DEVIANCES ET INCOHERENCES CHEZ LES PRÊCHEURS DE LA DECADENCE

El Mouwahhidoûn



إن الحمد لله نحمده ونستعينه ونستغفره ، ونعوذ بالله من شرور أنفسنا ومن سيئات أعمالنا ، من يهده الله فلا مضل له ومن يضلل فلا هادي له. وأشهد أن لا إله إلا الله وحده لا شريك له وأشهد أن محمداً عبده ورسوله.

******

Introduction :

Dans un hadith transmis par Hodheyfa ibn el Yaman, et qui est recensé dans les deux recueils authentiques de Bokhari et Muslim, le Messager d'Allah -'alayhi salat wa salam- nous donne en guise de mise en garde, la description de certains prédicateurs en ces termes :

« Des prédicateurs aux portes de l'Enfer, dans lequel ils précipiteront ceux qui leur répondent ». Hodheyfa, Compagnon du Prophète, demanda à ce dernier : « O Messager d'Allah décris les nous ». L'Envoyé d'Allah, 'alayhi salat wa salam, répondit alors :
« Ils sont des nôtres et ils parlent notre langue »

Que de prédicateurs, de nos jours, auxquels s'applique parfaitement cette description ! Ils sont partout les nouveaux prédicateurs qui prônent les idées qui mènent à la perdition. Ils sont nombreux les candidats à l'imposture qui hier encore inconnus, se retrouvent on ne sait comment, hissés sur les devants de la scène de la Da'wa, alors que leur place est ailleurs. Ils sont nombreux ces usurpateurs qui sans Science émanant d'Allah, et surtout dépourvus de sa crainte se lancent dans les sermons et conférences, les colloques et les fatwas, alors qu'ils ne maîtrisent même pas les connaissances de base de l'Islam. Et le pire est qu'ils sont des nôtres, ou du moins se revendiquent ils comme tel, et leurs apparences sont celles du Musulman. Ils parlent aussi notre langue, car c'est au nom du Qor'an et de la Sunna qu'ils s'expriment et au c'est nom de l'Islam qu'ils égarent les hommes et les trompent sur le Din d'Allah dont ils cherchent à altérer les fondements ! Ils sont à la tête de l'égarement des hommes et celui qui les suit court inévitablement à sa perte !

Car ces prédicateurs ne se soucient plus depuis bien longtemps de savoir si leurs dires ou leurs opinions sont conformes à l'exemple que nous a légué le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam-, mais ils ont au contraire emprunté la voie de l'innovation blâmable et de l'hérésie, qu'ils cherchent à revêtir d'un semblant de légitimité islamique.
Or, comme chacun sait, et comme nous l'a enseigné le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- : ***« Celui qui accomplit un acte que nous ne lui avons pas ordonné*** (en Islam) ***est***

à rejeter ».[1] C'est-à-dire, que lui est sa bid'a (innovation) sont à repousser, et que son acte n'est pas accepté. Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- nous a également mis en garde contre les hérésies en disant : ***« Prenez garde aux inventions (dans l'Islam) car toute invention est une bid'a (innovation blâmable) et toute bid'a est égarement, et l'égarement conduit au Feu »***[2].

Mais il ne suffit pas de reconnaître que la bid'a et que les hérésies sont des choses blâmables. Le plus important est de s'en écarter et de la dénoncer comme telle partout où elle se présente et à la face de quiconque cherche à l'introduire parmi les Musulmans.

Les nouveaux prédicateurs de la décadence sont des agents actifs en matière d'hérésies et d'innovations blâmables. Ceux qui constamment appellent à ce qu'ils nomment pudiquement la réforme, la contextualisation ou à l'approche critique, ne sont en réalité que de dangereux innovateurs, mystificateurs. Leur principal atout pour la propagation de leurs déviances est l'ignorance des gens qu'ils exploitent et qui leur permet de présenter leurs idées avec un semblant de conformité aux enseignements de l'Islam. Mais ce n'est pas tout, car bien souvent lorsqu'on emprunte le chemin tortueux qu'est celui de la mystification, on est confronté à des Textes « gênants » qu'il faut savoir « adapter » ou voir même « corriger » pour les rendre conformes à ses passions. Il est donc nécessaire pour cela, de maîtriser « l'art » de la manipulation et du double langage, et si besoin est du mensonge.

Qu'est ce qui pousse un homme à prêcher en toute connaissance de cause le contraire de la Vérité comme le font les prédicateurs de la décadence ? Il faut certes posséder une bonne dose de mauvaise foi, mais les motivations douteuses de ces hommes sont ce qui stimulent ces pauvres bougres attirés par la notoriété, les biens de ce monde et amoureux du confort et de la tranquillité que procurent parfois le mensonge à ceux qui s'y adonnent.

Le prédicateur décadent ne peut se présenter à la masse sous les traits d'un innovateur en matière religieuse sans se discréditer. Ayant bien compris cela il lui faut rechercher à tout prix le moyen de présenter ses hérésies sous la parure de l'Islam. Il invoquera la raison et la nécessité de contextualiser pour rendre l'Islam viable à notre époque et conformément aux nouveaux acquis des sociétés modernes dans lesquelles nous sommes *contraints de vivre* et donc *de nous soumettre*. Et c'est alors qu'au nom de cette contextualisation, érigée en nécessité juridique, que ce prédicateur égaré par ses passions qu'il prend pour de la raison, se permet des arrangements avec la Chari'a de l'Islam dont il cherche à renverser tous les fondements qui ne se concilient pas avec la « modernité ».
Le prédicateur décadent est un colonisé de l'esprit, imprégné d'une culture et d'une civilisation qui n'est pas la sienne et devant laquelle il est en admiration, et qui lui a fait perdre tous ses repères et toutes les références de l'Islam duquel il n'a plus qu'une approche superficielle et déviante.

[1] Bokhari livre de l'observance du Kitâb et de la Sunna chapitre 20
2-Rapporté par Abu Daoud et Tirmidhi hadith hassan sahih

Mais le pire est que ce prédicateur, par une telle attitude, s'est érigé en législateur en dehors d'Allah –'azza wa jalla, rendant licite ce qui est illicite et illicite ce qui est licite, interprétant les lois et les règles de l'Islam au gré de ses passions, et parfois même amendant et abrogeant. C'est alors que le prédicateur devient un taghout[3].

Or, le taghout est l'ennemi d'Allah, du Messager et des Croyants et faire alliance avec lui en le suivant ou en lui obéissant, équivaut à rejeter l'Alliance d'Allah –'azza wa jalla-.

*« Allah est l'Allié des Croyants, Il les fait sortir des ténèbres vers la Lumière. Quant aux mécréants, **leur allié est le taghout qui les fait sortir de la Lumière vers les ténèbres**. Voici les gens du Feu où ils demeureront éternellement »* [El Baqara : 257]

Il faut donc le dénoncer, s'en désavouer et s'en écarter pour préserver sa Foi et son Allégeance envers Allah –'azza wa jalla- de toute atteinte fatale.
C'est dans cette perspective que nous avons pris le loisir, et après avoir consulté Allah –'azza wa jalla- dans notre affaire, de réfuter et de dénoncer certaines déviances d'un de ces prédicateurs de la décadence, qui n'est autre que **Tareq Ramadan** dont les hérésies soutenues et répétées ont atteint une ampleur plus qu'inquiétante.

Et c'est uniquement en guise d'avertissement pour nos frères et sœurs qui se sont engagés, et pour la plupart sans connaissance de cause, sur les traces de ce prêcheur réformiste ou plutôt déformiste, que nous leur présentons ce qui suit.
Que le lecteur qui voue de la sympathie au personnage et qui voit en lui un homme sincère qui se dévoue corps et âme à la cause de l'Islam, ne néglige pas de lire ce qui suit à cause de son penchant sectaire. Il se peut que ce qui est exposé ici lui soit utile et contienne quelques vérités. Et au cas, où les arguments développés contre Ramadan ne sont pas judicieux et valables, alors les convictions de ce lecteur et sa sympathie pour Tareq ne pourront qu'être renforcées. Mais l'aveuglement et l'entêtement qui conduit à rejeter la Vérité quand elle vous est présentée et qui sont alimentés par le sectarisme est une fâcheuse tendance indigne d'un Croyant.

« Et si tu pouvais voir quand les injustes seront devant leur Seigneur se renvoyant la parole les uns aux autres. Les faibles diront aux orgueilleux : -Sans vous nous aurions certes été Croyants » [Saba : 31]

« Quand les meneurs se désavoueront des suiveurs à la vue du châtiment, les liens entre eux seront brisés » [El Baqara : 166]

*« Le jour où l'injuste se mordra les deux mains et dira : -Hélas si seulement j'avais suivi chemin avec le Messager. **Malheur à moi, si seulement je n'avais pas pris untel pour ami intime. Car il m'a certes égaré loin du Rappel** lorsqu'il m'est parvenu »*
[El Fourqân : 27/29]

[3] Un tyran, un rebelle, appelant à être suivi et obéi dans ce qui est une désobéissance à Allah, et dans ce qui contredit la Parole d'Allah –'azza wa jalla- au dessus de laquelle rien ne peut être placé.

Voici donc cher lecteur, une opportunité qui t'est offerte de savoir vraiment à quel genre de prédicateur tu as à affaire lorsque tu écoutes Tareq Ramadan et voici à ta portée une opportunité de te préserver des méfaits de ce prêcheur tendancieux et de te désavouer de lui et de sa religion avant le Jour où l'amitié se transformera en animosité et où celui qui a suivi et écouté l'égaré le maudira et implorera le double de châtiment sur lui. Mais ce Jour là, et qu'Allah nous en préserve, sera celui des remords et des regrets pour celui qui s'est entêté dans le mensonge…

Et avant de te laisser te rendre compte par toi-même du danger que représente cet homme pour l'Islam et les Musulmans, tandis qu'il se présente comme réformateur de l'Islam, nous ajoutons que les déviances que nous réfutons ici, essentiellement tirées de **« l'Islam en questions »**,[4] ne sont pas les seules par lesquelles Ramadan s'est tristement distingué. Mais celles qui sont retenues ici nous semble être parmi les plus significatives et sont également celles reprises par les autres représentants de cette mouvance décadente.

Nous ajoutons aussi que la rédaction de ce modeste exposé, nous a tout de même contraint à puiser dans de nombreuses sources que nous n'avons pas toutes mentionnées ici, par manque de temps. Certains passages sont largement inspirés d'ouvrages dont notamment celui du frère **'Abd el Moun'im Moustapha Halima** intitulé « Hukm el Islâm fi eddimoqratiya » (Le verdict de l'Islam sur la démocratie) et « El jâmi' fi talb el 'ilm ech charîf » (le condensé sur la quête de la Science Noble) du **Cheikh 'Abd el Qâder ibn 'Abd el 'Azîz**, qu'Allah le libère et le protège. Cependant la majorité de nos références sont des ouvrages dits classiques de l'Islam dont les auteurs sont des Savants réputés des temps passés tels que « Majmou'at el fatawi » du **Cheikh Ibn Taymiya**, « El I'tissâm » et « El mouwâfaqât » de **l'Imâm Châtibi**, « charh sahih Muslim » de **l'Imâm Nawawi**, « Fath el Bâri » du **Hâfidh El 'Asqalâni**, « El Moughni » **d'Ibn Qoudâma**, les livres de Tafsir **d'Ibn Kathir**, de **Qourtoubi**, de **Tabari,** qu'Allah les agrée et leur fasse à tous miséricorde…

Nous demandons à Allah –'azza wa jalla- de rendre ce travail utile à nos frères et sœurs en Islam et qu'Il l'inscrive dans la balance de nos bonnes actions…

و السلام عليكم و رحمة الله

الاثنين، 08 رجب، 1425
23/8/04

[4] Ouvrage sous forme d'un débat entre Ramadan et son ami Gresh, Sindbad Actes Sud, octobre 2000.

بسم الله الرحمن الرحيم
وبه نستعين ، ولا حول ولا قوة إلا بالله العلي العظيم

Ramadan prêche la démocratie :

-p.65 : « Ce qui m'intéresse c'est de savoir avec qui travailler dans le monde musulman pour accéder à ***la démocratie. »***
-p.102 : « Le seul moyen de permettre au monde musulman un épanouissement de sa pensée, c'est la ***démocratisation des systèmes politiques****. »*
-p.117 « Ce qu'il faut espérer et à mon sens encourager, c'est la réalisation, à partir des références endogènes de chaque société –références religieuses et culturelles-, ***de processus pluralistes*** *et ouverts menant* ***à l'état de droit****, à la promotion* ***de la citoyenneté*** *et* ***au libre choix des peuples*** *quant à leur représentation. »* (Entendez ici, la démocratie)

Ces énoncés résument à eux seuls la position ambiguë dans laquelle se trouve ce personnage. En effet, tout adepte d'une doctrine, d'une religion ou même d'une forme de pensée défend en général son choix idéologique. Or nous avons à faire ici à un individu se réclamant de l'Islam, multipliant les publications ayant trait à l'Islam ainsi que les conférences et qui de surcroît occupe une chaire d'islamologie dans une université !

Pourquoi endosser la parure de l'Islam si l'objectif qu'on s'est fixé est d'œuvrer pour « accéder à la démocratie » et qui plus est, dans le monde musulman c'est-à-dire au sein de la Umma ? Se peut-il que cet homme qui est considéré comme un grand prédicateur, voire même par certains comme un savant, qui a lieu de citer dans tous les congrès islamiques d'Europe ignore ce qu'est la position de l'Islam face à ce qu'on appelle démocratie ?

Si tel est le cas, en ce qui concerne Ramadan, que nos frères et nos sœurs sachent que ce qu'on appelle démocratie n'est rien d'autre que le KUFR (l'impiété, la mécréance).

Et pour le démontrer étudions d'abord l'origine de ce mot.

« Démos » en grec désigne le peuple, « kratos » quant à lui fait référence au pouvoir. La démocratie serait donc en théorie, et en théorie seulement comme nous le verrons plus loin, le pouvoir du peuple.

C'est une idéologie politique, dans laquelle le peuple est censé être le détenteur et le gardien du pouvoir par le biais de ses représentants que se soient les membres de l'Assemblée (en ce qui concerne la France) ou autres. C'est à cette même Assemblée qu'est conféré le droit de légiférer (établir des lois) selon un processus et des modalités variant d'un pays à un autre façonnés au fil du temps et surtout au gré des passions d'une élite. Car effectivement, en y réfléchissant de manière plus sérieuse, qui de nous a été consulté sur la mise en place d'un tel système ? Ceci dit, revenons à l'origine de ce concept et en particulier à l'évènement historique qui facilita l'émergence des principes sur lesquels repose la démocratie : la « révolution » française. Sans entrer dans les détails, afin de ne pas rendre cet exposé fastidieux, nous dirons que cette prétendue « révolution » (qui n'en est pas une puisqu'elle n'a eu comme finalité que de transposer le pouvoir d'une élite vers une autre), est une réaction contre les abus et les horreurs dont s'est rendu coupable l'Eglise tant sur le plan dogmatique, idéologique, que sur le plan du respect des droits des individus. C'est donc en réponse à l'attitude répressive et injuste des gens d'Eglise, « représentants de Dieu sur Terre », qu'un des premiers fondements imposés par les « défenseurs du peuple » (comprenez les acteurs cachés de la « révolution » et non pas les révolutionnaires eux-mêmes) et sur lequel insiste beaucoup les démocrates fut la séparation de l'Eglise et de l'Etat[5]. Tout ce qui a une connotation religieuse est donc à reléguer au second plan, et l'évolution en est telle que de nos jours, toute référence au religieux est jugée rétrograde ou dangereuse.

Comme toute idéologie ou doctrine, la démocratie <u>repose également sur des principes et des fondements</u> que nous nous proposons –avec l'aide d'Allah 'azza wa jalla- de discuter d'un point de vue islamique.

<u>1-La souveraineté du « peuple » :</u> la démocratie prétend restaurer la souveraineté du « peuple », ce qui voudrait dire que légiférer devient une prérogative du « peuple » exercée par le biais du Parlement au sein duquel résident les représentants de ce même « peuple ».

Dans une démocratie, le « peuple » serait donc le Législateur. Ce qui est inacceptable du point de vue de l'Islam et représente la plus grande manifestation de mécréance, car il est reconnu par le consensus de la Communauté que le Jugement et la Législation sont les prérogatives exclusives et indiscutables d'Allah –'azza wa jalla-. Voici certains versets évidents sur cette question et qui ne représentent qu'un échantillon :

-« Car le Jugement (le pouvoir) n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui »
[Yûssuf-40]

-« Il n'associe personne à Son Commandement »
[La Caverne-26]

-«Sur toutes vos divergences, c'est à Allah qu'appartient le Jugement »

[5] Voir « Jâhiliyatoul qarn el 'ichrîn » (La jahiliya du 20° siècle) de Muhammad Qotb, Dâr ech chouroup, 1995

[La Consultation-10]

-« Est-ce donc le Jugement de la jahilya[6] qu'ils recherchent ? Et qui a un meilleur Jugement qu'Allah pour un peuple convaincu !? »
[La Table-50]

-« Est-ce autre qu'Allah que je veux comme Arbitre (Juge) alors que c'est Lui qui a fait descendre le Livre minutieusement détaillé. »
[Les Troupeaux-114]

-« Et juge parmi eux avec ce qu'Allah a révélé et ne suis pas leurs passions et prend garde à ce qu'ils (les mécréants) ne t'éloignent par leurs tentations d'une partie de ce qu'Allah a fait descendre (la Révélation) »
[La Table-49]

-« Auraient-ils (les mécréants) attribué à Allah des associés qui leur auraient établi une législation leur prescrivant ce qu'Allah n'a jamais autorisé ? […] Les injustes auront un supplice douloureux. »
[La Consultation-21]

-« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme Seigneurs et Maîtres à la place d'Allah, ainsi que le Messie fils de Marie. »
[Le Repentir-31]

Concernant ce dernier verset, il existe un hadith nous aidant à mieux le comprendre est qui est recensé dans le Sahih de l'Imam el Bokhari :

'Adi ibn Hâtim qui était alors chrétien se rendit chez le Prophète-'alayhi es salat wa Salam-. Ce dernier récita le verset ***« Ils on pris leurs rabbins et leurs moines comme Seigneurs et Maîtres à la place d'Allah ».***
'Adi objecta : « -Mais nous ne les (cd : nos rabbins, nos moines) adorons pas.
Le Prophète –'alaïhi salat wa Salam- répondit :
-Ne déclarent –ils pas illicite ce qu'Allah a rendu licite, et ne déclarent-ils pas licite ce qu'Allah a rendu illicite et ce avec votre entière approbation ?
-Certes, répondit 'Adi ibn Hâtim
-Voici alors votre manière de les adorer, conclut l'Envoyé d'Allah. »

Pour éclaircir cette notion fondamentale du Tawhid, il nous semble judicieux de citer ici un passage de l'ouvrage « A l'ombre du Coran »[7] du prédicateur **Sayyid Qutb** –qu'Allah lui fasse miséricorde :

« Dans toutes les organisations terrestres (cd : humaines), les hommes ne font que prendre d'autres hommes comme seigneurs maîtres et ceci se réalise aussi bien dans les démocraties que dans les dictatures…

---

[6] Ce terme fait référence à l'époque anté islamique, jahiliya signifie « ignorance », et fait aussi référence à toute forme de société ou toute civilisation fondée sur des principes ou des bases non islamiques, et ce, quelle que soit la forme de jahiliya. Voir à ce sujet l'ouvrage excellent du Cheikh Muhammad Qotb : « La jâhiliya du vingtième siècle » (« Jâhiliya el qarn el 'ichrîn », Dâr ech chourouq, 14° Edition, 1995)
[7] Volume 1 page 407

La première attribution du Seigneur est Son droit exclusif d'assujettir les hommes, de leur instaurer un ordre, une ligne de conduite, des règles, des lois et des références.

Dans tout système humain, quel que soit sa forme, ce droit est revendiqué par certains hommes, et la décision est alors l'apanage d'un groupe d'individus quel que soit sa situation.

Les membres de cette « élite » deviennent donc les maîtres seigneurs désignés en dehors d'Allah –'azza wa jalla-, par les autres individus qui ont choisi de se soumettre à leurs règles, leurs lois et leurs conceptions, et ce, même s'ils ne se prosternent, ni ne s'inclinent devant eux. La soumission est un acte d'Adoration qui n'est dû qu'à Allah-'azza wa jalla. »

Sayyîd Qutb a écrit également dans <u>« La Voie de la Prêche »[8] :</u>

« Celui qui revendique pour lui-même ce droit (cd : celui de légiférer pour d'autres hommes et d'instaurer des règles et des lois), *revendique pour lui-même une des plus importantes prérogatives divines et par là il cherche à s'ériger en divinité devant les hommes…Dès l'instant qu'un individu considère qu'on lui doit obéissance absolue* (cd : obéissance subordonnée à aucun autre ordre que le sien)*, ou qu'il croit qu'il possède le droit de législation absolu, […] il cherche à s'ériger en divinité aux côtés d'Allah-'azza wa jalla-, même si comme Pharaon il ne dit pas [Je suis votre Seigneur le Très Haut]. Approuver alors cela, constitue le chirk et le kufr (impiété, mécréance), et c'est la source du pire désordre…*

*Le droit de légiférer et de déclarer licite ou illicite est la propriété exclusive d'Allah-'azza wa jalla-. Ce droit n'appartient à aucun être humain, individu, groupe ou nation sauf pour celui qui détient un pouvoir émanant d'Allah-'azza wa jalla- (*comme les Prophètes*) et qui en fait usage conformément à la Loi d'Allah-'azza wa jalla-* (LaChari'a) ».

<u>2-La liberté d'opinion (ou de conscience) :</u>

C'est le deuxième fondement **<u>théorique</u>** de base de la démocratie que nous nous proposons de discuter en nous basant sur des références islamiques afin de démontrer qu'une prétendue liberté fondée sur l'apologie du mensonge, de l'absurdité, du vice et de la débauche n'est qu'une entrave au bien-être des hommes.

Ainsi d'après les démocrates, libre à chacun de croire à ce qu'il veut et à n'importe quoi. Ceci n'est évidemment pas acceptable d'un point de vue islamique. Supposons qu'un Musulman ou quelqu'un considéré comme tel, se mette à adopter des croyances de mécréants, et qu'ainsi il apostasie, il n'est pas permis de l'approuver ou encore de lui dire par exemple : *« tu es libre de croire ce que tu veux »*. Non bien au contraire selon ce qu'Allah-'azza wa jalla- a décrété, l'apostasie, au sein d'un état régi par l'Islam, est un crime pour nous Musulmans, et celui qui s'en rend coupable publiquement est appelé au repentir, s'il ne se rétracte pas c'est la mort conformément à ce que le Prophète –'alayhi es salat wa Salam- a ordonné :

« Celui qui change de DIN tuez-le »[9]

[8] Volume 2 page 170 et page 179

Et même si on ne doit contraindre ni les juifs, ni les chrétiens vivant dans un pays régi par la Loi de l'Islam, à changer de foi, on ne peut accepter que l'ensemble de l'humanité adopte la mécréance, l'athéisme, l'idolâtrie et donc la rébellion vis-à-vis d'Allah, et cherche à propager cela dans le monde comme c'est le cas actuellement.

Dans les deux Sahih on trouve d'ailleurs ce hadith confirmant la nécessité de combattre pour répandre la Parole d'Allah-'azza wa jalla- sur Sa Terre :

« Il m'a été ordonné de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'existe pas d'autre divinité en dehors d'Allah, et qu'ils accomplissent alors la Salât »[10]

Le Prophète-'alaïhi es salat wa Salam- a également dit dans un hadith rapporté par Ahmed, Tabarâni et Abou Ya'la :

« J'ai été envoyé avec l'épée juste avant l'Heure afin qu'Allah Seul soit adoré sans associé, ma subsistance (rizq) est sous l'ombre de ma lance, celui qui s'écarte de ma voie sombrera dans l'humiliation et l'avilissement et celui qui cherche à ressembler à un peuple (ou nation, ou groupe) fait d'ores et déjà parti de ce peuple »[11]

Mais nous reviendrons sur ces notions plus loin lorsque nous aborderons la question du fameux Jihad dont la simple mention de nos jours est considérée comme une menace, voir un crime, et ce, même chez un grand nombre de personnes se revendiquant de l'Islam.

En attendant, nous ajouterons que ce que l'homme possède de plus précieux en ce monde, ce n'est certes pas sa voiture ou sa maison, mais ce sont sa pensée, ses idées, sa croyance. En fait l'homme est le captif de ses idées. Et de même qu'il existe des pensées justes il en existe des fausses. Le salut de l'homme et son bien être réside donc avant tout dans sa croyance, ses idées et ses convictions.

C'est la foi en la prétendue mission civilisatrice des occidentaux qui a poussé ces derniers à se livrer aux horreurs de la colonisation. C'est la foi en l'élection divine de leur peuple qui fait croire aux juifs qu'ils sont supérieurs aux autres nations et que les Gentils sont donc des sous êtres crées par leur Dieu pour les servir (voire le Talmud). C'est la foi en la filiation de l'homme et du singe, et que l'homme n'est qu'un descendant de primate qui avilit l'homme occidental athée et matérialiste et le ramène certes au rang de l'animal. Dès lors que chacun est libre de croire tout et n'importe quoi, et qu'on encourage même à des fins douteuses des chefs de sectes à répandre leurs croyances farfelues (comme prétendre avoir été kidnappé par des extra terrestres et avoir été élu par ces derniers pour transmettre un message, par exemple), on s'achemine alors vers le nihilisme le plus total et l'apologie du mensonge et de l'hypocrisie. Et cependant, l'homme est et demeure inévitablement le captif de sa pensée et de ses croyances desquelles il ne peut se défaire et ce sont ses pensées et ses croyances qui conditionnent l'ensemble de son existence. C'est dire à quel point la foi et les convictions sont une affaire primordiale dans la vie de l'homme qu'il ne convient pas de traiter à la légère, d'autant plus que c'est sur le choix de

---

[9] Rapporté par Bokhari dans son « Sahih » d'après Ibn 'Abbâs
[10] Rapporté par Bokhari et Muslim.
[11] Rapporté par Ahmed, Tabarâni et Abou Ya'la. « Sahih jâmi' es saghir hadith n° 2831 »

sa croyance que l'homme devra rendre des comptes. Ce qui est Vrai est Vrai et ce qui est faux est faux, le faux mêlé au Vrai n'est pas du Vrai, et le Vrai mêlé au faux reste du faux, et ce, même si tous les hommes choisissent de croire au faux. Malheureusement en Occident on ne se soucie que très peu de ce qui est Vrai, et on préfère entretenir le faux car finalement, seule la Foi Juste est un rempart à l'injustice, au mensonge, à l'exploitation et à la manipulation des hommes dans laquelle les diables et leurs alliés humains parmi les décideurs cherchent à maintenir la masse.

Notons en outre au passage que la prétendue liberté d'opinion dont se targuent les Occidentaux est toute théorique. En effet, quelle liberté d'opinion peut-il exister véritablement dans un système où le conditionnement de masse de la population est tel, via les médias et l'éducation, que la pensée est quasiment homogénéisée et que dans les sociétés modernes les hommes ne savent même plus penser et ne font qu'adopter la pensée qu'on leur a confectionné et qu'on cherche avec tellement d'acharnement à leur inculquer, que seul un petit nombre échappe au moule ? A vrai dire on peut affirmer sans craindre de se tromper que la liberté d'opinion n'est qu'une illusion comme tous les autres fondements de la démocratie, car le conditionnement et l'éducation que subissent les individus dans les sociétés sont tels qu'ils empêchent l'exercice du libre arbitre de la pensée. Et d'ailleurs il en est ainsi dans toutes les sociétés pour maintenir un minimum de cohésion sociale. Dans l'absolu donc nous dirons que le concept de liberté d'opinion est tout théorique.

D'ailleurs ceux qui ont légiféré en France pour instaurer une loi (la loi Gayssot) sanctionnant toute personne qui viendrait à remettre en cause l'authenticité de certains faits rendus historiques concernant ce qu'on a appelé l'holocauste juif, restaurant par là même le délit d'opinion, se sont bien moqué de savoir s'ils remettaient en cause le principe de la liberté d'opinion ! Il en est de même, toujours en France, pour ce qui est de la fameuse « affaire du voile » et de la loi fasciste et islamophobe qui l'a accompagné. Et les exemples d'Imams expulsés et de Musulmans harcelés et épiés par les RG ou la DST ne font que confirmer que ce principe de la liberté d'opinion n'est qu'un leurre.

Pour conclure j'ajouterai qu'une pensée ou une croyance juste mène à une conduite et un comportement juste et à une vie dans l'honneur et la dignité et qu'une pensée ou une croyance erronée et fausse mène au mensonge et à l'injustice. La pensée libre est la pensée juste, mais la libre pensée n'est pas forcément juste et lorsqu'elle ne l'est pas, il faut alors la corriger.

3-La liberté d'expression : consisterait encore une fois en théorie, à donner libre cours à la parole et à autoriser au nom de la liberté (la notion la plus floue et la plus ambiguë qui soit) n'importe qui à dire n'importe quoi… D'un point de vue islamique et donc moral et rationnel cela n'est évidemment pas acceptable. L'Islam encourage et incite à la bonne conduite et réprime le mal dans toutes ses manifestations, telle est la Voie Droite d'Allah-'azza wa jalla-, dont la finalité est la recherche du bonheur terrestre et dans l'Au-delà par l'accomplissement de ce qui plaît à Allah-'azza wa jalla- donc du Bien. Ces notions sont totalement étrangères et dérangeantes même, pour des gens conditionnés uniquement à la recherche de la satisfaction égoïste de leurs instincts les plus primaires et parfois même les plus pervers. Alors qu'Allah-'azza wa jalla- dit dans le Coran :

« Certes Allah ordonne la Justice, la Vertu, l'Aumône envers les proches et Il interdit la turpitude, la débauche, ce qui est mal et la transgression, Il vous exhorte peut être vous souviendrez vous ? »
[Les Abeilles – 90]

Ainsi la parole, ce don d'Allah-'azza wa jalla-, cette faculté si importante qui nous distingue définitivement de l'animal, ne doit pas être utilisée inconsidérément surtout lorsqu'on connaît les conséquences que peuvent avoir l'abus de verbiages inconsidéré.

Allah –'azza wa jalla- dit :

« Allah n'aime pas que l'on profère des mauvaises paroles sauf quand on a été injustement provoqué. Allah est Audiant et Savant. »
[Les Femmes-148]

« Ne vois-tu pas comment Allah a cité comme parabole une bonne parole pareille à un bon arbre aux racines bien fixes et à la ramure s'élançant vers le ciel, il donne ses fruits à tout moment avec la permission de son Seigneur. Allah fait des paraboles aux gens peut être se rappelleront-ils ? Et la mauvaise parole quant à elle est à l'image d'un mauvais arbre déraciné de terre et n'ayant aucune attache fixe. »
[Ibrahim-24 à 26]

« Si tu les interroges, il te diront sûrement : - Nous ne faisions que plaisanter et nous amuser. Dis : - Est-ce d'Allah, de ses versets et de Son Messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous avez bel et bien renié la foi après avoir cru ! Si nous pardonnons à un groupe parmi vous, Nous soumettrons les autres au supplice pour avoir été des criminels »
[Le Repentir-65/66]

Ibn Jarîr Tabari[12] rapporte d'après 'Abd Allah Ibn 'Omar : « Lors de l'expédition de Tabouk, un homme au sein d'une assemblée dit : -Jamais nous n'avons vu semblable à ces récitateurs –il faisait allusion aux Compagnons du Prophète-, plus avides, plus menteurs et plus lâches au combat. Un homme présent dans l'assemblée dit alors : -Tu mens, tu ne peux être qu'un hypocrite (mounâfiq) et j'en informerai le Prophète. Ce dernier appris l'incident et une Révélation descendit. 'Abd Allah Ibn 'Omar ajoute : - Je l'ai vu (l'auteur de la 'plaisanterie') 'suspendu' à la bride de la chamelle du Prophète, trébuchant sur les pierres en disant au Messager d'Allah : -Nous ne faisions que plaisanter. Le Prophète lui rétorquait alors : ***-Est-ce d'Allah, de Ses Versets et de Son Messager que vous vous moquez ?! Ne vous excusez pas, vous avez bel et bien renié la foi après avoir cru ! »***

Vois mon frère, vois ma sœur, à partir de cet exemple, comment cet homme dont il est question dans ce verset et ce hadith, s'est perdu en ce monde et dans l'Autre, pour une plaisanterie qui l'a précipité dans le kufr.

---

12 Voir « Tafsîr » de Tabari.

Concernant toujours l'interdiction de proférer des paroles de mécréance, Allah-'azza wa jalla- dit :

« Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit et pourtant ils ont bien dit le mot de la mécréance et ils ont bien mécru après avoir embrassé l'Islam. Et ils ont même essayé de tuer le Prophète sans pouvoir l'atteindre. S'ils reviennent dans le Droit Chemin ce sera bien meilleur pour eux, mais s'ils font volte face, Allah les soumettra à un supplice douloureux dans ce monde et dans l'autre et ils n'ont sur terre ni ami pour les assister, ni partisan pour aider à leur victoire. »
[Le Repentir-74]

Ce verset fut révélé au sujet d'un homme comptant parmi les hypocrites (personne se faisant passer pour Musulman, mais dont le cœur est empli de mécréance), qui, comme le préconise la démocratie, n'a pas pu s'empêcher au moment où le Prophète faisait un sermon, de dire : -Si cet homme a raison alors nous sommes tous pire que des ânes ! Lorsque ensuite on l'amena devant le Messager d'Allah, 'alaïhi salat wa Salam, il nia tout en bloc. Ce verset fut donc révélé pour le démasquer et le dénoncer en tant que mécréant (voir tafsir Ibn Kathir).

Dans la Sunna également, nombreuses sont les références qui prouvent que chez nous Musulmans la parole pèse lourd dans la balance des œuvres, contrairement à ce qui se pratique dans les sociétés occidentales modernes forgée par l'éducation du mensonge, de la frivolité et de l'immoralité. Voici quelques hadiths montrant que la liberté d'expression est comme toute liberté humaine subordonnée chez nous Musulmans, au respect de la Loi et donc conforme à la Justice et au Bien.

L'Envoyé d'Allah a dit :

« Il se peut qu'un homme prononce une parole sans y voir le moindre mal, et cependant à cause de cette dernière il fera une chute en Enfer pendant soixante dix années. »[13]

« Un homme peut prononcer une parole, par négligence, et se retrouver alors à cause de cela, précipité dans le Feu d'une distance séparant l'Orient et l'Occident. »[14]

« Des gens seront précipités en Enfer, à cause de paroles prononcées sans y faire attention et qui ont provoqué la Colère d'Allah. »[15]

Mo'adh ibn Jabal dit un jour au Prophète –'alaïhi salat wa Salam- :
« -O Messager d'Allah, serons-nous donc jugé pour ce que nous disons ? »
Et le Prophète de répondre **:** ***« Pauvre de toi*** (litt. : que ta mère te perde), ***les gens ne sont ils pas précipités dans le Feu la tête la première à cause de ce que leur bouche prononce ! »***[16]

[13] Hadith authentique, rapporté par Tirmidhi dans ses « Sunnan » n°1884.
[14] Rapporté par Bokhari et Muslim
[15] Bokhari dans son « Sahih »
[16] Hadith hassan-sahih, rapporté par Tirmidhi, voir aussi « Riyâdh sâlihîn » de l'Imâm Nawâwi.

L'Imam En Nawawi a écrit dans « Ryadh es Salihin » :
« Saches qu'il convient à toute personne responsable de ne parler que pour prononcer une parole par laquelle se manifeste un bien utile pour tous. Et même quand une parole ne procure ni bien, ni ne provoque de mal il est préférable de se taire car ce genre de surplus de verbiage peut conduire à l'interdit ou au blâmable. Ceci est courant et rien ne vaut le Salut contre les méfaits de la parole ».

J'aimerais ajouter pour conclure sur le sujet de la prétendue liberté d'expression, au risque de me répéter, que comme tous les concepts ambiguës et inconsistants que l'on miroite devant la masse pour les leurrer et les anesthésier, elle n'existe pas et n'a jamais existé dans la réalité et ne peut exister. Et comme toujours ce sont précisément ceux qui prônent ces valeurs et veulent les imposer aux autres qui sont les premiers à les oublier quand leurs intérêts l'exigent. En 1994, Ahmed Deedat, qu'Allah le protège et le guérisse, Prédicateur musulman d'origine indienne, spécialiste de ce qu'on appelle la 'théologie comparée' qui a multiplié les débats avec des représentants de toutes les religions dans le monde, pose le pied sur le sol français à l'aéroport de Roissy. En guise d'accueil de la part des autorités françaises, un ordre d'expulsion est émis à son encontre qui le contraint à rebrousser chemin comme un vulgaire criminel ! Et les expulsions récentes d'Imams en France confirment que ce « droit fondamental » ne l'est pas toujours ! Où est le respect de la liberté d'expression lorsque Garaudy pour avoir écrit « Les mythes fondateurs de la politique israélienne » se retrouve la proie d'une pseudo justice et de la propagande malhonnête et hargneuse des médias ! Ces mêmes satanés médias qui se plaignent de l'agressivité des Musulmans et du fait que ces derniers haïssent l'Occident, et qui pourtant sont eux-mêmes constamment en train de terroriser psychologiquement leurs pauvres auditeurs attisant leur haine de l'Islam et des Musulmans en multipliant les émissions à sensations, et les articles truffés de mensonges ! Mais quand d'un autre côté on s'en prend ouvertement à l'Islam comme l'a fait par exemple Rushdie –qu'Allah le maudisse- en insultant de la façon la plus honteuse et la plus abjecte le Prophète et ses épouses, et en tournant en dérision la Religion de plus d'un milliard de personnes sur cette Terre, là on invoque la liberté d'expression ! Quand Houllebecque, cette loque humaine, se permet d'écrire dans un de ses torchons que *« la Religion la plus con c'est l'Islam »* par exemple (et je vous épargne le reste qui est une incitation à la haine des Musulmans et des Arabes) et que la plainte déposée à son encontre par les Musulmans n'est même pas entendue, là encore on invoque la liberté d'expression ! Et je ne vous parle même pas de tous les romans, films et autres dans lesquels l'homme occidental moderne qui a atteint le summum dans l'arrogance, la bêtise, la cupidité et la cruauté prend un plaisir sadique à se moquer du Créateur Lui-même et de Ses Prophètes que l'on fait passer tantôt pour des illuminés, tantôt pour des débauchés… et tout cela au nom de la liberté d'expression… ou pour se faire de la pub, ou pour gagner un peu plus d'argent sale ! Quelle honte et quelle décadence de la part de ceux qui se veulent des modèles de civilisation !

La liberté d'expression à l'occidentale est à l'image de ces sentences creuses prononcées d'un air solennel exagéré, par des pantins en costard (ceux qu'on appelle les décideurs) devant un parterre de scribouilleurs malhonnêtes (à savoir les journalistes), qui feignent tous de croire aux balivernes dont on les arrose et qu'ils s'empressent de propager. Une mascarade ! Et comme je l'ai dit plus haut et je le redirai sûrement, la liberté sans borne, sans limite établie**, garantissant le respect de ce qui doit être respecté**

selon ce qu'Allah –'azza wa jalla- Créateur des hommes a décrété, n'est qu'une « foutaise » contraire à l'Islam, et en l'occurrence au vu de ce qui se passe autour de nous, un instrument entre les mains des kuffars pour attaquer ouvertement l'Islam. Et je m'étonne de ce que Tariq Ramadan, lui qui dit comme on le verra plus loin, qu'il s'est opposé à la fatwa contre Salman Rushdie, n'ait pas encore compris cela, alors qu'en 1995 il fût déclaré interdit de séjour en France, et donc d'expression pendant quelque temps

4-Un autre pilier de la religion démocratie est ce qu'on désigne communément par la séparation de l'église et de l'état, ou laïcité dont la définition est : système qui exclut les églises (cd, le religieux) de l'exercice du pouvoir politique ou administratif, et en particulier de l'organisation de l'enseignement public (Larousse). Comme tous les autres piliers de la religion démocratie, il ne correspond à rien d'un point de vue islamique. Cette invention humaine renferme l'idée qu'Allah –'azza wa jalla- n'aurait plus lieu de citer dans les espaces publiques, et que Son Autorité serait désormais limitée uniquement au domaine spirituel. Ce que tout Croyant sincère et véritable ne peut admettre puisque accepter ce credo revient à remettre en cause l'Autorité d'Allah-'azza wa jalla- pour se soumettre à celle d'autres hommes qui eux ont décidé au nom d'on ne sait quoi, que désormais le pouvoir leur appartient et qu'ils sont plus compétents qu'Allah-'azza wa jalla- pour juger de ce qui est utile aux hommes, qu'Allah nous préserve de la mécréance. Dès l'instant où l'on remet en cause l'Autorité du Créateur, la foi n'est alors qu'une revendication mensongère et hypocrite, car la foi véritable implique : 1-de s'en remettre au Jugement d'Allah dans toute chose, 2-d'être satisfait de Son Jugement 3-et enfin de s'y soumettre corps et âme.

> ***« Non par ton Seigneur ! Ils ne croirons pas jusqu'à ce qu'ils te prennent pour juge dans leur sujet de dispute, puis qu'ils ne ressentent en eux-mêmes aucune contrariété du fait de ta sentence et qu'ils s'y plient en complète soumission »***
> [Les Femmes-65]

Croire que l'on peut restreindre l'Autorité d'Allah –'azza wa jalla- à un domaine constitue le kufr même, sur lequel il n'existe pas le moindre doute. Cela revient à croire en une partie du Livre et à en rejeter une autre au gré des passions des hommes. Ainsi Allah –'azza wa jalla- met en garde contre une telle attitude :

> ***« Croyez vous donc à une partie du Livre et en reniez vous une autre ? La récompense de ceux d'entre vous qui agissent ainsi ne peut être qu'un opprobre dans ce bas monde et le Jour de la Résurrection ils seront rendus aux plus durs châtiments. Allah n'est nullement inattentif à ce que vous faites. »***
> [La Vache-85]

> ***« Ceux qui renient Allah et Ses Messagers, qui veulent faire une distinction entre Allah et Ses Messagers et qui disent : -Nous croyons à une partie et nous en renions une autre, voulant prendre une voie intermédiaire. Ceux là sont les vrais mécréants et Nous avons préparé aux mécréants un terrible châtiment. »***
> [Les Femmes-150-151]

En second lieu il faut bien comprendre qu'adopter une telle attitude équivaut à rejeter une partie des commandements et des prescriptions divines, et donc à en adopter d'autres à la place forgés par les hommes, ce qui revient à associer à l'Autorité et au Jugement d'Allah et par conséquent à sombrer dans le « chirk » (associationnisme) qui exclut de l'Islam.

« Ils n'ont en dehors de Lui aucun Maître, et Allah ne s'associe à personne dans Son Commandement »
[La Caverne-26]

« Ou bien auraient ils désigné des associés (en dehors d'Allah) qui leur auraient fait à partir du Din une législation leur prescrivant ce qu'Allah n'a jamais autorisé ? […] Les injustes auront un châtiment douloureux. »
[La Consultation-21]

En résumé et pour éviter de redire ce qui a été déjà énoncé plus haut lors de la réfutation du premier fondement : « souveraineté du peuple », la laïcité est le rejet de l'Autorité divine et la soumission corps et âme au taghout (tout ce qui est adoré, obéi, vénéré en dehors d'Allah, quel que soit sa forme, ici en l'occurrence il s'agit d'un système). Or, dans le Coran Allah –'azza wa jalla- fait de l'abandon et du rejet des fausses divinités la condition primordiale et sine qua non à la foi :

« Ne vois tu pas ceux qui prétendent croire à ce qui t'a été révélé et à ce qui fut révélé avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le taghout alors qu'on leur a ordonné de le renier ! C'est le diable qui veut les induire dans une profonde erreur. »
[Les Femmes-60]

Vois Tariq, qu'Allah te ramène dans le Droit Chemin, comment dans ce verset Allah fait de la revendication de foi des kuffars un pur mensonge, une vaine prétention et cela pour avoir seulement **voulu** (en arabe youridouna) **prendre pour juge le taghout !** Et considère alors ta position et celle de tous ceux qui se revendiquent de l'Islam et qui en marge de cela font comme toi l'apologie de la démocratie et vantent les acquis de la laïcité (« Les Musulmans dans la laïcité » T.Ramadan), alors que ces idées ne sont comme l'a dit un Savant Musulman, qu'Allah lui fasse miséricorde, que « les ordures de la pensée humaine ». Médites ce verset et réfléchis, qu'Allah te pardonne, sur le fait que les revendications tout comme les appellations dont tu te targue sans vergogne tel que Musulman réformiste, modéré, ou attaché à la modernité ne sont qu'un apparat dénué de substance, et que les Musulmans fidèles à la Parole d'Allah et de Son Messager n'ont que faire de tes prétendues réformes qui vont à l'encontre de notre devoir le plus sacré envers Allah, le Tawhid !

La foi ne doit pas devenir pour nous Musulmans ce qu'elle est devenue chez les chrétiens et les juifs et les membres des autres communautés : une simple revendication dénuée de réalité. La Religion d'Allah est bien plus qu'un ensemble de rites, et son champ d'application déborde sur tous les domaines de la vie humaine. C'est ainsi qu'Allah –'azza wa jalla- a voulu que le Din soit, c'est ainsi que le Prophète –'alaihi salat wa Salam- l'a

enseigné à ses Compagnons, et c'est ainsi que ces derniers l'ont mis en pratique et nous l'ont légué. Ensuite, l'éloignement des Musulmans de la conduite de leurs pieux prédécesseurs n'a cessé de miner leur rang et de les affaiblir à un point tel qu'ils sont devenus la proie facile de tous les ennemis de l'Islam qu'ils soient de l'intérieur ou de l'extérieur. C'est ainsi que de décadences en décadences, les Musulmans ont assisté impassibles à la chute du Califat qui était déjà mal en point à l'époque ottomane. Et c'est aussi à cause de notre éloignement de la Sunna et du Droit Chemin que la parole de prédicateurs dévoyés et égarés imbus de leur savoir, sortis tout droit du moule éducatif occidental, se répand au sein d'une partie de la Umma pour contribuer un peu plus à son affaiblissement si besoin en était. Oui, c'est de Tariq Ramadan dont il s'agit notamment ici et de ses idées pernicieuses qu'il ne cesse de répandre à travers ses ouvrages, ses cassettes mais aussi ses conférences. Car il est temps de le dire et de ne plus se taire, afin que ceux qui écoutent cet homme prennent conscience que sa prêche s'attaque directement aux fondements les plus établis de l'Islam, et il a beau lui-même se revendiqué de l'école réformiste, cela ne plaide pas du tout en sa faveur, bien au contraire :

« Et quand on leur dit : -Ne semez pas la corruption sur Terre ! Ils disent : -Nous ne sommes que des réformateurs. Ce sont plutôt eux les corrupteurs mais ils ne se doutent de rien. »
[La Vache-11/12]

Et quelle corruption plus grande peut il y avoir sur Terre que le chirk et le kufr qui sont la nature réelle de la démocratie et de la laïcité dont Tariq Ramadan fait l'éloge et pour lesquels il est prêt à travailler pour leur instauration dans les « pays Musulmans » !

5-Les libertés individuelles : sont un autre leurre au moyen duquel on cherche à maintenir la masse dans le pire des asservissements tout en leur faisant croire qu'ils sont « libres » d'agir comme bon leur semble tant que leurs actes sont conformes à l'ordre imposé. Ce qui d'un point de vue islamique est inacceptable car cela conduit à rendre licite ce qu'Allah a rendu illicite, et illicite ce qu'Allah a rendu licite (voire plus haut au sujet de cette question) … La liberté en Islam est subordonnée aux règles de l'Islam, dès l'instant où je rejette ces règles, que je les discute ou que je refuse de m'y soumettre, je ne mérite plus l'attribut de Musulman (celui qui se soumet à Allah –'azza wa jalla-). On ne peut donc imaginer un Musulman donnant libre cours à ses penchants et s'abandonnant à tous les interdits sans retenue légitimant sa conduite au nom de la liberté individuelle.

« Par ton Seigneur, ils ne croiront pas tant qu'ils ne t'auront pas fait juge de leurs différends, qu'ils n'éprouve aucune gêne face à ton Jugement et qu'ensuite ils s'y soumettent totalement »
[Les Femmes : 65]

D'ailleurs une réflexion un peu plus approfondie et sérieuse loin de la propagande mensongère habituelle et des « clichés » bidons présents dans toute les bouches nous amène à reconnaître les dérives de la liberté à l'occidentale. En raisonnant en matière de finalité, la question qui se pose est de savoir si la prétendue liberté dont on jouit en occident permet l'épanouissement réel de l'individu et donc son bien être ; ou si elle n'est pas plutôt l'asservissement même. En effet ces sociétés permissives à outrance, ne

« génèrent » dans l'ensemble, que des êtres instables, frivoles, immoraux et égoïstes, asservis totalement au moindre instinct, désir, caprice ou même délire. La dégradation des mœurs dans les sociétés occidentales est telle qu'on en est arrivé à faire la promotion de la débauche, de l'adultère et de toutes les déviances sexuelles possibles au nom de la liberté individuelle. On se vante en occident d'avoir connu la libération des mœurs, l'émancipation de la femme, pour ne citer que ces exemples, et pourtant par Allah le Tout Puissant, dans la création entière, il n'existe pas même un animal qui soit plus obsédé et asservi par le sexe que l'homme dans les sociétés occidentales modernes ! A un point tel que la pornographie (bel exemple d'émancipation féminine) est devenu un des business les plus fructueux, les crimes sexuels sont de plus en plus odieux et en constante augmentation (quoi de plus normal quand on voit ce qui passe à la télé). Les conséquences directes ou indirectes et encore plus ou moins dissimulées de cette permissivité sexuelle sauvage interpellent : prolifération des sodomites et lesbiennes, de la pédophilie, des divorces (en France deux mariages sur trois !), abandon progressif du mariage, augmentation des naissances de « bâtards », chute de la fécondité d'où vieillissement de la population…. Et je ne parle même pas des conséquences de tout ce terrorisme sexuel que nous subissons au quotidien, sur la psychologie et sur le comportement humains et qu'on se garde bien d'évoquer. Bien au contraire on continue de plus belle à faire la promotion de la débauche au point qu'on est arrivé à faire croire aux jeunes filles et aux jeunes garçons de quatorze ans qu'être vierge et chaste à cet âge c'est une honte. Conséquence, les jeunes filles se font « déflorer » dans les caves d'immeubles, sur une banquette arrière de voiture ou dans une cage d'ascenseur par le premier venu, et les jeunes hommes sont comme des bêtes lubriques guidés par leur libido (il en est d'ailleurs ainsi des adultes des deux sexes). J'aurais pu également évoquer le problème de l'alcool, de la drogue, du tabagisme aussi puisque c'est à la mode, ainsi que des jeux de hasard et d'argent. Tous ces fléaux qui sont pour nous Musulmans formellement interdits et qu'on a rendu licites au nom du respect des libertés individuelles.

Finalement, la liberté à l'occidentale, ne crée chez les individus que dépendance, problèmes sociaux et psychologiques graves (violence, suicide, dépression, dégradation des mœurs, vieillissement de la population, délinquance...la liste est longue) et ne conduit à long terme qu'à la destruction des sociétés. Parmi les signes évident de la décadence d'une civilisation sont l'apparition de la débauche à outrance, de l'amour du jeu et du divertissement et la quête effrénée des richesses. « Du pain et des jeux ! » scandaient les Romains à l'aube de leur chute. Voilà le modèle de la société moderne occidentale, rongée par l'idolâtrie sous toutes ses formes, faisant le culte de la débauche, du vice et de l'argent ! Non l'homme moderne occidental n'a absolument rien inventé dans ce domaine il ne fait que suivre le mode de vie de ses ancêtres auquel il a donné un autre nom, une autre appellation mais qui n'est pour nous Musulmans, éclairés de la Guidance d'Allah – 'azza wa jalla-, qu'une autre forme de « jâhiliya », un ordre contraire à celui voulu par Le Créateur, un mode de vie en opposition à celui des Prophètes d'Allah. L'homme « moderne », n'est ni plus sage, ni plus honnête ni plus bon que le romain de l'antiquité assis dans le Colisée assistant à un combat de gladiateurs. Et tout ce siècle passé d'hégémonie occidentale dans le monde avec toutes ses horreurs innommables et innombrables commises à chaque fois au nom de la liberté ne doit que renforcer en nous l'idée que l'homme libre est véritablement celui qui se soumettant de son plein gré à la Loi d'Allah-'azza wa jalla- s'affranchit de ses passions et de ses mauvais penchants se donnant

ainsi les moyens d'accéder à une vie heureuse et paisible et d'obtenir la Satisfaction d'Allah qui lui procurera le Bonheur Eternel dans l'Au-delà. La Noblesse de caractère, le Courage, la Dévotion, le Sacrifice, la Patience, la Générosité seront alors les vertus dont cet homme embellira son âme en ce monde, à l'image des Prophètes pour son propre bien-être et celui de tous. Quant aux kuffars qui se croient libres en ce monde d'agir comme bon leur semble semant alors corruption, désordre et malheurs autour d'eux :

« Sachez que la vie d'ici bas n'est que jeu et amusement. C'est une parure et un sujet de vantardise entre vous. C'est une course vers un surplus de biens et d'enfants. Elle est en cela pareille à une pluie bienfaisante qui a fait pousser une végétation ayant plu aux mécréants. Puis celle-ci se dessèche et tu la vois toute jaune. Puis ce n'est plus que débris et dans l'Autre Monde un supplice sévère ou un Pardon d'Allah et Sa Satisfaction. La vie de ce bas monde n'est qu'une jouissance éphémère. »

[Le Fer : 20]

J'aimerais juste avant de conclure concernant ce soi disant principe des libertés individuelles, faire remarquer qu'en France qui se veut état de droit respectant les libertés individuelles, on considère qu'une femme ou une jeune fille s'exhibant de manière provocante comme c'est désormais très courant partout, c'est tout à fait normal. Cependant qu'une de nos sœurs Musulmanes se couvrant la chevelure et ayant une tenue pudique et respectable, est renvoyée des établissements scolaires, ou de son travail à cause de cela ! Et que l'on ne vienne pas nous faire croire les absurdités ridicules dont se fait l'écho la presse affirmant que ces sœurs voilées menacent la république ou que c'est une atteinte aux principes laïques ! Comment peut on d'un côté prôner le respect des libertés individuelles les plus fondamentales et se vouloir défenseur des valeurs humanistes, et en même temps interdire aux Musulmanes de s'habiller conformément à leurs croyances et à leur religion (qui est censée être respectée), selon un code vestimentaire pudique respectant la dignité de la femme et son honneur. Qu'on nous explique en quoi ces filles ou ces femmes qui subissent cette discrimination sont une menace ! Aucune de ces jeunes filles ou femmes ne se plaint de son hijab, au contraire, elles ont fait un choix raisonné et réfléchi et tenter de véhiculer le mensonge selon lequel elles ne sont que des pauvres femmes contraintes et qui subissent la tutelle rigide des hommes n'est qu'une preuve supplémentaire de la mauvaise foi et de la malhonnêteté des médias occidentaux. On se permet de qualifier le hijab de signe ostentatoire et discriminatoire insultant ainsi l'Islam, le hijab étant une prescription divine (et n'en déplaise aux nouveaux muftis tartuffes de France), pour justifier son interdiction, alors que ceux qui subissent précisément la discrimination sont ces jeunes filles et ces femmes Musulmanes qu'on ne jugent pas aptes à laisser elles mêmes décider de leur façon de s'habiller et donc de l'usage qu'elles veulent faire de leur propre corps ! Alors on en est à discuter désormais pour savoir s'il faut adopter une loi qui en fait, serait une remise en cause pure et simple du fondement des libertés individuelles.

Conclusion, dans un état démocratique laïque, si tant est que cela puisse exister au sens strict du terme, comme dans tous les systèmes humains, la liberté conférée aux individus est celle, en théorie, définie par les lois. Or ces lois sont érigées par des hommes, et sont donc sujettes aux contradictions, aux imperfections, aux incohérences voire aux

absurdités, comme le montre l'exemple ci-dessus qui n'en est qu'un parmi une multitude indénombrable. Encore une fois tout cela montre que la liberté est une notion des plus ambiguës, des plus floues, des plus difficiles à définir, et quelle soit appliquée à l'opinion, à l'expression ou à l'action, il n'en demeure pas moins difficile pour ne pas dire impossible d'en définir les limites avec précision. En fait, elle ne reflète aucune réalité concrète. Sauf si par libertés individuelles on entend la possibilité pour les individus d'avoir des mœurs dissolues, d'être un fornicateur, un adultérin, un ivrogne notoire, un junkie délabré…mais dans ce cas ce n'est plus de la liberté, c'est l'instrument d'aliénation de la masse qui la maintient dans la passivité, la frivolité, la paresse et la lâcheté. C'est par le biais de ces distractions qu'on parvient à maintenir docile la populace et qu'on détourne leur attention et leur énergie des choses essentielles.

6-Le pluralisme politique ou la liberté de constituer des partis politiques est un autre fondement de la « démocratie-din », que voudrait bien voir instaurée dans nos pays Tariq Ramadan. Ce qui signifie que dans une société démocratique idéale, pourrait se côtoyer toute forme de représentation politique quelles que soient leurs tendances, leurs idées ou leurs croyances (en théorie).

Ceci confère à ces organisations politiques, entre autre, le droit de militer pour leurs idées même si les idées répandues sont le kufr ou le désordre. Il est clair que ce principe est en contradiction évidente avec l'Islam qui est un rempart contre le mal et non un tremplin précipitant dans la mécréance et la corruption. En aucun cas, il est permis au Musulman ne serait-ce que d'approuver intérieurement un mal quelconque, or ici d'après cette invention, non seulement on ne doit s'opposer à aucune manifestation du mal, même le kufr, mais en plus nous avons le devoir de reconnaître sa légitimité ! Or s'ériger en adversaire du mal et commander le bien est une obligation permanente et collective en Islam comme le montrent de très nombreux versets dont en voici un, qui place au même rang ce devoir, avec celui de la Salat, de la Zakat et même celui de l'obéissance à Allah et à Son Messager :

> ***« Les Croyants et les Croyantes sont étroitement liés les uns aux autres par l'amitié et le soutien réciproque. Ils ordonnent le Bien*** (l'Islam), ***interdisent le mal*** (contraire à l'Islam), ***pratiquent la Salat, s'acquittent de la Zakat et obéissent à Allah et à Son Messager. »***
> [Le Repentir : 71]

En opposition à cela l'attitude des hypocrites et des mécréants est celle définie dans la même sourate quelques versets avant [67], et dont le Musulman sincère doit à tout prix se distinguer :

> ***«Les hypocrites*** (hommes et femmes) ***sont alliés les uns des autres. Ils ordonnent le mal*** (contraire à l'Islam) ***et interdisent le Bien*** *(l'Islam).* ***Ils sont avares. Ils ont oublié Allah et Allah les a oubliés. Certes les hypocrites sont des rebelles. »***

Dans le même ordre d'idée le Prophète a dit dans une sentence rapportée par Muslim :

« Celui qui est témoin d'un mal doit l'interdire par la main, s'il ne le peut qu'il le fasse par la langue et s'il ne le peut également qu'il réprouve ce <u>mal en son for intérieur et ceci constitue le minimum qu'exige la foi. »</u>

La partie du hadith (soulignée), signifie que celui qui ne réprouve pas le mal en son for intérieur est dénué de toute foi, car ne pas réprouver le mal dans son cœur revient à le banaliser, à l'accepter ou à en être satisfait. Qu'en est il de celui qui croit qu'un communiste, par exemple, a le droit de militer pour sa cause impie et de rassembler autour de lui des individus luttant pour la mise en place d'une idéologie de kuffars ?

Dans une autre version du même hadith contenue dans le Sahih Muslim toujours, le Prophète –'alaihi salat wa salam- dit : ***« Celui qui les combat de sa main est Croyant, celui qui les combat par la voix est Croyant, celui qui les combat en son for intérieur est Croyant mais en dehors de cela il n'y a pas une once de foi. »***

Et dans le fameux hadith du Sahih de Bokhari cette fois, dans lequel il est question d'un navire occupé par les Gens de Bien (sur le pont du navire) et les criminels (dans la cale) qui décident de crever la cale pour s'approvisionner en eau, le Prophète dit :

« Si les gens sur le pont <u>laissent faire</u> les gens dans la cale du navire, ils sont tous perdus, mais s'ils les empêchent d'agir, ils sont tous sauvés. »

Notons que dans le hadith c'est le fait de laisser agir sans réprouver le mal qui provoque la perte de tous, or si on s'en remet au fondement de la démocratie, non seulement il faudrait les laisser agir à leur guise, mais en plus les encourager et leur donner la légitimité pour répandre leur kufr et leur désordre sur terre provoquant ainsi la perte de tous !

C'est donc à l'application de ces principes chez les Musulmans qu'œuvre Tariq Ramadan et pour lesquels il a troqué la Religion de Vérité ! Que les Frères et Sœurs tombés sous le charme du charisme, de l'éloquence du personnage et de sa notoriété fabriquée, prennent conscience qu'il ne s'agit pas ici d'une réfutation d'un simple point de fiqh (jurisprudence), mais nous discutons des fondements même du Tawhid. Militer pour l'instauration de la démocratie dans les pays Musulmans c'est militer pour ce principe et tous ceux énoncés ci-dessus. Or, l'incompatibilité de l'Islam avec cette idéologie, au vu de ce qui a été développé jusque là, est on ne peut plus évidente. La démocratie qui implique obligatoirement l'acceptation de tous les principes de base qui la constitue, sans quoi ce n'est plus la démocratie, n'est en fait que le reniement pur et simple du TAWHID et donc de l'ISLAM. Ce qui veut dire aussi que parler de l'Islam démocratique, ou de la démocratie de l'Islam n'a absolument aucun sens et cela relève plus de la démagogie dont sont friands tous ces politiciens véreux d'occident et qu'on retrouve malheureusement en abondance dans les ouvrages de Tariq Ramadan. Car comme nous l'avons démontré jusqu'ici aucun des fondements « sacro saints » de la démocratie ne s'accorde d'aucune manière avec l'Islam ce qui veut dire qu'employer des formules du genre « démocratie à l'Islam » ou « Islam démocratique » n'est qu'une vaine tentative de rassembler deux choses qui s'opposent totalement de par leur nature. Ce qui est non seulement contraire à la raison que ce même Tariq aime à invoquer souvent, mais qui plus est, ces expressions ridicules témoignent à elles seules de leur illégitimité puisqu'elle font référence à une

comparaison, voir à une assimilation de l'Islam Religion Révélée, à une idéologie humaine incohérente et imparfaite.

En conclusion, le Tawhid emprunt de chirk ou de kufr n'est plus le Tawhid. Et là où il n'y a pas de Tawhid il n'y a pas l'Islam mais le kufr, le terrible et dangereux kufr, le véritable mal qui ronge l'humanité, la source de tous les maux et de toute les folies, qui rend vaines toutes les actions, même les plus méritoires, et qui vaut à son auteur les pires tourments dans l'Au-delà.

Mais revenons désormais à la discussion sur le principe du pluralisme politique et le droit d'ériger et de laisser s'exprimer tous les partis politiques. Dans la fameuse société démocratique dont tout le monde parle et veut en être, même les nouveaux « prédicateurs musulmans », et dont peu savent exactement de quoi il en retourne, se côtoient dans le « souk » politique toutes les tendances. On a l'étale du communiste athée avec sa théorie du matérialisme dialectique et de la dictature du prolétariat dont je vous épargne les détails, le présentoir de l'adepte de l'économie libérale avec sa statuette du dieu marché, les « défenseurs » de la nature et de l'écosystème pleurnichant sur la dégradation de l'environnement, les nationalistes racistes dont personne ne veut faire partie et qui pourtant on de plus en plus d'écoute, sans parler des anarchistes, trotskystes, ou des alter mondialistes etc.… Et tout ce petit monde est ainsi occupé à essayer de vendre sa « marchandise idéologique », se dénonçant mutuellement, se fustigeant, s'insultant, se calomniant comme des marchands de tapis dans un « souk » alors que le seul souci des gens qui se promènent entre les étales est de trouver de quoi manger dans leur assiette le soir en rentrant, même si c'est le diable en personne qui la leur tend ! Ainsi on parvient à entretenir l'animosité, la division, l'adversité et la haine au sein de la société. On disperse les énergies et on distrait ainsi la populace qui a le sentiment réconfortant mais trompeur de vivre dans une société ouverte et pluraliste. Toutes ces manigances malhonnêtes et mensongères qui n'ont en général pour finalité que l'accès au pouvoir sont évidemment inconcevables en Islam. La division et la dispersion à laquelle conduit cette mise en scène est condamnée par le Coran et la Sunna, ainsi Allah –'azza wa jalla- dit :

« Tenez tous fermement la Corde d'Allah *(le Tawhid)* ***et ne vous divisez point ! Rappelez vous la grâce qu'Allah vous a accordé lorsque, d'ennemis que vous étiez, Il rétablit la bonne entente entre vos cœurs et vous voilà, par sa grâce devenus frères. Vous étiez au bord d'un gouffre de l'Enfer et Il vous en a sauvés. C'est ainsi qu'Allah vous expose clairement Ses Signes, peut être prendrez vous le Droit Chemin. »***

[La Famille de 'Imrân : 103]

Le Prophète dit dans un hadith authentique connu, rapporté par Tirmidhi et Ibn Mâjah :

« Tenez vous en à la Jamâ'a et ne vous divisez pas ! Le diable est avec celui qui s'isole et il s'éloigne de ceux qui se regroupent. Que celui qui veut le Paradis s'attache à la Jamâ'a. »

Ce hadith est une injonction claire comme le verset ci-dessus, condamnant la division et enjoignant à rechercher ce qui unit et rassemble, procurant la stabilité, l'entraide, et concentrant la force et les énergies positives pour un usage dans le Bien.

Alors que l'on connaît tous les méfaits de la division et de la dispersion des forces, ce à quoi conduit le soit disant pluralisme politique. C'est donc un principe qui va à l'encontre même de l'Islam, de la nature de l'homme et donc de ses intérêts. Ce qui n'exclut pas, évidemment qu'il puisse y avoir divergences d'opinion au sein de la Umma, sans pour autant que cela ne conduisent à la division et au désaveu réciproque tant que les fondements de l'Islam sont respectés. Mais cependant, la recherche de la Vérité (cd : ce qui est conforme au Kitab et à la Sunna) doit rester la norme et la priorité et là où s'opposent les avis c'est la Loi conforme à la Révélation qui tranche et décide de ce qui est à rejeter ou à appliquer.

A l'époque de l'Union soviétique lorsque le parti communiste avait mainmise sur le pouvoir, cette démocratie vivait sous le joug de fer de l'idéologie de Marx. A cette époque toute opposition à la ligne de conduite dictée par le parti était sévèrement réprimée. Au nom de la liberté. Aux Etats-Unis, eldorado de la liberté, dans les années 50 c'est la chasse aux sorcières avec la mise en place d'un programme anticommuniste féroce. En Allemagne, en 1933, le parti nazi accède au pouvoir. En Italie, à la même période c'est les fascistes qui jouent les Caïds sanguinaires. En Espagne c'est le mouvement nationaliste de Franco qui instaurent la dictature après trois années de guerre civile de 1936 à 1939. Et à chaque fois, et de tout temps dans l'histoire humaine, et il en sera ainsi jusqu'à ce qu'Allah hérite de la Terre, la division crée le désordre et sème la mort. C'est ainsi que se déroulent les choses dans les pays qui ont adopté la démocratie, manipulation de masse, mensonges sur mensonges, manigances en tout genre et de temps en temps répressions plus ou moins physiques et guerres. Et comme on a bien compris chez les « personnes autorisées » qu'un tel système n'est pas réalisable concrètement et non viable, on mise tout sur le paraître et le conditionnement et on tente de faire croire que c'est le peuple qui choisi et qu'il vit dans une société pluraliste, et qu'il peut remercier le Ciel car ce n'est pas la cas chez tout le monde. Un autre exemple qui montre l'absurdité d'un tel système est le cas du front national en France. Ce parti est légalement reconnu et possède même son électorat qui d'après les dernières élections serait en augmentation. Aux dernières élections présidentielles Le Pen, leader du parti, se retrouve au second tour, les suffrages le plaçant non loin derrière Chirac et écartant Jospin. C'est la catastrophe ! Tout le pays est bouleversé, les gens pleurent dans la rue en criant « J'ai honte d'être français ! », « la République est malade », « la démocratie est en danger ! »Etc.… Alors on se mobilise, à coup de renfort médiatique, la télé, la presse tout le monde se joint à la bataille contre le front national, on fait même sortir les collégiens, les lycéens des salles de cours en pleine période d'examens pour une croisade contre Le Pen ! On passe alors du simple matraquage médiatique auquel nous ont toujours habitué ces maudits médias au délire collectif antifasciste, on reparle même d'Auschwitz de Dachau évidemment car les victimes sont toujours les mêmes ! Dans de telles conditions évidemment Le Pen, n'a aucune chance si tant est qu'il en ait eue une au départ, et c'est donc Chirac qui se retrouve à nouveau président, ce qui arrange bien ses petites affaires et celles de certains autres d'ailleurs.

Voici un exemple de plus montrant l'incohérence et l'absurdité auxquelles sont confrontés les hommes quand ils sont gouvernés par les passions d'autres hommes : on autorise un parti qu'on dit être un danger et dont les idées sont fondées sur l'exclusion de l'autre sur des bases plus ou moins raciales. On ne cesse de condamner via les médias tous les extrémismes qu'ils soient de droite ou de gauche en affirmant qu'ils sont une menace

et un danger pour la société, mais on accorde cependant le droit à des partis dont on juge les idées néfastes d'être représentés et de s'exprimer. Ce qui relève de la plus pure et odieuse hypocrisie semblable à cette mention que l'on peut lire sur les paquets de cigarettes « Fumer tue ». Encore une fois, et comme c'est de coutume dans les sociétés occidentales on ne cherche avant tout qu'à sauver les apparences par ce jeu politique mesquin, afin de donner au peuple l'illusion de la liberté, et cela permet également aux « acteurs politiques » de se livrer à la surenchère électorale basée sur le mensonge, les fausses promesses et la démagogie. Si une liberté mène à ces extrémités alors elle ne mérite pas qu'on en fasse l'apologie et encore moins qu'on la défende. Dans la plupart des démocraties occidentales, les partis abondent et dans certains autres pays ayant récemment adopté cette mode, on se retrouve même avec des dizaines de partis voulant tous se distinguer les uns des autres et promettant tous prospérité et sécurité. Mais seule la quête du pouvoir animent ces différents protagonistes, et lorsque le but est atteint ils ne font tous que se plier aux rouages indéfectibles du jeu politique moderne, dont les acteurs sont pour la plupart malhonnêtes et de mauvaise foi.

7-Dans le Din de la démocratie comme nous l'avons mis en évidence tout au début de ce petit exposé, la Souveraineté serait un attribut du peuple. Pour résumer et simplifier c'est le peuple qui est censé commander selon un système de représentation basé sur la majorité. Nous appellerons donc ce système la loi de la majorité, qui stipule que la voix du peuple qui doit être entendue et à laquelle tous doivent se plier est celle qui est majoritaire. Or chez nous Musulmans, l'opinion qui importe et qui est légitime, ne dépend pas du nombre de ses adeptes, mais simplement de sa conformité à la Vérité Révélée. En d'autres termes ce qui n'est pas conforme ni au Kitab, ni à la Sunna est le faux et conduit donc à l'injustice, et ce, même si la majorité des hommes le choisissent. De même que ce qui est conforme à la Révélation est le Vrai, le Juste donc le nécessaire, et le demeure même si la majorité des hommes préfèrent l'égarement. La loi de la majorité est donc une autre fausse croyance que l'on tente de nous inculquer et qu'Allah –'azza wa jalla- dénonce :

« La plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en étant en même temps des mouchrikin (associateurs) »
[Yûssuf : 106]

« Et si tu obéis à la majorité des habitants de la Terre, ils t'égareront de la Voie d'Allah car ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges ».
[Les Troupeaux : 116]

Ces versets, et il en existe bien d'autres, prouvent bien que la majorité des hommes sont des égarés et se sont éloignés du Droit Chemin. Et dans un hadith le Prophète –'alaihi salat wa salam- dit :
« Aucun Prophète n'a été cru comme je l'ai été, et il est des Prophètes qui n'ont été suivi que par un seul homme au sein de leur peuple. »[17]

'Abd Allah Ibn Mess'oud dit un jour à 'Amro Ibn Mimoun :

[17] Rapporté par Muslim dans son Sahih, et par d'autres.

« La majorité des gens sont ceux qui se sont écartés de la Jamâ'a, et la Jamâ'a est ce qui est conforme à la Vérité même si tu es seul. »

Na'im Ibn 'Imâd disait quant à lui : *« Lorsque la Jamâ'a est corrompue alors attaches toi à ce qu'était la Jamâ'a avant qu'elle ne s'égare, et ce, même si tu es seul, car à ce moment là c'est toi la Jamâ'a. »*

Ibn el Qayyim el Jawzya dit dans « I'lâm el mouwâqi'în » : *« Sache que le Consensus, l'argument décisif et la Majorité sont représentés dans la personne du Savant détenteur de la Vérité même s'il est seul, et même si l'ensemble de l'humanité diverge de lui. »*

Tout ceci prouve que ce qui est à prendre en considération pour nous les Musulmans est ce qui est conforme à la Vérité, et que ce qui rassemble le plus de voix n'est pas forcément la Vérité, bien au contraire, les Textes prouvent même le contraire. Tandis que d'après le principe démocratique accordant la légitimité à la majorité, c'est l'ordre de la masse et du nombre qui fait autorité quelque soit le choix opéré. Une fois de plus il y a une incompatibilité évidente entre ce que l'Islam exige de nous Musulmans, et ce que voudraient imposer au monde entier les démocrates dont fait partie Tariq Ramadan. Au nom de ce principe, il deviendrait donc légitime, par exemple, de proposer la concertation des peuples en ces termes : « Voulez vous l'application de la Chari'a, la Loi Révélée par Allah ? Si vous êtes d'accord nous le ferons, sinon nous laisserons de côté le Kitab et la Sunna et nous vous gouvernerons selon les lois anglaises ou françaises ou américaines. » ! Qu'Allah nous préserve de la mécréance !

« Il n'appartient nullement à un Croyant ou à une Croyante une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Celui qui désobéit à Allah et à Son Messager s'est en fait manifestement fourvoyé. »

[Les Coalisés : 36]

Dans une démocratie, c'est la loi de la majorité qui a cours. Or on sait pertinemment que le peuple, dans sa grande majorité représente l'ignorance et le conformisme aveugle. Si en plus de cela il est soumis en permanence à la manipulation de masse et au conditionnement des médias et surtout de la télévision, quel crédit, quelle valeur accorder au jugement de cette masse littéralement décervelée est régie en permanence par ses instincts primaires que l'on excite autour de lui constamment ?! Les exemples dans l'histoire et le quotidien ne manquent pas qui démontrent l'impact décisif qu'ont l'éducation, les médias, la télévision (autrement dit le conditionnement de masse), sur les fabrications mentales des individus. Comment ensuite pourvoir s'en remettre et accepter sereinement leur jugement ou plutôt devrai-je dire quel pouvoir dans ces conditions possède réellement le peuple ? Et si le peuple n'est alors pas réellement le maître de ses décisions, qui l'est ? N'est-ce pas Raffarin, premier ministre français, élu démocratiquement qui a osé faire tomber le masque (même si c'est par gaffe) en disant : « Depuis quand c'est le peuple qui décide ! » Les manifestations et les protestations en tout genre se multiplient depuis que ce dernier occupe cette fonction, et cependant il reste sourd à la voix du peuple. Si la majorité a toujours raison pourquoi Raffarin s'entête-t-il à vouloir appliquer des réformes dont personne ne veut ! N'est ce pas parce qu'il est lui convaincu que ces réformes sont nécessaires, et même si le peuple entier

croit le contraire ! Et à partir de là l'opinion majoritaire du peuple n'a que peu de valeur. Quand Bush bombarde les Musulmans pour s'approprier leurs richesses alors que dans son propre pays et dans le monde entier on lui dit de « rester tranquille » ; lui qui aime à se faire passer pour un bon gars qui veut libérer les autres du joug de la tyrannie, n'écoute que sa voix intérieure ou plutôt celle des démons qui l'animent, et se moque bien de la voix des peuples. Quand en 1992, en Algérie le peuple accorde son soutien au FIS, ce sont précisément les soi disant démocrates occidentaux dans le monde entier guidés par la haine et la peur de l'Islam qui sont les premiers à applaudir l'interruption du processus électoral. Où est dans tous ces cas le respect de ce fondement de la démocratie ! Et je précise toutefois pour dissiper les malentendus que la manœuvre des Frères du FIS n'a rien de légal du point de vue islamique puisqu'elle cautionne plus ou moins tout ce que nous nous proposons de dénoncer ici. J'aimerais encore citer un dernier exemple, qui montre cette fois-ci, le peu de jugement dont fait preuve la masse et qu'elle ne constitue en réalité qu'une entité dont se joue les politiques par le biais de leurs alliés de choix : les médias. C'est la fameuse affaire Clinton-Lewinsky dont je me dispense de relater les faits vu que même les détails de cette sordide affaire ont été largement divulgués. On a donc à faire pour résumer au chef d'état de la plus grande démocratie du monde qui se comporte comme le dernier des zâni (fornicateur) et qui ensuite nie les faits devant sa famille, son peuple qui l'a élu allant même jusqu'à commettre un parjure. Il est finalement démasqué et ce devant le monde entier. Après une scène retransmise sur toutes les télévisions, digne d'un psychodrame à l'américaine justement, son blason est redoré et il peut continuer en toute impunité à se moquer de cette populace complètement aliénée, qui en fait presque un héros !

J'aurais pu citer des dizaines d'autres exemples moins drôles, mais tout aussi révélateurs de l'absurdité et de l'irrationalité sur lesquelles repose la démocratie qu'on se propose d'ériger en modèle planétaire alors que tout le monde sait que ce sont les démocraties occidentales qui soutiennent les premières et par tous les moyens possibles les dictateurs tortionnaires qui sévissent ailleurs et notamment dans les pays musulmans. Et ce n'est pas Tariq Ramadan qui me contredira sur ce fait, lui qui dit à la page 81 du même ouvrage :

« Qui contrôle leurs sociétés ? Est-ce la monarchie qui contrôle la politique saoudienne ou Washington ? L'emprise américaine sur toute la région est bien plus effective qu'elle ne l'était auparavant et <u>les Etats-Unis, l'Europe ou Israël ne peuvent que redouter la naissance de sociétés pluralistes et démocratiques. »</u> La question que j'aimerais moi poser à Tariq est : comment se fait il alors que les soi disant pays démocratiques s'opposent eux-mêmes de manière intraitable à l'instauration de leur déchet idéologique dans nos pays, terres ouvertes à l'Islam au prix du sang des Compagnons du Prophète, et que Tariq Ramadan, qui se veut prédicateur musulman, ne tarit pas d'éloges sur les bienfaits du pluralisme, de la laïcité et de la démocratie ?! Serait il plus démocrate que les démocrates ! Ou alors ce sont les autres qui n'en sont pas puisque effectivement comment peut on revendiquer son adhésion à la démocratie et en même temps soutenir les pires ennemis du peuple que sont les dictateurs du monde entier ! Il est surprenant, et même effrayant de voir à quel point un homme peut s'égarer ! Ramadan défend donc une idéologie qui soit dit en passant est l'antithèse de l'Islam, non seulement cela lui échappe, mais en plus il reconnaît que cette idéologie à laquelle il croit et qu'il veut promouvoir, est remise en question par ceux là mêmes précisément, dont il veut exporter le modèle dans

nos pays ! Qu'Allah affermisse nos pas dans la Voie Droite et qu'Il nous accorde de mourir dans la Foi du Prophète, de ses Compagnons et des gens du Tawhid !

8-Pour en finir avec la question de la démocratie nous aborderons dans ce qui suit le dernier fondement sur lequel est censé reposer ce système idéologique irrationnel et utopique et **surtout anti islamique** : la concertation, le vote ou la voie des urnes… .

D'après cette invention, toute chose est censée être soumise à la concertation du peuple et devrait être choisie par ce dernier avant d'être adoptée selon le nombre de voix émis en sa faveur, et non en fonction du bon sens, de la justice et de la vérité, notions évidemment étrangères aux kuffars qui légifèrent. Ce principe est donc une déviance de plus et une faille supplémentaire dans les fondations de cet édifice qui tombe facilement en ruine lorsqu'il est soumis à un examen sérieux et attentif. En outre et surtout, **il n'est pas acceptable d'un point de vue islamique comme tous les autres fondements dont nous avons parlé plus haut et dont l'adoption d'un seul équivaut à rejeter l'Islam.** D'où la nécessité pour tout Croyant désireux de préserver sa Foi, de prendre en considération cette question et de s'écarter de ceux qui ont fait du Din un sujet de distraction, en se permettant à l'égard de la Chari'a, ce qu'il ne se permettent même pas avec les lois des kuffars et qui, comble de l'égarement, se veulent même les farouches défenseurs de leurs idéologies dont la finalité première est comme dans tous les systèmes humains, d'asservir la masse au bénéfice d'une élite qui défend avant tout ses intérêts !

En Islam, comme nous l'avons stipulé plus haut, déterminer le licite et l'illicite est l'affaire exclusive d'Allah-'azza wa jalla-, et il n'existe aucune divergence sur la question chez aucun Savant Musulman d'aucune époque, cette opinion étant si clairement énoncée dans les Textes que la nier revient à s'exclure soi même de l'Islam. Or, admettre ce principe du vote, et de la concertation comme cela se pratique dans les démocraties du monde entier où les membres du Parlement (qui seraient soi disant les représentants du peuple), légifèrent dans le domaine du halal et du haram, est une remise en cause pure et simple du principe fondamentale du Tawhid concernant la Législation et le Jugement (El Hâkimya). En outre lorsque l'on soumet la Chari'a, la Loi Révélée, au vote, cela revient à la placer sur le même rang que les lois humaines, la loi du taghout, puisque toutes les deux dans ce processus sont soumises au même traitement : discutée, critiquée, voire même dénigrée ou insultée, pour être finalement soit acceptée ou soit rejetée ! Et ceci est sans aucun doute le kufr le plus évident ! Qu'Allah nous en préserve !

> ***« Et certes Nous envoyâmes à chaque peuple un Messager leur enjoignant d'adorer Allah et de s'écarter du taghout »***
> [Les Abeilles : 36]

> ***« Celui qui renie le taghout et croit en Allah, empoigne la anse la plus solide »***
> [La Vache : 256]

Notons que le taghout d'après les différentes opinions des Compagnons et des Savants véritables de l'Islam, désigne aussi bien le chaytân, que le sorcier, le devin, le dirigeant appliquant une autre loi que celle d'Allah, le législateur, le penchant (el hawâ) de

l'homme dans une certaine mesure, et d'une manière générale tout ce qui est adoré, suivi, obéi en dehors d'Allah s'appropriant ainsi une prérogative divine.

Ces versets montrent donc de manière claire que le reniement du taghout, qui peut aussi être une idéologie de kufr ou une institution à son service (constitution, démocratie, ONU, le communisme, FMI….), est une condition sine qua non à l'acceptation de la Foi, qui chez nous Musulmans est indissociable de l'action. Comment peut on alors revendiquer la Foi de l'Islam (et en particulier le Tawhid) qui forme un tout homogène dont tous les fondements sont absolument inséparables et reconnaître les Attributs d'Allah –'azza wa jalla-, pour ensuite se précipiter tête baissée comme un mouton de panurge vers la première porte de la mécréance qui s'ouvre devant nous ! Reconnaître véritablement et sincèrement les Attributs d'Allah-'azza wa jalla-, c'est vivre en conformité avec eux. Lorsque Allah-'azza wa jalla- se fait connaître à nous comme étant le Sage, le Juste, le Savant, le Juge Suprême etc. cela signifie pour nous Musulmans que Ses Commandements, Sa Loi sont donc le reflet de Ses Attributs, et donc conformes à Sa Science, Sa Sagesse, Sa Justice, Sa Bonté, Sa Richesse…A partir de là, soumettre ou ne serait ce qu'accepter que l'on soumette la Chari'a à un examen critique en vue de son adoption ou de son rejet, la discuter, en bref la remettre en question revient à remettre en question les Attributs d'Allah –'azza wa jalla-. Et de même qu'en analysant la loi des hommes, l'œil éclairé et avisé se rend compte de son iniquité ses failles, de ses imperfections voir de ses absurdités (qui sont bien des attributs humains), de même, l'homme doué de raison sait qu'il n'existe par Meilleur Juge qu'Allah-'azza wa jalla-, Celui qui connaît l'Invisible et l'Apparent. Accepter la démocratie comme un modèle régissant les sociétés c'est donc se soumettre aussi à ce principe de concertation, en plus des autres, avec ce qu'il implique de reniement flagrant du Tawhid et donc de la Foi, car il n'y a pas de conciliation, ou de concession possible en matière de Tawhid qui est le fondement primordial, comme chacun sait, de tout l'Edifice de l'Islam. De même que rejeter un des fondements de la démocratie jusqu'ici énumérés, revient à renier la démocratie en bloc, renier un principe du Tawhid est le reniement du Tawhid en entier.

On a tenté faussement d'assimiler le vote ou la concertation démocratique à la Choura en Islam. Or elle est bien définie dans les ouvrages de fiqh des Savants et ne correspond en rien à ce qui se pratique dans les démocraties. Pour illustrer cela, je vous propose ici une traduction de certains passage de la page 214 du volume n°28 de « L'ensemble des fatwas » d'Ibn Taymya, imprimé par « Dar el Wâfa » deuxième édition 1998, concernant la Choura :

« Le Dirigeant Musulman, ne peut se dispenser de la Choura, car Allah-'azza wa jalla- l'a ordonnée à Son Messager –'alaihi salat wa salam- en ces termes :

> ***« Pardonnes leur, pries pour leur absolution et consultes les, et lorsque ta décision est prise, remets t'en à Allah, Il aime ceux qui s'en remettent à Lui ».***
> [La Famille de 'Imrân : 159]

Il est d'ailleurs rapporté d'après Abou Horeira :

-Personne ne consultait plus ses Compagnons, que le Prophète[18].

[18] Rapporté par Tirmidhi dans ses Sunnan hadith n° 1714, chapitre du « Jihâd ».

Il est dit qu'Allah a ordonné la Choura à Son Messager afin de gagner leur cœur, afin que l'on suive son exemple en cela après lui, et afin que soit mis en évidence **une opinion sur laquelle la Révélation ne s'est pas prononcé** concernant par exemple la stratégie en matière de guerre, ou des questions subsidiaires ou autres. »

Cheikh el Islam ajoute un peu plus loin :

« Lorsqu'il (le Dirigeant Musulman) les consulte, si certains lui exposent ce qui doit **être suivi du Kitâb, de la Sunna ou de l'ijmâ' (Consensus), il ne doit obéir alors à l'opinion de personne d'autre,** même si cette personne est quelqu'un de 'grand' dans le Din ou la Dounya. Allah dit :

> ***« O vous qui croyez obéissez à Allah, à Son Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le Commandement »***

Et si se présente une question sur laquelle les Musulmans divergent, le Dirigeant rassemble alors les différentes opinions ainsi que leurs argumentations, et **s'en tient à l'opinion qui est la plus conforme au Kitâb et à la Sunna, ainsi qu'Allah l'ordonne dans** :

> *« **Et si vous divergez sur une chose, ramenez la à Allah** (le Kitâb) **et à Son Messager** (la Sunna) **si vous croyez en Allah et au Jour Dernier ».***

Ce qui nous intéresse surtout ici, sont les passages en gras et soulignés des deux citations. Les idées principales qui sont à retenir des propos d'Ibn Taymiya sont dans un premier temps que le Prophète –'alaihi salat wa salam- **ne consultait pas les Compagnons sur les choses déjà tranchées par la Révélation,** mais surtout des affaires d'ordre stratégiques ou logistiques comme cela est relaté dans sa biographie. Ensuite dans la deuxième citation, concernant le Dirigeant Musulman, ce qui ressort des dires d'Ibn Taymya est que la concertation du Dirigeant est en fait ici **la consultation des Gens de science l**ui permettant **de mettre en évidence l'avis le plus conforme aux Textes afin de l'adopter** et de le faire appliquer, conformément à l'injonction divine s'adressant aux Croyants :

> ***« O vous qui croyez ! Ne devancez pas Allah et Son Messager dans un jugement ou une initiative, Allah est Parfaitement Audiant et Sachant. »***
> [Les Appartements : 1]

Ce qui signifie selon la majorité des exégètes qu'il faut observer de manière stricte le Coran et la Sunna et ne pas avoir des paroles ou des agissements qui ne leur soient pas conforme. Or, la concertation ou le vote à l'occidentale donnerait le droit au premier venu, qu'il soit le dernier des pervers ou le pire des kuffars, de donner son opinion concernant une affaire sur laquelle Allah et Son Messager ont tranché. Qu'on nous dise quel rapprochement il existe entre la Choura instituée par Allah et régie par des normes islamiques et la concertation démocratique !

J'aimerais avant de clore cette discussion rapide des fondements de la démocratie chère à Tariq Ramadan, citer **Mohammad Qotb**, frère de **Sayyid Qotb**, qu'Allah lui fasse

miséricorde. Mohammad Qotb dit dans un de ses ouvrages « Les écoles de pensée modernes », dans le chapitre traitant de la démocratie :

« Ainsi est l'Islam et ainsi est la démocratie d'un point de vue islamique…et à partir de là, il est impossible de les assimiler, ou de dire que l'Islam est démocratique ou qu'il est compatible avec la démocratie, à cause simplement de quelques similitudes discutables sur quelques points.

Le fait que la démocratie, est censée tout comme l'Islam garantir des droits aux individus, et qu'en Islam on retrouve le principe de la Choura, ne doit pas nous faire oublier deux choses importantes :

1-Il ne nous est pas ***permis d'un point de vue dogmatique*** *('aqîda), de* ***comparer un système jâhilien au 'système' divin, et encore moins de légitimer ce dernier en l'assimilant au premier, ou de croire qu'en recherchant des analogies avec le système jâhilien on fait la promotion du système divin ! C'est une défaite intérieure*** *qui terrasse notre pensée sans que nous ne nous en rendions compte, et qui fait que nous nous mettons à croire que le système divin (l'Islam) a besoin que nous le défendions pour être légitimé ou justifié, tout comme elle nous fait penser que nous faisons la promotion de l'Islam lorsque nous disons aux hommes, que l'Islam comporte les mêmes vertus que les systèmes qui gouvernent actuellement !*

C'est un signe de défaite de la part des Musulmans, dans leur confrontation face à l'occident victorieux, dominant, qui a pris le dessus sur les pays Musulmans. Mais ce complexe n'aurait eu aucune emprise sur nous si la confiance en nous et en la supériorité de la foi était présente chez nous, ainsi qu'Allah nous le dit :

« Ne vous découragez pas et ne vous attristez pas car vous êtes supérieurs si vous avez la Foi »

2-Le deuxième point est le fait que ces similitudes discutables concernant certains points ne doit pas nous faire oublier le ***large fossé qui sépare au niveau du fondement. Le fondement sur lequel repose l'Islam est foncièrement différent de celui sur lequel s'appuie la démocratie.***

En Islam, Seul Allah est adoré sans associé, et Sa Chari'a est mise en application en vertu du Tawhid et pour concrétiser ce Tawhid dans la vie de tous les jours, alors que dans la démocratie, on adore tout sauf Allah, c'est la loi des hommes qui est appliquée en conformité à l'adoration d'un autre qu'Allah et pour concrétiser cette adoration au quotidien.

L'Islam purifie l'homme pour le préserver dans son humanité dans 'la forme la plus parfaite', alors que dans la démocratie l'homme s'avilit au point 'd'être ramené au plus bas des degrés.

Voici des différences essentielles dans le fondement. Quelle valeur donner alors aux quelques semblants de similitudes touchant quelques aspects quel que soit leur importance ?!

Et dans le monde musulman, il existe des auteurs, des penseurs et des prédicateurs sincères qui se trompent au sujet de la démocratie.

Ils disent : - Nous en adoptons ce qui est bien et abandonnons les mauvais aspects. Ou encore : - Nous la délimitons et la soumettons à la Révélation, sans autoriser la mécréance, la permissivité et le laxisme ou l'anarchie sexuelle !

Mais dans ce cas, il ne s'agit précisément plus de la démocratie…mais de l'Islam !

La démocratie est le pouvoir du peuple par le peuple, elle confère au peuple le droit de légiférer. Si ce principe est annulé ou entravé, il ne s'agit plus alors de démocratie au sens strict du terme.

Et interrogez donc en cela les démocrates eux-mêmes et demandez leur :
***- Nous voulons gouverner selon ce qu'Allah a révélé, et dénier au peuple ou à ses représentants le droit de légiférer sauf dans le domaine de l'absence de Textes du Coran, de la Sunna ou du Consensus (Ijmâ') des Savants de la Umma ! Nous voulons l'application du verdict de l'apostasie, ainsi que les verdicts concernant le fornicateur, le voleur ou le buveur d'alcool…Nous voulons imposer le voile aux femmes et interdire l'indécence vestimentaire, la nudité sur les plages et dans la rue, et tout ceci en étant considérés toujours comme des démocrates !! Interrogez et voyez ce qu'ils vous répondraient. Sans hésiter, ils vous diraient alors : - Ceci n'est pas la démocratie** que nous connaissons. Dans la démocratie, les hommes légifèrent dans tous les domaines sans se plier à autre chose que la volonté du peuple (en théorie du moins, car comme nous l'avons vu avant, dans la réalité, ce sont les 'capitalistes' qui légifèrent de 'derrière le rideau'). Ils vous diront encore : -La démocratie n'a pas à intervenir dans la 'liberté individuelle', celui qui veut apostasier est libre ! Celui qui veut avoir une amante est libre ! Et celle qui veut tromper son mari est libre tant que son mari ne s'en plaint pas ! Les démocrates vous diront alors : - Non, cherchez un autre nom à ce que vous voulez… autre que démocratie !*

S'il en est ainsi, pourquoi alors nous entêter nous Musulmans à vouloir nommer le mode de vie que nous voulons 'démocratie' ? Pourquoi ne pas continuer à l'appeler l'Islam ?

*Et ceci ne signifie pas que les dictatures qui se sont instauré à la place de ces démocraties sont meilleures. Non, et mille fois non ! La tyrannie qui emprisonne des dizaines de milliers de personnes, qui leur inflige les plus abominables tortures jamais connues de toute l'histoire de l'homme, qui tue d'entre eux ceux qui sont tués suite à des procès bidons, ou à l'intérieur des prisons suite à la torture est un mal absolu ! **Je dis simplement que l'alternative n'est pas la démocratie…mais l'Islam ! Quant à ceux qui pensent que la route vers l'Islam est encore longue, et que le chemin de la démocratie est moins long et plus aisé ! A ceux là nous disons : - La démocratie elle-même est sur le chemin de l'effondrement, à cause des failles et déviances qui rongent ses fondements.***

Mais l'Islam demeurera…car c'est le Din de la Vérité et parce qu'Allah s'est chargé de sa préservation…et parce c'est la seule alternative qui peut sauver toute l'humanité de l'égarement lointain dans lequel elle s'est précipitée. »

Cette citation du Cheikh Mohammad Qotb résume bien à elle seule et réfute de manière indiscutable l'ambiguïté au sujet de la démocratie, que veulent entretenir certains personnages qui se prétendent prédicateurs, ou conférenciers de l'Islam.

De l'Islam en questions nous avons également les affirmations suivantes de Tareq Ramadan qui suscitent aussi quelques interrogations, et qui sont à mettre en parallèle à celles concernant la défense de la démocratie :

p100 : *« <u>Hier, face au colonialisme</u>, on croyait qu'il n'y avait qu'une seule réponse possible, un modèle- 'l'Etat islamique'. Maintenant, <u>nous savons que penser en termes de</u>*

modèle idéal est inadéquat et que l'approche traditionnelle des textes a montré ses limites. »
p.117 : *« Il n'y a effectivement pas un seul modèle de projet alternatif pour les sociétés musulmanes et parler d'un –modèle islamique- de gouvernement ou d'un –Etat islamique- qui serait l'archétype à réaliser ne veut rien dire. »*

Et je vous épargne encore toutes les élucubrations pseudo réformistes dont il fait usage pour appuyer ces dires pour le moins équivoques..

Ce qui dérange dans un premier temps c'est l'affirmation selon laquelle la croyance en la nécessité d'un 'Etat Islamique' est une réponse au colonialisme, et que cette croyance est donc relativement récente et doit son émergence à l'invasion des Terres d'Islam par les kuffars ! Cette affirmation telle qu'elle est formulée ici, laisse à penser que la référence à l'idée d'un Etat islamique comme seule alternative possible est un phénomène historique isolé dont la cause est extérieure à l'Islam. Et que de ce fait, ceci n'est pas la position fondamentale de l'Islam. D'ailleurs l'emploi du pronom indéfini 'on' dans l'expression qui suit la première partie de la phrase, « on croyait » renforce cette idée d'un concept Etat islamique forgé par **on** ne sait trop qui.

Deuxième chose à remarquer : les deux phrases qui constituent le premier passage sont articulées par deux mots « **hier** » qui introduit l'énoncé sur le concept d'Etat islamique en tant que seul réponse possible, et « **maintenant** » qui introduit l'énoncé remettant en question la première idée. Ceci ne fait que renforcer l'opinion mentionnée ici, à savoir que la première idée, celle de l'Etat islamique est désuète, obsolète ou dépassée, et que pour satisfaire aux exigences de la modernité il faudrait adopter une nouvelle approche, et oublier alors cette idée d'un Etat islamique idéal !

Troisième allégation qui pose problème dans ce petit passage, *« …l'approche traditionnelle des textes a montré ses limites »*. Donc si nous nous en tenons à ce qui est dit ici par Tariq, il s'agit de remettre en question une approche traditionnelle des textes qui, comme il ose le dire *« a montré ses limites »*. Mais dans ce cas quelle approche préconise Tareq Ramadan ?

Le « colonialisme », que Tareq considère à tort comme un phénomène datant d'hier, est loin d'être terminé. Et ses manifestations sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Notons que le colonialisme d'aujourd'hui a pris une connotation anti islamique bien plus prononcée que celui d'hier. Ce qui nous amène à évoquer la nature réelle des rapports entre l'Islam et le kufr selon les sources coraniques et de la Sunna.

> ***« Si Ton Seigneur l'avait voulu, Il aurait fait de tous les hommes une seule nation et ils ne cesseront d'être en désaccord, sauf ceux que ton Seigneur a touché de Sa Miséricorde et c'est bien pour cela qu'Il les a créés. Et ainsi s'accomplira la Parole de ton Seigneur : - Certes Je remplirai la Géhenne des djinns et des hommes ensemble. »***
> [Houd : 118-119]

Ainsi Allah –'azza wa jalla- n'a pas voulu faire des hommes une seule nation, mais Il les a créé en groupes distincts, différents et divisés. Ces différences se manifestent à plusieurs niveaux : la couleur, la langue, le sexe, la richesse et la pauvreté, la santé et la maladie. Mais la différence la plus importante et qui divise alors les individus en deux

catégories face à leur destin dans l'Au-delà, en heureux et malheureux, c'est leur divergence au niveau de la Foi, qui fait de certains des Croyants et d'autres des kuffars. Cette différence est quant à elle, liée au choix individuel et au libre arbitre, contrairement aux autres, et engage donc la responsabilité des individus. C'est donc logiquement la seule distinction véritable entre les humains que l'on peut prendre en considération.

Allah –'azza wa jalla- a voulu que Ses créatures se composent de Croyants et de kuffars :

> ***« C'est Lui qui vous a créés. Parmi vous se trouvent le Croyant et le kâfir et Allah voit parfaitement ce que vous faites. »***
> [La Grande Perte : 2]

L'adversité et l'opposition entre les hommes ont toujours quasiment dominé les rapports humains. Ainsi Allah –'azza wa jalla- dit à Adam et à son épouse :

> ***« Nous dîmes : - Descendez ! Vous serez ennemis les uns des autres et vous aurez sur Terre un lieu de séjour et une source de jouissance passagers »***
> [La Vache : 36]

Ainsi les Fils d'Adam « ont hérité » de cette animosité et de cette adversité dont la source est soit le Din (croyances et mode de vie), soit la douniya (les choses terrestres). En ce qui concerne l'adversité et l'animosité qui caractérisent les rapports entre les Croyants et les kuffars, il faut savoir qu'elle est un phénomène inévitable, Allah –'azza wa jalla- les ayant instaurées dans les cœurs :

> ***« Certes les mécréants sont pour vous des ennemis déclarés »***
> [Les Femmes : 101]

Et les ayant également ordonnées à Ses Serviteurs :

> ***« Vous avez en Ibrahim et ceux qui étaient avec lui un bon modèle à suivre lorsqu'ils dirent à leur peuple : - Nous vous désavouons vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions et l'adversité et la haine seront à jamais déclarées entre nous et vous jusqu'à ce que vous croyiez en Allah Seul »***
> [L'Eprouvée : 4]

C'est aussi au moyen de cette adversité que les hommes sont mis à l'épreuve les uns par les autres, et qu'ainsi l'examen terrestre devient total afin que chaque âme soit rétribuée pour ses actes après la mort.

L'animosité des kuffars envers les Croyants a toujours été de mise et ses manifestations sont multiples. Ainsi le Coran témoigne de l'hostilité et de l'adversité dont les kuffars ont toujours fait preuve envers les Croyants :

> ***« C'est ainsi que Nous fîmes à tout Prophète un ennemi : démons parmi les hommes et les djinns qui s'inspirent les uns aux autres des paroles enjoliveuses et trompeuses. Cependant si ton Seigneur le voulait, ils ne le feraient pas. Laisse les donc eux, et leurs inventions mensongères. Afin que les écoutent volontiers les cœurs***

de ceux qui ne croient pas à l'Au – delà, afin qu'ils en soient satisfaits et qu'ils commettent alors ce qu'ils doivent commettre. »
[Les Troupeaux : 112-113]

« Ils veulent éteindre avec leur bouche la Lumière d'Allah, mais Allah n'entend que parachever Sa Lumière et n'en déplaise aux mécréants »
[Le Repentir : 32]

« Malheureusement pour les serviteurs ! Il ne vient pas un Messager sans qu'ils ne s'en moquent ! »
[Ya-Sîn : 30]

« La vie de ce monde a été embellie aux yeux des mécréants et ils se moquent des Croyants. »
[La Vache : 212]

« Les criminels mécréants se rient des Croyants, quand ils passent devant eux ils clignent de l'œil, quand ils rentrent parmi les leurs ils se délectent des plaisanteries qu'ils font à leur compte. »
[Les Fraudeurs : 29-31]

« Ce sont ceux qui disent : - Ne dépensez pas pour ceux qui sont auprès du Messager, jusqu'à ce qu'ils s'éloignent de lui. »
[Les Hypocrites : 7]

« O vous qui croyez, ne prenez pas vos alliés et amis en dehors des vôtres car ils ne cesseront de vous corrompre et ils aiment les peines qui vous accablent. La haine s'est réellement manifestée par leur bouche mais ce qui est en leur cœur est pire encore. Voilà que Nous vous avons clairement exposé les versets si vous pouvez comprendre. »
[La Famille de 'Imrân : 118]

« Ceux qui avaient mécru dirent à leurs Messagers : -Nous vous sortirons certainement de notre terre (pays) ou vous reviendrez sans faute à nos croyances. »
[Ibrâhim : 13]

« Si jamais ils s'emparent de vous, ils vous lapideront ou vous feront retourner à leur religion, et vous ne connaîtrez alors jamais plus le succès. »
[La Caverne : 20]

« Ils ne cesseront pas de vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous détournent, s'ils le peuvent, de votre religion. »
[La Vache : 217]

Et le Coran comporte beaucoup d'autres versets montrant l'hostilité des kuffars envers les Musulmans. Les mécréants n'hésiteront jamais à utiliser tous les moyens pour détourner les Croyants de leur Foi. L'attitude des kuffars envers les Messagers et les Croyants a de tout temps été la même, et Allah nous en a fait le récit afin d'affermir en nous cette croyance en l'hostilité et l'adversité des kuffars à notre égard. Ces récits sont tellement nombreux dans le Coran que la conclusion à laquelle une lecture juste de ces versets amène ne peut être que la suivante : la nature réelle des rapports qui existent entre Islam et kufr est basée sur le désaveu, l'hostilité, l'adversité et la haine. Cette conclusion est largement confirmée par l'histoire de notre Communauté et le contexte actuel suffit à lui seul comme preuve.

D'ailleurs le Prophète –'alayhi salat wa salam- n'a-t-il pas eu à subir avec ses Compagnons cette adversité de la part des adorateurs d'idoles de la Mecque ? Les Croyants n'ont-ils pas eu à endurer toutes sortes de privations, de tortures et de luttes, et ce jusqu'à qu'Allah –'azza wa jalla- leur accorde enfin la victoire et instaure sur terre Son Din ? Les Musulmans ont alors régné sur l'Orient et l'Occident, après avoir précipité dans la déroute les empires perse et romain.

C'est alors que la faiblesse a commencé à ronger les rangs des Musulmans, car l'amour de ce monde et des biens terrestres et la peur de la mort ont gagné leur cœur. La crainte qu'ils inspiraient à leurs nombreux ennemis s'est progressivement dissipée.

Au début du 6° siècle de l'Hégire les Croisés attaquent l'Egypte et la Syrie, puis se sont les Moghols qui s'emparent de plusieurs contrées musulmanes orientales au 7° siècle, et au 10 ° siècle les Croisés attaquent l'Andalousie et chassent les Musulmans de la péninsule ibérique. Les conflits n'ont ensuite jamais cessé entre les Musulmans et les kuffars à tel point que durant le règne ottoman (1300 à 1900 calendrier chrétien), les Musulmans ont dû faire face à soixante conflits soit une guerre tout les dix ans ! La résistance des Musulmans leur a permis de repousser l'invasion des kuffars jusqu'au début du 19° siècle durant lequel les mécréants d'Europe et de Russie ont commencé à s'emparer militairement de la majorité des pays musulmans. Ils ont commencé alors à détruire et à essayer de corrompre ces pays par plusieurs moyens visant tous à dépouiller les Musulmans de leur Din s'attaquant ainsi à ce qui fut pendant longtemps la seule source de leur force et de leur grandeur jamais égalée depuis.

« Et ils n'auront de cesse de vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous fassent abandonner votre Din »
[La Vache : 217]

Les efforts des kuffars pour corrompre les Musulmans afin de mieux les coloniser, se sont concentrés sur trois pôles, notons que cela est aujourd'hui plus que jamais d'actualité :

1- Destruction de ce qui faisait la force des Musulmans : La force d'une nation repose sur sa population, ses ressources, et son unité. En s'attaquant à ces piliers les kuffars ont maintenu les Musulmans sous leur tutelle et leur dépendance, et ce, jusqu'à nos jours :

a) Ils ont corrompu les peuples musulmans dans leur Din et leurs mœurs par tous les moyens : dénigrement et diffamation de l'Islam, tentative de jeter le flou sur ses fondements et d'altérer ses règles surtout celles concernant le Commandement, l'Imâmat,

le Jihâd, l'Allégeance et le désaveu, et même le Hidjab. Tout cela en vue de restreindre le champ d'application de l'Islam aux rapports individuels entre l'homme et son Créateur, et de l'écarter de la sphère du publique (politique, économique et sociale). Ceux qu'on appelle orientalistes ont joué un grand rôle dans l'émergence des nouveaux principes d'altération et de corruption de l'Islam. Mais c'est surtout par le biais de leurs « élèves » parmi ceux qui se disent Musulmans, que se sont propagées de telles idées. Les kuffars ont veillé également à exporter leurs vices (alcool, drogue…) et la débauche vers les pays musulmans, ils ont encouragé la mixité, l'abandon du voile par les femmes musulmanes au nom de la liberté et du progrès. A partir de là, il n'y a qu'un pas vers la banalisation et la généralisation de l'adultère et de la fornication d'autant plus que l'enseignement laïque imposé dans les pays musulmans par les kuffars, ainsi que la propagande des médias ont été décisifs pour l'imprégnation de nos sociétés par les déchets de l'Occident. Le but de toute cette stratégie était la disparition de la référence à l'Islam en tant que mode de vie à part entière englobant tous les aspects de la vie humaine. Mais aussi elle affaiblit les peuples musulmans faisant d'eux des individus courant après la douniya et la satisfaction de leurs instincts et les écartant des valeurs de l'Islam, véritable source de force, de progrès et de réussite pour les Musulmans.

b) Deuxième élément contribuant à l'affaiblissement des Musulmans : le pillage des ressources de leurs pays, matières premières, produits agricoles dont les cours sont fixés par les kuffars eux-mêmes sur leurs marchés boursiers, ou par des pressions économiques ou politiques exercées sur leurs sbires : les dictateurs tortionnaires que sont ceux qui dirigent les pays musulmans. On a même mis en place des institutions et des réglementations menant directement à l'appauvrissement des pays du « Tiers monde », qui sont à majorité musulmans : destruction des marchés locaux par les exportations des kuffars, enlisement de ces pays dans les dettes (supercherie du FMI), embargos (celui de l'Irak bien sûr, mais aussi celui d'Afghanistan, Libye, Pakistan, Afghanistan, Iran et autres) , sans parler des guerres intestines entretenues volontairement auxquelles évidemment ces démons d'occident ne sont jamais étrangers, et qui sont pour eux source de gains considérables !

Ce qui m'amène à parler dans ce qui suit du troisième outil de destruction de la force des Musulmans.

c) « Diviser pour mieux régner », par le découpage criminel de l'Empire ottoman à la fin du 19°siècle, selon des frontières politiques incohérentes. Ceci a eu pour effet d'entretenir la division, l'animosité entre les peuples musulmans qui progressivement se désolidarisent. En parallèle à cela on excite les penchants nationalistes ou ethniques ce qui vise à faire disparaître le sentiment de fraternité au sein de la Umma. Or, il ne fait aucun doute que la force des Musulmans réside dans leur unité et les liens de fraternité qui doivent les unir. La plus fâcheuse des conséquences de cette dislocation de la Umma est précisément l'extinction du sentiment communautaire au sens le plus large, chez la majorité des Musulmans. On ne raisonne plus en terme de Umma englobant tous nos frères et sœurs en Islam dans le monde entier. L'allégeance et le désaveu qui est un pilier du Tawhid ne se fait plus chez beaucoup trop de « musulmans » selon les critères de l'Islam, mais selon de basses et vilaines considérations nationalistes et ethniques qui ont même plus d'une fois conduit à des guerres fratricides, à l'animosité, la haine, le mépris ou dans le meilleur des cas à la méfiance. Dans un tel climat il est évidemment très difficile d'unir nos efforts afin de faire front commun contre le véritable ennemi qui menace désormais non plus nos frontières qui ne sont plus les nôtres depuis longtemps, mais tout

simplement notre survie en tant que Communauté de Foi. Car la prétendue chasse aux terroristes à laquelle se livrent toutes les nations du monde, et qui se résume par des arrestations arbitraires massives, la répression, la torture, les viols, les massacres, n'est que la manifestation de la crainte que les kuffars ont de voir émerger la seule alternative valable à leur « Nouveau Désordre Mondial » : l'ISLAM.

Le deuxième pôle sur lequel les kuffars ont concentré leurs efforts afin de nous éloigner de notre Din et ainsi coloniser nos pays est :

2- La mainmise sur la législation dans les pays musulmans :

Aucun des moyens que les kuffars ont utilisé et utilisent pour corrompre les sociétés musulmanes n'aurait pu être mis en place sans au préalable donner à ces stratégies machiavéliques l'apparence de la légitimité. La consommation, la fabrication, la vente d'alcool qui affecte le corps et l'esprit de l'homme, la fornication, l'adultère qui détruit les foyers et les mœurs, l'usure qui appauvrit les peuples et les nations, tous ces péchés capitaux et bien d'autres, n'auraient pu être établi dans les sociétés musulmanes afin de les détruire et de les corrompre, si la Chari'a était toujours en vigueur. L'apostasie, le dénigrement, la moquerie et parfois l'insulte à l'égard de l'Islam et des Musulmans par les scribouilleurs véreux et hargneux que sont les journalistes ou les écrivains entre autres, ne pourraient se faire si la Chari'a était en application dans les pays musulmans. Il était donc nécessaire pour les kuffars colonisateurs d'empêcher l'application de la Législation de l'Islam donc de la remplacer par des lois établies par eux-mêmes, et c'est ce qui a été effectivement réalisé dans tous les pays musulmans colonisés. Durant le siècle passé, c'est par la force, la contrainte, le feu et le sang que les lois de ces kuffars ont été imposées chez les Musulmans et des universités et instituts ont été érigés dans lesquels on enseigne aux Musulmans la législation corrompue et hypocrite de l'Occident impie. On enseigne et ce jusqu'à maintenant aux « musulmans » à respecter, honorer voir même vénérer une législation touchant tous les aspects de la vie humaine, qui est en opposition formelle avec la Chari'a et qui n'est que déchet de la pensée des kuffars. Au nom de ces législations criminelles et injustes que sont les lois européennes, tous les interdits décrétés par Allah –'azza wa jalla- sont bafoués sans que ne soit sanctionnés les coupables, et les choses licites, autorisées voir commandées par Allah –'azza wa jalla- sont déclarées illicites ! Et celui qui observe ce qui est en cours dans les « pays musulmans » actuellement ne peut que constater que les kuffars sont parvenus à leur fin dans ce domaine ! Mais la mise en place de ces législations démoniaques comme nous l'avons dit rapidement au début de ce chapitre n'a pu se faire que par le pouvoir ici en l'occurrence la force armée. Ce qui nous conduit à discuter dans le point suivant de la mise en place du pouvoir dans les pays musulmans.

3- La mainmise sur le pouvoir dans les pays musulmans :

Comme nous l'avons mentionné plus haut c'est la force militaire qui a permis aux kuffars d'imposer leur pouvoir chez les Musulmans, et c'est par le moyen de la répression que s'est achevé la mise en place de leur projet de « mission civilisatrice ». La méthode d'application de la politique coloniale diffère d'un pays à un autre. Les anglais par exemple ont privilégié la politique du « partir pour mieux rester » en désignant eux-mêmes ceux qui allaient gouverner les pays colonisés selon leurs intérêts. Quant aux français, ils

ont eux opté, dans leur politique coloniale, pour la « manière forte » (massacres, viols, spoliations, destructions, et la torture instituée en véritable arme de guerre). Ce qui ne signifie pas que les anglais ou les autres kuffars colonisateurs européens sont innocents de tels crimes. Non bien sûr, les mains de tous ces colons sont tâchées jusqu'au Jour du Jugement, du sang des Musulmans, et seule la rétribution d'Allah – Le Maître de la Vengeance – envers tous ces tortionnaires et criminels sera la véritable moisson des injustes ! La principale source du pouvoir colonial dans les pays musulmans dans les deux cas restait la force et l'occupation militaire avait pour but de mater toute tentative de rébellion de la part des populations « indigènes » ce ramassis de sauvages incultes incapables de se gouverner tout seuls ! Et la disparition des forces armées coloniales, ainsi que des administrateurs colons, des pays musulmans ne s'est faite alors que lorsque les kuffars avaient la garantie que leur pouvoir resterait en place par le biais de leurs domestiques parmi les « musulmans ». Ce sont ces sbires collaborateurs, dictateurs tortionnaires à l'image de ceux qui les ont mis en place, qui détiennent encore le pouvoir, l'armée et l'administration dans les pays musulmans. La réalité historique qu'aucun ne peut nier, sauf les gens de mauvaise foi et aveuglés par leur penchant, est que ces pays sont encore sous le contrôle des kuffars colonisateurs qui par leurs lois, le pouvoir politique qu'ils ont instauré avant de partir, les méthodes d'enseignement, et l'information contrôlent totalement nos pays.

Cependant, il faut reconnaître que tout cela n'est que la conséquence de l'éloignement et de la négligence des Musulmans vis à vis de leur Din, ce qui leur a valu le châtiment d'Allah –'azza wa jalla- qui a alors laissé leurs ennemis kuffars achever de les corrompre et de les dépouiller.

Notons également que l'achèvement de l'œuvre de corruption des sociétés musulmanes par l'application des législations ou des systèmes des kuffars, s'est fait aussi par l'appui plus ou moins direct de prétendus savants ou mufti qui se voulaient réformistes. Et notons que de nos jours également ce sont encore ces soi disant réformateurs de l'Islam, qui en cherchant à promouvoir dans les pays musulmans les idéologies de kufr (démocratie, laïcité), œuvrent ainsi au maintien de l'entreprise coloniale et donc au retardement de l'application de la Chari'a dans les pays musulmans. Et quels meilleurs alliés pouvaient trouver les kuffars pour combattre l'Islam sinon ceux qui se revendiquent de l'Islam et qui plus est, ceux qui s'en veulent les « réformateurs », les « nouveaux penseurs », ou tous les tartuffes enturbannés, savants au service des tyrans, qui font commerce avec la Parole d'Allah, qu'ils soient les keffieh rouges de la famille Sa'oud, les toquets rouges de Moubarak, ou les burnous blancs de Hassan II !

Oui, contrairement à ce que dit Tariq, qui se revendique lui-même fièrement de l'école réformiste, le colonialisme n'est pas un phénomène d'hier, il a toujours été et est même aujourd'hui plus que jamais d'actualité. L'attaque contre l'Afghanistan, par exemple n'est en rien une attaque contre un état qui serait un refuge de « terroristes », il est surtout une tentative de la part de Bush et avec lui tous les dirigeants européens, de faire tomber un régime sur lequel les Occidentaux n'auraient aucun moyen de contrôle. Il s'agit ensuite comme cela s'est toujours passé dans les entreprises coloniales, de sortir un pantin de son placard complètement dévoué à l'Occident, servant uniquement les intérêts de ses maîtres, et de l'imposer au peuple afghan. Et le comble dans ces combines sinistres est qu'on a massacré et qu'on continue de le faire, des milliers d'innocents parmi nos frères et nos sœurs en Islam, on les appauvrit un peu plus, on a imposé chez eux une dictature déguisée, et tout cela au nom de la liberté et de la démocratie et pour le respect

des droits de l'homme. Un autre exemple flagrant de cette politique est celui de l'Irak, ou pour donner un semblant de légitimité à un tyran à la solde des américains on a fait revêtir un burnous blanc et un keffieh un ex agent de la CIA que l'on a imposé ensuite au peuple irakien. Et il en est de même depuis toujours avec tous les pays dont les régimes n'ont pas fait une allégeance totale et inconditionnelle aux américains ou aux européens. Et nous devrions nous Musulmans, être mieux placés que quiconque pour comprendre cela, nous qui sommes et resterons la cible privilégiée des kuffars :

« Les nations se rassembleront contre vous, à la manière de mangeurs s'asseyant autour d'un même plat » dit un jour le Prophète à ses Compagnons. Alors l'un d'eux demanda : « Serons nous donc si peu nombreux en ce jour ! ». Le Messager d'Allah, lui répondit : ***« Non, vous serez en ce jour nombreux, mais semblables aux débris charriés par le torrent. On ôtera du cœur de vos ennemis la crainte que vous leur inspiriez jadis, et dans vos cœurs seront déposés la négligence. ».*** On demanda alors à l'Envoyé d'Allah, ce qu'est cette « négligence », et il répondit : ***« C'est l'amour de ce bas monde, et la peur de la mort ! »***[19].

Conclusion : Parler, comme le fait Tareq ici, du colonialisme comme d'un phénomène d'hier, n'est pas la réalité, mais ce n'est pas ce qui est le plus fâcheux dans ce passage. D'autant plus que Tareq, pour être honnête, fait lui-même à juste titre, allusion au fait que les dictateurs de nos pays sont toujours soutenus par les occidentaux (voir citation p. 20). Nous avons juste voulu aborder la question pour cadrer le débat et parce qu'elle est liée à ce qui nous préoccupe véritablement ici, à savoir l'idée d'un Etat islamique comme modèle et **que Tareq remet en question.** Nous avons jusqu'ici vu que les pays musulmans ont toujours été gouvernés, plus ou moins en conformité avec les règles de base de la Chari'a[20]. Ce qui a donc cours actuellement dans les pays Musulmans, d'instauration et de maintien par la force de régimes corrompus imposés et soutenus par l'occident, n'est donc pas acceptable d'un point de vue islamique. La norme a donc toujours été dans nos pays la prédominance de la Chari'a, depuis l'arrivée du Prophète Muhammad –'alayhi salat wa salam- jusqu'en 1924, chute du Khalifa qui s'est faite par l'entremise du kâfir d'Attaturk. Ce que s'évertuent à essayer de faire croire toute une frange de soi disant orientalistes et spécialistes du monde arabo-musulman (les Kepel, Etienne, Jacquart, Basbous, Sfeir et compagnie…), régulièrement invités sur les plateaux télévisés est que l'Islam politique serait une dérive de l'Islam encouragé par les visions de certains penseurs musulmans moderne tels que Hassan el Banna ou Sayyid Qotb. Garaudy, qui se serait soi disant converti à l'Islam, désigne même l'islamisme comme une maladie de l'Islam dans « grandeurs et décadences de l'Islam ». Alors qu'il n'existe pas en Islam une chose que l'on nomme islamisme et qui en serait une dérive, une maladie, tout comme les termes « fondamentalisme », « intégrisme » ne veulent absolument rien dire.

L'Islam comme chaque Musulman sait ou du moins n'est pas censé ignorer, est le nom donné par Allah –'azza wa jalla-, Seigneur de tous les hommes, au mode de vie à part entière (Din) offert par Miséricorde aux humains, auquel notre Créateur attend que l'on se conforme et qu'Il agréé en dehors de tout autre Din :

---

[19] Rapporté par Abou Daoud d'après Thawbân, sahih selon El Albâni.

[20] C'est cependant sous le règne ottoman et à partir de la fin du 19 ° siècle que des législations touchant notamment au commerce inspirées des modèles occidentaux furent introduites chez les Musulmans.

« Le Din pour Allah, est l'Islam » [La Famille de 'Imrân : 19]

« Celui qui désire comme Din un autre que l'Islam, cela ne sera pas accepté de sa part, et il sera au nombre des perdants dans l'Autre Monde. »
[La Famille de 'Imrân : 85]

Et naturellement, ce Din possèdent des fondements et des principes de base, desquels découlent inévitablement des règles, et un code de conduite complet et parfait, le tout érigé et révélé par le Connaisseur de l'Invisible et du Visible, le Juge des juges, Le Plus Miséricordieux.

« Aujourd'hui J'ai rendu parfait, pour vous, votre Din, et parachevé, envers vous, Mon Bienfait, et Il m'agrée que l'Islam soit votre Din. » [La Table : 3]

La revendication de l'appartenance à l'Islam, qui signifie soumission, n'a de sens que dès lors que l'on accepte de son plein gré et en connaissance de cause les principes inaliénables qui le constituent. L'échec de toutes les idéologies humaines résident entre autres dans le fait qu'elles sont dans l'incapacité de proposer une alternative salutaire pour l'humanité qui engloberait tous les aspects de la vie humaine. Les imperfections et les incohérences sont donc le propre de tout système humain, même si certains sont moins pires que d'autres. C'est donc cette caractéristique propre uniquement à l'Islam qui distingue fondamentalement ce dernier des courants de pensée forgés par l'esprit de l'homme dont les capacités, ne l'oublions pas, restent restreintes. Et c'est aussi cette idée d'un Islam qui englobe tous les aspects de la vie humaine aussi bien spirituels que temporels qui dérangent au plus haut point tous les kuffars et notamment ceux qui se sont emparés injustement d'un pouvoir et d'une autorité qui n'est pas la leur, en vue d'assujettir d'autres hommes. Comme nous venons de le dire, la revendication de l'appartenance à un courant de pensée, à une idéologie, ne peut se faire que lorsque l'on en accepte pleinement les fondements et les principes de base les constituant. Si je venais à dire, par exemple, à Sarkozy que je suis pour l'obligation du port du voile à l'école et partout ailleurs, et que malgré cela je me désigne en publique comme laïque et républicain (qu'Allah me préserve du kufr), il ne manquera certainement pas de me faire remarquer avec tous les sarcasmes et le mépris qu'il peut, que je ne suis pas sérieux. Et ce n'est pas Tariq Ramadan qui me contredira sur cela, lui qui dans une émission télévisée récente a subi ce genre de mésaventure[21]. Et j'aurai beau essayer de démontrer à Sarkozy que ma position n'est pas une atteinte aux principes sacro saints de la république (comme essaie de le faire à tort et vainement Tareq), cela n'y fera rien. Le bougre restera intangible et indéfectible et campera à fond sur ses postions et les défendra avec toute la hargne et la rage qu'il peut, finalement comme un bon vieil intégriste qu'il est. Sauf que de lui, on dira que c'est un mec bien, un défenseur des valeurs républicaines, et parce qu'il a la loi de son côté ou plutôt l'opinion publique, ou encore les médias ou peut être certains lobbies, en tout cas ce n'est ni la justice, ni la vérité, ni même la raison, on déclarera plutôt « hors la loi » ceux qui sont en désaccord avec la tendance officielle et on les pointera du doigt, et c'est eux

[21] Il s'agit de l'émission 100 minutes pour convaincre dans laquelle Ramadan a fait une apparition durant laquelle il s'est une fois de plus ridiculisé devant les kuffars.

qu’on accusera d’être des intégristes etc. Tout cela pour dire que l’adhésion à une idéologie, une religion, un système quel qu’il soit implique l’acceptation des fondements de ce système et aucun n’échappe à cette règle (même pas l’anarchie). Ces fondements donnent ensuite inévitablement naissance à des orientations politiques, économiques et sociales et à un code de conduite spécifique. Remettre en cause les fondements, conduit inévitablement au non respect des règles qui en découlent.

Pourquoi en serait il autrement avec l’Islam ? Et au nom de quoi s’autorise t il à dire que l’Etat islamique n’est plus la seule réponse possible **?**!
Qu’est ce qu’un Etat islamique sinon la réalisation, l’application, la concrétisation des Commandements d’Allah sur Sa terre et parmi Ses Créatures, qui constituent ce qu’on appelle la Chari’a ?
Tareq oublie t il ou ne sait il pas que la Chari’a n’est rien d’autre que la manifestation de la Volonté d’Allah -‘azza wa jalla- et le reflet de Ses Attributs Sublimes ? Et que par conséquent remettre en question son application, ou ses principes fondamentaux c’est s’attaquer directement aux fondements de l’Islam, et en particulier à celui essentiel du Tawhid, dont décidément Tareq à une vision bien personnelle.
Oui la Chari’a est une des nombreuses manifestations des Attributs d’Allah –‘azza wa jalla-, et du Tawhid. Et c’est ce que nous aimerions expliquer et démontrer dans ce qui suit avec l’Aide d’Allah –‘azza wa jalla- et Son Agrément.
Nous venons de dire que la reconnaissance, le recours à la Chari’a (la Législation) et son application, constitue un fondement du Tawhid. Ceci est clair pour celui qui admet qu’Allah est le Créateur, et que la raison d’être de l’homme est de Le servir, et que la conséquence de cela sera la rétribution selon nos actes dans l’au-delà.

« Et Je n’ai créé les hommes et les djinns que pour qu’ils me servent »
[Ceux qui éparpillent : 56]

Et ce, malgré son contentement vis-à-vis de nous et de notre adoration comme Il le dit :

« Moussa dit : - Si vous êtes mécréants vous et tous ceux qui peuplent la Terre, Allah n’a assurément besoin de rien et Il est le Digne de Louanges. »
[Ibrâhim : 6]

Allah –‘azza wa jalla- a créé les êtres de façon à ce qu’ils soient disposés de manière innée à Le reconnaître, et à L’adorer Seul, et Il a envoyé aux hommes des Messagers afin de leur rappeler cette Vérité inhérente à leur nature, et afin de leur enseigner la voie de se rapprocher et d’adorer leur Créateur.

« Les hommes formaient une seule communauté. Allah envoya alors les Prophètes comme porteurs de bonne nouvelle et comme avertisseurs. Il fit descendre avec eux Le Livre en toute vérité et justice, afin qu’il soit arbitre entre eux dans leurs différends. »
[La Vache : 213]

Ibn Kathir dit dans son Tafsir [1/250] : *« Ibn ‘Abbas a dit : - Entre Adam et Noé se sont écoulés dix siècles durant lesquels a régné la Chari’a de Vérité. Puis les hommes ont*

divergé, et Allah a donc envoyé les Messagers comme annonciateurs de bonne nouvelle et avertisseurs. » [Rapporté par El Hakam qui a déclaré la chaîne de transmission de ce dire authentique].
Avant de parler du lien qui existe entre la Chari'a et le Tawhid, il est nécessaire ici de définir un minimum ce qu'est le Tawhid. Ce qu'il faut savoir d'abord, c'est que le Tawhid se compose de deux aspects fondamentaux indissociables :

a) Le Tawhid de la divinité, de la Seigneurie, de la Souveraineté et de la Puissance (en arabe « rouboubiya ») :

Cela consiste à reconnaître l'Unicité d'Allah et que Son Essence est Unique ainsi que Ses Actes et Ses Noms et Attributs et qu'Allah ne possède ni associé ou égal dans Ses Actes et que rien, ni personne ne partage avec Lui Ses Attributs. Toute personne qui attribut à un autre ou à autre chose qu'Allah –'azza wa jalla- une de Ses Qualités, est donc un associateur (mouchrik) donc un kâfir.

« Et il donne à Allah des égaux afin d'égarer les gens de Sa Voie. Dis : - Jouis de ta mécréance encore un peu de temps ! Tu fais partie des gens de l'Enfer. »
[Les Groupes : 8]

Et parmi les Actes qui relèvent exclusivement de l'Autorité d'Allah et qui constitue une de Ses prérogatives exclusives, il y a est celui de légiférer pour Ses créatures par l'instauration de règles juridiques, de commandements ou d'interdictions. Nombreux sont les versets qui affirment clairement que la Législation et le Jugement (en arabe le Hukm) n'appartiennent qu'à Allah, dont en voici quelques uns seulement :

« Et le Hukm n'appartient qu'à Allah » [Les Troupeaux : 57]
« A Lui appartient le Hukm » [Les Troupeaux : 62]
« A Lui appartiennent la Création et la Décision » [El A'râf : 54]
« Et quel que soit la chose sur laquelle vous divergez, le Hukm en revient à Allah » [La Consultation : 10]
« Et personne ne s'associe à Lui dans Son Hukm » [La Caverne : 26]
« Ou ont-ils des associés ayant légiféré en matière de Din, ce qu'Allah n'a pas autorisé » [La Consultation : 21]

Par conséquent celui qui s'érige en législateur se veut associé, concurrent d'Allah dans Sa Souveraineté, et cherche à se faire obéir comme Le Seigneur Seul mérite de l'être. Quant à celui qui obéi à cet usurpateur, à ce tyran, il ne fait que reconnaître son autorité et le prend alors comme seigneur en dehors d'Allah –'azza wa jalla-. Ce qui fait de lui un mouchrik.

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah »
[Le Repentir : 31]

Concernant ce verset, 'Adi ibn Hâtim, un chrétien converti à l'Islam, a entendu le Prophète –'alayhi salat wa salam- réciter ce passage du Coran. Il dit alors au Prophète : « Nous ne les adorions pas. » Le Messager d'Allah répondit alors **: *« Ne déclarent ils pas illicites ce***

qu'Allah a déclaré licite, et licite ce qu'Allah a rendu illicite, et vous leur obéissez en cela ?
-Certes, répondit 'Adi.
-***Voici alors leur adoration.*** » [Ahmed, Tirmidhi hadith hassan]
Le **Cheikh Muhammad El Amin Chanqîti** –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans son tafsir « L'exposé le plus éclairé sur l'interprétation du Coran par le Coran » volume 7 p. 169 : *« Dès lors que légiférer et établir des lois, qu'elles soient juridiques (char'iya) ou liées à la création (kawniya), sont des prérogatives exclusivement divines, comme l'indique les versets cités, celui qui suit alors une autre législation que celle d'Allah, a fait du législateur son seigneur, et l'a associé à Allah »*.
A partir de là, il apparaît que la Législation est un Droit exclusivement divin, un pilier de la Souveraineté d'Allah, et donc du Tawhid ; et qu'une faille dans ce domaine conduit à l'annulation pure et simple du Tawhid, et donc au kufr. Ainsi qu'Allah –'azza wa jalla- le dit :

> ***« Et Allah ne vous ordonne pas de prendre les Anges et les Prophètes comme seigneurs, vous ordonnerait Il le kufr après que vous vous soyez soumis ?! »***
> [La Famille de 'Imrân : 80]

Si prendre les Anges et les Prophètes comme seigneurs constitue le kufr, que dire de celui qui prend pour maîtres en dehors d'Allah, les législateurs humains, parmi les kuffars d'occident et de leurs frères qui « gouvernent » les pays musulmans.
Voici en ce qui concerne le Tawhid Rouboubiya. L'autre aspect fondamental du Tawhid qui est lié à la question de la Chari'a, du Jugement et du Pouvoir en Islam est ce qu'on a appelé le Tawhid Oulouhiya (Unicité d'Allah dans l'adoration).

b) Tawhid Oulouhiya :

Cela consiste à consacrer toutes les formes d'adoration (du cœur et du corps) à Allah Seul, qui est en arabe le « Ilâh » (l'Être digne d'adoration). Celui qui se consacre à cette adoration est donc le Croyant Mouwahhid (adepte du Tawhid), et celui qui ne le fait pas est alors le kâfir mouchrik (« associateur »).
Mais l'adoration n'est valable que lorsqu'au préalable l'homme s'écarte du chirk :

> ***« Et adorez Allah, et ne Lui associez rien »*** [Les Femmes : 31]
> ***« Adorez Allah et écartez vous du taghout »*** [Les Abeilles : 36]

Dans cet aspect du Tawhid ce n'est plus comme dans le Tawhid Rouboubiya, simplement la reconnaissance de la Souveraineté d'Allah qui est exigée, mais ce qui est visé c'est l'adoration exclusive d'Allah par sa volonté et ses actes. Cette forme du Tawhid garantit et implique le Tawhid Rouboubiya, mais le contraire n'est pas forcément le cas. Celui qui adore Allah Seul (Oulouhiya), est celui qui reconnaît véritablement Sa Souveraineté et Ses Attributs (Rouboubiya). Dès lors la reconnaissance uniquement de la Souveraineté d'Allah (Rouboubiya), ne fait pas de l'homme un Croyant, tant qu'il ne s'est pas conformé à l'autre aspect du Tawhid la Oulouhiya. Ce fut le cas des idolâtres à l'époque du Prophète qui reconnaissaient Allah –'azza wa jalla- en tant que Créateur, avec tous les Attributs de Sa Souveraineté, mais qui adoraient en dehors de Lui des pierres.

« Et si tu leur demande qui les a créés, ils te diront alors Allah. Qu'ont-ils donc à inventer » [L'ornement : 87]

Et c'est encore le cas de nos jours de l'écrasante majorité de ceux qui se revendiquent de l'Islam, et qui en réalité ne vouent pas à Allah le culte qui lui est du. Le Tawhid Oulouhiya est donc l'adoration exclusive d'Allah –'azza wa jalla-. Et parmi les actes d'adoration obligatoires qui doivent être consacrés à Allah Seul se trouve le Hukm (Jugement, Législation, le fait d'avoir recours à son Jugement et à l'application de Son Jugement).

« Et le Hukm n'appartient qu'à Allah, Il vous a ordonné de n'adorer que Lui. » [Yûssuf : 40]

Ce verset constitue une preuve évidente que le Hukm fait partie intégrante de l'Adoration ('Ibâda). Et de ce fait le chirk dans le Hukm est le chirk dans la 'Ibâda.

« Rien ne Lui est associé dans Son Hukm » [La Caverne : 26]
«… et n'associe rien dans sa 'Ibâda » [La Caverne : 110]

Cette Adoration qu'est le Hukm est une obligation pour tous les hommes, qu'ils soient dirigeants ou dirigés. Il incombe donc au Hâkam (celui qui dirige, exerce l'autorité) d'appliquer la Chari'a.

« Et juge entre eux d'après ce qu'Allah a révélé et ne suis pas leurs passions. » [La Table : 49]

Et Allah -'azza wa jalla- a décrété que celui qui n'agit pas ainsi est un kâfir.

« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé, voici les mécréants. » [La Table : 44]

La simple reconnaissance de la Souveraineté d'Allah, dans ce domaine n'est donc d'aucune utilité, si le Musulman ne se conforme pas aussi à cet autre aspect fondamental du Tawhid qui consiste à rechercher le Hukm d'Allah et à s'y soumettre.
Le **Cheikh Ibn Taymiya** –qu'Allah lui fasse Miséricorde- a dit :
« *Celui qui a attribué à Allah un associé dans ce qui revient exclusivement à Allah de la Oulouhiya et Rouboubiya est un kâfir selon le consensus de la Umma* » [« Majmou' el fatawi-1/88].

En résumé, celui qui par exemple prie, jeûne mais concède à un autre qu'Allah le Hukm et s'en remet à son Jugement de son plein gré, a adoré un autre avec Allah et est donc un kâfir mouchrik. Et c'est ce qui a cours dans les sociétés jahyliennes modernes, où les hommes on recours, et s'en remettent au jugement d'autres hommes, à leurs législations fabriquées, à leur constitutions qui sont la plus grande manifestation de kufr, comme par exemple ces extraits de la constitution égyptienne, le prouvent :

« C'est l'assemblée populaire qui détient le pouvoir législatif » [Article 86]
« Le jugement dans les tribunaux se fait par la loi » [art.165]

« Aucun crime n’est reconnu et aucune peine n’est appliquée que conformément à la loi » [art.66]
Et toutes les constitutions du monde sont sur ce modèle.

Nous avons voulu démontrer ici que la question du recours à la Chari’a et de son application n’est pas seulement une question de halâl (licite) ou harâm (illicite), mais que c’est avant tout et surtout une frontière entre :
-la Foi et le kufr,
-l’Islam et la jahiliya,
-le Tawhid et le chirk.
Si dans une organisation ou une société le Hukm est celui d’ Allah –‘azza wa jalla-, c’est alors là le règne de la Foi, de l’Islam et du Tawhid. Mais si c’est celui d’un autre, c’est alors le règne du kufr, de la jahiliya, et du chirk.
Or, l’affirmation de Tareq Ramadan : *« Hier, face au colonialisme, on croyait qu’il n’y avait qu’une seule réponse possible, un modèle, l’Etat islamique. Maintenant nous savons que penser en ces termes de modèle idéal est inadéquat…* », par rapport à ce qui vient d’être dit pose un sérieux problème de Tawhid. Et lorsque Tareq dit *« nous savons* », il serait opportun de citer des sources valables et non de se contenter de dire que le courant réformiste dont il fait parti, l’autorise à penser dans ce sens. Et mentionner Qarâdhâwi ou Abduh ne justifie pas l’injustifiable. Il est effrayant de voir avec quelle légèreté, et négligence cet homme se permet d’affirmer de telles énormités en publique au nom de l’Islam, et cela juste par crainte de l’opinion que les kuffars se feraient de lui s’il osait enfin dire la Vérité tel qu’est censé le faire tout Musulman et à fortiori celui qui se présente comme un prédicateur ou un représentant de l’Islam !

Car il s’agit bien ici d’une énormité. En effet cet énoncé implique que si l’Etat islamique (régi par la Chari’a) n’est plus la seule réponse possible, c’est alors un état non islamique, régi par autre chose que la Chari’a, donc les lois des kuffars, qui serait alors éventuellement la réponse ! Et cela implique donc la possibilité pour le Musulman d’accepter l’autorité des kuffars et de s’y soumettre de son plein gré, et d’en reconnaître la légitimité, ce qui en soit constitue déjà le kufr. Sans parler des conséquences plus ou moins directes d’une telle approche qui sont la participation à l’application, voire l’élaboration de ces lois, le soutien et l’implication directe dans le maintien de l’ordre impie (police, armée, renseignement…), tout cela étant bien évidemment formellement interdit en Islam et constituant des actes de reniement de la Foi !

Ensuite lorsque Tareq ose dire *« que penser en termes de modèle idéal est inadéquat »,* doit on comprendre que le respect et l’application stricte de la Chari’a, ainsi que les Textes (Coran, Sunna et Consensus des Savants) nous le commandent n’est plus de mise ! C’est alors remettre en cause la capacité, la validité et la légitimité de la Chari’a en tant que Législation Parfaite Révélée pour couvrir tous les besoins de l’homme tant sur le plan individuel que collectif. Et ceci aucun Musulman n’a le droit de le faire, et une telle attitude relève de véritables lacunes et ignorance concernant la nature réelle de la Chari’a et l’approche juste des Textes sur lesquels se fonde la Législation d’Allah –‘azza wa jalla-.
Contrairement à ce que les affirmations étranges de Tareq pourraient laisser croire, le respect et l’application de la Chari’a ne sont nullement de nos jours devenus inadéquats. Au contraire ils sont aujourd’hui plus que jamais la seule réponse valable au chaos dans

lequel l'occident veut entraîner avec elle le monde entier. Ce sont les pseudo réformateurs, issus de l'époque coloniale, subjugués par l'occident qui se sont permis vis à vis des Textes, des libertés auxquelles il n'avaient pas droit. Ce courant de pensée « réformiste » apparu surtout durant la deuxième moitié du 19° siècle en Egypte, sous l'instigation de Rifâ'a Tahtawi puis ensuite de Jamal Din el Afghani et de son disciple Muhammad 'Abduh, prétendait vouloir opérer une réconciliation entre la Chari'a et les lois des kuffars. Ils se sont alors lancés dans une recherche de concordances entre les systèmes occidentaux impies et l'Islam. La conséquence de cette approche non conforme aux fondements du Tawhid et en opposition avec la Sunna a conduit ces pseudo réformateurs, atteints par le complexe du colonisé, à prôner une réinterprétation des fondements de la Chari'a conduisant, soi disant, à une évolution conforme aux nouveaux acquis sociaux et politiques modernes, autrement dit conforme à la volonté du colon occidental impie. Voilà la véritable cause du retard des Musulmans ! Et ce n'est en aucun cas l'attachement ou la fidélité aux enseignements de l'Islam, à la Chari'a ou la Sunna comme l'ont prêché ces derniers et comme continuent de le faire ceux qui suivent actuellement leurs traces, et qui parle de *« contextualisation des Textes »*, ou de s'ériger en *« médiateur critique »* de la Parole d'Allah (expressions de Tareq de lui-même) ! Cette approche des Sources islamiques l'a même conduit à remettre en question des principes, ou à revisiter des règles et définitions reconnues par le Consensus des Savants de l'Islam depuis des siècles et ce, sous prétexte que ce n'est *« pas sa conception de la modernité »*, ou parce qu'elles ne sont pas conformes *« aux principes de liberté de conscience, ou individuelle »* à l'occidentale ! Ainsi que nous le verrons plus loin ! La réforme en bien des Musulmans doit passer non pas par une remise en question des principes fondamentaux de leur Din, qui ont été la cause de leur élévation et de leur réussite à l'époque de leur mise en application. Mais la réforme réside dans l'œuvre pour la restauration de ce qui fut jadis les raisons, les causes, les éléments de notre grandeur, à savoir la fidélité aux principes intangibles du Tawhid et l'observance de la Tradition du Prophète Muhammad –'alayhi salat wa salam-, dans lesquels se trouvent véritablement notre bien être dans ce monde et l'autre. Mais si nous Musulmans continuons à suivre les traces de nations égarées vouées au culte du chaytân, et si nous persistons à vouloir les imiter en toutes choses, comment alors pourrons nous espérer une amélioration notoire de notre situation. C'est la voix de ces prédicateurs imprégnés de la culture et de l'éducation à l'occidentale, ayant oublié les repères et les références islamiques, qui sont une source de malaise pour la communauté et qui véritablement sont la cause de son abâtardissement. La libération physique de notre Communauté ne peut avoir lieu que par une libération spirituelle et intellectuelle totale des carcans imposés dans le monde entier par la guerre totale (militaire, économique, politique mais aussi idéologique) acharnée et féroce que les kuffars nous livrent en permanence. Voilà la véritable réforme qui mène au succès, quant aux altérations des fondements de l'Islam auxquelles se livre Ramadan, par ses élucubrations démagogiques, et ses spéculations pseudo rationalistes elles ne sont que source d'égarement.

Mais revenons au problème de l'Etat islamique, que Ramadan ne considère pas comme la seule réponse possible pour notre Communauté. Une telle affirmation ne peut émaner que d'un individu remettant en cause l'application de la Chari'a, ou tout au moins ayant une vision erronée sur la question. Or nous avons ci-dessus démontré que l'application de la Chari'a et sa reconnaissance sont tous deux liées au Tawhid.

Il nous apparaît opportun dans ce qui suit pour dissiper tout doute sur la question, d'exposer certaines caractéristiques propres à la Chari'a afin de démontrer que le bien être de l'humanité entière et des Musulmans en particulier passe par l'instauration de la Chari'a, et non par l'instauration de la démocratie que prêche Tareq.
Nous avons vu dans ce qui précède que l'application de la Chari'a fait partie des obligations qui incombent à tout Musulman et à toute Musulmane, qu'ils soient dirigeants ou dirigés, et que cette obligation relève des fondements de la Foi, et que le non respect de ce pilier est le reniement pur et simple du Tawhid. L'obligation de l'application de la Chari'a est lié au fait qu'elle est Révélation de la part du Seigneur des hommes, et que de ce fait elle répond à elle seule, à tous les besoins de tous les hommes et à toute les époques. Voilà le credo des Croyants concernant la Chari'a que les kuffars cherchent à faire passer pour de la barbarie, oubliant un peu trop vite que les vrais barbares ce sont eux ! Et dans ce qui suit, nous nous proposons avec l'aide d'Allah –'azza wa jalla- de donner à nos chers frères et sœurs en Islam une autre approche de la question de la Chari'a, conforme aux enseignements du Coran, de la Sunna et des Savants de l'Islam, parmi nos pieux prédécesseurs.

Pour commencer, je rappelle à mes frères et sœurs et qu'Allah nous guide tous vers ce qu'Il agrée, que la Révélation de l'Islam faite au Prophète Muhammad Ibn 'Abd Allah –'alayhi salat wa salam-, s'adresse à tous les hommes de tout lieu et de toute époque, et ce jusqu'au Jour Dernier. En outre, étant donné qu'Allah –'azza wa jalla-, nous commande l'application de Ses Commandements, cela implique que la Chari'a contienne toutes les réponses aux besoins des hommes quant à la gestion de leurs affaires terrestres. Ainsi Allah –'azza wa jalla- a dit :

« Et Nous t'avons révélé Le Livre qui contient un exposé clair de toute chose ainsi qu'une voie droite, une miséricorde et une bonne nouvelle pour les Musulmans »
[Les Abeilles-89]

« En ce jour, J'ai, pour vous, parachevé votre Din, et accompli envers vous, Ma Grâce, et Il m'agrée que votre Din soit l'Islam. » [La Table-3]

« Et si vous êtes en désaccord sur une chose, remettez vous en alors à Allah (cd au Livre) ***et à Son Messager*** (cd à la Sunna) ***»*** [Les Femmes-59]

« Et quel que soit la chose sur laquelle vous divergez, le Jugement en appartient alors à Allah. » [La Consultation-10]

La notion de perfection de la Chari'a ne signifie évidemment pas que la Législation de l'Islam, traite en détail de toutes les règles juridiques à appliquer aux questions annexes. La perfection de la Chari'a réside dans le fait qu'elle propose les règles et les fondements à partir desquelles les questions annexes peuvent être abordées en conformité avec l'esprit de la Loi. C'est ce que le **Cheikh Ibn Taymiya**, par exemple, a confirmé dans « Majmou' el fatâwi » volume 19 p. 280, en ces termes :
« Et la vérité, celle à laquelle ont adhéré la majorité des Imâms de l'Islam, est que les Textes répondent à l'ensemble des affaires humaines, et certains ont dit à toutes. D'autres

on nié cela, à cause de leur manque de compréhension du sens des Textes qui sont la Parole d'Allah et celle de Son Messager, et qui traitent de l'ensemble des affaires humaines. Et ce, du fait qu'Allah a conféré au Messager la capacité d'exprimer en peu de mots un grand nombre d'idées (ceci est appuyé par le hadith rapporté par Bokhari, Muslim, Ahmed entre autres dans lequel l'Envoyé d'Allah a dit : « J'ai été envoyé avec – jawâmi' el kalim », cd, avec le don de pouvoir en peu de mots énoncer un grand nombre d'idées et de principes). *Ainsi le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam-, a prononcé des paroles générales qui contiennent en elles des fondements de base et des approches globales desquelles ont été tirées d'autres fondements, le tout couvrant un grand nombre de questions annexes. Et c'est de cette manière que les Textes englobent tous les aspects de la vie humaine. »*

Dans le même ordre d'idée citons un commentaire de **l'Imâm Châtibi** [mort en 790 H], auteur d'un ouvrage en quatre volumes sur les fondements de la Chari'a (« El Mouwâfaqât), ardent défenseur de la Sunna, qu'Allah lui fasse Miséricorde :
« Si le verset (il s'agit du verset « En ce jour J'ai, pour vous, parachevé votre Din.. »), *faisait référence à la perfection de la Chari'a dans le sens où elle apporte une réponse précise à toutes les questions annexes, et bien il est évident que les questions annexes sont sans fin et qu'elles ne peuvent être toutes consignées dans un écrit […]. La notion de perfection à laquelle il est fait référence ici, signifie en fait que le Din contient tous les fondements généraux de base nécessaires desquels découlent les règles concernant les questions annexes sans fin. »*
(Voir « El i'tissâm » vol. 2 p.305 de l'Imâm Châtibi).

Ibn el Qayyim el Jawziya un des élèves du **Cheikh Ibn Taymiya**, a quant à lui écrit dans « I'lâm el mouwâqi'in » vol 1. p.49 ce qui suit, concernant le verset [Si vous êtes en désaccord sur une chose, remettez vous en à Allah, et à Son Messager] : *« Si le Livre et la Sunna ne contenaient pas la décision pour trancher les différends, et si ils ne suffisaient pas, Allah n'aurait certes pas ordonné que l'on y retourne, car il est inconcevable qu'Allah nous ordonne de nous en remettre dans nos différends à ce qui ne contient pas de réponse. »*

Ibn el Qayyim dit aussi : *« Et ce fondement constitue un des plus essentiels et des plus utiles, et il repose sur une chose qui est le fait que la Révélation englobe tous les besoins des hommes tant du point de vue de leur connaissance et de leur science que du point de vue de leurs actes. Et cela signifie aussi que le Prophète n'a pas orienté sa Communauté vers les enseignements d'un autre que lui, cependant la Communauté aura toujours besoin de ceux qui transmettent les enseignements du Prophète –'alayhi salat wa salam-. ».* Et le Cheikh poursuit sa démonstration sur plusieurs pages pour en arriver à cette conclusion : *« Et pour conclure, Allah leur a fait parvenir ce qui pour eux contient le bien être ici bas et dans l'au-delà, et Allah ne les a pas orientés vers les enseignements d'un autre que Lui. Comment peut on alors penser que Sa Chari'a parfaite, qu'aucune autre législation au monde ne peut surpasser, serait déficiente et qu'elle aurait donc besoin d'autres acquis politiques, ou d'autres approches ou raisonnements extérieurs, pour la compléter ? Celui qui croit cela, croit que les hommes ont besoin d'un autre Messager après Muhammad. Alors que la raison d'une telle croyance, est la méconnaissance de la Révélation, le manque de savoir et de compréhension, ce qui fut par contre accordé par Allah aux Compagnons du Prophète qui eux se sont contentés de ses*

enseignements, et se sont dispensés des autres, et qui ont ainsi pu ouvrir les cœurs et les terres. » (I'lâm el mouwâqi'in vol.4 p. 375-377)

Après avoir apporté ces éclaircissements quant à la notion de la perfection de la Chari'a, il est désormais nécessaire de démontrer plus en détail comment la Chari'a répond aux besoins, aux intérêts et au bien être des hommes dans ce monde et dans l'autre.
Nous Musulmans croyons fermement en la supériorité absolue de la Chari'a car nous sommes fermement convaincus qu'elle émane d'Allah –'azza wa jalla-, et dès lors elle reflète nécessairement les Attributs du Législateur ***« Le Juge des juges »*** [Houd : 45], ***« Le Meilleur des juges »*** [Youssouf : 80], ***« Le Savant, Le Sage », « Le plus Compatissant des compatissants », « Celui qui juge en toute vérité alors que ceux qui sont invoqués en dehors de Lui ne jugent avec rien, et Il est Celui qui entend et Celui qui voit. »*** [Ghâfir : 20], Il est Celui qui ***« sait ce qu'il y a dans les cieux et la terre, il n'en est pas trois qui se réunissent sans qu'Allah soit leur quatrième, ni quatre sans qu'Il ne soit leur cinquième, ni cinq sans qu'Il ne soit leur sixième, ni moins, ni plus sans qu'Allah ne soit avec eux où qu'ils soient, et Il leur fera voir, le Jour du Jugement, ce qu'ils ont accompli, et Allah connaît toute chose. »*** [La discussion : 7], ***« Comment se pourrait il que Celui qui a créé ne sache pas, alors qu'Il est le Subtil*** (en arabe : Latif), ***Le Bien Informé »*** [La Royauté : 14], Celui qui dit ***: « Et certes c'est Nous qui avons créé l'homme, et Nous savons ce que son âme lui insuffle, et Nous sommes plus proche de lui que sa veine jugulaire. »*** [Qâf : 16] etc.… Voici quelques Attributs du Législateur –'azza wa jalla-, qu'Il ne partage avec personne. Sa Chari'a ne peut alors être, de même que l'est Sa création, que le reflet de Ses Attributs Majestueux. Ainsi Allah –'azza wa jalla- décrit Lui même le Qor'an qui contient cette Chari'a en ces termes :

« Ce Qor an guide vers la <u>Voie la plus droite</u> » [Le Voyage Nocturne : 9]

« O vous les hommes, il vous est certes parvenu une exhortation de la part de votre Seigneur, ainsi <u>qu'une guérison des cœurs</u>, une <u>bonne direction</u> et une <u>miséricorde</u> pour les Croyants ». [Younes : 57]

« Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons fait revivre et à qui Nous avons octroyé une <u>Lumière</u> avec laquelle il marche au milieu des hommes, est semblable à celui qui est dans les ténèbres et qui ne peut en sortir, ainsi sont les mécréants dont les actions ont été embellies. » [Les Troupeaux : 122]

« Et Nous ne t'avons envoyé que comme <u>miséricorde pour les mondes</u>. »
[Les Prophètes : 107]

Peut on en dire de même des législations humaines forgées par les kuffars au gré de leurs intérêts bassement matériels, pour assouvir leur appétit insatiable des biens terrestres, ou leurs passions ainsi que leur idolâtrie du confort, de la débauche et du libertinage, véritables idoles des sociétés modernes impies !
La Chari'a quant à elle se propose de veiller au respect et à la préservation <u>des cinq exigences fondamentales de l'existence humaine</u>, qui garantissent à l'homme son bien être sur cette terre et dans l'autre monde. Ces cinq exigences ou nécessités (dharourât, en arabe) qui doivent être préservés sont dans l'ordre de priorité : **le Din** (l'Islâm), **la vie**

(nafs), **la raison** (el 'aqal), **l'honneur**[22] ('irdh) et la **descendance** (nasab) et enfin **les biens** ou la propriété (el mâl). La Législation d'Allah –'azza wa jalla- ne se restreint donc pas à la vision réductrice que cherchent à véhiculer les médias occidentaux islamophobes (pardon pour le pléonasme), à savoir un ensemble de châtiments corporels qu'ils qualifient eux de contraire aux droits de l'homme, érigés par les kuffars bien sûr, que personne ne respecte et que tout le monde revendique quand cela l'arrange. Elle est avant tout une protection, une préservation de ce qui constitue les composantes essentielles d'une société saine, alors que les législations des kuffars, elles, ne contribuent en rien au respect de ces exigences, au contraire elles ne font que les sacrifier pour ce qui est chez eux l'exigence suprême : le marché ! C'est à partir de là, je veux dire du non respect des cinq exigences (dharourât), que la vie humaine, déjà sur terre devient un enfer, et il suffit d'observer ce qui se passe dans les sociétés modernes jahiliyiennes, au-delà du clinquant et des apparences trompeuses. Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- dit un jour :
« Parmi les signes de la Fin des Temps (ou de l'Heure), se trouvent : la disparition de la science et l'affermissement de l'ignorance, la consommation des boissons alcoolisées et la pratique ouverte de la débauche ». Dans une autre version, le Messager, le Sceau de Envoyés Muhammad fils de 'Abd Allah –'alayhi afdhal salat wa taslîm- a dit : ***« Parmi les signes de l'Heure, se trouvent : la disparition de la science, l'établissement de l'ignorance, la pratique de la débauche. Le nombre de femmes sera en augmentation alors que le nombre d'hommes diminuera, et ce à tel point que pour cinquante femmes il y aura un homme. »*** (Rapportés les deux par Bokhari n° 80 et 81).
La consommation d'alcool et la débauche dans ces hadiths signifient que ces phénomènes atteindront ou plutôt, on atteint une ampleur considérable. Quant à l'augmentation du nombre de femmes par rapport à celui des hommes, cela est la conséquence des dissensions, des insurrections qui conduisent au meurtre, au massacre et la guerre, détruisant les vies et les richesses.

Ibn Hajjar el 'Asqalâni, auteur de « Fath el Bâri », interprétation du « Sahih el Bokhari », dit au sujet de ce hadith *: « Cinq signes ici sont particulièrement mentionnés, car ils sont les indices de la disparition de choses, dont la préservation conduit au bien être dans ce monde et dans l'autre. Ces choses sont : -le Din, car la disparition de la science provoque son extinction, la raison ('aqal), car la consommation d'alcool provoque son altération, la descendance (nasab), car la débauche l'affecte, et enfin la vie (nafs) et les biens (el mâl), car les dissensions* (fitan en arabe, pluriel de « fitna ») *les détruisent tous les deux. »* (« Fath el Bâri » vol.1 p.179)
A partir de là, il est aisé de se rendre compte à quel point les législations des kuffars qui sont en application dans tous les pays du monde, ne prennent même pas en considération le moindre de ces facteurs, et que de ce fait, en aucun cas elle ne protège les sociétés des maux qui l'affectent, la rongent et la ruinent pour finalement les conduire vers leur propre destruction. Les législations impies imposées par le fer et le sang, la manipulation et le mensonge, à tous les hommes peuplant la terre, ne proposent en rien un véritable mode de vie sain, dans lequel **le bien être de l'homme dans ce monde et son salut après la mort sont des préoccupations.** Dans aucune législation gribouillée par les kuffars, condensé de

[22] Cette notion qui de nos jours, à cause de la dictature morale occidentale, ne signifie plus grand-chose pour l'homme « moderne », « civilisé », fait référence à tout ce qui porte atteinte à l'honneur d'un homme ou d'une femme comme sa réputation que l'on peut entacher par la calomnie ou la médisance.

leurs fantasmes et de leurs lubies, on ne retrouve ces principes élevés. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, la seule et suprême valeur que les lois tyranniques et criminelles des mécréants protègent, c'est le marché !
Mais revenons pour le moment à la Chari'a, Législation d'Allah –'azza wa jalla-, Créateur des hommes, celle que Ramadan –qu'Allah le guide- se propose de relire et de « *contextualiser* ».

Voyons comment la Chari'a dont les fondements se doivent d'être sans concession respectés, plutôt qu'altérés, garantit le respect des cinq exigences sus mentionnées, et cela, en se basant sur l'héritage inestimable que nous ont légué les Savants de l'Islâm concernant ce qu'ils ont appelés « Es siyâssa ech char'iya », que certains traduiraient en français par la « politique » de l'Islam. Cependant pour éloigner des esprits toute tentation d'amalgame entre ce qui se pratique chez les kuffars (de manigances, de complots, de mensonges, de crimes au nom du pouvoir), nous tenons à faire remarquer que la politique (en tant que gestion de la société), n'a chez nous les Musulmans rien à voir avec la vision d'inspiration machiavélique des occidentaux. Au contraire, elle s'y oppose totalement, elle est son antithèse. Pour nous Musulmans, la fin ne justifie pas les moyens.
Le mot siyâssa (en arabe) signifie : « accomplir ou s'acquitter d'une chose de la meilleure façon ». Ce terme est employé dans la Sunna, notamment dans un hadith dans lequel le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit : ***« Les Fils d'Israël étaient gouvernés*** (« tassoûsohom » dérivé de siyâssa) ***par leurs Prophètes »*** (Rapporté par Bokhari et Muslim).
La siyâssa peut être de plusieurs natures, celle qui est conforme à la Chari'a de l'Islam est nommée alors « siyâssa char'iya ». Les ouvrages de nos Savants ont aussi très tôt traité de ces aspects fondamentaux et essentiels de l'Islam, dans ce qui suit nous en énumérons certains parmi les plus connus :
-« Les règles du pouvoir » (« El ahkâm es soltaniya ») de Mâwardi mort en 450 de l'Hégire
-« Les règles du pouvoir » de Abou Ya'la mort en 458 H.
-« L'assistant » (« El ghiyâthi ») de El Jouwaïni mort en 478 H
-« La siyâssa char'iya pour réformer le dirigeant et les dirigés » (« Es siyâssa char'iya fi isslâh er râ'i wa er râ'iya ») de Ibn Taymiya mort en 728 H
-« Le dégagement des lois pour l'organisation des Gens de l'Islam » (« Tahrîr el ahkâm fi tadbîr ahl el Islâm ») de Badr ed Din ibn el Jamâ'a mort en 733 H
-« Retour des bienfaits et destruction des méfaits » (« Mou'îd en ni'am, wa moûbid en niqam ») Taj Din Es Sabki mort en 771 H
-« Organisation du pouvoir prophétique ou l'organisation administrative » (« Nidhâm el houkouma en nabawiya el moussamma bi tartîb el idâriya ») 'Abd el Hayi el Katâni
-« La guérison dans l'exhortation aux rois et aux califes » (« Ech chifa fi mawâ'idh el moulouk wal khoulafa ») Ibn el Jawzi mort en 597 H
On pourrait rajouter à cette liste tous les ouvrages de fiqh (jurisprudence islamique), et ils sont nombreux, dans lesquels sont réservés des chapitres entiers traitant de différents aspects de la siyâssa char'iya.
Concernant la Chari'a nous pouvons en dégager les grandes lignes comme suit :

1-Pour ce qui est de la préservation de la première exigence, **le Din** : La Chari'a a fait de la quête du savoir, du 'ilm, une obligation pour tout **Musulman et toute Musulmane.** Les

Savants de l'Islam sont là pour enseigner et délivrer des fatwas (conseils de jurisprudence), ils œuvrent à la transmission du savoir et il leur est interdit de le cacher ou d'altérer le Message.
Obligation est faite de désigner un Calife sans qui la préservation de l'Islâm sur des bases solides n'est déjà en soi pas possible.
Obligation de transmettre le Message de l'Islâm, d'ordonner le bien et d'interdire le mal, obligation du Jihâd qui est non seulement un moyen de défense, mais aussi d'expansion de l'Islâm, contrairement à ce que Tareq affirme en publique devant les kuffars par crainte d'être taxé d'intégriste. Obligation aussi de combattre tous ceux qui se dressent devant le pouvoir de l'Islâm, ou qui menace la stabilité et la sécurité des Musulmans. Affirmation sans ambiguïté et application du principe fondamental de « l'allégeance et du désaveu » (« el wala wa el bara ») afin d'empêcher la corruption au sein des Musulmans par des éléments étrangers à l'Islâm. Application de la peine capitale envers les apostats (« ridda »), ce qui est au passage remis en question par Ramadan plus d'une fois dans ses écrits et ses interventions télévisées ou autres ! L'incitation et l'encouragement au repentir et ce, jusqu'à la mort etc…
2-La préservation de **la vie** (nafs) :
En matière de meurtre, la peine capitale[23] est requise : ***« Et vous avez dans le talion une vie »*** [2/179]. La Chari'a autorise la légitime défense en cas d'agression. Elle interdit le suicide, autorise de se soigner, et interdit tout ce qui est nuisible à la santé de l'homme etc.
3-La préservation de l'esprit, de **la raison** ('aqal) :
La Chari'a interdit la consommation, la vente, le transport etc. de toute substance enivrante (alcool et toutes autres drogues), et punit celui qui en consomme etc.
4-La préservation de la **descendance** (nasab) et **de l'honneur** ('irdh) :
La Chari'a interdit et sanctionne la fornication et l'adultère (par la flagellation pour le célibataire, et la lapidation pour les mariés), elle ferme la porte à tout ce qui conduit également à ces pratiques, en même temps elle incite et encourage le mariage, et autorise aussi le divorce. C'est dans cet esprit que le Hijab a été prescrit ainsi que l'interdiction des « rencontres » et de la mixité entre hommes et femmes qui n'ont pas de lien de sang. Elle a imposé la période de viduité pour la femme suite à un divorce ou un décès du conjoint. Mais l'Islâm veille aussi à la préservation de l'honneur des hommes et des femmes en sanctionnant par la flagellation celui ou celle qui accuse son prochain d'acte immoral sans procurer de témoignage. La Chari'a interdit aussi toute médisance et propos injurieux envers son prochain etc.
5-La préservation **des biens** (el mâl) :
Le vol est interdit et sanctionné comme chacun sait par l'ablation de la main. La Chari'a interdit formellement l'usure, et interdit également comme pour toutes les interdictions formelles, tout ce qui conduit à ces pratiques qui mènent à la « spoliation » déguisée des biens de son prochain et à son appauvrissement. La Chari'a combat aussi toute forme de fraude ou d'abus concernant les biens d'autrui ou le commerce. Elle proscrit tout gain acquis de manière illicite (jeux, prostitution et leurs nombreux dérivés). L'Islam condamne le gaspillage ou tout emploi des richesses de manière immorale et outrancière. La zakat est un des piliers obligatoire de l'Islâm, qui incite également beaucoup sur le mérite du partage et de la donation etc.

[23] Notons au passage que dans un article dont certains passages sont reproduits à la fin de cet exposé, Ramadan a ouvertement déclaré qu'il se prononce pour l'abolition de la peine de mort en Islam.

Voilà de manière brève quelques caractéristiques de la Chari'a que nous ne pouvons nous permettre de détailler dans ces quelques pages. Nous tenons simplement à faire remarquer, que **les châtiments à appliquer lors d'un crime portant atteinte de manière grave au Din ou à une des quatre autres exigences (dharourât), sont clairement définis dans le Qoran et la Sunna, ce qui ne laisse pas dans ces domaines de place à l'ijtihâd ou à la remise en question**[24]. Ainsi l'apostasie est punie de mort selon la Loi d'Allah –'azza wa jalla-, ainsi que le meurtre. Le fornicateur non marié est châtié par la flagellation, quant au marié c'est la mort par lapidation que le Coran et la Sunna préconisent. Le calomniateur est flagellé tout comme celui qui consomme des substances enivrantes. Le voleur a quant à lui la main tranchée. Voilà clairement ce que les Textes (le Qor an et la Sunna) stipulent, ainsi que le consensus des Compagnons du Prophète et des Savants de l'Islam, sans ambiguïtés et sans détour, qu'en soit satisfait celui qui l'est et n'en déplaise aux kuffars ! Il est regrettable que Ramadan, qui passe désormais pour être l'un des représentants et interlocuteurs de l'Islam, soit le premier à affirmer, je cite : *« j'ai été un des premiers à proposer un moratoire pour la cessation de ces pratiques »,* entendez la mise en application des châtiments corporels conformément à la Chari'a (propos tenus lors d'une intervention télévisée à l'émission « campus »). Le problème avec Ramadan et ceux de sa trempe, c'est que ni ils ne soutiennent et défendent les fondements de l'Islam et les Musulmans, ni ils ne se désavouent du kufr et des kuffars ! Avant de poursuivre sur la démonstration de la supériorité indiscutable de la Chari'a sur tous les autres systèmes législatifs du monde, nous pensons qu'il est opportun de mettre en évidence une bonne fois pour toute l'ambivalence, l'ambiguïté, la démagogie, les incohérences et les mystifications dans les propos de Ramadan.

Rappelons aux chers frères et sœurs que nous discutons une des nombreuses affirmations tortueuses de Tareq dans laquelle il est dit : *« Maintenant, nous savons que parler en termes de modèle idéal est inadéquat … »* (page 100 de « L'Islam en questions »), et que le modèle idéal dont il est question ici est l'Etat islamique. Or, Ramadan est également le co-auteur d'un autre « ouvrage-débat » dont le titre est tout aussi suspect que celui dont il est principalement question ici, est qui est : « Peut on vivre avec l'Islam ? ». Dans ce torchon, Ramadan se soumet de son plein gré à un véritable interrogatoire sur des aspects de l'Islam qui dérangent les kuffars et que ces derniers voient comme une menace, car contraires à leurs « valeurs » devant lesquelles ils voudraient voir tous les habitants de la Terre sans exception s'incliner, et en particulier les Musulmans. Un chapitre de l'interrogatoire, qui ressemble même plus à une mise en accusation, s'intitule « les châtiments physiques ». L'interlocuteur de Tareq lui demande de s'expliquer sur les sanctions pénales et notamment l'ablation de la main du voleur, qu'il ose **devant Ramadan impassible**[25] qualifier de *«pratique barbare »* ou de *« loi du far west »,* alors que si un Musulman se permettait en publique de porter un jugement de valeur, même sans sarcasme, sur leurs lois, il serait accusé de tous les maux de la terre ! La

[24] Ce qui signifie que l'appel de Ramadan au « **moratoire** » pour les sanctions physiques du Qor'an est une grave déviance, comme nous le verrons plus loin.
[25] ***« Dans le Livre Allah vous a révélé ceci : -Lorsque vous entendez qu'on renie les versets d'Allah ou qu'on s'en moque, ne vous asseyez point avec ceux là jusqu'à ce qu'ils engagent une autre conversation. Sinon vous serez comme eux. Allah rassemblera certes les hypocrites et les mécréants en Enfer »*** [En Nissa : 140]

réponse de Ramadan commence par ces mots « *La question a le mérite d'être claire*[26], *tâchons de présenter une réponse également explicite* » !! Ce que malheureusement Ramadan ne parviendra pas à faire, car sa réponse n'est que déviance et incohérence. Il commence comme à son habitude, à chaque fois qu'il a affaire à une situation qui l'embarrasse face à l'auditoire, par nous resservir derechef son fameux couplet, désormais très célèbre sur la nécessité de *« contextualiser* » et de ne pas se limiter à une approche littérale et réductrice qui *« oublierait le contexte de la révélation et la conditionnalité de son application. » (sic !)* (Voir p. 140). Avant de poursuivre, une réaction s'impose sur la question du contexte de la révélation. Le contexte de la Révélation des versets (en arabe : « asbâb en nouzoul ») ne constitue pas un verdict légal (hukm char'i) en Islam ! Autrement dit, on ne tire pas directement un verdict légal à partir seulement des circonstances de la Révélation. Qui plus est, c'est la teneur générale des versets qui fait office de règle à appliquer, tant qu'une autre source ne vient pas particulariser, ou spécifier la première. Ce qui signifie, par exemple, que si une sanction a été décrétée à l'encontre du voleur, et que la Révélation concernait certains individus, ou certains peuples dans certaines circonstances, cette mesure est aussi valable pour tous en tout temps et en tout lieu où l'infraction est constatée. Le développement sur cette question nécessiterait à lui seul un chapitre entier, mais nous citerons certains ouvrages avec leurs auteurs parmi les Savants de l'Islam qui ont éclairci la question :
-« La preuve dans les fondements du fiqh » (« El borhân fi oussoul el fiqh ») de El Jouwayni (vol. 1 p. 370-371)
-« Le rappel des fondements du fiqh » (« Et tadhkira fi oussoul el fiqh ») de Ech Chanqîti (p. 243)
-« Le précepte des Savants » (« Irchâd el fouhoul ») de Chawkâni p. 105-106
-« Les convergences » (« El mouwâfaqât ») de Châtibi (vol.1 p.300)
-« L'ensemble des ensembles » (« Jâmi' el jawâmi' ») de Sabki (vol.2 p.74)
On peut également retrouver cette règle des fondements du Droit de l'Islam chez l'Imam Jalâl ed Din Souyouti dans « Le perfectionnement dans les sciences du Qor an » (« El itqân fi 'ouloum el Qor an ») lorsqu'il s'exprime au sujet de l'intérêt des circonstances de la Révélation : *« Parmi leur utilité (« asbâb en nouzoul ») est que parfois la teneur d'un discours est générale ('âm), et qu'en même temps il existe un dalil (référence légale, source) qui le spécifie (ou particularise, « takhssiss »). La connaissance de la circonstance de la révélation permet alors de déterminer les limites de cette spécification.* » Et Souyouti rapporte un peu plus loin la même idée du Qâdhi Abou Bakr dans « Le rapprochement » (« Et taqrîb »), qui fait mention du Consensus (ijmâ') sur la question. Ibn Taymya confirme dans « L'épée dégainée contre celui qui insulte le Prophète » (« Es sârim el masloul 'ala châtim er rassoul ») page 33 : *« Il n'y a pas de divergence connue entre les gens, sur le fait que les versets concernent non seulement celui pour lequel ils sont descendus, mais aussi celui qui est dans la même situation. ».*
Voilà, brièvement pour éclaircir ce point sur lequel Tareq aime à entretenir l'ambiguïté, et qui prouve que la circonstance de la Révélation d'un verset ou d'un hadith ne doit en aucun cas servir de prétexte à la remise en question de la Loi ou à son ajournement. En outre, pour en revenir au sujet du vol et de la sanction qui doit l'accompagner, cette « argumentation », n'est pas recevable. En effet le verset concernant ce hukm est clair et général et aucune autre source n'existe qui tendrait à faire penser que l'application de cette

[26] Le kâfir de Neirynck insulte la religion de Ramadan et ce dernier le remercie presque !

peine peut être ajournée, ou supprimée. Certes 'Omar a suspendu l'application de cette peine comme le fait remarquer Tariq, mais en se fondant sur le principe que les contraintes, ici la famine (qui est une menace pour la vie), autorise la transgression ! Or, comme nous l'avons cité plus haut, dans la Chari'a, la préservation de la vie (nafs) passe avant celle des biens (el mâl). Ce qui explique que 'Omar, qu'Allah l'agrée, Compagnon érudit et sage,du Messager, et second Calife, ait appliqué cette mesure de suspension de la sanction et ce en conformité à la Chari'a qu'il connaissait certainement mieux que n'importe lequel d'entre nous. Ceci n'a rien à voir avec l'affirmation de Ramadan qui se trouve page 141 dans laquelle il dit, en guise de conclusion à partir de l'exemple de 'Omar : *« C'est dire que l'application de cette peine aujourd'hui* ***<u>est en totale contradiction avec l'Islam</u>***[27] *puisque la première des conditions objectives qu'elle requiert est absente ».* Autrement dit, on ne peut aujourd'hui, appliquer ces peines car la <u>famine est telle dans les pays musulmans</u> que son application serait en « contradiction avec l'Islam » ?! Ce qui n'empêche pas Ramadan de poursuivre en disant : *« Au demeurant, nous devrions dire avec quelque ironie que, <u>si nous devions</u>* ***<u>véritablement</u> <u>penser à l'appliquer</u>****, nous devrions <u>penser à commencer par ces rois, princes, présidents ou autres notables qui ont le nécessaire pour vivre et qui volent allègrement leur peuple</u> ».* Pour commencer, l'expression *« … véritablement penser à l'appliquer… »* suggère que Ramadan ne **pense même pas** à l'application de ces sanctions, et que cela n'est pas envisageable pour lui. Pourtant, il poursuit et affirme que si cette sanction était à appliquer elle devrait l'être sur les rois, les princes, présidents…car chez eux, comme il le dit juste après, à la fin du paragraphe **<u>:</u>** *<u>« Toutes les conditions sont réunies ».</u>* Loin de nous, de vouloir cautionner les actes immondes de rapine perpétrés par ces « loubards en costard » qui pillent les pays musulmans. Mais, il est intéressant de noter la contradiction et le non sens dans lesquels se perd Ramadan. D'autant plus qu'il récidive dans ce sens à la page 143, où il reprend à quelques mots près ce raisonnement : *<u>« Ces peines</u>* ***<u>sont inapplicables aujourd'hui pour tous les peuples du monde</u>****<u>, la chose est claire.</u> Mais le Coran nous exprime que tous ces princes, ces rois et autres dictateurs qui volent les peuples, les soumettent à l'indigne et à la violence quotidienne de l'humiliation et de la honte, qui ouvrent des comptes de plusieurs milliards en Suisse ou ailleurs, tous ces voleurs civilisés en col blanc, <u>mériteraient qu'on leur appliquât la sanction destinée aux vrais voleurs.</u>* ***<u>Toutes les conditions sont réunies »</u>*****.** D'un côté, il s'évertue à essayer de démontrer et affirme que les conditions d'application étant absentes, les peines sont inapplicables, et qu'il faut donc la suspendre comme l'a fait 'Omar en temps de famine. Et d'un autre côté, il affirme que toutes les conditions sont réunies chez certains individus, et seulement chez certains, qui sont en l'occurrence les dirigeants, qui donc seraient les seuls à l'abri de la famine !! Généraliser la suspension de la sanction en faisant un parallèle avec la situation de famine qu'ont connu les Musulmans à l'époque de 'Omar –qu'Allah l'agrée-, cela n'a aucun sens. En outre, exempter les peuples de la sanction pour la rendre effective sur la frange des voleurs « en col blanc », ne correspond en rien à la Chari'a qui propose une sanction contre le vol s'appliquant à tous et pas seulement à ceux qui ont des « milliards en Suisse ». A la page 141, Ramadan parle de certaines « conditions objectives » relevées par les juristes pour l'application de la sanction, et il dit : « l'exaction doit avoir été faite avec violence **(ce qui est faux**) et également dépasser une valeur déterminée **(vrai : nissâb**

[27] Que l'on nous explique comment un verdict qui est issu de l'Islam peut il être en totale contradiction avec l'Islam ?

chez les juristes) ». La question est alors, d'après ce que Ramadan soutient ci dessus : - A partir de combien de milliards est on considéré comme voleur ? De telles affirmations, **et qui plus est au nom du Coran**, révèlent en soi la légèreté avec laquelle Ramadan aborde les questions importantes de l'Islam. Finalement, pour en revenir au débat son interlocuteur, lui demande : *« Dans ce cas là, dans un Etat islamique idéal, faudrait il appliquer cette mutilation comme peine pour le voleur ? »*. Là encore, après lecture de la réponse de Ramadan, on est dans l'impossibilité de cerner sa position, lui qui dit : *« tâchons de présenter une réponse également explicite »*. Notons simplement que dans « l'Islam en question » il dit que *« penser en termes de* ***modèle idéal est inadéquat*** » (voir plus haut). Ici, dans « Peut on vivre avec l'Islam » il affirme : *« Comme je l'ai dit tout à l'heure, à l'époque du Prophète, qui est considérée comme représentant* ***l'état idéal de la société islamique****, de même que dans les quatre siècles qui ont suivi, l'application de cette peine est restée prescrite… »*. Puis il ajoute dans le paragraphe qui suit : *« Depuis l'origine de la Révélation, et sur la base de l'exemple du Prophète dans l'administration de sa propre société* ***(« idéale » pour nous)****… »***.** Et c'est ainsi que Ramadan qui parle au nom de l'Islam se veut explicite ! Son discours dans ses ouvrages et ses interventions dévoile de plus en plus et aux yeux de tous (même des kuffars désormais) le manque de clarté, l'ambivalence et les contradictions. Il est impossible de se faire une idée claire sur les positions de cet homme qui prétend s'exprimer au nom du Qor'an et des références de l'Islam. Tantôt, il parle d'une société idéale dans laquelle, la sanction contre le vol était appliquée, tantôt il affirme que *« Ces peines sont inapplicables aujourd'hui pour tous les peuples du monde »***,** sauf pour ceux qui ont des *« milliards en Suisse »*. Ainsi, Ramadan depuis sa chaire, en Suisse[28], où il enseignerait l'islamologie ou la littérature ou Allah sait quoi, a décrété que ces peines étaient inapplicables pour tous et partout dans le monde, sous prétexte que les conditions, qu'il a instauré lui-même, sans science émanant d'Allah –'azza wa jalla- ne permettent pas leur application ! D'ailleurs, il ose lui-même dire que l'application de *« prétendues lois islamiques par les Talibans est une horreur »* (voir page 194 de « l'Islam en questions »), se rangeant ainsi du côté des médias occidentaux islamophobes, et de toutes les instances et institutions de kuffars que l'application de la Chari'a horripilent ! Que dire en outre de celui qui non content de se désavouer publiquement devant les kuffars de nos frères et sœurs en Afghanistan, qui eux œuvrent, avec le Soutien d'Allah, « seuls contre tous », à l'instauration de la Loi d'Allah –'azza wa jalla- sur terre, va même jusqu'à se désavouer de son propre frère à la télévision parce que ce dernier a simplement dit que la lapidation en cas d'adultère est une Loi d'Allah (voir émission « 100 minutes pour convaincre » face à Sarko novembre 2003, et « campus » face à l'actuel ministre de l'éducation, décembre 2003) ! Lorsque l'on se désavoue publiquement d'une personne, et qui plus est, de son frère de sang et en Islam, à cause d'une parole, c'est avant tout de la parole dont on se désavoue ! Et si il s'agit de la vérité, c'est la vérité alors qu'on renie ! La mystification et la mauvaise foi de Ramadan vont même jusqu'à le pousser à placer sur le même pied d'égalité les Talibans, l'Arabie Saoudite, la Tunisie et la Turquie ! Il dit dans « Peut on vivre avec l'Islam » : *« Ni les talibans, ni l'Arabie saoudite, ni la Tunisie, ni la Turquie ne sont des modèles »*. Il accuse les Talibans comme les autres de proposer en fait une alternative dictatoriale, c'est ainsi que Ramadan qualifie le seul véritable Emirat islamique qui ait existé en cette époque

---

[28] Au moment où sont écrites ces lignes Ramadan n'est pas encore parti aux états unis pour donner des « leçons » de relecture de l'Islam.

troublée ! Il ose dire que leur application des sanctions conformément à la Chari'a est *une trahison*, *une horreur* ! Alors que comme nous l'avons dit plus haut il parle de la société du Prophète comme étant idéale pour nous (« Peut on vivre avec l'Islam ») ! Or, **le Prophète lui-même** -'alayhi salat wa salam- **a fait appliquer les sanctions** de la Chari'a comme cela est consigné dans les Sahih de Bokhari et de Muslim ! Ainsi concernant justement le verset : ***« Le voleur et la voleuse, coupez leur la main en rétribution de leurs actes et comme châtiment exemplaire de la part d'Allah »*** [La Table/38], le Prophète fit lui-même appliquer la sanction, comme nous l'apprennent les circonstances de la Révélation de ce verset (voir tafsir Ibn Kathir) !

Quant à la mystification qui consiste à placer l'ancien Emirat islamique d'Afghanistan sur le même pied d'égalité que l'état pseudo islamique d'Arabie dite saoudite ou que les états anti islamiques que sont la Turquie et la Tunisie, en les qualifiant tous d'états dictatoriaux, c'est une accusation grave et une calomnie manifeste, une atteinte à **l'honneur et à l'intégrité de nos frères et sœurs qui ont lutté et luttent encore pour se libérer du joug des kuffars** et du **diktat américain**, et ce, en essayant d'appliquer la Chari'a. C'est de notre soutien, de notre allégeance dont ont besoin nos frères et sœurs d'Afghanistan, qui sont de par le monde une des rares nations qui ose tenir tête à l'impérialisme impie ! Alors que toi Ramadan, et nous le disons sans détour tu t'es déshonoré par de tels propos et bien d'autres par lesquels tu portes une atteinte grave à l'Islam et aux Musulmans, et tout cela pour satisfaire les passions de ceux que tu as pris pour maîtres et alliés en dehors d'Allah –'azza wa jalla-, de Son Messager –'alayhi salat wa salam- et des Croyants !

Ceci étant dit, et pour revenir à la question des sanctions préconisées par la Chari'a, nous ajoutons que, de manière générale, les conditions nécessaires à l'application des sanctions pénales de l'Islam (el houdoud) sont largement détaillées dans les ouvrages de jurisprudence islamique, à tel point qu'il n'en existe pas un qui ne consacre un chapitre entier aux houdoud. La condition primordiale à l'application de ces peines, conformément à l'opinion de l'ensemble des Savants, est la présence de l'Imâm, ou de l'Emir, qui en tant que représentant de la Loi d'Allah –'azza wa jalla- est seul en mesure de rendre exécutoire la peine (voir à titre d'exemple « El 'oudda charh el 'oumda » de Baha ed Din el Maqdissi 556-624 H).

Et une fois de plus, ce principe islamique n'a rien à voir avec ce que Tariq affirme dans « Peut on vivre avec l'Islam », concernant l'application des peines, où il dit :

*« Le débat sur les sanctions est un faux débat et commencer par les peines **est une trahison** comme de proposer une **alternative dictatoriale**. **Ni les talibans**, ni l'Arabie Saoudite, ni la Tunisie, ni la Turquie ne sont des modèles. Il faut condamner et résister à toutes **ces dérives**. Respecter l'enseignement de l'islam, c'est promouvoir des réformes qui respectent **quatre orientations fondamentales : justice sociale, participation du peuple et respect de ses choix, pluralisme et authentique Etat de droit ».***

Autrement dit pour Ramadan, l'application des houdoud est subordonnée à quatre conditions fondamentales, dont vous ne trouverez certainement pas la mention ni dans la Sunna ni dans aucun livre de jurisprudence de l'Islam, mais plutôt dans les constitutions, les chartes, les protocoles et les déclarations gribouillés par les kuffars pour légitimer leur tyrannie.

Et c'est d'ailleurs toujours dans cet esprit de vouloir s'attirer les bonnes grâces et les faveurs de ses « maîtres » que le bon vieil indigène docile qu'est Ramadan va jusqu'à affirmer que la peine de mort contre l'apostat relève d'une lecture restrictive, stricte et littérale, et c'est au nom du principe de *« liberté de conscience »*, qu'il la rejette !

Pour résumer et donner une vision globale sur la position de Ramadan sur la question des houdoud, à partir de ses différents dires et ses interventions, nous pouvons dire :
1-Ramadan ne nie pas la sanction du voleur en reconnaissant que le Prophète l'a appliquée dans sa société modèle,
2-Cependant, il a établi ses conditions : promotion de la justice sociale et de la démocratie comme conditions préalables à l'application de la sanction du voleur,
3-Ramadan décrète que ces sanctions sont inapplicables aujourd'hui pour tous les peuples du monde, même les Talibans qui avait instauré la Chari'a ne sont pas un modèle et leur démarche est une trahison, et une horreur dans le sens où elle ne respecte pas les conditions citées en deuxième point,
4-Mais, Ramadan considère toutefois que les conditions sont toutes réunies chez les voleurs en « col blanc », qui ont des milliards en Suisse,
5-Ramadan se désavoue de son frère, qui contrairement à lui, a eu le courage d'affirmer que la lapidation en cas d'adultère est une loi d'Allah, ce qui implique qu'il n'est pas d'accord avec lui,
6-Dans le même temps il reconnaît que la société du Prophète est « idéale pour nous », et il n'ignore certainement pas que le Prophète lui-même -'alayhi salat wa salam- a fait appliquer cette sanction de la lapidation en cas d'adultère (voir Sahih el Bokhari entre autres),
7-Toujours concernant la société du Prophète qu'il dit être pour lui un idéal, rappelons que dans « l'Islam en question » il dit : *« Hier, face au colonialisme, on croyait qu'il n'y avait qu'une seule réponse possible, un modèle, l'Etat islamique. Maintenant nous savons que* ***penser en ces termes de modèle idéal est inadéquat*** *et que l'approche traditionnelle des Textes a montré ses limites. ».* Alors d'un côté, Ramadan parle de la société du Prophète comme étant idéale, et de l'autre, pour lui penser en termes de modèle idéal est inadéquat. Auxquels des deux énoncés, doit on se fier ?!
8-Ramadan s'oppose à la sanction contre l'apostasie et nous verrons plus loin à partir de quels pseudo arguments il en arrive à conclure que *« Si j'ai à m'exprimer, sur ce sujet, où que je sois,* ***je dirai qu'il est autorisé et légitime, sur la base des références musulmanes, de changer de religion » !!***
En conclusion, Ramadan lui-même, ne doit plus savoir où il se situe par rapport à ces questions, il est même évident qu'en ne considérant que ce qui vient d'être cité ici, qui ne représente qu'un échantillon, il est impossible de se faire une idée précise sur la position de cet homme[29]. Son approche de l'Islam est pleine de contradictions, d'incohérences et le plus grave, c'est qu'elle s'oppose de manière indiscutable et flagrante à l'approche des Gens de la Sunna. Sa da'wa utilise les moyens que les kuffars eux-mêmes chérissent, à savoir la manipulation, l'adaptation du discours et la démagogie dans leur expression la plus mesquine.
Voilà en ce qui concerne quelques précisions indispensables sur la position de Tareq Ramadan sur la question de la Chari'a, ou du moins sur certains de ses aspects.
Maintenant, nous aimerions, après cette parenthèse, reprendre notre exposé concernant la Chari'a.

[29] Cependant ces derniers mois la position de Ramadan semble s'être clarifiée et cela est peut être du aux pressions qu'il subit ces derniers temps. Sa position s'est certes clarifiée mais malheureusement, pas dans le bon sens puisque désormais il appelle et ***« exige »*** *que cessent définitivement ces pratiques »* (comme il le dit dans l'article dont nous parlerons à la fin de cet exposé et diffusé sur le site oumma.com)

La critique, la dérision, l'insulte et la calomnie à l'égard de l'Islam et des Musulmans se généralisent, et sont même devenus de nos jours une véritable institution, voir un business fructueux pour les médias, les écrivains, les « intellectuels », les politiques et les « artistes ». Pour tout ce petit monde d'opportunistes menteurs et hypocrites, qui ont tous en commun une haine viscérale de l'Islam, le challenge, le défi du siècle à venir consiste désormais à faire front à l'émergence de ce qu'ils craignent comme la mort : l'Islam. Tous les moyens sont bons pour répandre au sein des populaces, ces masses décervelées et aliénées, la nouvelle doctrine mondiale : le fascisme planétaire islamophobe.
Certes ce phénomène n'est pas récent, et cette crainte qu'ont tous les kuffars du monde de voir émerger l'Islam de date pas d'hier, et en ce qui nous concerne nous les Musulmans, elle ne nous étonne pas. On assiste simplement à un durcissement de ton. Aujourd'hui, plus que jamais, à cause des exigences de la mondialisation (« The New World Order ») et du prétexte du « 11 septembre », une autre infâme supercherie de l'Occident moderne, on a décidé que derrière chaque Musulman se cache potentiellement un terroriste ou un hors la loi. Ainsi depuis l'effroyable imposture, par laquelle le « monde libre » s'est une fois de plus déshonoré et discrédité, tout est légitimé pour mater toute éventuelle rébellion ou résistance à l'ordre unique américain. Cependant, que les instruments de propagande (qu'on appelle presse libre), s'acharnent et s'ingénient à présenter les Musulmans comme une menace et comme des hors la loi, ne doit en aucune manière nous offusquer. Bien au contraire, car si être hors la loi signifie ne pas adhérer et se soumettre de manière inconditionnelle à leurs mensonges, à leur duperie et à leur ordre impie, alors il n'y a pas de plus grand honneur. Si être hors la loi c'est résister à la colonisation mentale et physique, à l'aliénation, au conditionnement, à la répression et à l'injustice qu'exercent l'occident dans ce monde, depuis des siècles et en particulier sur les peuples de l'Islam. Alors, en dehors de toute connotation péjorative, oui les Musulmans sont des hors la loi, et c'est à vous occidentaux que nous le devons, vous, qui par vos agissements de sauvages et vos politiques démoniaques, avez révélé votre vrai visage aux Musulmans. En outre, il faut faire remarquer **que ces lois et cet ordre devant lesquels on cherche à faire s'incliner tous les peuples de la terre et en particulier les Musulmans, et qui asservissent et avilissent l'ensemble de la population du globe ne méritent aucune considération**. En effet, pour nous Musulmans, Croyants, adeptes du Tawhid, sur la terre d'Allah –'azza wa jalla-, **le Seul Ordre Transcendant est le Sien**. Ce qui en fin de compte, revient à dire que les véritables hors la loi (et cette fois avec tout ce que l'expression contient de péjoratif et de négatif) sont les kuffars et leurs alliés !
Et pour le confirmer un peu plus, quelques remarques s'imposent concernant justement les lois des kuffars. Apparaîtront alors évidentes pour celui dont la vision a été éclairée par Allah –'azza wa jalla-, les dérives, les déviances, les incohérences et les contradictions dans les lois impies qui sont en fait le fruit des passions humaines. Nous proposons ici, rapidement, de relever et de discuter d'un point de vue islamique, certaines caractéristiques de ces législations qu'on veut ériger en modèle planétaire.
1-Premièrement, toutes ces législations du monde sont les législations du kufr. Toutes les législations du monde et donc celles qui sont imposées dans les pays « musulmans » sont tirées des législations européennes (françaises ou britanniques), héritage forcé de la colonisation. Or Allah –'azza wa jalla- a dit :

> ***« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé sont les mécréants »***
> (La Table : 44)

Ainsi que nous l'avons déjà développé avant, l'adoption, la reconnaissance, l'application ou le recours à une autre législation que celle d'Allah –'azza wa jalla- sont des actes de grande mécréance (kufr akbar). C'est un reniement pur et simple du Tawhid, et à partir de là donc le danger et la menace que représentent ces législations pour les Croyants sont évidents.
Ajoutons que toutes ces législations, quel que soit leur nom ou le pays où elles sont mises en application sont basée sur le fameux principe de la « laïcité » qui permet ainsi de légitimer le reniement et le rejet de la Souveraineté d'Allah –'azza wa jalla-, pour établir celle d'un groupe d'hommes. Cette laïcité, chère à Tareq Ramadan (voir « Les Musulmans et la laïcité »), et qui est une réponse aux abus et aux dérives de l'église a été érigée en concept sacré, en fondement indiscutable. Ce n'est ni plus, ni moins que la nouvelle profession de foi que l'on cherche a imposer et que les kuffars aiment à résumer par l'expression « rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Au passage, c'est au nom de cette même laïcité, qu'en France on s'apprête à faire voter une loi interdisant aux femmes Musulmanes de s'habiller comme elles le veulent. Ainsi, ces législations occidentales s'opposent fondamentalement et sont en totale opposition avec l'Islam, du fait que les principes sur lesquels elles s'appuient sont la négation pure et simple d'Allah –'azza wa jalla-, de Sa Souveraineté. Toutes les lois et l'organisation entière des sociétés modernes font donc l'apologie du kufr et conditionnent (donc éduquent) les individus en vue de les « kafariser » (cd, les rendre kuffars : adeptes de la laïcité, démocratie ou autre idole moderne fabriquée par l'occident). Dans les sociétés laïques à l'occidentale, la mécréance et l'athéisme, sont évidemment la norme, et toute référence au religieux est jugé rétrograde voir dangereuse. Les individus sont complètement amputés de la composante essentielle de l'âme humaine : la foi en Allah –'azza wa jalla-. Le penchant naturel, la fitra, selon laquelle Allah a créé les hommes et qui poussent ces derniers à reconnaître Son existence est corrompue et altérée pour laisser place à un vide que rien ne pourra jamais combler. Il serait trop long de décrire les méfaits que peut exercer le kufr sur l'âme humaine et donc sur la société (voir à titre d'exemple « Comprendre l'Islam » de Aboul A'ala el Mawdudi), disons simplement qu'autour de nous dans notre quotidien au sein de ces sociétés délabrées se trouve la meilleure description.

2-Ces législations sont celles du taghout. Or, Allah –'azza wa jalla- blâme sévèrement dans le Qoran ceux qui ont recours à la loi du taghout et leur dénie la Foi en la désignant comme une prétention vaine chez eux :

> ***« Ne vois tu pas ceux qui prétendent croire à ce qui t'a été révélé et à ce qui fut révélé avant toi et qui malgré cela recherchent le jugement du taghout »***
> [Les Femmes : 60]

Le mot taghout en arabe est dérivé du verbe tagha qui signifie transgresser, outrepasser les limites. Dans la terminologie islamique, ce terme fait référence, comme l'on définit les Savants et pour résumer, à tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, obéit dans ce qui est une désobéissance à Allah, et de manière générale tout ce à quoi on attribue une prérogative qui est exclusivement divine. Concernant le domaine du hukm (le jugement, le commandement), le taghout est celui ou est le système, l'institution,

l'ensemble de lois (codes et constitutions) qui s'oppose ou se rebelle face à l'Autorité la seule légitime : celle d'Allah –'azza wa jalla-. Pour nous Musulmans, tout autre pouvoir que celui d'Allah –'azza wa jalla- exercé par certains hommes sur d'autres hommes, et qui donc inévitablement vont les soumettre à leurs passions, n'est que de la tyrannie. Et toutes les personnes qui travaillent au sein de ces institutions impies sont des usurpateurs et n'ont aucune légitimité tant qu'elles n'exercent pas ce pouvoir conformément à la Volonté d'Allah –'azza wa jalla- dont Seul le Jugement (le hukm) est légitime et source de bien être pour toute la création.
Une autre remarque s'impose concernant le verset dont il est question ci-dessus. Le blâme s'adresse directement dans ce verset, non pas au taghout, mais à celui qui se réfère ou a recours à son jugement ! Que les frères et sœurs méditent bien ce verset et ses implications directes, et que surtout ils ne se laissent pas abuser par la prêche des pseudo réformistes tels que Ramadan justement mais aussi El Bouti, Tantawi ou Qaradhawi par exemple, ainsi que par la prêche de ceux qui se sont auto proclamés salafis et qui appellent tous en chœur à la reconnaissance et à légitimer l'autorité des kuffars d'occident ou de leurs alliés apostats des pays « musulmans ».

3-Ces lois sont celles du chaytân, ainsi Allah –'azza wa jalla- a dit :

« Et celui qui se détourne du Rappel, Nous lui désignons un chaytân qui devient son compagnon inséparable. » [La Parure : 36]

Car en effet dès l'instant où l'homme refuse de reconnaître et de se soumettre à l'Autorité d'Allah –'azza wa jalla- il ne fait que suivre les pas des diables parmi les hommes ou les djinns. Tout individu qui se soustrait à la Loi divine se soumet automatiquement à une autre. Et quel que soit le nom ou l'appellation que l'on donne à cette autre loi, ce n'est en réalité que le règne du chaytân et de ses alliés qui oeuvrent pour égarer les hommes. Il n'existe en fait sur cette terre pas d'autre alternative pour les hommes. Soit ils reconnaissent et se soumettent à Allah –'azza wa jalla-, Créateur des cieux et de la terre, Le Maître du Jour de la Rétribution finale, ou soit ils marchent sur les traces du chaytân et de ses alliés. Et les différents qualificatifs par lesquels on désigne aujourd'hui les systèmes impies qui gouvernent le monde tels que « états de droit », « démocratie »…ne servent qu'à leurrer la masse et à masquer la sinistre et terrible réalité du règne des adorateurs du diable.
Or, chers frères et sœurs adorateurs d'Allah –'azza wa jalla- Seul et sans associé, nous ne devons pas oublier qu'Allah –'azza wa jalla- nous a mis en garde contre chaytân et nous a enseigné comment nous prémunir contre ses ruses insidieuses.
Et une des plus pernicieuse et ancienne ruse du chaytân que maîtrisent très bien ses suppôts humains de nos jours, est celle qui consiste à embellir, à enjoliver le mal et à détourner du bien en altérant le sens véritable des mots. C'est ainsi que chaytân a fait sortir Adam et son épouse du Paradis en leur suggérant que l'arbre aux fruits interdits était l'arbre de l'éternité (« chajarat el khould » dans le Coran).
Et c'est également de la même manière que les kuffars alliés et suppôts de chaytân jouent avec les mots et l'image pour asservir, contrôler, manipuler et conditionner les esprits :

« Il leur fait des promesses et leur donne de faux espoirs, mais le diable ne leur promet que tromperie. »

[Les Femmes : 120]

4-Ces lois sont celles de l'ignorance (Jahiliya) :

« Est-ce le jugement de la jahiliya qu'ils recherchent donc ? Et qui est meilleur qu'Allah comme Juge pour un peuple qui croit ? » [La Table : 50]

Toute loi sans exception, autre que celle d'Allah –'azza wa jalla- n'est que loi de l'ignorance et c'est précisément par ce nom de jahiliya qu'Allah qualifie les lois forgées par les hommes et que les kuffars appliquent et par lesquelles ils jugent. Ces jahiliya modernes ou anciennes qui s'opposent à l'Islam, sont toutes les mêmes, dès lors que leur fondement de base est le rejet et le refus d'accepter l'Autorité d'Allah –'azza wa jalla-. Leur origine est la même, ainsi que leur modus operandi et que leur finalité et comme toutes les jahiliya elles portent en elles mêmes les propres germes de leur destruction, incapables que sont les hommes de se gouverner par eux-mêmes quand ils sont dominés par leurs passions :

« …et l'homme est injuste et ignorant. » [Les Coalisés : 72]

La jahiliya des temps « modernes » ne diffère absolument en rien des jahiliya des temps passés, contrairement à ce que l'on cherche à faire croire. La jahiliya dominante occidentale peut d'ailleurs être résumée et expliquée à partir d'un mythe très ancien, puisqu'il s'agit du mythe grec de Prométhée. Dans ce mythe, ce dernier vole le « feu de la connaissance » à Zeus (qui serait le plus grand dieu de l'Olympe) pour le donner dans un élan de compassion aux hommes. Ainsi par cet acte Prométhée se rebelle face à Zeus représentant de l'autorité divine suprême. Mais cet acte de rébellion va permettre à l'homme de rivaliser avec Zeus et de devenir son égal, grâce au pouvoir que lui confère la connaissance. Dès lors Zeus (le divin) et l'homme deviennent des rivaux et des adversaires. Prométhée serait donc le premier humaniste, qui par compassion envers les humains et pour leur bien être et leur épanouissement va jusqu'à encourir et subir finalement le courroux implacable de Zeus par amour des hommes. Ce mythe est devenu la référence de la doctrine de ceux qu'on appelle les « humanistes ». Ces derniers l'ont largement utilisé, et continuent de le faire, pour justifier, légitimer toute rébellion envers l'autorité divine et tous les sentiments anti religieux. Car pour eux, l'épanouissement de l'homme et son bien être résident dans l'affranchissement des carcans de la « religion » qui elle, représente une entrave au bonheur de l'homme car l'empêchant de se libérer totalement. La jahiliya moderne ne fait que se mettre en accord avec ce mythe grec, et l'influence hellénistique dans la culture occidentale est manifeste. D'ailleurs les occidentaux ont la fâcheuse tendance à se laisser inspirer par des mythes à partir desquels ils se fabriquent des philosophies et érigent même des théories pseudo scientifiques. Mais comme chacun sait, le propre du mythe c'est qu'il ne repose sur aucun fondement réel. Et celui de Prométhée n'échappe pas à la règle.
Sans nous attarder à discuter sur cette fable, nous dirons simplement que la plus grande preuve de l'ignorance qui caractérise les civilisations impies, qui prétendent s'être libérées en rejetant l'Autorité d'Allah, se trouve dans ce qu'eux-mêmes considèrent être un signe de supériorité : leur progrès technique. Or, lorsqu'on observe et qu'on médite sur l'usage qui est fait de ce progrès, par des hommes dépourvus de Foi et donc de conscience, à

l'encontre des Commandements d'Allah –'azza wa jalla- et donc de l'équilibre de la Création, on ne peut être que convaincu que le pouvoir entre les mains des kuffars ne conduira tôt ou tard qu'à la destruction et à la ruine, conformément à la Tradition d'Allah –'azza wa jalla- :

> ***« Attendent ils que ne les atteigne un autre sort que celui des anciens. Or tu ne trouveras jamais de changement dans la Tradition d'Allah. »*** [Le Créateur : 43]

> ***« Telle est la Tradition d'Allah appliquée aux générations passées, et tu ne trouveras pas de changement dans la Tradition d'Allah. »*** [La Victoire : 23]

Notons au passage que les sociétés occidentales dites humanistes, qui ont oublié Allah –'azza wa jalla-, sont précisément les plus déshumanisées.

5-Les lois impies sont aussi celles des ténèbres, ainsi Allah –'azza wa jalla- a dit :

> ***« Les mécréants ont pour allié le taghout qui les fait sortir de la Lumière vers les ténèbres. »*** [La Vache : 257]

Les lois forgées par les kuffars ne sont que ténèbres, car ces derniers sont privés de la Lumière de la Révélation seule capable de les guider. Les kuffars errent dans ce monde sans but, semant sur leur route désordre et corruption. Le siècle duquel ils prétendent avoir bâti leur civilisation « moderne » n'est pas du tout celui des « Lumières », bien au contraire, ce n'est qu'un siècle de ténèbres précédé par d'autres ténèbres et auquel succèdent d'autres ténèbres.
Il serait tout bonnement impossible de répertorier toutes les horreurs et tous les crimes, perpétrés par ceux qui se veulent des défenseurs des droits de l'homme, des humanistes éclairés… Par Allah Le Tout Puissant, pas une civilisation de toute l'Histoire des hommes n'est plus criminelle et plus injuste que la civilisation occidentale ! En un siècle d'hégémonie occidentale, le monde a pu réaliser à quel point « il fait bon vivre » sous le règne des kuffars : guerres indénombrables massacrant des millions de civils (deux guerres mondiales en moins d'une génération), génocides multiples (dont beaucoup sont perpétrés contre les peuples Musulmans avec la complicité tacite, voir le soutien plus ou moins direct des « démocraties » occidentales : Palestine, Bosnie, Irak, Tchétchénie…), expérimentation de la bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki, usages d'autres armes de destruction massive, appauvrissement des trois quart de la population du globe pour qu'une élite d'occidentaux se vautrent comme des bêtes dans l'excès et le gaspillage (20% de la population mondiale consomme à elle seule 80% des ressources terrestres), guerres de colonisation avec tout leur cortèges d'horreurs commises dans la plus pure tradition occidentale de sauvagerie moyenâgeuse et tout cela pour s'emparer des terres et des richesses, soutien par les « démocraties » d'occident des dictateurs tortionnaires, véritables chiens dressés pour préserver les intérêts de leurs maîtres, ségrégations inhumaines et meurtrières commises envers des peuples entiers à cause de la couleur de leur peau et de leur race : Apartheid ou encore jusque dans les **années 60 aux Etats-Unis** où les « Noirs » ne pouvaient monter dans les bus des « Blancs » ou encore en Algérie « française » où jusque **dans les années trente** les colons pouvaient se distraire en allant voir les indigènes parqués comme des animaux dans des zoos humains !etc.… Voilà ce qui a toujours été et

ce qu'est encore le règne de l'occident issu du siècle des « lumières », et voilà ce qu'est la réalité du règne de l'occident impie dans le monde, et que les kuffars ont un peu trop tendance à oublier ou à passer sous silence. Voilà la civilisation que Berlusconi dit être supérieure à la civilisation islamique, lui qui semble oublier que la fameuse « renaissance » qu'a connu l'Europe et notamment son pays l'Italie est redevable aux Musulmans.
Mais la perfidie de l'occident ne se limite pas à toutes ces horreurs sans nom, et à tous ces crimes que Seul Allah –'azza wa jalla- dans Sa Justice Infaillible, pourra véritablement rétribuer. L'arrogance et l'orgueil de ces kuffars sont tels que malgré toutes les abominations dont ils sont directement et indirectement responsables ils cherchent encore sans la moindre pudeur et sans la moindre vergogne, à se présenter comme des défenseurs de la liberté, du droit et de la justice ! Eux qui ont fait du monde le « foutoir » infecte dans lequel nous pataugeons tous dans l'attente du « cataclysme final » !
A tous mes frères et sœurs subjugués par l'occident impie, ceux qui ont encore des œillères ou dont le cœur ***« … penche vers les injustes »*** (Coran : Houd/113), on ne peut se préserver d'un mal que lorsque l'on apprend à reconnaître ses symptômes. Voyez en partie seulement ce que sont les symptômes du kufr, dénoncez les au vu et au su de tous et en particulier des kuffars eux-mêmes, qui en plus de leurs crimes se croient aptes à juger les Musulmans et à leur donner des leçons de morale, dont ils sont du reste totalement dépourvus !

6-Tous les systèmes de kufr ne sont qu'égarement (dhalâl), comme Allah –'azza wa jalla- le dit :

> ***« Ainsi est Allah votre Seigneur de Vérité, et qu'y a-t-il en dehors de la Vérité sinon l'égarement »*** [Younes : 32]

La Vérité est la Chari'a, la Loi d'Allah –'azza wa jalla- qui englobe tous les aspects de la vie humaine, des croyances aux actes les plus ordinaires de la vie quotidienne, le tout orienté vers le but ultime qui est la recherche de la Satisfaction d'Allah –'azza wa jalla- par la reconnaissance et la soumission totale au Créateur des Cieux et de la Terre, conduisant au bonheur et à la paix sur terre et à la félicité éternelle après la mort.

« Parmi vos associés en est il un qui guide vers la Vérité ? Dis (Muhammad) : Allah est Celui qui guide vers la Vérité. Est-ce que Celui qui guide vers la Vérité, n'est pas plus digne d'être suivi que celui qui ne guide que dans la mesure ou lui-même est guidé ? » [Younes : 35]

7-Le système kufr est régi par les passions humaines (el hawa), et dès l'instant où un homme refuse la guidée, il ne le fait que pour pouvoir se livrer à ses passions et à ses instincts :

« Et s'ils (les kuffars) ***ne répondent pas à ton appel, sache alors qu'ils ne suivent que leurs passions. Et qui est plus égaré que celui qui suit ses passions en dehors de la guidée d'Allah ? »*** [Le Récit : 50]

Tout ce qui n'est donc pas conforme à la Chari'a relève du hawa, des passions :

> ***« Puis nous t'avons*** ***<u>mis sur la Loi de l'Ordre, suis la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. »</u>*** [L'Agenouillée : 18]

Or, la source de tout égarement et de tout désordre réside dans la poursuite des passions :

> ***« Et si la Vérité était conforme à leurs passions, les cieux et la terre et ce qui s'y trouve seraient certes corrompus. »*** [Les Croyants : 71]

Tous les systèmes des kuffars sont régis par des lois forgées par des élites au gré de leurs passions et de leurs intérêts. Aucun principe moral, aucune éthique, même pas l'honneur ou la dignité, le courage, la bonté ou le désintéressement, ne signifie quoi que ce soit pour les acteurs dans les systèmes politiques à l'occidentale où la course au pouvoir pour satisfaire des ambitions personnelles est la fin en soi. Les parlements, les tribunaux, toutes les institutions, les lois et les codes ne sont que des instruments au service d'intérêts égoïstes et individuels. Et les sociétés impies sont tellement imprégnées de la philosophie machiavélique que la majorité des gens ne peuvent même plus imaginer la politique (cd, gestion des affaires publiques) comme étant autre chose que mensonges, manipulations, manigances et fraudes !

8-La loi du kufr est celle de l'injustice, ainsi qu'Allah –'azza wa jalla- dit dans le Coran :

> ***« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a révélé <u>sont les injustes</u>. »***
> [La Table : 50]

Ce qui signifie que le nom attribué au ministère chargé de faire appliquer les lois des hommes et qu'on appelle ministère de la justice, n'est encore et une fois de plus que de la mascarade. Surtout quand on observe juste un peu, le fonctionnement et les rouages de tous les systèmes judiciaires à l'occidentale qui sont eux aussi emprunts de mensonge, d'hypocrisie et d'incohérence sans parler de leur arrière fond mercantiliste. Et les exemples de l'inadaptation des systèmes judiciaires à l'occidentale qu'imitent désormais les « pays musulmans » dans tous les domaines, est prouvée par leur incapacité notoire à lutter véritablement contre le crime. Sans parler du fait que de tels systèmes sont reconnus comme étant discriminatoires et ne s'appliquant pas à tous de la même manière.
Et une fois de plus ce qui surprend et surtout agace le plus de la part de ces kuffars et de leurs alliés c'est leur attitude malhonnête qui consiste à vouloir s'ériger en censeurs et juges de tout ce qui se fait à l'extérieur de chez eux et qui est différent. C'est ainsi que leur arrogance et leur orgueil sans borne les conduit à critiquer ouvertement, et à insulter la religion des Musulmans en qualifiant les sanctions de la Chari'a (houdoud) d'actes de barbarie, alors qu'en même temps ils appellent leur ministère, chargé de l'application de leur système décadent, celui de la justice.

Ces kuffars oublient un peu trop vite les déviances et les terribles dérives de leur système qui a mené et continue de le faire à la condamnation d'innombrables innocents ayant parfois conduit à l'exécution par le gaz ou le poison, ou aux arrestations arbitraires, aux détentions pendant des années sans preuves et même sur simple suspicion de

nombreux innocents, et je ne parle même pas de toutes les personnes surveillées, fichées parfois sur simple rumeur. Dans le même temps où l'on inflige en France, trois à quatre années de prison à un « beur » pour un petit larcin, on épargne le président de la république, ce grand délinquant, de toute poursuite pour ses vols et arnaques et on lui permet même de continuer à gouverner. Et ces exemples ne sont pas des exceptions, tous les systèmes judiciaires à l'occidentale sont tous enclins à la même hypocrisie et perfidie qui consiste à faire de la justice une affaire de « fric », un système à deux vitesses où le crime n'est crime que lorsque les intérêts de certains ne s'y opposent pas, où la justice est impitoyable avec les petits et où les criminels qui opèrent dans les hautes sphères s'en sortent toujours.
Quant à la critique de la Chari'a et des sanctions physiques qu'ils jugent avec leurs petits yeux d'occidentaux embourgeoisés, frivoles et décadents, nous y répondrons ainsi :

1- Avant tout et n'en déplaise aux kuffars et à tous ceux qui nourrissent envers eux des complexes, les sanctions physiques (houdoud) propres à la Chari'a, sont des Commandements d'Allah –'azza wa jalla-. Le Prophète de l'Islam –'alayhi salat wa Salam- les a lui-même mis en application, ainsi que ses Compagnons et les Prédécesseurs (Tâbi'oûn) après lui. Les sociétés Musulmanes régies par les lois de la Chari'a jusqu'au début du 20° siècle, les ont toutes plus ou moins appliquées. Cela signifie que les sanctions physiques sont des Commandements révélés par Allah- 'azza wa jalla-, et que dès lors il est interdit à quiconque de les remettre en question, même à Tareq Ramadan. En outre partant du fait, que pour nous Musulmans, la Source de tout bien et de toute justice est Allah Lui-même, qu'Il est le Sage, le Juste et le Miséricordieux, il nous incombe et il est normal de s'en remettre à Son Jugement en dehors duquel tout n'est que « fétu de paille ».
2- L'application des sanctions physiques de la Chari'a, **accompagnée évidemment de l'ensemble des Lois islamiques,** est le seul système qui soit réellement en mesure d'éradiquer le crime et de garantir la sécurité et le bien être au sein de la société. L'aspect dissuasif de ces sanctions est garant du respect du Din, du sang, de l'honneur, de la raison et des biens. Même dans certains pays « musulmans » où l'on assiste à l'application mensongère, partielle et tronquée de la Chari'a (comme l'Arabie dite Saoudite), les visiteurs sont souvent étonnés de voir que le vol, par exemple est de loin moins répandu qu'en occident ou ailleurs. Mais l'exemple moderne le plus flagrant de l'efficacité de la Chari'a pour la lutte contre le crime et le désordre est l'Afghanistan à l'époque où elle s'appelait Emirat islamique d'Afghanistan, et avant qu'elle ne soit à son tour colonisée par les Etats unis. A titre d'exemple seulement, et pour ne pas m'étendre trop sur un sujet que nous développerons plus loin, faisons simplement remarquer que l'Emirat a été le seul pays au monde qui a réussi, sans obtenir la moindre subvention ou soutien, à enrayer totalement, avec l'aide d'Allah –'azza wa jalla-, le commerce de stupéfiants. Sans parler de la restauration de la sécurité des biens et des personnes dans un pays ravagé par vingt ans de guerre et de pillage ! Aucun système occidental ne peut se targuer d'une telle réussite, malgré les moyens considérables que les kuffars possèdent, et cela pour la bonne et simple raison que les systèmes juridiques impies sont inadéquats pour lutter contre le crime car ce n'est en fait pas leur priorité. En Afghanistan, d'ailleurs depuis l'instauration du nouveau régime impie de Karzaï l'américain, le business de la drogue est reparti de plus belle, sans parler des autres problèmes liés à la sécurité que ne parviennent pas à résoudre la nouvelle administration « yankee ».

3- Troisième point par lequel il serait intéressant de rappeler aux kuffars qui ils sont et que nous résumerons par l'expression biblique : « Celui qui refuse de vivre par la Loi, périra par la Loi ! ». Qui a véritablement intérêt à ce que les sanctions prescrites par Allah –'azza wa jalla- dans la Chari'a ne soit jamais appliquées, si ce n'est celui qui redoute qu'elles s'appliquent sur lui à cause de ses crimes et de ses péchés ? Dans les sociétés mécréantes et jahiliyiennes, le péché est la norme, le blasphème un divertissement sadique, le vol et la calomnie des bagatelles, quant à la violence gratuite et au meurtre un phénomène de mode encouragé par les films. Et qui est plus injuste et criminel que celui qui ne croit en rien, pour qui rien de sacré n'existe, ni sang, ni honneur, ni biens ! Qui est plus enclin au vice, à la débauche et donc au crime que celui qui a fait de ses passions et de son ego son propre dieu, et dont la religion consiste uniquement en la satisfaction de ses instincts primaires, que l'on attise autour de lui en permanence et qui au fil du temps, de mois en années, le transforme en un être superficiel, capricieux, instable et dégénéré ?! Rien dans les systèmes de la jahiliya occidentale n'incite au bien, à la vertu, au bon comportement, alors que tout provoque l'éveil, et l'éclosion des côtés les plus sombres, les plus obscures et les plus vils de la nature humaine. Voilà pourquoi les kuffars et leurs alliés et frères parmi les apostats sont les premiers à craindre l'application de la Loi Parfaite d'Allah –'azza wa jalla- seule garante du bien être et de la sécurité des hommes.
Et bien plus encore elle permet à celui qui a choisi de vivre conformément aux principes salutaires de l'Islam, en épargnant les autres de ses méfaits et en répandant le bien autour de lui, d'être protégé lui-même de toute atteinte envers son sang, son honneur ou ses biens déclarés sacrés par la Loi d'Allah –'azza wa jalla-. Et ce ne peut être que dans un tel contexte de sécurité, garantie par la justice de la Chari'a, que l'homme se défait des entraves à son salut que sont la cupidité, l'avarice, la lâcheté, la luxure, la cruauté… qui sont le propre des sociétés de kufr et de jahiliya où « l'homme est un loup pour son frère ».

4- Autre remarque à faire concernant les critiques que les kuffars font de la Chari'a. Elle consiste à rappeler une fois de plus à ces menteurs hypocrites, ou aux ignorants qui les suivent, qui ils sont réellement. L'argument des kuffars pour critiquer la Chari'a et notamment les châtiments corporels consiste à dire que ce sont des pratiques barbares, ou que cela relève de la barbarie moyenâgeuse, ou que ces mutilations sont contraires aux droits de l'homme.

Pour commencer, toutes ces considérations reposent sur une échelle de valeur dressée par les occidentaux eux-mêmes qui au fil du temps et au gré des passions tentent de codifier et d'imposer à tous les habitants la terre leurs critères du juste, du bien et même du beau. Or, les Musulmans n'ont que faire des jugements de valeur de gens pour lesquels les valeurs suprêmes justement ne sont autres que le « fric » et le sexe.

Ensuite, nous rappelons à nouveau que si l'on devait résumer en un mot le siècle de l'hégémonie occidentale moderne, le premier qui viendrait à l'esprit est précisément celui de la barbarie : en Bosnie, pendant que les Serbes massacraient et violaient les Bosniaques, les soldats de l'ONU (instrument de défense des intérêts occidentaux) veillaient jalousement au respect de l'embargo sur les armes qui s'appliquait aux Musulmans bosniaques, en Tchétchénie pendant que Poutine et ses milices se livrent à un véritable génocide (plus de 600 000 Tchétchènes massacrés), les occidentaux sont muets et encouragent même la lutte contre ceux qu'on nomme les « rebelles », en Palestine occupée quand l'armée nazie de Tsahal applique la « solution finale », ce sont les Palestiniens Musulmans qui sont encore accusés d'être des terroristes, en Irak, parce que Saddam a envahi le Koweït, avec les encouragements de son frère Bush père, c'est un million et 500

000 enfants irakiens qui meurent suite à l'embargo appliqué par l'ONU, sans parler des autres victimes des incalculables bombardements que ce peuple a subit et continue de subir depuis plus de 10 ans maintenant. En Afghanistan depuis 1978 (date à laquelle les Russes envahissent ce pays) jusqu'à maintenant, et pour des enjeux pétroliers, des vies entières d'hommes et de femmes Musulmans sont ruinées et brisées, et combien de sang innocent afghan a été versé par Bush le fils, mais aussi avec la participation de nombreux autres pays européens, et de l'ONU pour racheter celui des victimes du prétendu attentat islamiste du 11 septembre, mais surtout pour faire tomber l'Emirat islamique d'Afghanistan qui a refusé de courber l'échine face aux impérialistes occidentaux. Et les exemples, malheureusement pullulent qui montrent à quel point la notion de justice est une notion totalement étrangère aux kuffars, et qui ne font que confirmer que les vrais barbares sont les kuffars. Et d'ailleurs comment en serait il autrement alors qu'Allah –'azza wa jalla-, Celui qui les a créé alors qu'ils n'étaient rien, dit à leur sujet :

« Et les mécréants sont véritablement les injustes » [La Vache : 254]

Des millions de victimes ont souffert et continuent de souffrir de l'impérialisme barbare et sanguinaire des occidentaux, et la cruauté dévastatrice des armées occidentales impies et sionistes s'est abattu et s'abat encore sur des peuples entiers n'épargnant ni femmes, ni enfant, ni vieillard, avec l'approbation et l'encouragement de tous, et parfois même la participation de l'ONU qui est censée faire régner la paix dans le monde, et faire respecter **le droit international** ! Le sang et l'honneur des Musulmans sont devenus des matières premières dont le cours varie en fonction de celui du pétrole, mais reste bien inférieur à ce dernier. Où sont les prétendus défenseurs des droits de l'homme, qui sont les premiers à s'en prendre à l'Islam, et qui étrangement sont muets face à la pire des tyrannies et des barbaries que le monde, d'histoire d'homme, ait jamais connu ?!
Maintenant, qui sont les barbares ? Ceux qui appliquent des lois sur des criminels afin de protéger la société de leurs méfaits, suivant en cela l'exemple des Prophètes d'Allah –'alayhim salat wa Salam-, (car au passage, la loi du Talion est dans la Bible, ainsi que celle de la lapidation en cas d'adultère et que celle du blasphème…), ou tous ceux qui approuvent par crainte et participent par opportunisme à toutes les boucheries perpétrées contre des innocents soit pour s'accaparer un surplus de richesses, ou parce que ces derniers on refusé de se plier au diktat américain, que plus personne sur terre n'ose braver, et auquel se soumettent lâchement toutes les nations du monde ?!!
Après cela, quelle leçon est il encore permis à n'importe lequel de ces kuffars enflés d'orgueil et dépourvus de raison, de donner aux Musulmans et même au reste du monde !
Mais le grief ne s'arrête pas seulement à ces derniers, de la part desquels plus rien ne nous étonne, et au sujet desquels ***« …l'affaire est déjà décidée »*** (Myriam : 21). Notre grief et nos reproches s'adressent surtout à Ramadan qui par complexe vis-à-vis des occidentaux et par crainte d'être taxé par eux de ceci ou cela, va renier en publique et au nom du Qor'an, et pour s'attirer les grâces des kuffars certaines sanctions de la Chari'a telles que le rajm (lapidation en cas d'adultère) ou le verdict de l'apostasie par exemple. Et à ce dernier et à ses pairs parmi ceux qui se disent nos frères, nous disons :- depuis quand le Musulman a-t-il à se justifier devant les kuffars et à discuter avec eux les Commandements d'Allah –'azza wa jalla-, de manière conciliante et pour s'attirer leurs faveurs ou leur reconnaissance ?! Quelle est cette approche décadente digne de l'indigène colonisé ou même de l'esclave qui consiste à s'empresser à aller au devant du maître pour répondre à

ses aspirations en le berçant de discours mielleux et en le rassurant en lui garantissant une allégeance absolue, tout en essuyant les coups de fouet cinglants que le maître lui assène ! Est ce ainsi que le Croyant se comporte envers ceux qui sont les ennemis d'Allah –'azza wa jalla- et de Son Messager ? Envers ceux qui complotent jour et nuit en vue d'infliger à nos frères et soeurs de part le monde les pires humiliations et les pires châtiments ?!
Non par Allah Le Tout Puissant, ceci n'est pas l'attitude d'un prédicateur ou d'un représentant de l'Islam, ce n'est même pas l'attitude d'un Croyant sincère et la preuve en est ce passage édifiant du Qor an, que chaque Musulman devrait méditer en profondeur :

« Est-ce donc le jugement de la jahiliya qu'ils recherchent ? Et qui a un meilleur jugement qu'Allah pour un peuple de Croyants convaincus ?!
O vous qui croyez, ne prenez pas les Juifs et les Chrétiens comme alliés et amis. Ils sont alliés les uns des autres. Celui qui parmi vous les prend comme alliés est certainement des leurs, et Allah ne guide pas le peuple injuste. Tu vois alors ceux qui ont une maladie dans le cœur s'empresser vers eux (pour s'attirer leurs faveurs) ***en disant : -Nous craignons d'être atteints par quelque revers de fortune. Mais sûrement qu'Allah apportera la victoire ou quelque arrêt de Sa part, et ces derniers regretteront alors ce qu'en eux-mêmes ils se disaient.***
Les Croyants diront alors : -Est-ce donc ceux là qui ont juré de toutes leurs forces qu'ils étaient avec vous (cd avec les Croyants) ***?***
Toutes leurs œuvres sont alors réduites à néant et ils seront alors les perdants.
O vous qui croyez, que celui d'entre vous qui renie sa Foi, (sous entendu : sache)**,** ***qu'Allah fera bientôt venir des gens qu'Il aime et qui L'aiment, humbles et doux envers les Croyants, fiers et durs envers les mécréants qui combattront dans la Voie d'Allah sans craindre le reproche de quiconque. Telle est la Grâce d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut et Allah est Grand et infiniment Savant. Vos alliés et amis sont Allah et Son Messager ainsi que les Croyants, ceux qui accomplissent la Salât et s'acquittent de la Zakât en toute humilité. Et que celui qui prend comme alliés Allah, Son Messager et les Croyants, alors certes le Parti d'Allah seront les vainqueurs.***
O vous qui croyez, ne prenez pas comme alliés ceux qui ont fait de votre Din un objet de moquerie et d'amusement parmi ceux qui ont reçu Le Livre avant vous ainsi que les mécréants et craignez Allah si vous êtes croyants. »
[La Table : versets 50 à 57]

La vérité concernant la critique que les kuffars font à l'égard de la Chari'a et des sanctions physiques, mais aussi du voile ou du Jihad, n'est qu'une des nombreuses et malhonnêtes tentatives que ces derniers utilisent pour essayer en vain de salir l'Islam tout effrayé qu'ils sont de son expansion contre laquelle toutes les répressions, même les plus barbares et toutes les propagandes, même les plus mensongères ne pourront rien, de toute façon :

« Ils veulent éteindre avec leur bouche la Lumière d'Allah, mais Allah n'entend que parachever Sa Lumière et n'en déplaise aux mécréants. C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la Guidée et le Din de Vérité afin de le faire prévaloir (dominer) ***sur tous les autres Din et n'en déplaisent aux Associateurs. »*** [Le Repentir : 32-33]

La haine farouche par laquelle nous honorent ces kuffars, leur acharnement ridicule à vouloir lutter contre ce qu'ils ne peuvent empêcher, trouve en fait sa source dans leur incapacité à nous intégrer, à nous assimiler à leurs idéologies du mensonge. En fait ces kuffars, pétris d'orgueil et de vanité, ne supportent pas, que des hommes et des femmes aient décidé de résister à leur programme planétaire de conditionnement mental. Et sans même se demander pourquoi ils ont échoué dans leur tentative de lobotomisation mondiale et d'asservissement pharaonique, ils redoublent de hargne et de rage envers ceux qu'ils considèrent comme étant la véritable menace à leur ordre : les Musulmans, qui sont tous désormais des terroristes en puissance. En France on a même déployé tout l'arsenal médiatique, pendant des mois et des mois pour faire la guerre au voile islamique et pour attiser la haine des kuffars de France contre l'Islam et les Musulmans, en faisant croire aux « moutons » qu'une poignée de filles voilées dans les écoles menaçaient la république.
Mais on oublie ou on feint d'ignorer que l'échec de ladite république à « intégrer » ou à « assimiler », et dont le rôle est désormais de dicter aux personnes jusqu'à leur façon de s'habiller, relève des graves lacunes, des failles énormes et des incohérences absurdes propres aux systèmes de kufr.

Partout où les lois des kuffars sont mises en place (et elles le sont partout actuellement), elles ne génèrent qu'injustice, destruction (des foyers, des familles, de la santé…), elles ne sèment que doutes et angoisses dans les esprits des hommes qui vivent dans des sociétés sans âme, totalement déshumanisées, qui atteignent des records de suicide, de consommation de drogue et d'alcool, de divorce et de crimes en tout genre. Et cela juste à l'échelon de la société, sans parler de ce qui se passe dans le monde est qui est la conséquence de la tyrannie des kuffars d'occident et de leurs alliés dans le monde. Voilà le modèle de société que les occidentaux veulent imposer à tous les habitants de la Terre, et pour l'instauration duquel ils rusent, complotent, trahissent et font la guerre. Des sociétés où des générations entières naissent et grandissent dans des systèmes sans valeurs sans idéaux, où les supermarchés sont devenus les temples de la nouvelle religion : la consommation, dans laquelle la valeur d'un homme se mesure à ce qu'il possède, ou a son rang dans la société. La sélection dans tous les domaines se fait par le « fric », et de ce fait les gens les plus frustrés qui soient sont véritablement les kuffars eux-mêmes, adeptes de cette religion sans Paradis mais avec deux Enfers : celui d'ici bas et celui éternel, après la mort et qu'Allah –'azza wa jalla- nous en préserve. L'animosité, l'adversité et souvent la haine dominent les rapports dans les sociétés impies où les notions de fraternité telles que nous les enseignent le Qor an et la Sunna sont carrément étrangères à l'univers mental des kuffars, dont même les familles et les couples sont régis par des relations conflictuelles, ce qui est illustré par le fort pourcentage de divorce dans les sociétés occidentales. Et désormais, avec les nouveaux leurres que l'on agite devant la masse et que l'on appelle « égalité des sexes » et « parité », les hommes et les femmes sont en train de devenir de véritables adversaires et ennemis.
Quant à la situation dans les pays « musulmans » où les lois des kuffars ont été instaurées par la force et ont remplacé celle d'Allah –'azza wa jalla-, elle est tout simplement désastreuse. L'application des lois des kuffars dans les pays dits musulmans à notre époque n'est que source de destruction, d'injustice, de terreur et de calamités en tout genre.
Le **Cheikh Ahmed Châker** – qu'Allah lui fasse Miséricorde- a dans un de ses ouvrages décrit les conséquences néfastes de l'application des systèmes juridiques et politiques

occidentaux dans les sociétés qui jadis et pendant plusieurs siècles ont été régies par l'Islam. Voici, résumée, la description qu'il en donne :

« Et vous, vous gouvernez avec des lois qui n'ont aucun lien avec l'Islam, et qui au contraire s'y opposent et le contredisent, et je n'exagère pas en disant qu'en fait ces lois se rapprochent plus de la version moderne du christianisme que de l'Islam […]. Ces législations sont sur le point d'imprégner tous les individus d'une empreinte non islamique, et leurs fondements se sont introduits chez les gens qui en furent abreuvés, au point de les éloigner de leur Din. Et les règles islamiques ont été alors ignorées et dénigrées.

Si des lois gouvernent ou dirigent durant de nombreuses années les membres d'une nation, leur coeur s'en imprègnent obligatoirement […]. Ces lois étrangères ont eu la pire des influences sur la Umma. Elles l'ont revêtue de la teinture de l'athéisme matérialiste, dans laquelle s'est noyée l'Europe […]. » (« Les sources de la législation doivent être le Kitâb et la Sunna en Egypte. » Ahmed Châker, résumé d'un passage de la page 21)

L'application des lois étrangères et impies chez les Musulmans et dans leurs sociétés n'a conduit et ne conduit encore maintenant qu'à l'abomination, l'injustice et la destruction. Du temps de l'application de la Chari'a, les Musulmans considéraient que l'application et le respect des Lois islamiques faisait partie d'un devoir religieux, et la notion de Loi était indissociable de l'Islam. Ceci a permis l'instauration de l'ordre et de la justice dans les sociétés musulmanes régies par la Chari'a qui était la référence suprême et dont la légitimité n'était pas discutée ou remise en cause. Or, actuellement, dans les pays dits musulmans où les sociétés sont complètement déstructurées et où les lois sont celles imposées par les pantins de l'occident, les hommes ne se reconnaissent pas dans ces législations fabriquées, et leur légitimité est discutée, d'autant plus que leur application par les dictateurs et leur juntes corrompues est loin d'être honnête. De la même façon que pour les lois établies dans les pays de kuffars, les lois existantes dans les pays dits musulmans ne préservent pas et ne veillent pas au respect des cinq exigences (dharoûrât) telle que le fait la Chari'a. Comme nous l'avons expliqué avant, la négligence vis-à-vis de ces dharoûrât conduit inévitablement à l'instabilité, au désordre voir à la destruction du monde. Or, les états pseudo musulmans qui ont tous adopté les législations européennes, ont également tous rejetés, de fait, l'application de ces « houdoud » qu'Allah –'azza wa jalla- dans Sa Sagesse, a prescrit aux Musulmans, ce qui inévitablement a conduit à l'émergence du désordre et de la corruption à tous les niveaux de la société, ainsi que chacun le sait.

Parmi les exemples flagrants démontrant la gravité de la situation à laquelle a conduit l'abolition totale des houdoud dans ces prétendues sociétés musulmanes, nous pouvons citer le cas de l'apostasie. Dans la majorité, voire tous les pays « musulmans », l'insulte, la moquerie, la dérision et le dénigrement vis-à-vis de l'Islam sont devenus des phénomènes courants. On y insulte Allah –'azza wa jalla- et Son Prophète de manière si obscène et honteuse, que même les kuffars d'occident n'osent pas le faire, et ceci est malheureusement tellement répandu que c'est devenu une banalité –wa la hawla wa la qouwwata illa billahi- ! Ajoutons à cela la propagation encouragée par les tawâghit (cd, tyrans, pluriel du mot taghout) de toutes les formes d'idolâtrie, de chirk qui se manifestent par l'adoration des tombeaux, les registres de commerce délivrés aux voyants (kouhhân), aux sorciers (sahara) et aux charlatans en tout genre (cha'wa dha) qui jouissent tous d'une véritable aura dans ces pays où l'ignorance de l'Islam est désormais telle que les véritables

Musulmans sont des étrangers chez eux, quand ils ne sont pas tout bonnement emprisonnés, torturés ou tués ! Et nous pourrions aussi évoquer le cas de la presse et des médias arabes et « musulmans » qui eux aussi désormais dans leurs journaux, leurs magazines ou leurs émissions télévisées, se joignent de concert dans des campagnes de dénigrement de l'Islam dignes de leurs homologues et modèles occidentaux. Quant aux systèmes éducatifs dans ces pays, par les méthodes et les enseignements qui y sont dispensés et qui sont des plagiats de ce qui se fait chez les kuffars d'Europe, ils contribuent de manière décisive à la diminution de l'impact et de l'influence des enseignements de l'Islam sur les individus qui n'ont, pour la plupart, plus qu'un lien superficiel avec le Din.

Il existe un exemple qui nous semble opportun de mentionner ici et qui illustre de manière frappante la situation désastreuse de ces pays « musulmans », concernant le verdict de l'apostasie. Il s'agit de l'exemple de la Jordanie, mais il se vérifie dans tous les pays pseudo musulmans. Dans ce pays, il existe une expression qui désigne un crime pour lequel l'auteur est jugé en court martiale (s'il a la « chance » d'être jugé) et pour lequel il risque une peine allant jusqu'à cinq années de prison. Ce crime « gravissime » s'appelle en arabe « itâlatoul lissân », ce qui signifie en français mot à mot, « allongement de la langue », et consiste à dire du mal du taghout ! Toujours dans ce même pays, par contre, une insulte visant Allah –'azza wa jalla-, ne vous vaudra, d'après le code pénal, que quelques mois de prison dans le pire des cas, car en général, ces crimes ne sont jamais jugés ! Et les exemples dans ce registre ne manquent pas qui montrent à quel point la disparition de l'Islam dans les pays Musulmans a précipité ces derniers dans l'aliénation et le retard les plus dégradants qui soient.
Ainsi l'apostasie, qui se manifeste ouvertement dans les pays « musulmans » par l'insulte, le dénigrement de l'Islam et des Musulmans, par la propagation de toutes les formes de chirk, par l'instauration des législations impies et l'abolition de la Chari'a ne sont malheureusement plus considérés comme des crimes. D'ailleurs ce sont ceux qui souhaiteraient revenir à l'application de la Chari'a et qui prônent et appellent à sa réinstauration qui sont traités par les tyrans et leur junte comme on ne traite même pas les pires criminels !

Comme nous l'avons déjà dit avant, il faut rappeler que l'abolition de la Chari'a et son remplacement par les peines prévues dans les codes pénaux inspirés des législations européennes, dans les pays musulmans, à conduit ces derniers à des situations d'instabilité sociale, de désordre, d'insécurité et d'augmentation de la criminalité sans précédent. Et ce car les sanctions pénales issues des systèmes juridiques des kuffars ne dissuadent pas les criminels d'accomplir leurs forfaits et aussi parce que certains délits ne sont mêmes pas sanctionnés dans les codes juridiques à l'occidentale.
En outre, il faut savoir que l'abolition des sanctions de la Chari'a (houdoud) nuit également à l'auteur d'un crime ou d'un délit, dans la mesure où, même si la sanction est sévère, elle est dans tous les cas (sauf celui de l'apostasie) **une expiation pour celui qui la subit,** conformément à ce que le Messager d'Allah –'alayhi salat wa Salam- a dit :

« Celui qui commet un de ces péchés et qui ensuite est puni pour cela, ce sera pour lui une expiation (kaffâra) »[30]

L'expiation étant une absolution permettant au pécheur d'être épargné du châtiment dans l'Autre Monde, et d'obtenir le Pardon d'Allah –'azza wa jalla-, ce qu'aucune législation de kuffars ne garantit, puisque pour eux la vie terrestre est une fin en soi.
Notons également que dans les systèmes juridiques que les kuffars ont bricolés, la sanction principale reste l'emprisonnement. Sans nous étendre sur l'inadéquation évidente d'un tel système de sanctions pour lequel la détermination de la durée d'emprisonnement est des plus aléatoire, et donc source d'injustices surtout pour les victimes (un meurtrier ayant ôté la vie d'un homme est condamné à quelques années de prison dans beaucoup de pays), nous dirons simplement que les prisons sont précisément des centres de formations à l'apprentissage de la criminalité et de toutes les formes de vice. Et toutes les politiques carcérales du monde témoignent de leur échec face au problème de ce que l'on a appelé « l'insertion des détenus » ! Les sanctions par l'emprisonnement ne sont en aucun cas le remède de la criminalité, et la meilleure preuve en est que le nombre de détenus ne cesse d'augmenter dans les prisons ce qui engendre et génère d'autres problèmes au sein même des prisons tels que la dégradation des conditions de détention qui conduisent même certains détenus au suicide !

S'étendre sur la dénonciation et la mise en évidence des travers et des déviances des lois tendancieuses inventées et forgées au gré des caprices et des passions de quelques hommes nécessiterait des pages et des pages. Le but étant ici simplement de mettre à jour certains des aspects les plus marquants mais aussi de couper court aux accusations que les kuffars dirigent en permanence contre l'Islam alors qu'eux-mêmes vivent dans l'incohérence, la contradiction mais surtout le mensonge !
L'homme ne peut vivre droitement que si ses actions, ses mouvements et jusqu'à ses croyances et ses convictions proviennent et découlent d'une seule et même source, qui possède alors le pouvoir, le contrôle sur l'individu aussi bien sur son cœur que sur son corps.

Mais dès l'instant que la source n'est plus unique et que plusieurs sources alors s'opposent et se contredisent, lorsque le pouvoir sur les cœurs, les croyances est conféré à Allah –'azza wa jalla- alors que le pouvoir sur les institutions et les lois est conféré à un autre qu'Allah –'azza wa jalla- ou lorsque la rétribution dans l'au-delà est à Allah –'azza wa jalla- alors qu'elle est à un autre dans ce monde,…c'est alors le déchirement et la dispersion qui conduisent à la corruption :

> ***« Si dans les cieux et la terre se trouvaient d'autres divinités que Lui, ils*** *(les cieux et la terre)* ***seraient certes corrompus »*** [Les Prophètes : 22]

> ***« Si la vérité était conforme à leurs passions, les cieux et la terre et tout ce qui se trouve entre eux seraient certainement corrompus »*** [Les Croyants : 71]

Voilà ce qui nous a semblé opportun de dire sur la question qui nous préoccupe ici concernant la Chari'a, et afin de réfuter les fâcheuses tendances laxistes et pseudo réformistes que véhiculent Ramadan qui va même jusqu'à dire que parler d'Etat islamique

[30] Rapporté par Bokhari et Muslim d'après 'Obâda ibn Samat.

n'a pas de sens, qui va au nom de l'Islam affirmer en publique que le verdict de l'apostasie reconnu et appliqué pendant des siècles par les Musulmans est le fruit d'une interprétation restrictive et littérale et que lui depuis sa chaire dans une université de kuffars il est prêt à soutenir au nom du Qor'an qu'il est permis de changer de religion, et c'est encore ce même Ramadan imbu de son savoir, enflé de prétentions, impitoyable envers les Musulmans et cependant servile face aux kuffars au point d'aller dire devant eux pour apaiser leurs angoisses *: « ..L'application par les Talibans de prétendues lois islamiques est une vraie horreur… »*. Et c'est encore lui qui dénigre et se désavoue de son frère sur les plateaux de télévision à plusieurs reprises parce que ce dernier a reconnu que la lapidation est un Commandement d'Allah –'azza wa jalla- ! Et c'est toujours Ramadan qui ose sans frémir soutenir, toujours devant les kuffars, que l'application des règles liées à l'héritage conduirait à notre époque *à de la discrimination et à de l'injustice* (« l'Islam en questions ») ! C'est Ramadan qui pour rassurer les kuffars inquiets pour la pérennité de leur ordre impie et pour le maintien de leur joug tyrannique sur nos pays, leur dit que le Jihad n'a rien à voir avec la guerre sainte, et qu'il ne sert pas à l'expansion de l'Islam (« l'Islam en questions », voir plus loin) ! C'est aussi Ramadan qui affirme que les alliances avec les kuffars sont possibles et que ceux qui avant lui parmi les grands Savants de l'Islam ont affirmé le contraire ont eu une vision *erronée et tronquée* de la question (« L'Islam en question » et voir aussi plus loin) ! Et ses égarements incessants ne se limitent pas à cela puisqu'il a aussi rejeté les définitions de dar el islâm (maison de l'Islam) et dâr el kufr ou el harb (maison du kufr ou de la guerre), pour remplacer cette dernière par dâr ech chahâda (maison du témoignage), qu'il a lui-même inventé et à laquelle il a attribué une définition bien à lui (voir entre autre « Peut on vivre avec l'Islam ») ! Et malheureusement pour lui et pour tous ceux de nos pauvres frères et sœurs qui se sont imprégnés de sa prêche néfaste, ce ne sont pas les seuls déviances et énormités (pour ne pas dire autre chose), que propagent sans relâche et à tout bout de champ ce pauvre homme qui n'a pas l'air de mesurer la gravité de la situation dans laquelle il se met, surtout vis-à-vis d'Allah –'azza wa jalla- en essayant de chambouler les fondements de l'Islam, en innovant et en donnant des fatwas singulières. Il semble qu'il ne se rende plus du tout compte des conséquences pernicieuses que peut avoir l'approche déviante de l'Islam qu'il a adopté et qu'il cherche à répandre parmi les Musulmans. Il est évident pour celui qu'Allah –'azza wa jalla- a éclairé, que cet individu n'a pas du tout une approche de l'Islam qui soit conforme à celle de la Tradition de Notre Messager –'alayhi salat wa Salam-, ou à la voie des Compagnons.

Ramadan remet en cause le verdict de l'apostasie :

-p.185 : *« Je suis en train de mener une étude sur la question du changement de religion en Islam, ar-ridda, l'apostasie. Rien dans le texte coranique n'est explicite et l'on sait que le Prophète de l'Islam n'a jamais demandé que l'on exécute un être pour le seul fait qu'il ait changé de religion. Deux thèses s'expriment chez les savants musulmans : l'une, très vite majoritaire, est une lecture littérale de deux traditions prophétiques dont l'une affirme : 'Qui change de religion, tuez-le ! ' Notons que le degré d'authenticité de cette tradition est relatif puisque c'est un hadith ahad. »*

« La première figure de référence de ce courant, dès le 8° siècle, est Abu Sofyan Ath Thawr[31]i, qui avance qu'il appartiendra à Dieu de juger dans l'au-delà. Il propose une analyse extrêmement précise de situations concrètes et il montre que ce qui était condamné par le Prophète était le fait que certains changeaient de religion, dans une situation de guerre, après avoir récolté des informations sur la communauté musulmane »
-p.186 : *« Ath Thawri s'est attaché à montrer que c'est seulement dans ces cas là qu'il a pu y avoir exécution. »*

« C'est une interprétation minoritaire historiquement. Elle m'apparaît la plus légitime. Cette position de principe accepte la liberté de conscience, qui va jusqu'à reconnaître le droit de changer de religion. »

« Je précise que c'est pour moi une position de principe fondamentale, qui n'est pas uniquement valable en situation minoritaire. Si j'ai à m'exprimer sur ce sujet, où que je sois, je dirai qu'il est autorisé et légitime, sur la base des références musulmanes, de changer de religion. »
-p.177 : *« Je me suis opposé à la fatwa contre Salman Rushdie, mais j'aurais aimé que, dans la défense de la liberté d'expression, on ne s'arrête pas au symbole du face-à-face entre l'Occident des libertés et l'Islam des contraintes*
-p.187 : *« L'athéisme est dans les pays musulmans une réalité très marginale. On aimerait faire naître un débat qui, dans le monde musulman, est bien artificiel. »*

Une des autres déviances notoires de Ramadan consiste à remettre en cause le verdict de l'apostasie en Islam et ce, en ne se fondant sur aucune preuve tangible ou recevable d'un point de vue islamique.
Comme de coutume son approche est le fruit d'un complexe développé vis-à-vis des occidentaux et d'une peur malsaine de les choquer ou de les heurter en soutenant des idées qui ne sont pas conformes aux leurs, et surtout conformes à leurs passions. Ainsi et une fois de trop Ramadan, par crainte de déplaire aux kuffars ou en vue simplement de s'attirer leurs "faveurs", s'engage dans la voie tortueuse qui consiste à rejeter une Loi de l'Islam, reconnue et établie depuis des siècles par les plus grands Savants de l'Islam, pour mettre en avant le respect de concepts bidons et imaginaires bricolés pas les occidentaux dont il a fait ses maîtres à penser.

Le plus grave dans son "argumentation" qui le conduit à la remise en question pure et simple du verdict de l'apostasie est qu'elle ne repose sur rien de tangible. En outre son approche de la question est totalement biaisée car elle n'obéit pas aux critères conduisant en Islam à l'établissement d'un hukm (verdict) ou d'une règle. Bien au contraire, son argumentation est totalement dépourvue d'objectivité intellectuelle, de fidélité et de respect des Textes, et n'est élaborée que dans le but de soutenir une opinion qui va à l'encontre des références de l'Islam les plus établies.
Ainsi son premier argument consiste à tenter d'éveiller vainement des soupçons quant à l'authenticité des Sources traitant de la question. Et c'est ainsi qu'agissent tous les innovateurs et les égarés qui ont la fâcheuse tendance à rejeter les Textes quand ils ne sont pas conformes à leurs opinions. Alors que l'approche juste consiste à s'appuyer sur les Textes pour élaborer et dégager les règles ou les verdicts qui en découlent, Ramadan lui, et

[31] Le nom véritable de ce Savant disciple des Compagnons du Prophète, est Sofyan et Thawri et non Abu Sofyan Thawri

à l'image de tous les innovateurs (moubtada'), se fait déjà une opinion (ou adopte celle qui est conforme à celle de ses maîtres), et cherche ensuite un dire, une interprétation pouvant lui permettre de la défendre, même si elle est isolée et singulière. Et si, inévitablement, se présente à lui des Textes qui vont à l'encontre de l'idée qu'il s'est proposé dès le départ de soutenir envers et contre tout, il ne lui reste alors plus qu'à essayer de mettre en doute l'authenticité des Textes "gênants".

Il dira alors qu'un des hadiths concernant le verdict de l'apostasie est un hadith ahad, et que son authenticité est donc toute relative, croyant ainsi par cette manipulation mensongère parvenir à ses fins. Il omettra et passera sous silence toutes les autres sources de l'Islam (et elles sont nombreuses) concernant la "ridda", laissant entendre que le verdict lié à l'apostasie, qui est un verdict très grave, puisqu'il implique que du sang soit versé, ne repose que sur des références aléatoires et que le jugement qu'il dit être "majoritaire" chez les Savants est donc un jugement peu fiable !

Il sera aisé si Allah le veut de démontrer dans ce qui suit, comment Ramadan a une fois de plus fait preuve de légèreté, et le mot est faible, à l'égard des Textes et comment son approche est totalement déviante. Nous pourrons démasquer facilement dans ce qui suit, avec l'aide d'Allah –'azza wa jalla-, le caractère tendancieux, fallacieux, biaisé et même malhonnête que contiennent les discours de ce pseudo prédicateur réformateur.
Nous mettrons aussi en évidence les énormités qui découlent de cette approche tortueuse, telle que son rejet du verdict de l'apostasie car ne respectant pas la "liberté de conscience ou d'expression" à l'occidentale, son opposition à la fatwa contre Salman Rushdie, ou encore sa volonté de "faire naître un dialogue sur l'athéisme" dans les pays musulmans qu'il déplore n'être que "marginal", ou encore son affirmation selon laquelle il est permis et autorisé "sur la base des références musulmanes de changer de religion" !!!

Pour commencer, lorsque Ramadan dit : *"Rien dans le texte coranique n'est explicite…",* il convient d'apporter quelques corrections et précisions. Il existe dans le Coran plusieurs versets faisant allusion à l'apostasie dont voici quelques uns :

> ***« Et ceux d'entre vous qui apostasient et qui meurent ainsi en état de mécréance, perdent le fruit de leurs actes dans ce monde et dans l'Autre et ils seront les hôtes du Feu où ils demeureront éternellement. »*** [La Vache : 217]
>
> ***«Celui qui retourne à la mécréance après avoir cru, sauf celui qui y est contraint tandis que son cœur est plein de la sérénité de la Foi…quant à celui dont le cœur s'ouvre entièrement à la mécréance, sur lui la colère d'Allah et un immense châtiment. »*** [Les Abeilles : 106]
>
> ***« Comment Allah guiderait Il ceux qui sont retournés dans la mécréance après avoir eu la Foi. La rétribution de ces derniers est la malédiction d'Allah, de Ses Anges et de tous les hommes. Ils y demeureront éternellement, leur châtiment ne sera pas allégé, et il n'y aura pour eux aucun répit. »*** [La Famille d'Imrân : 86-90]

Ces versets suffisent à eux seuls à démontrer que l'apostasie en Islam est un crime, rendant vaines toutes les actions accomplies et faisant de son auteur un réprouvé condamné au châtiment éternel dans l'au-delà, s'il meurt ainsi sans repentir.

Et quelle perte plus désastreuse peut il exister que celle de celui qui après avoir baigné dans la lumière de l'Islam s'en retourne dans les ténèbres de la jahiliya et perd ainsi tout le fruit de ses actes.
Certes pour ceux dont la vie est dénuée de sens, et n'est qu'une question de moyens sans fins, une existence qui se résume à une quête vaine et absurde, une course insatiable et harassante à quelques désirs illusoires, pour ces derniers et ceux qui comme eux ont préféré cette vie éphémère et ses quelques jouissances trompeuses, rien n'est explicite dans le Qor'an.
Mais pour le Croyant convaincu de la rencontre de son Seigneur, et qui marche parmi les hommes, guidé par la Lumière d'Allah –'azza wa jalla-, ces versets concernant l'apostasie l'interpellent et lui rappellent le credo fondamental qui est que la vie terrestre n'est pas une fin en soi, et que dès lors elle a une tout autre perspective et dimension, bien au-delà de l'approche tronquée et limitée que peuvent en avoir les kuffars :

> ***« Ils ne connaissent qu'un aspect de la vie terrestre, tandis qu'ils vivent dans l'insouciance de l'Au-delà »*** [Les Romains : 7]

Ceci ne signifie évidemment pas, que l'Islam ne se préoccupe pas des affaires de ce monde, et que la Chari'a et les prescriptions de la Loi divine doivent être abandonnées. Le châtiment dans l'au-delà pour les crimes et les forfaits accomplis par les hommes, et auquel personne n'échappera sauf celui qu'Allah –'azza wa jalla- a gratifié de Son Pardon et de Sa Miséricorde, n'exclut pas l'application des sanctions ici bas. Quand Ramadan dit qu'"*il appartiendra à Dieu de juger dans l'au-delà*" en se servant de cette affirmation pour justifier le rejet de la sanction terrestre prescrite dans la Chari'a en cas d'apostasie, cela ne rime à rien. Cette approche ne peut conduire, par extension, qu'au rejet pur et simple de toutes les lois et sanctions de l'Islam qui rappelons le est un mode de vie à part entière englobant tous les aspects de la vie humaine. Ce qu'aucun Savant de l'Islam, n'a prêché, et surtout pas Sofyan Thawri, Savant Salaf, disciple de Compagnon !
Ceci étant dit nous ajouterons concernant l'affirmation "*rien dans le texte coranique n'est explicite…*" que si Ramadan fait allusion au verdict légal (hukm char'i) qui découle de l'apostasie, nous répondrons que :
1-Il est évident que toutes les règles juridiques de l'Islam ne sont pas mentionnées explicitement et textuellement dans le Qor'an. Cependant cela ne signifie aucunement que celles qui ne le sont pas doivent être rejetées. L'affirmation de Ramadan ne signifie donc rien.
2-Ramadan n'est pas sans ignorer que les sources d'interprétation du Qor'an après le Coran lui-même, sont la Sunna du Messager d'Allah, et l'exemple de ses Compagnons[32] dont le consensus a la même valeur juridique que les Textes du Qor'an et de la Sunna. Ainsi le Messager d'Allah –'azza wa jalla- a dit, confirmant la valeur de l'ijma' : ***« Ma communauté ne sera jamais unanime dans l'erreur ».***
. Et il ne fait aucun doute que le consensus dont la valeur est la moins discutable est celui de personnes dont Allah –'azza wa jalla- Lui-même, dans le Coran, témoigne de leur mérite et de leur sincérité, à savoir les Compagnons du Prophète. Donc là où le Qor'an ne s'exprime pas de manière explicite il convient de s'en remettre aux autres Sources qui dans le domaine qui nous intéresse ici, ne manquent pas.

[32] Voir à ce propos l'introduction du tafsir d'Ibn Kathîr.

3-Enfin nous ajouterons concernant cette ambiguïté, que Ramadan malgré ses prétentions discutables de rechercher la fidélité au Texte du Qor'an, ne s'est pourtant pas gêné pour remettre en question l'application d'autres sanctions légales de l'Islam, qui elles sont mentionnées clairement dans le Livre ! Ce qui prouve une fois de plus à quel point Ramadan aime à se servir des Textes à sa guise pour tantôt infirmer, tantôt confirmer, voir réfuter et même abroger au gré de ses passions et de ses penchants qu'il cherche à faire passer pour des raisonnements réfléchis et fondés en utilisant des formules clinquantes toutes faites, mais sans substance.

Ensuite Ramadan persiste dans son entêtement à vouloir démontrer l'indémontrable, au risque encore une fois de totalement se discréditer et de se perdre en contradictions et dit : *"…et l'on sait que le Prophète n'a jamais ordonné que l'on exécute un être pour le seul fait qu'il ait changé de religion."* Non seulement cette affirmation est fausse, mais le plus étonnant c'est que deux lignes plus loin, Ramadan se réfute lui-même (sans même s'en rendre compte, aveuglé qu'il est pas son parti pris) puisqu'il cite le fameux hadith contenu dans le Sahih de Bokhari dans lequel le Messager d'Allah 'alayhi salat wa Salam, a dit : ***« Celui qui change de Din, tuez-le ! ».***

Or, la teneur du hadith est on ne peut plus claire et il s'agit bien d'un ordre du Prophète puisque le verbe tuer est à la forme impérative (en arabe : faqtoulouh). De plus l'expression n'a pas d'autres interprétations possibles et aucun autre texte ne nous autorise, conformément aux règles des fondements du droit musulman, à nous lancer dans les spéculations auxquelles s'est livré Ramadan. Ce hadith et la compréhension qu'en ont eu les Compagnons et les Savants de l'Islam, comme nous le verrons plus loin plus en détail, coupe court à toute tentative de vouloir faire dire aux Textes ce qu'ils ne disent pas.
C'est d'ailleurs pour cette raison que Tareq ne s'attarde pas sur ce hadith et sa véritable explication appuyée et soutenue pas le **Consensus des Compagnons** et des Savants de l'Islam, mais qu'il tente une autre "échappatoire" qui consiste à éveiller des soupçons quant à l'authenticité de ce hadith car non conforme à son opinion.
Ainsi il ose dire, et c'est là que se manifeste le plus sa "malhonnêteté intellectuel" et son manque de fidélité et d'objectivité vis-à-vis des Textes : *"Notons que le degré d'authenticité de cette tradition est relatif, puisque c'est un hadith ahad."*
Rappelons que ce hadith est recensé dans le Sahih de Bokhari, ce qui en fait un hadith sahih (authentique) comme est unanime à le reconnaître l'ensemble de la Communauté Sunnite. Or, Ramadan dit que son degré d'authenticité est *"relatif"* ! La question est donc de savoir ce qu'il entend par *« relatif »*. Veut il insinuer que le hadith a une authenticité discutable, ce qui le rendrait alors irrecevable ? C'est en tous les cas ce que suggère la teneur de ses propos.
Mais que doit on alors déduire de la note de bas de page où il dit concernant le hadith ahad: «Dans la classification classique des hadiths se dit d'une tradition transmise par une voie, **il peut être considéré comme authentique,** mais son degré n'est pas le plus élevé **.C'est le cas de ce hadith rapporté par Bokhari et non Muslim**…" ?!
Il est dit plus haut, avant cela, que le hadith en question ***: « Celui qui change de Din, tuez le ! »*** a un degré d'authenticité relatif puisque c'est un hadith ahad, laissant entendre que sa validité est discutable. Or, la page n'est pas tournée, que Ramadan se contredit et se noie, toujours et encore, dans l'incohérence en reconnaissant que le hadith est authentique, mais que, selon lui, son degré d'authenticité n'est pas le plus élevé !

Que signifie ce double langage, ces hésitations et ces tergiversations maladroites ?
Si le hadith est authentique, comme Ramadan lui-même l'admet, il n'y a donc pas matière à discuter de son authenticité pour éveiller de faux soupçons sur sa validité et sa recevabilité ! Je laisse au lecteur le soin de tirer les conclusions qui s'impose quant à la fiabilité de Ramadan dont le jugement est manifestement orienté par d'autres considérations que la recherche désintéressée et honnête de la Vérité, ce dépôt sacré auquel tout le monde a droit mais que personne ne peut s'approprier, et sur lequel il aura certainement des comptes à rendre.

Reste à savoir ensuite pour quelle raison, alors qu'il admet que ce hadith est authentique, se permet il de l'ignorer et d'ignorer la prescription qu'il contient, comme si le hadith était irrecevable ?

Avant de poursuivre dans la réfutation de son "raisonnement" qui le conduit à rejeter le verdict de l'apostasie, il est utile d'expliquer vraiment ce qu'est un hadith ahad, afin de dissiper les doutes que Ramadan a cherché faussement à établir sur sa validité.
Nous disons donc, avec l'agrément d'Allah –'azza wa jalla-, que le hadith ahad est appelé ainsi en opposition au hadith moutawâtir (notoire) dont la définition établie par les Savants de la Science du Hadith est : *"Ce qui est rapporté par un si grand nombre de personnes qu'il est impossible qu'ils se soient tous accordé à mentir"*.
Le hadith ahad quant à lui n'est rapporté que par un nombre limité de rapporteurs. Il se divise en trois catégories :
a) **Le machhour** (réputé) : est ce qui est rapporté par au moins trois personnes sans pour autant atteindre le degré du moutawâtir. Exemple :
"Le Musulman est celui qui épargne les autres Musulmans des méfaits de sa langue et de ses mains."
b) **El 'azîz (**Puissant) : Ce qui est rapporté par deux personnes seulement. Exemple :
"Aucun de vous n'est véritablement croyant tant que son amour pour moi ne surpasse pas son amour pour ses enfants, ses parents et tous les hommes."
c) **El gharîb** (isolé) : Ce qui n'est rapporté que par une personne. Exemple :
"Les actes ne valent que par les intentions, et chacun sera rétribué selon ses intentions…", qui est un hadith rapporté uniquement par 'Omar Ibn el Khattab, et qui cependant **est reconnu unanimement par toute la Communauté de l'Islam** !
Le hadith ahad appelé aussi khabar ahad (information singulière) se divise quant à sa validité et sa recevabilité en cinq catégories :
1-Authentique par lui-même (sahih li dhâtihi) : c'est un hadith rapporté par une personne d'une parfaite fiabilité, selon une chaîne de transmission continue et dépourvue de défaut invalidant. Exemple :
"Celui à qui Allah veut du bien, il lui fait comprendre le Din". (Bokhari Muslim)
L'authenticité d'un tel hadith dépend de trois critères :
a) Que le hadith soit recensé dans un ouvrage dans lequel ne sont consignés que des hadiths sahih et dont les auteurs sont reconnus pour leur compétence dans le domaine de l'authentification des hadiths, tels les Cheikhs Bokhari et Muslim avec leur Sahih.
b) Que le hadith soit déclaré authentique par un Savant du hadith dont la compétence dans le domaine de l'authentification est établie, et qui est réputé rigoureux dans le choix de ses critères d'authentification.

c) Que le hadith subisse l'examen relatif aux transmetteurs et aux rapporteurs, et qu'il renferme les conditions d'authenticité définies par les Savants de la discipline du Hadith.

2-Authentique par un autre (sahih li ghaïrihi) : Il est appelé ainsi car si chaque voie de transmission est examinée seule, le hadith n'atteint pas le degré de sahih (authentique), mais si toutes les voies de transmission d'un même hadith sont rassemblées, les conditions de l'authenticité sont alors réunies et lui font atteindre le degré de sahih.

3-Le hadith bon par lui-même (hassan li dhâtihi) : Est le hadith rapporté par un transmetteur digne de confiance, mais de fiabilité légère avec cependant une continuité dans la chaîne et une absence de défauts graves. La seule chose qui le différencie du sahih par lui-même est le fait que les transmetteurs, pour ce dernier, jouissent d'une fiabilité sans tâche.

4-Le hadith bon par un autre (hassan li ghaïrihi) : Est un hadith d'authenticité faible et dont les chaînes de transmission sont multiples, de telle manière qu'elles se soutiennent les unes les autres, et à condition qu'elles ne contiennent pas de transmetteur ayant une réputation de menteur ou accusé de mensonge.
Exemple : Le hadith de 'Omar ibn el Khattab dans lequel il dit :
"Lorsque le Prophète levait les mains pour invoquer, il ne les ramenaient pas avant de les avoir passé sur son visage." Tirmidhi qui a rapporté ce hadith, dit à son sujet : "Ce hadith a des témoins (cd, d'autres chaînes de transmission différentes) chez Abou Dawud qui étant réunis élèvent ce hadith au degré de Hassan (bon).

5-Le faible (dha'îf) : De manière générale, ce hadith est celui pour lequel ni les conditions du sahih, ni celles du Hassan ne sont rassemblées.

Parmi les hadiths considérés par les Savants comme étant potentiellement faibles, nous pouvons citer ce qui est rapporté par El 'Aqîli seul, ou Ibn 'Adi ou El Khatîb el Baghdâdi ou Ibn 'Asâkir dans son "Târikh" ou Daylami dans son "Masnad el Firdaws" ou Tirmidhi el Hakem (qui n'est pas l'autre Tirmidhi auteur des "Sunnan") dans "Nawâdir el ouçoul". Egalement, tout ce qui est rapporté uniquement par El Hâkem et Ibn Jâroud dans leurs ouvrages d'histoire. Et Allah –'azza wa jalla- est le mieux informé.
Dernière précision concernant la validité du hadith ahad. Tant que le hadith ahad n'est pas de la catégorie des faibles (dha'îf) et qu'il est alors soit Hassan, soit sahih, il devient valide et recevable et cela implique que l'information qu'il contient doit être acceptée et approuvée et s'il contient une prescription elle doit être observée.
Pour confirmer cela et dissiper tout doute au sujet de l'acceptation et de la validité du hadith ahad, nous aimerions citer le Cheikh Ibn Abi el 'Uzz el Hanafi, commentateur de la "'Aqida Tahawiya" (ouvrage sur le dogme de l'Islam rédigé par l'Imam Tahawi, et qui fait unanimité parmi les Musulmans).
L'Imam Tahawi dit :

« Tout ce qui nous est parvenu du Prophète et qui est authentique, que ce soit une loi ou une information est vérité. »

Ibn Abi el 'Uzz el Hanafi commente ainsi ce dire du Cheikh :

« Par ces mots, il (l'Imam Tahawi) ***vise à répondre à ceux qui rendent nulle la validité des hadiths ahad en prétendant qu'ils n'ont pas valeur de science et qu'ils ne constituent pas une preuve ni du point de vue de leur voie de transmission, ni de leur contenu*** *! Ces derniers ont alors empêché les cœurs d'accéder à la connaissance du Seigneur, de Ses Noms, de Ses Attributs et de Ses Actes transmis par le Prophète. Ils ont ainsi précipité les gens vers des considérations imaginaires et de faux postulats qu'ils appellent des preuves rationnelles certaines ! Mais qui en réalité ne sont* ***que « …mirages sur une plaine désertique que l'assoiffé prend pour de l'eau. »*** (La Lumière : 39)
Le khabar ahad s'il est accepté par la Umma qui le met en application ou qui atteste de sa validité est considéré par l'ensemble de la Communauté comme ayant la valeur de science sûre, et il n'y a pas eu de divergence à ce sujet parmi les Salafs. *C'est le cas de ce hadith de 'Omar par exemple :* ***"Les actes ne valent que par les intentions… »***.(Fin de citation « Interprétation de la 'aqîda tahâwiya »)

L'Imam Châfi'i dit quant à lui concernant la validité du hadith ahad, dans son ouvrage très connu qui est une référence en matière de fondements du fiqh « Er Rissâla » :

« Nous avons rencontré 'Ata, Tâous, Moujâhed, Ibn Abi Moulika, 'Ikrima ibn Khâled, 'Oubayd Allah ibn Abi Yazid, 'Abd Allah ibn Bâba, Ibn Abi 'Amâr, les Savants du hadith mecquois, Wahb ibn Mounabbih du Yémen aussi, Makhoul du Châm, 'Abd Rahmân ibn Ghanmin, Hassan el Bassri, Ibn Sîrîn de Bassorah, El Aswad, El 'Alqama, Chou'bi de Koufa ainsi que les plus grands Savants du hadith de diverses contrées, de tous ceux là nous avons ***retenu que le khabar ahad transmis du Prophète est valide, accepté et valable pour les fatwas*** *[…]. Et s'il était permis à quelqu'un de dire dans ce domaine spécifique : "Les Musulmans sont unanimes de tout temps à attester de la validité du khabar ahad et à l'accepter, car il n'existe pas un juriste Musulman qui ne l'ait fait", c'est bien à moi qu'il serait permis de le dire. Mais je dis simplement : "****Je n'ai pas connaissance qu'un seul juriste Musulman ai divergé sur la question d'attester de la validité du khabar ahad. »*** (« Rissâla » Imâm Châfi'i p.456)

Notons juste pour conclure sur la question de la validité du hadith ahad, que l'idée selon laquelle le hadith ahad n'est pas recevable est une innovation apparue vers le début du 5° siècle de l'Hégire, sous l'instigation des mu'tazila [33] qui pour soutenir leur approche négationniste des Noms et Attributs divins n'ont pas trouvé mieux que remettre en cause la valeur des hadiths ahad traitant du dogme et qui s'opposent à leur approche déviante. Ainsi pour ces derniers tous les hadiths ahad traitant de la 'aqîda (dogme) ne sont pas valables, alors que d'un autre côté, et paradoxalement, ils acceptent les règles juridiques et les prescriptions légales contenus dans ces mêmes traditions !? Et qu'Allah –'azza wa jalla- nous préserve de l'ignorance et de l'entêtement dans l'erreur qui égare le jugement !
Quant à Tareq, il semble qu'il soit à la tête d'une nouvelle tendance concernant ce point, puisque le hadith qu'il essaie de mettre en doute et qu'il refuse de prendre en considération, sous prétexte qu'il est ahad, ne concerne pas directement le dogme, mais contient une prescription légale.

[33] Ceux qui au nom de la raison ont rejeté ou interprété allégoriquement les Textes concernant les Attributs, les Noms et les Actes d'Allah.

Nous reviendrons plus loin sur le hadith : ***« Celui qui change de Din, tuez-le »,*** ainsi que sur d'autres ayant la même teneur. Mais revenons pour le moment sur la définition de l'apostasie en Islam et sur le verdict qui en découle selon les Sources faisant autorité en Islam à savoir : le Kitâb, la Sunna, l'Ijmâ', et non à la manière de Ramadan qui se lance dans une argumentation douteuse qui l'a conduit à une conclusion qu'il dit lui-même être minoritaire, mais qui en réalité est isolée et singulière et qui selon lui est celle de Sofyan Thawri.

La ridda (mot arabe, équivalent en français à apostasie) signifie dans la langue des Arabes "retour", "rebrousser chemin", "partir d'où l'on vient". Dans la terminologie islamique la "ridda" est **l'abandon public** de l'Islam (et donc le retour ou départ vers le kufr) par un Musulman (homme ou femme), pubère, sain d'esprit et par choix délibéré (cd, sans contrainte effective, physique)[34]. Comme nous l'avons déjà dit, il est fait mention à plusieurs reprises à la "ridda" dans le Qor'an.

Ramadan en soutenant, et nous le répétons sans la moindre preuve tangible, que le verdict de l'apostasie ne s'applique qu'à des individus ayant accompagné leur reniement d'une atteinte à la Communauté (situation de guerre, espionnage…), va à l'encontre de nombreuses sources établies et reconnues, qu'elles soient de la Sunna, de l'exemple des Compagnons ou même des preuves historiques.

Il se contente de dire que l'application du verdict de l'apostasie par les Musulmans est due à une lecture littérale de deux traditions, et que ce courant "majoritaire" a abouti à une remise en cause de la liberté de conscience de l'individu !!!

Nous disons donc, et n'en déplaisent aux défenseurs de la "liberté de conscience", que la sanction prescrite par Allah –'azza wa jalla- et Son Messager –'alayhi salat wa Salam- aux apostats, est la mort, et en voici les preuves.

Le Messager d'Allah, Muhammad fils de 'Abd Allah, celui qui fut envoyé comme "miséricorde pour les mondes", celui qui ne "parle pas sous l'emprise des passions" a dit :

1-***« Celui qui change de Din, tuez-le ! »*** Ce hadith sur lequel Ramadan a essayé d'éveiller des soupçons est bien un hadith authentique rapporté non seulement par Bokhari dans son Sahih (hadith n°3017), mais aussi par l'Imâm Ahmed dans son « Masnad » (1/217), Tirmidhi dans son « Sunnan » (n°1458), Nassâï (7/105), Ibn Majah (n°2535), Ibn Hibban l'a recensé dans son Sahih, et Abou Dawud (n°4351).

2-***« Il n'est pas permis de verser le sang (cd, tuer) d'un Musulman, sauf dans trois cas : celui qui fornique alors qu'il est marié, celui qui tue une autre personne et celui qui abandonne le Din et se sépare ainsi de la Jamâ'a. »***

(**Hadith Sahih** rapporté par **Bokhari et Muslim**)

Cette tradition a d'autres versions dont :

-d'après 'Othmân ibn el 'Affân : ***« …et celui qui retourne à la mécréance après été Musulman »*** (Rapporté par Nassâï selon une chaîne authentique).

-d'apré Ibn 'Abbâs : ***« … en cas de ridda après la foi. »*** (Rapporté également par Nassâï)

[34] Voir "Fiqh Sunna" de Sayyid Sâbeq, par exemple, vol.2, qui est un ouvrage contemporain, traitant du droit musulman selon la Tradition du Prophète, et dans lequel est consacré un chapitre entier à la "ridda"

-dans "Fath l Bâri" interprétation du Sahih de Bokhari, on peut lire concernant ce hadith, qu'il est aussi rapporté selon une chaîne remontant à 'Aïcha –qu'Allah l'agrée-.

Voilà, concernant le hadith, ses voies de transmission, ses rapporteurs et son degré d'authenticité. *"La Jamâ'a dans ce hadith fait référence au groupe des Musulmans, c'est-à-dire, que cela concerne ceux qui se séparent d'eux et les abandonnent en apostasiant"*[35]

"**Ibn Daqîq el 'Îd** a dit : « *l'apostasie rend le sang du Musulman licite selon le Consensus (Ijmâ'), et ceci concernant l'homme. Quant au cas de la femme, il y a eu divergence sur la question. Mais la majorité en s'appuyant sur ce hadith en on déduit que le verdict de la femme est le même que celui de l'homme, car il en est de même pour l'adultère."*[36]

Toujours dans "Fath el Bâri", **Ibn Hajjar el 'Asqalâni** rapporte ce dire de **l'Imâm el Bayhaqi :** « *Dans ce hadith se trouve une preuve contre ceux qui prétendent que quiconque est entré dans l'Islam ne peut être tué sous aucun prétexte* »

L'Imâm Nawawi a dit concernant le hadith, ***« Celui qui abandonne l'Islam… »*** : « *Ce verdict est général et <u>concerne tout individu qui apostasie de n'importe quelle manière que ce soit, et qui doit donc être tué s'il ne revient pas à l'Islam.</u>"*[37]

Ibn Rajab el Hanbali a dit concernant ce hadith : « *Ainsi en est il de celui qui abandonne son Din et se sépare de la Jamâ'a <u>alors qu'en même temps il proclame la "Chahada"</u> et qu'il prétend être Musulman. Tel est le cas de ceux qui rejettent certains piliers de l'Islam, ou qui insultent Allah et Son Messager, ou qui nient l'existence des Anges, des Prophètes et des Livres Révélés mentionnés dans le Coran, alors qu'il sait. Dans le Sahih de Bokhari d'après Ibn 'Abbas nous avons d'ailleurs : **"Celui qui change de Din, tuez le !".** Et ce verdict s'applique aussi bien à l'homme qu'à la femme selon l'avis de la majorité des Savants."*[38]
Le Cheikh ajoute à la page suivante de l'ouvrage, d'où est tiré cette citation :
"Celui qui abandonne son Din et se sépare ainsi de la Jamâ'a" [ce hadith] prouve que <u>s'il se repent et revient à l'Islam, il n'est pas tué."</u>

Dans *<u>« El Moughni »</u>*, cette œuvre monumentale de "fiqh" composée par le **Cheikh Ibn Qoudâma** se trouve (comme dans la plupart des ouvrages de fiqh musulman d'ailleurs) le « livre de l'apostat » dans lequel **Ibn Qoudâma** a écrit :
« *L'apostat et celui qui s'en retourne de l'Islam au kufr. Allah dit* ***: « Et ceux d'entre vous qui apostasient et qui meurent ainsi en état de mécréance, perdent le fruit de leurs actes dans ce monde et dans l'Autre et ils seront les hôtes du Feu où ils demeureront éternellement. »*** *(2/217), et le Messager d'Allah a dit* ***: "Celui qui change de Din, tuez le !"*** *et les <u>gens de science</u>* ***<u>sont unanimes (ajma'ou en arabe de ijma', consensus)</u>*** *<u>sur</u>* ***<u>l'obligation de tuer l'apostat</u>*** *et ceci est rapporté <u>d'Abou Bakr, de 'Omar, de 'Othman, de</u>*

[35]Voir "Fath l Bâri" commentaire du hadith n° 6878.
[36]Idem.
[37]Idem.
[38]"Jâmi' el 'ouloum wal hikam" de Ibn Rajab el Hanbali vol.1 p.318, hadith n°14

'Ali, de Mo'adh, d'Abou Moussa, d'Ibn 'Abbas, de Khalid et d'autres sans que cela ne soit réprouvé par quiconque, ce qui en fait un ***verdict consensusuel*** *(ijmâ'an, en arabe). »*[39]
Ibn Qoudama ajoute un peu plus loin : *« Il n'y a pas de distinction entre l'homme et la femme, sur l'obligation de les tuer et cela est rapporté d'Abou Bakr, d''Ali, de Hassan el Bassri, de Qatâda, de Zohri, de Nakha'i, de Makhoul, de Himâd, de l'Imâm Mâlek, de Layth, de Awzâ'i, de Châfi'i, de Ishaq [Ibn Rahwi, Cheikh de Bokhari]. »*
Il dit encore citant les sources sur lesquelles s'appuie le verdict : « Le Prophète a dit : -***Celui qui change de Din, tuez-le !***, hadith rapporté par Bokhari et Abou Dawud, et le Prophète a dit aussi : ***-Il n'est pas permis de verser le sang du Musulman sauf dans trois cas : le fornicateur marié, celui qui tue et celui qui abandonne son Din et se sépare de la Jamâ'a."*** *rapporté par Bokhari et Muslim, et il est aussi rapporté par Daraqotni qu'une femme surnommée Oum Marwân avait apostasié. Son cas fut rapporté au Prophète qui ordonna de l'appeler au repentir jusqu'à ce qu'elle se repente sinon, qu'elle soit tuée. »*[40].
Concernant toujours le verdict de l'apostasie dans l'ouvrage "El Moughni" à la page 17 :
« Il (l'apostat) n'est pas tué avant d'être appelé au repentir trois jours et ceci est l'opinion de la majorité des Gens de Science dont 'Omar, 'Ali, 'Ata, Nakha'i, Mâlek, Thawri (il s'agit ***de Sofiyân Thawri)****, El Awza'i, Ishâq […], c'est également un des dires rapporté de Châfi'i. »*

Dans toutes ces différentes citations tirées de "El Moughni" et des autres sources citées se trouve la preuve que le verdict de l'apostat est établi et reconnu par les plus grands Hommes et Savants de la Umma. Et nulle part il n'est fait mention des objections tendancieuses que déballe maladroitement Ramadan.
Il suffirait d'ailleurs pour réfuter facilement ses inventions de se référer tout simplement aux ouvrages de fiqh de l'Islam, pour constater que la majorité consacre un chapitre entier à la question de l'apostasie et du verdict qui en découle. Et aucun ouvrage de jurisprudence islamique ne contient une opinion différente de celle que nous venons d'exposer et rien dans ce qui y est consigné ne va dans le sens de la pseudo argumentation que soutient Ramadan et qu'il ose attribuer à Sofyan Thawri.

Il appartient donc à Tareq de fournir les preuves valables de ses avancements douteux, si tant est qu'il soit en mesure de le faire, car ses dires sont, jusqu'à présent, loin d'être convaincants si l'on se place dans la perspective de la Chari'a et surtout des fondements sur lesquels doivent reposer toute étude sérieuse visant à l'élaboration ou au dégagement des règles légales (ahkâm char'iya) en Islam.
En outre, nous tenons à faire remarquer que quand bien même la théorie bancale échafaudée ici par Ramadan, et à son détriment, était véritablement un dire de Sofyan Thawri, comme il le prétend, l'argumentation n'en est pas pour autant plus recevable. Car le dire d'un Savant quel qu'il soit, et surtout s'il est isolé, ne constitue pas une preuve en soi. Et comme le disait **l'Imâm Malek** : *« Les dires de quiconque peuvent être soit rejetés, soit acceptés, sauf ceux de l'occupant de cette tombe »,* c'est-à-dire le Messager d'Allah, dont tous les dires sont à accepter et ne sont pas à rejeter. **L'Imam Châfi'i** quant à lui avait coutume de dire : *« Si le hadith est sahih, c'est alors ma voie ».*

[39]"El Moughni" kitâb el mourtad, p.16
[40]"El Moughni" kitâb el mourtad, p.16

Nous pourrions aussi rappeler un des fameux dires de Ibn 'Abbas : « *Malheur à vous peut ne s'en faut que des pierres s'abattent sur vous du ciel, je vous dis le Messager d'Allah a dit et vous me répondez, Abou Bakr et 'Omar ont dit !* ».

Il serait de bon augure que Ramadan cesse de spéculer et de tergiverser jusqu'à se perdre dans les méandres de l'incohérence, de la contradiction et du doute, pour méditer un instant seulement l'attitude de ces Hommes face à la Révélation, et aussi sur ce que signifie une Foi sincère et véritable en la prophétie de Muhammad ibn 'Abd Allah, 'alayhi salat wa salam.
Que signifie donc le rejet de ce verdict alors que les hadiths qui l'appuient sont bien sahih et que la compréhension qu'en ont eu les Compagnons du Prophète, puis les Suiveurs de ces derniers ainsi que tous les Savants de tout temps jusqu'à nos jours ont plaidé pour l'application, sinon pour la reconnaissance de cette Loi de l'Islam.
Et voici, avec l'aide d'Allah –'azza wa jalla- d'autres preuves :

1-Il est rapporté dans les deux sahihs, dans les « Sunnan » d'Abou Dawud, ainsi que dans « Fath el Bâri » l'évènement qui suit, et qui **s'est déroulé du vivant du Prophète** :
« ***Mo'âdh*** *se présenta un jour devant* ***Abou Moussa*** *auprès duquel il trouva un homme poings liés. Il demanda alors : -Qu'est ce ?* ***Abou Moussa*** *lui dit : -C'est un juif qui s'est converti à l'Islam, puis qui ensuite s'est rétracté dans son Din et est retourné au mauvais Din en retournant au judaïsme.* ***Mo'âdh*** *dit alors : -Je ne m'assoirai que lorsque celui-là sera tué conformément au décret d'Allah et de Son Messager." Au bout de trois fois, durant lesquelles Abou Moussa invita Mo'âdh à s'asseoir, qui refusa à chaque fois, Abou Moussa ordonna qu'on mette à mort l'apostat.* »

Mo'âdh ibn Jabal est le Compagnon du Prophète, désigné par ce dernier pour prêcher l'Islam au Yémen et pour juger leurs différends conformément au Livre d' Allah et à la Sunna de Son Messager, et dont le Messager a encouragé l'ijtihâd[41]

Abou Moussa el Ach'ari est également considéré comme un Savant juriste parmi les Compagnons du Messager d'Allah. Et il ne faut pas interpréter son attitude dans ce récit comme un refus d'appliquer le verdict comme l'exige Mo'âdh, conformément au décret d'Allah et de Son Messager. Et la preuve est le récit que voici et qui est en même temps un autre dalîl exposant sans ambiguïté ce que fut la position des Hommes de l'Islam concernant ce sujet :

2-D'après 'Abd Rahmân ibn Mohammad ibn 'Abd illahi ibn 'Abd el Qâri selon son père, a dit : « *Un homme se présenta auprès de* ***'Omar ibn el Khattab*** *de la part de* ***Abou Moussa*** *(al Ach'ari, celui dont il est question plus haut). 'Omar lui demanda : -Quelles nouvelles apportes tu de si loin ? L'homme répondit : -Oui, j'ai en effet du nouveau concernant un homme qui est retourné au kufr après avoir été Musulman ? 'Omar lui demanda alors : -Qu'avez-vous fait de lui ? –Nous l'avons fait venir et nous avons frappé sa nuque (cd, nous l'avons tué par le sabre). 'Omar lui dit alors : -Pourquoi ne pas l'avoir gardé trois jours en le nourrissant chaque jour d'un agneau et en l'invitant à se repentir, peut être alors se serait il repenti et serait il retourné à Allah ?! Puis il ajouta : -O Allah,*

[41] Effort de recherche visant à l'élaboration ou au dégagement des règles juridiques légales à partir des Sources établies et qui exigent de hautes compétences conjuguées à des exigences morales et de fiabilité.

je n'étais pas présent et je n'ai pas ordonné cela et je ne l'ai pas agréé quand je l'ai appris »"

Ce récit est **rapporté par l'Imâm Mâlek dans "El Mawatta et par l'Imâm Châfi'i.**

Notons que le reproche que fait 'Omar est celui de ne pas avoir accordé un délai de réflexion à l'apostat en l'invitant au repentir avant son exécution. Mais 'Omar n'a pas blâmé ou condamné l'application du verdict.

3-**Abou Bakr** est aussi celui dont la position à l'égard des apostats a été des plus significative et tranchante. Et dans **les Sahih de Bokhari et Muslim** nous pouvons lire que cet Homme, digne successeur du Messager d'Allah, n'a pas hésité, malgré l'opposition au départ seulement, de tous les Compagnons, à dégainer l'épée contre ceux qui après la mort du Prophète ont refusé de s'acquitter de la Zakât, alors qu'ils se soumettaient aux autres règles de l'Islam. Et il est établi et reconnu par tous les Savants qu'Abou Bakr a combattu ces hommes **en tant qu'apostats, et que ces hommes ne combattaient pas** et que par la suite tous les Compagnons se sont rangés unanimement à l'opinion du premier Calife. Cet évènement est d'ailleurs considéré comme crucial dans l'histoire de la Communauté. Car cette première grande et dangereuse vague de sédition (fitna), sans la Volonté et la Grâce d'Allah, puis ensuite la fidélité, la clairvoyance et la présence d'esprit **d'Abou Bakr et des Compagnons** aurait conduit à d'autres séditions plus graves ébranlant de l'intérieur les fondations de l'Islam et nuisant alors à son établissement et à son expansion sur Terre. Et loué soit Allah 'azza wa jalla qui suscitera jusqu'à la fin des temps des Hommes dans cette Communauté qui oeuvreront et lutteront pour préserver et faire revivre les enseignements de l'Islam originel, au-delà des intérêts mondains, et sans craindre le reproche de quiconque !

4-Un autre exemple parmi ceux des Compagnons les plus proches du Prophète qui confirme que ces derniers ont bel et bien appliquer le verdict de l'apostasie. C'est le récit concernant **'Ali ibn Abi Tâleb** (gendre du Prophète) et qui est rapporté dans le **Sahih de Bokhari**. Dans ce hadith, il est dit qu'un groupe d'hommes qui ont suivi 'Ali lors de son différend avec Mo'awiya, ont proclamé qu'Ali était l'incarnation d'Allah sur terre ! Le quatrième Calife les appela alors au repentir, mais ils refusèrent. Il fit creuser des tranchées dans lesquelles il ordonna qu'on allume le feu. De nouveau, le gendre du Prophète appela ces égarés au repentir, mais face à leur entêtement et à leur refus, il les fit jeter dans les tranchées enflammées. Cet évènement fit dire à **Ibn 'Abbas,** autre Compagnon, lorsqu'il appris ce qui s'était passé : *« Si j'avais été à sa place, je ne les aurais pas brûlé car le Messager d'Allah a dit* ***: -Ne châtiez pas par le châtiment d'Allah*** *(cd, le feu), mais je les aurais cependant tous tué car le Messager d'Allah a dit* ***: -Celui qui change de Din, tuez le ! »***

Notons qu'**Ibn 'Abbas** est le Compagnon le plus versé dans la connaissance du Coran et de son interprétation.

Remarquons également que dans ce récit et les autres cités plus haut, se trouve la réfutation de l'opinion de Tareq Ramadan qui prétend que l'application du verdict n'est valable qu'en temps de guerre ou d'espionnage. Notamment dans le récit concernant 'Ali, car on imagine mal comment des hommes ayant aimé 'Ali, qui était alors le Calife, au point de prétendre à sa divinité auraient pu lui nuire ou le combattre !

Ajoutons encore comme preuve évidente et indiscutable sur l'obligation de l'application du verdict de l'apostasie, certains dires de Savants faisant mention du consensus (ijmâ') sur la question :

1-**Ibn Rochd** (alias Averroès, pour les kuffars ethnocentristes d'occident, qui ont latinisé son nom) a écrit dans ("Bidâyat el Moujtahid" vol 2 p.459) :
*"Quant au mourtad (apostat)**, s'il est capturé avant qu'il ne combatte, il est tué selon l'opinion de tous les Savants.**"*

Cette citation est intéressante car elle réfute l'argumentation tendancieuse de Tareq selon laquelle on ne peut tuer un apostat que s'il combat la Communauté ou nuit à leurs intérêts. **Ibn Rochd** dit ici *: « …s'il est capturé **avant qu'il ne combatte**.. »,* et affirme qu'il s'agit ici de l'opinion de tous les Savants.

2-**Ibn 'Abd el Birr,** grand juriste Mâliki, dit en guise d'explication du hadith rapporté par Mâlek dans "El Mawatta" dont la teneur est : ***"Celui qui change de Din, frappez sa nuque."****, on **doit comprendre de ce hadith que le sang de celui qui apostasie est licite** et que "sa nuque doit être frappée" (cd, qu'il doit être tué) et la **Communauté est unanime en cela.**"* ("Et Tamhîd", vol 5 p 305). Là encore le Cheikh rapporte une opinion unanime.

3- **Ibn Qoudama el Maqdissi**, dans « El Moughni » soutient, lui aussi qu'il y a consensus sur le verdict de l'apostasie et que la sanction est la mort conformément au hadith :
« Celui qui change de Din, tuez le ! » (Voir plus haut)
*« et les gens de science **sont unanimes (ajma'ou en arabe de ijma', consensus)** sur **l'obligation de tuer l'apostat »***

Cet Ijmâ' est également rapporté par **Ibn Daqîq el 'Id**, par **Ibn rajab el Hanbali** et bien d'autres Savants qu'ils soient Mâlikite, Châfi'ites, Hanbalites ou Hanafites.

Et il serait impossible d'énumérer tous les dires de tous les 'Ulémas qui ont fait mention dans leurs ouvrages de fiqh de ce verdict[42] qu'ils appuient souvent par le consensus sur la question et qui confirme que la punition terrestre de l'apostat est la mort, conformément à la Loi d'Allah –'azza wa jalla-. Cette sanction divine s'applique à tout mourtad (apostat), ayant publiquement renié l'Islam, qu'il combatte ou pas la Communauté et qu'il cherche ou pas à nuire à leurs intérêts comme les sources, ci-dessus mentionnées, le confirment. Dans aucun ouvrage de fiqh reconnu par les Musulmans, il n'est fait mention de toutes les élucubrations et les tergiversations infondées développées par Ramadan. D'ailleurs, **on imagine mal Abou Bakr, 'Omar, 'Ali ou encore Sofyân Thawri rejeter un verdict de la Chari'a parce qu'il "conduit à la remise en question de la liberté de conscience"**, comme ose le dire Tareq Ramadan.

---

[42] A titre d'exemple voir « el bahr er râïq » de Zin ed Din ibn Noujaym juriste hanafite, « Er rissâla » de Abou Zayd el Qirwâni, juriste malikite, « Moughni el mouhtâj » de Muhammad Chirbîni, juriste chafi'ite, « El 'oudda charh el 'oumda » de Baha ed Din el Maqdissi juriste hanbalite pour ne citer qu'un exemple de chaque école juridique. Tous les ouvrages cités ici sont des ouvrages de référence pour chaque madhhab (école). Durant notre recherche, parmi tous les dires des Savants que nous avons recueillis sur la question, aucun n'a fait allusion à l'opinion que Ramadan attribue à Sofyan Thawri.

Cependant il faut préciser que ce verdict de l'apostasie n'est pas à prendre à la légère, car il implique que du sang soit versé. De manière générale, ce verdict ne peut être mis en application sans que ne soit établi de manière certaine et sans équivoque le retour à la mécréance d'un Musulman, en se référant aux Textes (Kitâb, Sunna et Consensus des Savants) qui eux seuls font autorité dans le domaine de la définition de la Foi et du kufr et des critères de distinction entre l'Islam, le kufr, l'hypocrisie ou l'apostasie. Du fait de la gravité des sanctions et des règles et principes qui en découlent ces verdicts ne doivent pas faire l'objet de spéculations infondées pouvant conduire alors soit au laxisme et au rejet de la Loi, soit à la précipitation et à la transgression de l'interdiction de verser le sang du Musulman. Il serait trop long ici, et hors de propos d'évoquer en détail ce qui fait qu'un Musulman sort de l'Islam. Nous dirons simplement et de manière générale de même que la Foi englobe aussi bien les croyances que les actes ou les paroles, de même l'apostat est celui qui par ses croyances, ses actes ou ses paroles **renie publiquement**[43] l'Islam et rejoint le kufr. Nous ajouterons que malheureusement, de nos jours, beaucoup de personnes se revendiquent un peu trop facilement de l'Islam et se disent volontiers Musulmans, alors que la seule chose qui chez eux évoque cette religion est le prénom à consonance arabe ou l'origine. On fait bien trop souvent et à tort l'amalgame entre les Musulmans et les « beurs » du coin, qui traînent dans les quartiers de la honte et de l'ennui en reebok et lacoste, et pour lesquels, dans le meilleur des cas, être Musulman c'est s'abstenir de boire de l'alcool et de manger du « halouf » !
Mais l'Islam est bien au dessus de ces amalgames ridicules et de ces approches incohérentes et absurdes qui tentent de le réduire à une simple identité culturelle, dénuée de fondements, de croyances et de convictions fortes faisant adopter au Croyant un mode de vie original et à part entière.

Ceci étant dit, revenons à Tareq Ramadan et à sa position concernant le verdict de l'apostasie qu'il remet en question. Comme nous l'avons démontré plus haut, en nous basant sur les Textes et sur l'opinion des Savants de l'Islam, ce verdict est bien une Loi de l'Islam reconnue, établie et qui fut appliquée par le Prophète lui-même et Ses Compagnons. L'argumentation soutenue par Ramadan et qu'il attribue à Sofyan Thawri, selon laquelle l'application de ce verdict n'est valable que dans les circonstances de guerre ou lorsque l'apostat cherche à nuire aux intérêts de la Communauté, va à l'encontre des sources les plus authentiques, et n'est donc pas recevable. Pourtant Ramadan persiste et insiste et va jusqu'à affirmer *« …qu'il est autorisé et légitime, <u>sur la base des références musulmanes</u>, de changer de religion. »*.

Or, les sources traitant de la question ne vont pas du tout dans le sens de l'opinion qu'il défend, les paroles déclarées authentiques et prononcées par le Messager d'Allah – sur lui la Prière et le Salut-, les récits des Compagnons du Prophète recensés dans les recueils eux aussi authentiques et l'opinion des différents Savants que nous avons cités, tout contredit Ramadan. Quelles sont donc alors ces « références musulmanes » sur

---

[43] Nous insistons volontairement sur le reniement publique car en fait l'application de la sentence de l'apostasie vise avant tout à protéger les membres de la Communauté en empêchant que des individus portent atteinte à leur Din, bafouent leurs croyances et cherchent à répandre le kufr au sein de leur société…Mais évidemment, dans les sociétés islamiques, comme partout dans le monde chacun est libre de croire ce qu'il veut et personne ne peut forcer un autre à croire, car la voie du cœur est inaccessible aux hommes voilà le sens du verset ***« Pas de contrainte en Religion »***. L'objectif de la Loi est de préserver la société contre la prolifération et l'expansion du kufr et de l'idolâtrie ou de toute atteinte envers la Religion des Musulmans.

lesquelles il prétend s'être appuyé pour être parvenu à une conclusion opposée à celle définie par des Sources authentiques ? L'étude sérieuse et objective des Textes de l'Islam ne peut conduire à deux résultats contradictoires concernant une même question, sauf dans le cas où un Texte en abroge un autre. Et ce Texte n'existe évidemment pas. La vérité est que l'argumentation de Ramadan ne repose sur rien de tangible, et qu'elle n'est qu'une pure spéculation aux motivations douteuses comme toutes ses nombreuses déviances auxquelles il cherche à conférer un semblant de légitimité. Ce n'est pas par souci de fidélité aux Textes, comme il cherche faussement à le faire croire, que ce soi disant prêcheur réformiste, s'est encore fourvoyé en rejetant un principe de l'Islam. Le véritable motif de sa dangereuse et néfaste turpitude pseudo « intellectuello humaniste » se dévoile dans d'autres de ses propos concernant l'apostasie dont voici les plus significatifs : *« Ce courant majoritaire* (il fait allusion en fait au Consensus des Compagnons du Prophète basé sur la Sunna) *a abouti à une* ***remise en cause de la liberté de conscience de l'individu.*** ». Et il récidive à la page suivante en ajoutant *: « C'est une interprétation minoritaire historiquement* (il parle de son interprétation singulière). *Elle m'apparaît la plus légitime.* ***Cette position de principe accepte la liberté de conscience,*** *qui va jusqu'à reconnaître le droit de changer de religion. ».*

Voici la véritable raison pour laquelle Ramadan remet en question le verdict de l'apostasie en Islam. C'est pour le respect de la « liberté de conscience » de l'individu que Tareq Ramadan, a quasiment décrété l' « abrogation » du verdict de l'apostasie dont l'application fut ordonnée par le Messager d'Allah lui-même, appliquée par ses plus illustres Compagnons et approuvée par l'ensemble des Savants Musulmans.
Nous n'avons pas l'intention de nous étendre à nouveau sur la réalité de ces concepts bidon et imaginaires bricolés par les kuffars, et qu'ils sont les premiers à ne pas respecter quand cela les arrange, que ce soit la liberté de conscience ou d'opinion ou autre. Nous avons déjà abordé ces discussions en traitant des fondements de la démocratie d'un point de vue islamique, au début de l'ouvrage. Dans un état islamique, le modèle de société diffère totalement de ce qui se fait chez les kuffars d'occident ou d'ailleurs. Il est temps que les Musulmans les premiers prennent enfin conscience de cette réalité et l'admettent enfin entièrement. Le projet social de l'Islam ne ressemble en rien à la mascarade et à la mise en scène hypocrite occidentale, où finalement la seule liberté dont jouissent réellement les individus est celle de se corrompre. Comme nous l'avons largement développé avant, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir ici, aucun Musulman digne de ce nom, n'est censé ignorer que les Sources de notre Législation sont le Coran considéré par nous comme étant la Véritable Parole d'Allah –'azza wa jalla-, ainsi que la Tradition ou Sunna de Son Messager qui est le Guide de notre Communauté. La profession de foi d'un Musulman implique de sa part non seulement la reconnaissance et l'acceptation de ces Sources, mais aussi l'engagement de les respecter.
C'est cette attitude vis-à-vis de la Parole d'Allah et des enseignements du Messager qu'il nous est commandé par le Qor'an d'adopter, sans laquelle la Foi n'est alors qu'une revendication mensongère :

« Par ton Seigneur ils ne croiront pas tant qu'ils ne t'auront fait juge (Muhammad) de leurs différends, et qu'ils n'éprouvent alors aucune gêne face à ta sentence, et qu'ils s'y soumettent entièrement. » [Les Femmes : 65]

« Juge (O Muhammad) alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions et prends garde qu'ils (les mécréants) ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. » [La Table : 49]

« La seule parole des Croyants quand on les appelle vers Allah et Son Messager pour que celui-ci juge parmi eux est : -Nous avons entendu et nous obéissons. Et voilà ceux qui réussissent. » [La Lumière : 51]

Ceci signifie donc, pour ce qui nous concerne ici, que dès l'instant où il est établi que la Sunna contient des énoncés qui attestent de la légitimité et de l'obligation de l'application du verdict de l'apostasie, rien n'autorise le Musulman à rejeter cette sentence divine.
En reconnaissant le Coran comme étant la Véritable Parole d'Allah, Seigneur et Créateur des Mondes, le Roi du Jour du Jugement, et Muhammad fils de 'Abd Allah comme étant le Sceau des Prophètes et le Messager d'Allah, le Musulman se doit de s'en remettre entièrement à leur jugement au-dessus duquel il ne peut y avoir de jugement plus sage et plus équitable. Ceci est une implication directe de la Foi du Croyant, et c'est même un postulat des plus évidents et élémentaires. La création est l'œuvre d'Allah –'azza wa jalla-, elle témoigne de Sa Science Infinie et de Sa Puissance sans égale. Et puisque la création dont nous ne sommes qu'une infime partie, est Son entière possession, c'est à Lui et à Lui Seul qu'appartient alors la Décision :

« N'est ce pas à Lui qu'appartiennent la Création et donc la Décision »
[El A'râf : 54]

« A Allah appartient l'Inconnaissable des cieux et de la terre, et c'est à Lui que revient la Décision entière. » [Houd : 123]

Du point de vue de notre Foi et de notre approche des Textes Révélés, il n'y a donc aucune raison valable pour le Musulman de remettre en cause ce verdict confirmé par la Tradition du Messager d'Allah –'alayhi salat wa Salam-.

En outre ce verdict légal (hukm char'i) tiré de la Chari'a peut se justifier par le fait que dans un état islamique, les individus forment une **Communauté de Foi, dont la croyance en l'Unicité d'Allah** (cd, le Tawhid, avec toutes les conditions, les implications et les obligations qu'il renferme) est **le ciment et le fondement de base primordial et indiscutable qui doit unir les Musulmans.** La Foi étant ce qui unit et doit assurer la cohésion et le bien être au sein de la Communauté, il est donc logique et normal que toute forme d'atteinte aux croyances de l'Islam, au Tawhid ou aux choses sacrées par le **reniement ou le dénigrement publique** soit considéré comme un crime grave puisque pouvant mettre directement en danger l'existence de la Communauté et donc le bien être des individus dans ce monde et surtout leur Salut dans l'Au-delà. C'est **le respect et la préservation de notre Foi, de nos croyances et de notre Din (façon de vivre), prescrits par Allah –'azza wa jalla- aux hommes pour leur bien être, qui sont les priorités pour nous les Musulmans, la vie d'ici bas comme nous l'avons déjà dit n'étant pas une fin en soi.** Et dès lors où tout cela est bafoué et piétiné notre existence en temps que Communauté et Umma formant, comme Allah –'azza wa jalla- et Son Messager -'alayhi salat wa Salam- l'ont voulu « un édifice fortifié » dont toutes les parties se soutiennent mutuellement, est menacée. Et c'est exactement ce qui se passe actuellement dans les pays

dits « musulmans » où désormais l'apostasie est un fait courant et banal qui se manifeste par le dénigrement et la dérision vis à vis de l'Islam aussi bien par la presse[44] et les « intellectuels » que par le « commun » peuple. Sans parler de l'emprise tyrannique qu'exercent les hordes impies d'apostats, véritables ennemis de l'Islam, destructeurs de nos valeurs et tortionnaires impitoyables des peuples musulmans. Oui, l'abolition de la Chari'a dans tous les pays dits « musulmans » actuellement, et ce, sans la moindre exception, par la répression sauvage et sanguinaire envers tous les peuples de l'Islam qui ont légitimement et de tout temps réclamé, le droit d'être gouvernés selon les Lois auxquelles ils croient, est la pire des calamités qui puissent menacer la survie de notre Nation. Et elle n'a pu se faire que par la Volonté d'Allah –'azza wa jalla- et ensuite par l'entremise de ces élites criminelles d'apostats endurcis, chiens dressés par l'occident. Et de même qu'il fut un temps où les gens entraient en masse dans la Religion d'Allah, de nos jours dans ces pays les gens en sortent en masse par toute les portes : l'abandon total de la pratique de l'Islam, l'insulte vis-à-vis d'Allah –'azza wa jalla- et du Prophète qui est devenu un fait banal, le dénigrement et la dérision des enseignements et des principes de l'Islam par la presse et les médias, l'allégeance et l'alliance avec l'autorité impie qui persécute les Musulmans et combat désormais ouvertement l'Islam sous prétexte de « lutte contre le terrorisme », encouragement et entraide dans la prolifération de toute forme de corruption et de transgression, sans parler de la dégradation effrayante des mœurs des populations des pays dits « musulmans » rendues viles, mesquines, déracinées et dégénérées par des régimes où dominent la terreur, l'ignorance et la misère. Pour résumer la situation de ces pays où c'est le règne des apostats, nous pouvons dire que ces sociétés ont hérité de toutes les tares et de toutes les déviances de l'occident (dégradation des mœurs, violences, hausse fulgurante de la criminalité, et tout le cortège de problèmes sociaux graves qui touchent les sociétés où la vie n'a plus de sens…) sans pour autant pouvoir profiter de leurs quelques avantages matériels. Nous aurions pu encore nous étendre sur des pages sur la situation des pays « musulmans » pour en dresser un tableau bien plus sombre encore, et qui frappe n'importe quel visiteur ayant eu l'occasion d'assister au désastre qui afflige les peuples de l'Islam. La situation est telle qu'on en vient parfois en voyant ce qui se passe dans ces pays à se demander si vraiment les Compagnons du Prophète ont réellement foulé ces terres de leurs pieds, ou pétri sous les pierres le sol avec leur sang de martyr versé pour la cause d'Allah –'azza wa jalla- et de Son Messager. Et à Allah nous appartenons et c'est à Lui certes que tous nous retournerons ! Et il n'y a pas de Puissance et de Force si ce n'est en Lui Seul !

Comment est ce que toutes ces réalités peuvent échapper à Tareq Ramadan qui se veut prêcheur de l'Islam et qui cependant est bien loin d'avoir cerné les exigences de sa mission et qui manifestement se refuse à en assumer pleinement le rôle, puisqu'il prêche tout : la démocratie, la liberté de conscience ou d'opinion ou autres chimères inventées tout récemment par les kuffars d'occident pour endormir leurs ouailles décervelées, tout cela et bien pire encore, mais pas l'Islam tel qu'il fut révélé au Messager d'Allah ? Vois cher frère et chère sœur avec quel dangereux empressement et quelle précipitation irréfléchie ce prétendu défenseur de l'Islam s'engage carrément pour le rejet et la remise

[44] Au mois de février 2004, en Algérie, Ali Dilem un scribouilleur véreux, a osé représenter le Prophète Muhammad –'alayhi salat wa Salam- dans une caricature indécente qui fut reproduite dans un journal de la presse torchon qui sévit là bas, et qui se fait appelé « Liberté ».

en question d'une Loi d'Allah –'azza wa jalla-, révélée au dernier Messager envoyé à toute l'humanité, et qui fut aussi prescrite aux Communautés qui nous ont devancé parmi les Gens du Livre, et tout cela pour mettre en avant le respect d'une soi disant déclaration universelle des droits de l'homme dont le texte fut adopté par on ne sait trop qui en 1948, aux nations unies et qui est censé proclamer sur on ne sait trop quels critères tous les droits, mais aucun devoir, de tous les hommes jusqu'à la fin des temps ! Qui plus est, ce sont précisément ceux qui veulent imposer au monde entier leurs règles, leurs jugements et leur vision tronquée de la justice qui sont les plus prompts à ne pas les respecter quand cela les arrange et donc à prouver à tous, qu'eux-mêmes ne font que semblant d'y croire ! Et loué soit Allah –'azza wa jalla- qui nous a enseigné la Loi pour nous permettre de nous prémunir contre l'asservissement dans lequel des hommes sans foi ni loi, veulent maintenir d'autres hommes !

Si les kuffars d'occident eux-mêmes sont les premiers à ne pas respecter leurs déclarations des droits ou leur devise hypocrite telle que la fameuse « liberté, égalité, fraternité » française[45], alors qu'ils prétendent tous y croire et les défendre, est il sage que ce soit un prédicateur musulman qui lui, est censé ne croire qu'en Allah –'azza wa jalla- et donc obligatoirement renier le taghout[46] et proclamer ainsi son désaveu de tous ses mensonges absurdes, est il sage disions nous donc, que ce Musulman, au nom du respect de la liberté de conscience en vienne à rejeter une prescription d'Allah –'azza wa jalla- ?!

« Mais seuls les hommes doués d'intelligence réfléchissent bien ! »
[Le Tonnerre : 19]

Mais l'approche de Ramadan arrivé à ce stade de l'analyse ne nous étonne plus et nous est désormais devenue familière. Elle consiste en fait tout simplement à chercher en vain et maladroitement à opérer une conciliation impossible entre l'Islam Religion Révélée et les bricolages idéologiques pseudo humanistes que les kuffars se sont confectionné et qu'ils veulent faire passer pour des valeurs sacro-saintes, indiscutables et universelles !

Les prétendues visées réformistes que Tareq Ramadan clame à tout bout de champ, ne sont que balivernes et ne servent qu'à masquer la triste vérité au sujet de la prédication que cet homme s'entête à vouloir, à ses dépens, divulguer parmi les Musulmans d'Europe en particulier.

Ramadan s'autorise sans droit, à redéfinir systématiquement tous les principes de l'Islam ou toutes ses règles et fondements, qui dérangent et heurtent les kuffars d'occident, afin de les rendre conformes aux passions de ces derniers. Dans tout ce qui émane de lui dans ses ouvrages ou durant ses interventions télévisées, on peut remarquer cette fâcheuse et exaspérante tendance indigne d'un Croyant, comme nous l'avons déjà dit plus haut, et encore plus d'un prédicateur de l'Islam. Et à Allah –'azza wa jalla- nous nous plaignons de cette époque sinistre dans laquelle nous vivons, où les hommes sincères et pieux,

[45] Et la loi contre le voile islamique en France ne fait que confirmer l'hypocrisie et l'imposture d'un système où seules les passions de certains hommes font la loi.
[46] Comme nous l'avons déjà expliqué plus haut, le taghout est défini par les Savants de l'Islam comme étant tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, qu'il soit une idole, un homme s'il est satisfait de cela, ou tout ce qui est suivi et obéi dans ce qui est une désobéissance à Allah, ce qui peut revêtir ici la forme d'une constitution, d'une loi, d'un système, d'une idéologie ou d'une institution (ONU, FMI, OMC…par exemple) et en l'occurrence ici la prétendue déclaration des droits de l'homme…

véritables détenteurs du Savoir sont muselés, méprisés quand ils ne sont pas emprisonnés ou tués, tandis que la voix des ignorants pleins de gloriole, complices de la tyrannie s'élève à tout les coins de rue !

Le rejet du verdict de l'apostasie constitue en soi une grave bévue selon l'Islam. **L'obligation** de la reconnaissance et de l'application de toutes les sanctions prescrites par la Chari'a est un fait établi par les tous les Savants de l'Islam. Car comme nous l'avons vu précédemment c'est par l'application de ces sanctions (houdoud) prescrites par le Coran et la Tradition qu'est préservée la sécurité des individus dans leur personne, leurs biens, leur honneur, leur santé physique et mentale et jusqu'à leur réputation…Dès lors, tout acte qui s'oppose au respect de ces « houdoud » (en arabe : pluriel de « had » sanction physique) constitue un reniement des Lois de l'Islam et une manifestation d'hostilité à l'égard de la Religion d'Allah, conduisant immanquablement à l'acceptation et à l'encouragement au mal et à la corruption parmi les Musulmans. S'opposer à l'application d'un verdict ou d'une sanction de l'Islam pour quelque motif que ce soit, est donc formellement interdit et constitue une atteinte grave aux intérêts les plus vitaux de la Communauté. Ainsi selon le Consensus des Savants de l'Islam mentionné entre autres par **Ibn 'Abd el Birr**, lorsque le détenteur de l'autorité dans un pays régi par l'Islam, constate un forfait méritant une sanction à son auteur, il ne lui est pas permis de soustraire ce dernier à la sanction, car l'application de cette peine est un droit d'Allah. Cependant, si le forfait est commis sans qu'il ne soit rapporté à l'autorité, et donc tant que son auteur n'est pas démasqué publiquement, les hadiths[47] de la Tradition Sage et Bénie, privilégient la discrétion et la non application de la sentence irréversible pour inciter les hommes au repentir volontaire. Le but de ces sanctions étant en plus de l'expiation, une forme de dissuasion pouvant inciter au repentir.

Mais encore une fois si le forfait est reconnu et porté à la connaissance de l'autorité, l'auteur ne peut être épargné de l'application de la sentence, et aucune intercession en sa faveur ne peut être acceptée.

D'après 'Aïcha -qu'Allah l'agrée-, *« Une femme makhzzoumiya (du clan des Bani Makhzoum) avait pour coutume d'emprunter des biens et de ne pas les rendre à ses propriétaires. Le Messager d'Allah ordonna alors qu'on lui tranche la main. Certains membres de sa famille se rendirent alors auprès d'Oussâma ibn Zayd afin que ce dernier intercède en faveur de cette femme auprès du Messager d'Allah. Le Message d'Allah dit alors :* ***-O Oussâma n'intercède pas pour annuler l'application d'une sanction d'Allah – 'azza wa jalla-. Ceux qui vous ont devancé ont péri car lorsque le notable volait, ils le laissaient, tandis qu'ils punissaient le faible … Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, si Fatima fille de Muhammad commettait un vol, je ferais trancher sa main. »*** (Rapporté par Ahmed, Muslim et Nassâï).

Voilà ce que nous pouvions ajouter pour en finir définitivement sur le sujet des sanctions physiques de la Chari'a et dont nous avons déjà parlé auparavant et qui constitue un sujet de polémique entretenu par les kuffars qui croient ainsi avoir découvert dans l'Islam de quoi le stigmatiser, véhiculant au sein de la masse ignorante et rongée par les préjugés une vision tronquée, partisane et malhonnête de la question, loin de la réalité des

[47] Par exemple, ce hadith : ***« Dissimulez entre vous les forfaits qui méritent un had, car dès l'instant ou ils me sont rapportés, la sanction devient obligatoire »*** (Rapporté par Abou Daoud, Nassaï, El Hâkem qui l'a déclaré authentique d'après 'Amrou ibn Chou'aïb d'après son père, d'après son grand père.

enseignements de notre Din qui, de toute manière, surpassent de bien loin, tous les systèmes humains où dominent la supercherie, les incohérences, l'hypocrisie et l'absurdité. Ceci étant dit concernant l'apostasie et le verdict qui l'accompagne et au sujet desquels Ramadan à des vues bien singulières et peu orthodoxes, il nous semble nécessaire d'évoquer deux autres de ses étranges affirmations, qui sont en fait liées à son approche déviante de la question de l'apostasie et de son verdict.

La première est celle mentionnée dans « l'Islam en question » page 177, mais reprise également dans « Peut on vivre avec l'Islam », et dans un de ses prétendus cours enregistrés sur cassette audio. Il dit dans « l'Islam en question » :
« Je me suis opposé à la fatwa contre Salman Rushdie, mais j'aurais aimé que, dans la défense de la liberté d'expression, on ne s'arrête pas au symbole du face-à-face entre l'Occident des libertés et l'Islam des contraintes. »

La publicité dont a « bénéficié » Rushdie lors de la parution de son roman poubelle, devrais nous dispenser de parler de lui à nouveau, si ce n'est pour dire que cette prétendue œuvre littéraire, constitue bel et bien une atteinte provocante, et inacceptable à l'égard de notre Religion. Et j'insiste sur cela afin de dissiper tous les mensonges diffusés par la presse et les médias occidentaux, ravis et réjouis par l'incident, qui à l'époque tentaient de faire croire que la colère des Musulmans n'était pas justifiée et que l'auteur ne visait en rien à nuire à l'Islam et aux Musulmans.

Le torchon intitulé «Les versets sataniques » contient au moins un chapitre entier qui du début à la fin est une provocation sadique et indécente, de la part d'un homme dont le cœur débordant de haine à l'égard du Prophète et de l'Islam ne peut être que celui d'un réprouvé et d'un ennemi d'Allah –'azza wa jalla-.

Dès le début du chapitre intitulé Mohand, c'est le Prophète Ibrahim –'alayhi salat wa Salam-qui est la cible de la perversité de ce chien maudit de Rushdie, qui ose qualifier ce Prophète d'Allah de, je cite *« salaud »*. Je ne citerai pas les insultes et les moqueries répétées qui visent directement Allah, ni le scénario imaginaire et insultant dans lequel même l'Ange Jibril est tourné en dérision. Même les Compagnons du Prophète dont certains sont cités par leur nom comme Salman, Bilâl, Khâlid… sont visés par Rushdie dont la haine qu'il nourrit envers l'Islam semble sans borne. Tout dans le chapitre renvoie au Prophète et à sa biographie revue et altérée par ce pantin opportuniste, hypocrite et menteur qu'est Salman le Maudit : le nom de la tribu de Mohand qui est « Requins » (cd, Qoraysh en arabe), la description du lieu où l'action se déroule et qui est celle de la Mecque, les noms des Compagnons qui entourent le Prophète qu'il surnomme d'ailleurs « l'homme d'affaires », certains évènements de la biographie du Prophète Muhammad repris dans le chapitre, et même la sourate « L'Etoile » dont les premiers versets sont cités…Tout cela est évidemment volontaire et ne peut laisser le moindre doute sur la motivation « dégueulasse » (je ne vois pas d'autre terme) qui a poussé cet infecte « pourriture » a attirer sur lui la malédiction d'Allah, des Anges et des hommes ! Et ce qui est parmi le plus outrageant dans ce que Salman le Maudit a écrit dans ce chapitre est le long passage où il prend un sadique plaisir à porter atteinte de manière inqualifiable et plus ou moins détournée à l'honneur du Messager d'Allah –'alayhi salat wa Salam-. Et avant d'évoquer cela je tiens à faire remarquer au lecteur que je ne le fais que pour dénoncer

l'ampleur de l'outrage et de l'atteinte dont s'est rendu coupable cet apostat, et pour que paraisse alors légitime aux yeux des Musulmans la fatwa émise à son encontre, et qu'Allah nous fasse voir en lui les signes de Sa Puissance ! Ainsi ce réprouvé dans le chapitre en question parle d'un « bordel ». A ce bordel il donne le nom de « Hidjab » (allusion au voile islamique). Les prostituées exerçant dans cette maison sont au nombre de onze (qui est le nombre exact des épouses qu'a eu le Messager d' Allah –'alayhi salat wa Salam-). Ce qui se passe ensuite et qui est le fruit de l'imagination tordue et perverse de Rushdie est que la responsable de cette maison close décide pour se moquer de Mohand le prétendu prophète du roman, de renommer chacune de ses prostituées par le nom des épouses de ce dernier. Or, les noms des épouses de Mohand sont précisément ceux des épouses du Prophète Muhammad –'alayhi salat wa Salam- ! Et l'auteur se livre même à des descriptions de scènes durant lesquelles les noms des chastes et pieuses épouses du Prophète sont mêlés à l'indécence, la débauche et la perversion ! Voilà un échantillon seulement de ce que contient le roman de Rushdie, qui est une pure provocation gratuite, une atteinte grave à l'Islam et à l'honneur du Prophète et de ses épouses. Je laisse à chaque Musulman le soin d'apprécier à sa juste valeur l'ampleur de l'outrage commis envers l'Islam et le Prophète et donc envers toute la Communauté.

L'ouvrage de Rushdie n'est que l'ouvrage d'un apostat (mourtad) vouant une haine viscérale à l'Islam, ce n'est qu'une provocation sadique. Il est étonnant d'entendre de la bouche de Ramadan dans un de ses nombreux cours de « théologie islamique » enregistré sur cassette audio que *« Rushdie n'a cherché par son livre qu'à exprimer une opinion, et qu'il est* ***temps que les Musulmans apprennent enfin à respecter l'opinion d'autrui »*** ! Je ne crois pas que Tareq qui a été également professeur de littérature (et oui j'ai bien écrit littérature !) ne soit pas en mesure de faire la distinction entre un discours argumenté développé honnêtement en vue de soutenir une opinion, et un torchon provocateur qui se veut volontairement outrageant ! Et si tel est le cas, sa place est sur un banc d'école plutôt que sur une chaire !

Quand à son opposition à la fatwa qu'il manifeste ouvertement et sans la moindre retenue ou ambiguïté, elle est une fois de plus motivée par la volonté de se concilier les faveurs de l'establishment impie et la crainte d'en être mis au ban.

Il nous suffit, pour réfuter cette autre position déviante de Tareq de dire qu'il n'est permis à personne, et encore moins à lui qui est loin de posséder les compétences et surtout la fiabilité requises pour cela, de condamner une fatwa en ayant pour unique argument le respect des concepts modernes de la liberté de conscience et d'opinion des kuffars d'occident qui depuis bien longtemps ont perdu toute notion du sacré et de l'honneur et qui précisément sont les gens les plus intolérants et les plus irrespectueux qui soit !

La fatwa contre Salman Rushdie qui est allé très loin au-delà des limites tolérables dans le domaine de l'irrespect et de l'outrage blasphématoire envers notre Din est quant à elle, en dehors de toute considération autre qu'islamique, totalement et pleinement justifiée, et la réaction de colère qu'a manifesté la Umma face à cette véritable déclaration de guerre est tout à fait normale et louable. Une fatwa ou une sentence de jurisprudence islamique avant d'être émise doit conformément à l'opinion de tous les Savants reposer sur deux critères indispensables et indissociables :

1- Il est indispensable à celui qui délivre la fatwa (le mufti ou le faqih, juriste) d'avoir la connaissance des **circonstances et du contexte concernant la situation ou l'évènement** (en arabe : **wâqi'**) au sujet duquel on demande un conseil juridique. L'ignorance ou la méconnaissance du contexte et des détails de la situation interdisent au mufti de délivrer une fatwa.

2- La deuxième connaissance indispensable au mufti et tout aussi importante est celle du **verdict légal** (en arabe : **hukm char'i)** concernant une question ou un évènement particulier. Ce verdict est la décision d'Allah –'azza wa jalla- et de Son Messager –'alayhi salat wa Salam- concernant une affaire, définie clairement par les Textes et à laquelle on parvient en appliquant vis-à-vis de ces derniers les règles des fondements du droit islamique. La fatwa est donc le **résultat de l'application d'une sentence ou d'un verdict légal bien déterminé à un évènement ou une situation précise**.

Et nous tenons à faire remarquer expressément que délivrer une fatwa ne signifie en aucun cas, comme le fait systématiquement Ramadan, rejeter un verdict ou une sentence de l'Islam ou ses fondements parce qu'ils ne sont pas conformes à ce que les kuffars aimeraient entendre, et que la prétendue « contextualisation » de Ramadan n'est qu'altération de l'Islam, car la Parole d'Allah –'azza wa jalla- a été transmise aux hommes par le biais des Prophètes (véritables réformateurs des nations) pour **réformer les hommes** et non pas pour que **les hommes l'altèrent pour la rendre conforme à leurs passions !**

> ***« Et lorsqu'on leur dit ne semez pas la corruption sur terre, ils disent nous ne sommes que des réformateurs. Mais ce sont eux les corrupteurs, et ils ne savent pas ».*** [La Vache : 11]

Comme nous l'avons montré plus haut l'ouvrage de Rushdie n'est ni plus ni moins qu'une grossière et indigne provocation gratuite à l'égard de l'Islam et des Musulmans. Les insultes à peine masquées qui sont faites à Allah –'azza wa jalla- à Ses Anges, à Son Livre et à Ses Prophètes et aux épouses du Dernier de Ses Messagers sont une atteinte inexcusable et impardonnable. Rien ne peut justifier de la part de quiconque une telle attitude.

Quant au verdict de l'Islam concernant celui qui se rend coupable d'une telle infamie et d'un tel crime, il est clairement défini par le Texte coranique, la Tradition du Prophète et le Consensus des Compagnons et des Savants de l'Islam. Et c'est en faisant principalement référence à un des ouvrages du Cheikh Ibn Taymiya[48] –qu'Allah lui fasse miséricorde- que nous allons exposer ce qu'est le verdict de celui qui insulte ouvertement Allah, Ses Prophètes ou l'Islam. D'ailleurs cet acte est un de ceux qui font sortir son auteur de l'Islam, et fait donc de lui un mécréant apostat. Et en voici les preuves :

> ***« Et si après un pacte, ils trahissent leur engagement et qu'ils insultent votre Din, combattez alors les chefs de la mécréance, car ils n'ont plus de pacte, peut être cesseront ils. »*** [Le Repentir : 12]

[48] L'ouvrage en question s'intitule « Es sârim el masloul 'ala châtim er rassoul » qui signifie en français : « Le sabre dégainé contre celui qui insulte le Prophète ». Dans ce livre volumineux le Cheikh el Islam a rassemblé de très nombreuses références islamiques qui démontrent que le verdict de celui qui insulte ou tourne en dérision les Messagers est la mort sans appel.

Dans le « Sârim », à la page 17, **Ibn Taymiya** écrit : *« Allah les a nommé (dans le verset), les chefs de la mécréance à cause de leurs insultes vis-à-vis du Din, et de là il est établi que toute personne qui insulte le Din est un imâm du kufr »*
L'Imam Qortobi a écrit dans son « Tafsir » au sujet de ce verset, volume 8 page 82 : *« Celui qui rompt un pacte et insulte le Din est un pilier et un chef de la mécréance et fait partie des imâms du kufr. Certains Savants se sont appuyé sur ce verset pour affirmer l'obligation de tuer quiconque bafoue l'Islam, car c'est un kâfir. L'insulte de l'Islam consiste à lui attribuer ce qui ne convient pas, ou à le tourner en dérision. »*
Ibn Kathir a dit quant à lui dans son exégèse du Coran, volume 2 page 352 : *« De ce verset a été établi l'obligation de tuer quiconque insulte le Messager –'alayhi salat wa Salam-, l'Islam ou le tourne en dérision. »*

Notons que la gravité d'une telle action est amplifiée dans les Textes par l'expression « chefs de la mécréance » (en arabe : aïmatal kufr, littéralement, les imâms du kufr) par laquelle Allah –'azza wa jalla- a désigné ces criminels. Ce qui laisse entendre comme l'ont confirmé les Savants que dans le kufr il existe des degrés et que la mécréance de celui qui insulte le Din ou le Messager est une des pire. Et que l'apostat qui dénigre, insulte ou se moque de l'Islam est pire que celui qui ne le fait pas.

> ***« Et si tu les interroges ils diront : - Nous ne faisions que plaisanter et jouer. Réponds alors : Est-ce d'Allah de Ses Signes et de Son Messager dont vous vous moquiez ainsi. Ne vous excusez pas, vous avez bel et bien rejeté la Foi après avoir cru. Si nous pardonnons à un groupe d'entre vous, nous châtierons certainement les autres car ils sont criminels »*** [Le Repentir : 65/66]

Ceux dont il est question dans ce verset sont des individus ayant prononcé des paroles moqueuses en plaisantant sur le Prophète et ses Compagnons. Ces paroles ne constituaient pas véritablement une franche insulte, elles leur ont valu cependant d'être qualifié d'apostats. Que penser alors de celui qui insulte ouvertement et franchement l'Islam et le Prophète.

Ibn Taymiya dans « El Fatawi » (vol.7 page 272) dit concernant ce verset : *« Ceci est un Texte prouvant que le fait de se moquer d'Allah, de Ses Signes ou de Ses Messagers est de la mécréance. Celui qui donc insulte ouvertement est plus enclin à la mécréance encore. Ce verset montre que celui qui se moque du Prophète ou cherche à le rabaisser est un mécréant. Allah nous informe (dans ce verset) qu'ils ont mécru après avoir eu la Foi alors qu'ils objectaient en disant qu'ils ne pensaient pas ce qu'ils disaient et qu'ils ne faisaient que discuter et plaisanter. »*

Il ne fait aucun doute pour les Savants de l'Islam que celui qui bafoue l'Islam ou insulte le Prophète, s'il était Musulman avant cela, devient un mécréant apostat. Et cela est reconnu par tous les Compagnons et les Savants de l'Islam sans exception.
Et concernant le verdict de celui qui se rend coupable d'un tel péché, les Sources indiquent que la mort est requise. Ainsi **Ibn Taymiya rapporte** le Consensus sur la question en disant : *« Celui qui insulte le Prophète qu'il soit Musulman ou kâfir doit être tué. Ceci est l'opinion de l'ensemble des Gens de Science. **Ibn el Moundhir** a dit : L'ensemble des Gens de Science est unanime sur le fait que la sanction de celui qui insulte le Messager est la mort, et parmi ceux qui l'ont affirmé se trouvent : **l'Imâm Mâlek**, **Layith**, **Ahmed**, **Ishâq** et c'est l'opinion de **Châfi'i** (…). **Abou Bakr el Fârissi** qui est un élève de Châfi'i rapporte également le Consensus des Musulmans au sujet du fait que la sanction de celui*

qui insulte le Messager est la mort (…) et ce Consensus dont il est fait allusion ici est le ***Consensus*** *des premiers Musulmans parmi les* ***Compagnons et leurs Suiveurs. »***[49]
Ibn Taymiya ajoute *: « Si celui qui insulte le Prophète n'est plus Musulman, il devient alors mécréant et doit être tué, et sur cela il n'y a pas de divergence, c'est l'opinion des quatre Imâms ainsi que d'autres. »*[50]

Dans la Tradition également plusieurs hadiths confirment que celui qui insulte le Messager d'Allah –'alayhi salat wa Salam- doit être tué :

1-**Ibn 'Abbâs** rapporte qu'un homme aveugle avait une femme qui insultait le Messager d'Allah et lui faisait outrage. Il essayait de l'en interdire et de la réprimander, mais en vain. Une nuit elle se mit à insulter et à injurier le Messager d'Allah –'alayhi salat wa Salam-. L'homme l'a tua alors. Ce récit parvint au Prophète qui rassembla ses Compagnons et demanda que la personne qui avait agi ainsi se lève. L'aveugle se leva et s'approcha du Messager, guidé par les Compagnons jusqu'à s'asseoir en face de lui, et lui dit : « O Messager d'Allah je suis le compagnon de cette femme, elle t'insultait et t'injuriait et je tentais de le lui interdire et de la réprimander pour cela mais elle continuait. J'ai eu avec elle deux garçons semblables à des pierres précieuses et elle était ma compagne. Mais hier elle s'est mise à t'injurier et à t'insulter, j'ai alors saisi un poignard et l'ai enfoncé dans son ventre en appuyant et je l'ai tué ». Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa Salam- dit alors :
« Soyez témoins que son sang (celui de la femme) était licite. »[51]**.**

Ibn Taymiya a dit concernant cette Tradition : *« Ce hadith est un texte qui confirme qu'elle (la femme) a été tuée pour avoir insulté le Prophète, et c'est une preuve autorisant de tuer également le dhimmi*[52] *(qui se rend coupable de la même faute) et a fortiori le Musulman et la Musulmane. »*[53]

2-Dans un autre hadith rapporté par Ech Cho'bi d'après **'Ali ibn Abi Taleb**, il est dit qu'une femme juive avait coutume d'insulter le Prophète. Un homme parmi les Musulmans qui l'entendit un jour, l'étrangla jusqu'à la mort. Le Messager considéra son sang licite et n'imposa ni sanction, ni prix du sang à verser.[54]

3-Une autre preuve est le cas du juif nommé Ka'b Ibn el Achraf qui avait un pacte avec le Messager, et qui après la bataille de Badr a rompu ce pacte et s'est mis a insulter le Prophète en écrivant des vers. L'Envoyé d'Allah –'alayhi salat wa Salam- dit alors à ses Compagnons : ***« Qui se chargera de Ka'b ibn el Achraf, car il cause du tort à Allah et à Son Messager ?! »***[55]

---

[49] « Es sârim el masloul… » page 3, dans la citation Ibn Taymiya cite également le Consensus rapporté par le Qâdhi 'Ayâdh, Ishâq ibn Rahouyih (un des Cheikhs de Bokhari), El Khattâbi, Mohammad Ibn Sahnoun.
[50] Même source page 4.
[51] Authentique (sahih) mentionné dans les « Sunnan d'Abou Daoud » hadith n°3665
[52] Un dhimmi (protégé) est une personne des Gens du Livre vivant sous l'autorité islamique.
[53] « Es sârim el masloul… » page 62
[54] Rapporté par Abou Daoud dans ses « Sunnan » et Ibn Batta, mentionné dans « Es sârim el masloul… » page 61.
[55] Ce récit est mentionné dans « Es sârim.. » page 72 et 73, avec sa chaîne, et est aussi rapporté dans tous les ouvrages de Sîra (biographie du Prophète).

4-Dans un hadith de **'Ali ibn Abi Taleb**, le Messager d'Allah –'alayhi salat wa Salam- a dit : ***« Celui qui insulte un Messager doit être tué, et celui qui insulte un de ses Compagnons doit être flagellé ».***[56]

Ibn Taymiya commente ainsi ce hadith, tout en reconnaissant qu'il a un doute quant à son authenticité, il dit : *« Si ce hadith est à retenir, il prouve l'obligation de tuer celui qui insulte un des Messagers d'Allah, et sa teneur indique qu'il doit être tué sans appel au repentir, et que la mort est sa sanction. »* [57]

5- Voici un hadith rapporté par '**Abd Allah ibn Qudama d'après Abou Barza** qui a dit : « Un homme insulta **Abou Bakr Siddîq.** Je demandais alors à ce dernier la permission de le tuer. Il me l'interdit sévèrement en me disant : - *Malheur à toi ! En dehors du Prophète personne n'a droit à cela ! »*[58]

D'autres Traditions confirment sans détour que le verdict de celui qui insulte ou se moque ou cherche à rabaisser un des Messagers d'Allah –que la Paix soit sur eux tous- d'une manière ou d'une autre, est la mort sans appel. **Ibn Taymiya** dans « Es sârim el masloul… » en recense plus d'une dizaine, et nous nous contenterons ici de ce que nous venons de citer.

La fatwa contre Salman Rushdie est pleinement justifiée, par contre c'est l'attitude de Ramadan qui elle ne l'est pas du tout, si l'on se place dans une perspective islamique de la question. Car Ramadan ne s'y est opposé uniquement, encore une fois, que parce qu'elle ne s'accorde pas avec les concepts bidons des kuffars : *« …mais j'aurais aimé que dans la défense de la liberté d'expression, on ne s'arrête pas au face à face de l'occident des libertés et l'Islam des contraintes ».*

Par Allah Tout Puissant, que Ramadan nous dise quelles leçons ont à recevoir les Musulmans, de la part d'individus pour lesquels l'idolâtrie de l'argent, la course au pouvoir, l'amour de la débauche et des distractions futiles et dégradantes sont devenues des valeurs suprêmes, les finalités et le « sens » de l'existence ?! Quant à la défense des libertés que revendiquent hypocritement l'occident impie, et à laquelle se joint Ramadan à leurs côtés, nous sommes aujourd'hui plus que jamais en droit de nous interroger sérieusement sur ces mythes idéologiques façonnées de toute pièce et qui n'ont aucune réalité et qui ne servent qu'à bercer d'illusions confortables la masse qui tel un troupeau se laisse docilement mener au sacrifice sur les autels élevés aux dieux de la consommation et du marché. De quelle liberté peut se targuer l'occident impie quand désormais ce n'est plus que le seul ordre américain qui doit régner sur la terre d'Allah, et que tous ceux qui cherchent à se dresser contre cette tyrannie sont désignés comme des terroristes à éliminer par tous les moyens[59] ! Quelles libertés en occident, sinon celle de se soumettre sans

[56] Rapporté par Abou Mohammad el Khallal et Abou Qâsem el Arji, mentionné dans « Es sârim… » page 93.
[57] « Es sârim el masloul… »page 93
[58] Rapporté par Nassaï et Abou Daoud dans les « Sunnan » avec une chaîne authentique (sahih).
[59] Et je rappelle le sort honteux et inhumain, les tortures les humiliations et les viols, réservé aux frères et sœurs dans les camps de concentration pour Musulmans, tel que celui de Guantanamo, et dans les prisons où s'entassent des innocents qui n'ont pas commis de crimes si ce n'est celui d'être Musulman ! Et cette politique de répression massive envers les Musulmans n'est pas seulement appliquée dans les pays dits « musulmans », dictatures infernales, mais aussi de plus en plus en Europe où les arrestations sur simple suspicion se multiplient sans qu'aucun ne juge nécessaire de défendre la « liberté » de ces personnes !

discuter à l'autorité d'une élite elle-même manipulée par quelque lobby obscure qui un jour édicte une loi et le lendemain l'abroge au gré des circonstances et des passions humaines ! Ainsi en France pays de la devise « liberté, égalité, fraternité », on stigmatise toute une communauté à cause de sa religion sans parler des atteintes et agressions médiatiques répétées et injustifiées que depuis des années subissent les Musulmans qui sont devenus de véritables parias et marginaux au sein d'une société où l'islamo phobie est désormais une constituante de la république. Dans ce pays où l'on vote des lois en faveur de toutes les minorités (sodomites, transsexuels et autres pervers) et contre les discriminations, les Musulmanes voilées sont la seule minorité à l'encontre de laquelle on a adopté une loi de sanction et de répression qui est des plus discriminatoires. Si le kâfir qui a façonné et imaginé les principes sur lesquels reposent sa soi disant démocratie, dans laquelle il « « invite »[60] tous les hommes à vivre sur la base du respect des droits de tous et de la liberté et de l'égalité et de la fraternité (sic !), si le kâfir tout menteur et hypocrite qu'il est, est le premier, pour une raison ou une autre, à ne pas respecter ces principes, alors qu'il prétend y croire et les défendre, comment peut il exigé des autres, et en particulier des Musulmans qui n'y croient pas, de s'y soumettre comme si c'était Vérité Révélée ! Il est temps que les Musulmans apprennent à cerner et à comprendre la sinistre réalité qui se dissimule, désormais à peine, derrière les concepts bricolés par les kuffars, et il est temps que les pseudo réformateurs de l'Islam complexés face à l'occident, cessent de chercher constamment à se justifier devant les occidentaux, qui sont vraiment les derniers sur terre à être autorisés à donner des leçons de moral ou d'humanisme à quiconque !
Et pour en revenir au cas Rushdie, nous disons, sans pour autant chercher à l'excuser, que cet odieux imbécile n'a fait que tirer profit, en écrivant son livre, de la tendance islamophobe encouragée et généralisée dans le monde. Il a su à l'instar de tous les opportunistes et les parasites que produisent les sociétés occidentales marchandes exploiter le filon désormais très rentable de la stigmatisation et du dénigrement de l'Islam et des Musulmans. Ainsi comme de plus en plus de penseurs, intellectuels, philosophes ou politiciens et autres chiens aux abois, en quête d'argent sale, de notoriété non méritée ou de promotion sociale il a compris que la provocation gratuite des Musulmans pouvait lui être utile pour sa carrière. Et les exemples qui montrent que beaucoup désormais utilisent cette méthode indigne et mesquine se sont multipliés ces derniers mois, pendant la **période de conditionnement de masse** sur « l'affaire du voile », avec le sinistre et exaspérant défilé, sur les plateaux télé, de toute une frange d'apostats menteurs et hypocrites, pantins d'une soi disant république (où c'est en fait le règne de la pensée unique), utilisés par les médias, guidés par leurs ambitions de minables, pour déverser leur bile sur l'Islam et les Musulmans. Les Djarvan[61], Boutih[62] et Amara[63], s'en sont donné à cœur joie pour dénigrer

[60] Et une fois de plus, nous rappelons que toutes les dictatures des pays musulmans et des pays d'Afrique Noire, ou d'Amérique latine, ont été ou sont toutes plus ou moins directement soutenues par les pays occidentaux qui hypocritement prétendent vouloir défendre les valeurs de la démocratie alors qu'ils soutiennent les pires dictateurs tortionnaires et les pires criminels et qu'ils n'hésitent pas eux-mêmes a intervenir avec leurs armées pour les protéger (Exemples français récents : Rwanda, Côte d'Ivoire, et Haïti où on a éjecté un président élu démocratiquement, parce qu'il n'a pas fait allégeance aux américains et à l'Europe) !

[61] Cette femme est une iranienne qui prétend avoir été forcée à porter le voile, et qui l'a maintenant ôté. Son discours est une condamnation pure et simple de l'Islam, cette pauvre hystérique a une telle haine de cette religion qu'elle a même osé préconiser l'interdiction du voile islamique partout. Ce n'est que récemment qu'elle a obtenu une carte de nationalité française.

injustement les Musulmans et condamner à coup de mensonges les sœurs qui **ont fait le choix, plus que légitime,** de ne pas s'offrir aux regards lubriques des débauchés ! Et les cas **d'apostats** qui publiquement se sont livrés injustement au dénigrement et à l'insulte vis-à-vis de l'Islam, du Qor'an et du Prophète n'ont cessé de se multiplier ces dernières années, avec l'émergence de cette fâcheuse tendance même dans les pays dits « musulmans » où la **disparition du verdict de l'apostasie**, autorise le dernier des scribouilleurs à bafouer le « Sacré » sans être inquiété. Tous les nombreux cas recensés ces dernières années de personnes vivant dans les terres d'Islam au milieu des Musulmans et qui se permettent en toute impunité et publiquement d'insulter le Qor'an ou le Prophète Muhammad suffisent à eux seuls à justifier l'application du verdict de l'apostasie. **Notre Din n'autorise en aucun cas, qu'un homme quel qu'il soit, s'autorise à insulter à se moquer ou à dénigrer l'Islam en publique et ce simplement pour vendre du papier ou pour se distraire.** Dès l'instant où quelqu'un s'attaque de cette manière à notre Din, il faut qu'il sache que, pour nous les Musulmans fidèles aux enseignements du Prophète, il vient de nous **déclarer la guerre** et qu'aucune intercession ne peut l'épargner de l'application du verdict prescrit par Allah –'azza wa jalla- son Créateur et le Véritable Détenteur de sa vie. Rushdie a plus que mal agi et rien ne justifie son attitude vis-à-vis des Musulmans, il aurait dû savoir, en tant qu'indien « d'origine musulmane », que son ouvrage allait provoquer, et à juste titre, la colère des Musulmans. Rien ne justifie d'ailleurs qu'un homme porte atteinte de cette manière à la religion d'un autre homme. **Et c'est cela le véritable respect des droits de l'homme**. Et il est à noter qu'aucun Musulman n'a jamais manqué de respect publiquement aux personnages saints des autres religions, alors que les cas de révérends ou prêtres chrétiens ou écrivains ou personnages publiques qui ont ouvertement insulté le Prophète de l'Islam sont nombreux. Mais toute transgression des droits quand il s'agit de ceux des Musulmans est licite et même encouragée tandis qu'un Musulman qui se permet, à juste titre, une simple critique de l'occident ou qui cherche à défendre sa Religion est taxé de fanatique intolérant ou d'intégriste, de fondamentaliste, d'islamo terroriste, ou de membre de la fameuse qaïda fantomatique[64]…

Pour en finir avec la question de Rushdie, qui a insulté honteusement notre Prophète et ses épouses et porté atteinte gravement à son honneur, et donc à tous les Croyants du monde entier, je mentionne un hadith rapporté par Bokhari, Muslim et Abou Daoud entre autres, d'après Abou Horeira et Anas, dans lequel le Messager a dit : ***« Par celui qui détient ma vie dans Sa Main, aucun de vous ne croit véritablement, tant qu'il ne m'aimera pas plus que ses parents et ses enfants [et plus que tous les hommes][65]. »***

---

62 Celui-ci est un guignol dans le « machin » politique du PS ! Il fait parti de cette engeance maudite de bicots gaucho, harki dans l'âme, qui se prennent véritablement pour des français, et qui pour essayer, en vain, d'en convaincre ses « maîtres », n'hésite pas à cracher sur ses « frères » !

63 Quant à cette dernière elle est présidente d'une association fantoche qui prétend, comble de la supercherie, défendre le droit des femmes issues des quartiers difficiles. Et c'est elle qui ose montrer sa face hideuse sur les plateaux télé pour soutenir une loi qui aboli la liberté de culte des jeunes filles et des femmes musulmanes !

64 Au passage il est très intéressant de remarquer à travers les mots utilisés dans la presse pour désigner les Musulmans, une espèce d'escalade verbale, qui depuis ces dix ou quinze dernières années se veut de plus en plus méchante et agressive !

65 Ce qui est entre crochet est la version du Sahih Muslim.

Mais Ramadan va encore plus loin, toujours de plus en plus loin dans la déviance et dans ses tentatives néfastes et dangereuses de vouloir littéralement chambouler les fondements de l'Islam. Et en plus de s'ériger comme défenseur des blasphémateurs, dont il appelle à respecter la liberté d'opinion, il parle même d'encourager dans les pays dits « musulmans », le **débat sur l'athéisme**, qu'il déplore comme n'étant, je cite, qu'une *« réalité très marginale »* ! Ainsi il ose dire à la page 187 de « l'Islam en questions » : ***« L'athéisme** est, dans les pays musulmans, une réalité très marginale. **On aimerait faire naître un débat qui, dans le monde musulman, est bien artificiel ».***

Essayons de résumer un peu la vision de ce pseudo prédicateur musulman concernant le sujet de l'apostasie en Islam et son verdict. Nous avons vu dans un premier temps comment Ramadan a remis en cause purement et simplement la sentence de l'apostat guidé par son penchant détestable qui consiste à faire parler les Textes afin qu'ils soient conformes aux idées et concepts des kuffars. Ensuite il prend plus ou moins la défense d'un blasphémateur apostat qui a commis un outrage irréparable à l'Islam, sans parler de sa condamnation des Musulmans (toujours eux les coupables) d'Egypte qui ont manifesté leur colère contre l'apostat Haydar Haydar[66] qui a lui aussi porté atteinte à l'Islam dans un de ses ouvrages. Et dans cette autre citation, Ramadan prône carrément l'émergence dans les pays « musulmans », qui rappelons le au passage sont déjà bien assez perturbés, d'un dialogue ou d'un débat sur l'athéisme qu'il regrette n'être qu'une réalité marginale ! C'est à n'y rien comprendre ! Que veut Ramadan au juste, et quelle est le but véritable de sa Da'wa (prêche) ? Comment celui qui se présente comme prédicateur de l'Islam et défenseur des intérêts de la Umma, peut il vouloir encourager la diffusion au sein des sociétés musulmanes des idées athées qui sont une atteinte flagrante à la Foi de l'Islam puisqu'elles prônent la négation d'Allah –'azza wa jalla- de Ses Anges, de Ses Livres, de Ses Prophètes et du Jour du Jugement ! En quoi l'émergence d'un dialogue sur l'athéisme au sein des sociétés musulmanes peut il être productif ou bénéfique pour les Musulmans ? Bien au contraire l'état de décadence et d'humiliation sans précédent dans l'histoire de la Umma, que nous connaissons aujourd'hui est en grande partie dû à l'invasion et à la guerre idéologiques que subissent encore les Musulmans et qui a pour but de les éloigner de leur Din en leur désignant l'Islam comme rétrograde et donc comme la cause de leur retard. C'est ainsi que ces armes idéologiques utilisées par nos ennemis ont permis, par la Volonté d'Allah –'azza wa jalla- d'achever de miner et de disperser les rangs des Musulmans qui à l'époque de la « colonisation » s'étaient déjà plus ou moins fourvoyés en s'éloignant des enseignements originels et traditionnels de l'Islam. Et c'est encore de cette façon, de nos jours, que des « franges » de la population des pays « musulmans », se présentant comme « l'élite intellectuelle » ou les « libres penseurs », formés et subjugués, parfois même littéralement ensorcelés par l'occident appellent à l'imitation aveugle des kuffars et à leur témoigner une allégeance inconditionnelle, faisant des pays arabes et musulmans des nations vassales peuplées d'esclaves réduits à la misère et à l'humiliation. Et désormais avec les moyens modernes gigantesques de propagande et de manipulation par l'image les kuffars ont tout le loisir de se livrer au matraquage psychologique et au terrorisme intellectuel sur une population totalement désarmée : la presse des pays musulmans est une presse totalement sous contrôle des tyrans apostats, les

[66] Ecrivain syrien auteur du « banquets des algues » condamné par les Musulmans d'Egypte lors de sa publication là bas pour son contenu blasphématoire.

systèmes éducatifs sont calqués sur ceux de l'occident, dans des pays où une écrasante majorité de la population vit sous le seuil de pauvreté même les gourbis sont surplombés d'antennes paraboliques diffusant les programmes les plus dégradants et surtout entretenant le mythe de la supériorité de l'occident prospère et cultivé… En parallèle à cela, la prêche islamique est entièrement sous contrôle des états tyrans[67], le droit de s'exprimer librement est un droit qui n'est pas accordé aux prédicateurs musulmans[68] alors que les écrivains et les journalistes se permettent sans être inquiétés de dénigrer et d'insulter les Musulmans et l'Islam[69], dans certains pays dits « musulmans », comme la Turquie et la Tunisie, on interdit même le port du voile. L'Arabie dite saoudite (cette « prostituée » politique comme l'a nommé quelqu'un), par exemple, a joué et joue surtout de nos jours, un grand rôle dans la diffusion d'un courant de l'Islam qui se veut officiel et respectueux de la Tradition mais qui en réalité ne vise qu'à donner un semblant de légitimité islamique au règne impie et tyrannique de la dynastie obèse des saoud. Grâce aux pétro dollars qui permettent la diffusion à grande échelle d'une prêche tendancieuse orchestrée par les « savants » du pouvoir et les prédicateurs du mensonge, véritables fonctionnaires de Fahd, on cherche a faire de la jeunesse musulmane de véritables moutons de panurge pour lesquels la plus grande et la seule véritable réforme est de se laisser pousser la barbe et de retrousser son pantalon. Et qu'Allah –'azza wa jalla- démasque les imposteurs ! Mais le sujet des 'ulémas corrompus qui ont fait allégeance inconditionnelle aux tawâghit (pluriel de taghout), les Madkhali, Tantawi, Boutih, Halabi et autres tartuffes enturbannés, nécessite à lui seul des dizaines de pages. Il s'agit juste d'attirer l'attention sur une triste et fatale réalité face à laquelle la majorité des Musulmans sont insouciants ou portent volontairement des œillères. Et c'est au milieu de l'état lamentable dans lequel patauge et s'enlisent les sociétés musulmanes, livrées à elle mêmes, abandonnées, que Ramadan voudrait en plus de tout cela, faire émerger un débat ou un dialogue sur l'athéisme qu'il déplore n'être qu'une réalité marginale ! Au lieu de louer Allah –'azza wa jalla- et de souhaiter que l'athéisme demeure une réalité marginale Ramadan lui déplore cela et veut faire naître un débat sur la question !

---

[67] Le rôle du prétendu ministère des affaires religieuses instauré dans tous les pays musulmans est de veiller au contrôle des mosquées dans lesquelles les rassemblements sont interdits, et dont les sermons du vendredi obéissent à la censure. Les ouvrages concernant le Din sont également censurés, les imams des mosquées désignés en fonction de leur allégeance à l'état, et tout ceci a conduit à la généralisation de l'ignorance des fondements de base de l'Islam.

[68] Combien de prédicateurs musulmans ont payé de leur vie ou croupissent en prison depuis des années pour avoir dénoncé la tyrannie et l'injustice pour avoir dit « Notre Seigneur est Allah », et en dehors des Musulmans qui a subi et continue de subir dans ces pays de plus terrible et inhumaine répression, dans l'indifférence la plus totale des organisations dites humanitaires : de Hassan el Banna en passant par Sayyid Qotb, Abul A'ala el Maududi, 'Abd Allah Youssouf 'Azzam jusqu'à Ali Belhadj, Abou Mohamad el Maqdissi, ou Safar el Hawali et Salman el 'Ouda, pour ne citer que ceux là. Sans parler des arrestations arbitraires et des interpellations sur simples suspicions, et des exécutions sommaires dont sont victimes les Musulmans, Croyants, Mouwahiddoun, ceux qui refusent de marchander ou de se compromettre avec les ennemis de l'Islam.

[69] Un des exemples les plus récents dont nous avons eu connaissance est la caricature insultante du Prophète Muhammad dessinée par Ali Dilem (qu'Allah lui inflige ce qu'il mérite), journaliste algérien, parue dans « Liberté » (za'ma) en février 2004. Le ministre des affaires religieuses a crié au scandale en autorisant tout de même les imams a faire des sermons officiels, quant au ministre de la « justice » (encore za'ma), il a quand même condamné cet acte, mais en tant **« qu'atteinte à la Constitution »** ! A Allah nous appartenons et à Lui nous retournerons !

« Ceux qui aiment que se <u>répandent la turpitude parmi les Croyants</u> auront un châtiment terrible dans ce monde et dans l'Autre, et Allah sait et vous ne savez pas. » [La Lumière : 19]

Si répandre la turpitude au sein des Musulmans est chose gravement réprouvé comme il est dit dans ce verset, <u>que dire du fait de vouloir répandre ou d'être la cause de la divulgation des idées de kufr au sein des Musulmans !</u>
Il est inutile de s'étendre plus longtemps sur cette nouvelle affirmation étrange de Tareq Ramadan comme il est inutile de s'étendre sur la critique et la dénonciation de la doctrine infondée et absurde de l'athéisme moderne que l'on cherche à valider en vain par de vagues théories pseudo scientifiques ou en invoquant la rationalité.:

« Leurs messagers dirent : -Y a-t-il un doute au sujet d'Allah, Créateur des cieux et de la terre, qui vous appelle au pardon d'une partie de vos péchés et vous donne un délai jusqu'à un terme fixé. » [Ibrâhim : 10]

« L'homme ne voit il pas que Nous[70] l'avons créé d'une goutte de sperme et le voilà qui s'érige en véritable adversaire. Il Nous oppose une parabole, tandis qu'il oublie sa propre création, et dit : - Mais qui donc pourra faire revivre ces os lorsqu'ils seront poussières ?! Réponds leur *(O Muhammad)* ***: -Celui qui les a créé la première fois*** *(à partir de rien)* ***les fera certes revivre car Il connaît parfaitement toute création. »*** [Yassin : 77/79]

Ce qui nous a semblé essentiel de dénoncer ici est une fois de plus l'approche singulièrement déviante de Tareq Ramadan[71] concernant l'apostasie et la sentence qui en découle, et nous avons voulu démontrer qu'une fois de plus ses écarts ne sont en rien le résultat d'une mauvaise interprétation de certains Textes pouvant conduire à une conclusion erronée. Mais il s'agit bel et bien de la conséquence d'une approche totalement faussée, tronquée et parfois malhonnête des Sources de l'Islam, qui ne respecte en rien les règles fondamentales de la lecture et de la compréhension de la Parole d'Allah –'azza wa jalla- et des enseignements de Son Messager. Et comme pour toutes les questions que nous avons essayé rapidement de traiter dans cet ouvrage à la Lumière du Kitâb et de la Sunna et de la compréhension qu'en ont eu les Compagnons et leurs Suiveurs, et sur lesquelles Ramadan, lui, répand ses visions erronées, le sujet de l'apostasie a été abordé par ce dernier avec une approche non islamique et dont la motivation repose sur la volonté de faire plaisir aux kuffars ! Et qu'Allah agrée l'homme qui pour Lui plaire s'attire le mécontentement des autres, et que la Colère d'Allah s'abatte sur celui qui pour plaire aux hommes, mécontente son Seigneur ! Et qu'Allah agrée les Compagnons du Prophète, qui eux, sont nos véritables modèles et nos professeurs, qui ont fait *« …serment d'obéir au*

---

[70] Dans la langue arabe comme dans les autres langues sémites le « nous » est ce qu'on appelle un pluriel de majesté utilisé à la place de la première personne.
[71] Ramadan n'est pas le seul a avoir adopté ces approches innovatrices, Boutih (Mohamad Sa'ïd) un prédicateur syrien a rassemblé dans un de ses ouvrages « Le Jihâd en Islam, comment le comprendre et le pratiquer » toutes les hérésies que nous venons de démasquer ici et que semble avoir repris Ramadan. L'ouvrage de Boutih a d'ailleurs été l'objet d'une très bonne réfutation de 'Abd el Mâlek el Barrâk « Réfutations des contre vérités et ambiguïtés concernant le Jihâd ».

Messager d'Allah dans ce qui leur plaît ou leur déplaît, (…), et de dire la Vérité pour Allah sans craindre le reproche de quiconque. »[72].

Ramadan et l'allégeance aux mécréants (el wala wal bara) :

-p.116 : *« Distinguons les éléments du débat : je ne pose pas les choses en termes de conflit Islam occident. Je n'adhère pas du tout à cette thèse. »*
-p.159 : *«La seconde nouveauté est l'idée d'alliances avec des forces non musulmanes. […]. Pendant longtemps, le discours dominant fut que l'alliance avec des non musulmans n'était pas islamique. Position appuyée sur une lecture de nos textes, le Coran et la Sunna, non seulement discutable* ***mais surtout tronquée****. On s'est accommodé de cette pensée pendant des siècles. »*

L'attitude de Ramadan que nous venons de dénoncer concernant sa remise en question systématique des principes de l'Islam, qui ne sont pas conformes aux opinions infondées des kuffars pourrait avoir pour origine plusieurs explications. La première serait que cet homme est un véritable ignorant des fondements de l'Islam qui lui seraient alors totalement étrangers, et que dès lors, toutes les déviances auxquelles il s'adonne lamentablement représenteraient pour lui le véritable Islam. Dans ce cas là, **peu probable**, la faute n'en est pas moins grave, car délivrer des fatwas, tenir des conférences à tous les azimuts et parler au nom du Coran et de la Tradition, sans science, est une faute gravissime en Islam :

> ***« Le diable ne vous ordonne que le mal et la turpitude et que vous disiez au sujet d'Allah ce que vous ne savez pas. »*** [La Vache : 169]
>
> ***« Et il est des gens qui discutent au sujet d'Allah sans aucune science et qui suivent tout diable rebelle. »*** [Le Pèlerinage : 3]

La deuxième hypothèse, soutenue également par certains kuffars qui ne peuvent « encadrer » Ramadan (ce qui est la juste rétribution des larbins), serait que Tareq est un manipulateur démagogue qui excelle dans l'art de l'adaptation du discours et du double langage et qui chercherait ainsi à tromper les kuffars « pour parvenir à ses fins » (et on est en droit de se demander lesquelles). Et dans ce cas nous rappelons que la Da'wa des Prophètes n'a rien à voir avec ces mesquineries. D'ailleurs le Messager d'Allah 'alayhi salat wa Salam dit un jour :

« Et vous trouverez que le pire des hommes est celui qui a deux visages, et qui rencontre les uns avec une face et les autres avec son autre face »[73]

La troisième hypothèse, celle que nous privilégions, sans pour autant exclure qu'il puisse y avoir également dans une certaine mesure un peu des deux autres précitées, serait que Tareq Ramadan ait réellement subi l'influence de la prêche néfaste dite « réformiste » et

[72] Voir dans Sahih el Bokhari n° 7039/7040 d'après 'Obâda ibn Sâmat.
[73] Rapporté par Bokhari et Muslim, voir « Riyâdh es sâlihin » hadith n°1540.

ait été formé à cette école emprunte de « l'esprit de la décadence »[74] inspirée par Jamal Din el Afghani et Muhammad 'Abdou qui au début du 20° siècle ont voulu opéré une conciliation entre les « acquis » de la civilisation occidentale dont ils étaient les admirateurs, et l'Islam Religion Révélée d'Allah –'azza wa jalla-.

Quoi qu'il en soit, cette approche dite « réformiste » qui précipite toujours de plus en plus loin dans l'hérésie, l'égarement et la transgression ceux qui s'y engagent, trouve essentiellement son origine dans la méconnaissance ou l'ignorance qu'elle soit volontaire ou involontaire d'un des principes les plus fondamentaux du **Tawhid qui est « l'allégeance et le désaveu** » (en arabe : **« El Wala wal Bara »**). Cette ignorance et cet oubli total de ce pilier essentiel du dogme islamique est manifeste chez Ramadan et se reflète dans tout ce qu'il dit ou écrit au sujet de l'Islam. Et ce, à un point tel que l'on peut dire que toute son approche fallacieuse et tendancieuse de l'Islam est le résultat incontournable du non respect du principe de « l'allégeance et du désaveu ».
Sa première grosse erreur consiste à dire à la page 116 de « l'Islam en questions » :

« Distinguons les éléments du débat : je ne pose pas les choses en termes de conflit Islam occident. Je n'adhère pas du tout à cette thèse ».

La civilisation occidentale, contrairement aux « bricolages historiques » que l'on a tenté de nous inculquer lorsque nous étions des gosses sur les bancs des écoles « laïques » et « républicaines », et loué soit Allah qui nous a sauvé du conditionnement mental des kuffars, n'a jamais été et n'est pas une civilisation pacifique. La civilisation occidentale est celle de l'impérialisme tyrannique et du colonialisme sanguinaire, qui s'est érigée par le glaive et le feu durant ces cinq derniers siècles où les hommes furent et sont encore témoins de la barbarie et de la sauvagerie dans leurs expressions les plus horribles et les plus inhumaines ! Et tous les films de propagande hollywoodiens ne pourront dissoudre l'immonde et honteuse réalité de ce qu'est la civilisation judéo-chrétienne occidentale. Mais nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur un sujet désormais connu de tous. Retenons simplement qu'historiquement l'occident n'a eu et n'a encore avec les autres civilisations que des rapports conflictuels basés sur des relations de domination encouragés non seulement par une cupidité insatiable mais aussi par le racisme, l'ethnocentrisme et un complexe de supériorité démesuré le tout érigé parfois en véritable dogme[75]. Et envers l'Islam et les Musulmans le schéma, à l'instar de toutes les autres civilisations, est exactement celui décrit plus haut[76]. Cependant il faut bien reconnaître que l'Islam, surtout de nos jours jouit d'un « traitement de faveur ». Et les récents évènements

[74] Expression de certains savants contemporains pour désigner cette approche de l'Islam, apparue durant l'époque coloniale en Egypte notamment qui consiste à considérer la « modernité occidentale » comme un modèle, et à vouloir intégrer à l'Islam certains de ses acquis sociaux, politiques, économiques ou même « moraux » en cherchant à les rendre compatibles avec le Din d'Allah. Ce mouvement fut appelé ainsi en référence au fait qu'il est né justement durant une époque de grave décadence des Musulmans (la colonisation), mais aussi parce que cette approche ne peut être que celle d'un peuple décadent qui a perdu ses références et ses repères et cherchent alors bêtement son salut dans l'imitation des autres peuples.
[75] Nous rappelons à ceux qui l'auraient oublié qu'Hitler et Mussolini étaient européens, que ceux qui se sont livrés au commerce des esclaves étaient européens, que ceux qui discutaient pour savoir si les Indiens étaient humains étaient aussi européens, que l'apartheid est une création européenne, etc. etc. etc.
[76] N'est ce pas Berlusconi qui affirmait dernièrement que la civilisation occidentale est supérieure à celle de l'Islam, ayant au moins le mérite de dire tout haut ce que les kuffars pensent tout bas…

encouragés par le prétexte du 11 septembre et de quelques autres prétendus attentats qui ont accéléré la « croisade » américano européenne contre les terres d'Islam ne font que confirmer la volonté d'écrasement et de domination de l'occident qui désormais, aveuglée par son orgueil et son arrogance, ne supporte même plus la moindre résistance, la moindre rivalité ou que des hommes refusent l'asservissement et l'exploitation honteuse, ou même que certains osent critiquer leur barbarie intolérable !
L'occident est la civilisation de la mécréance, où la Foi et la Morale ne sont pour les kuffars, que des entraves à leurs accomplissements diaboliques. La civilisation occidentale moderne est fondée sur la négation d'Allah –'azza wa jalla- et donc sur le rejet de Sa Souveraineté, ce qui conduit inévitablement au kufr et à la tyrannie.
A partir de là, l'attitude des kuffars d'occident envers l'Islam ne peut être autre que celle décrite et mentionnée de très nombreuses fois dans les Textes du Qor'an et de la Sunna, et qui est une attitude intraitable de désaveu et d'hostilité. Nous avons déjà évoqué dans un chapitre précédent la nature réelle des rapports entre l'Islam et le kufr et nous avons vu en nous appuyant sur les Textes que ces rapports sont basés sur le désaveu et l'hostilité. Nous citerons à nouveau certains des versets mentionnés dans le deuxième chapitre, qui attestent de cette réalité, confirmée par l'histoire et le contexte actuel :

« Certes les mécréants sont pour vous des ennemis déclarés »
[Les Femmes : 101]

« Vous avez en Ibrahim et ceux qui étaient avec lui un bon modèle à suivre lorsqu'ils dirent à leur peuple : - Nous vous désavouons vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions et l'adversité et la haine seront à jamais déclarées entre nous et vous jusqu'à ce que vous croyiez en Allah Seul »
[L'Eprouvée : 4]

« O vous qui croyez, ne prenez pas vos alliés et amis en dehors des vôtres car ils ne cesseront de vous corrompre et ils aiment les peines qui vous accablent. La haine s'est réellement manifestée par leur bouche mais ce qui est en leur cœur est pire encore. Voilà que Nous vous avons clairement exposé les versets si vous pouvez comprendre. »
[La Famille d'Imrân : 118]

« Ils ne cesseront pas de vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous détournent, s'ils le peuvent, de votre religion. »
[La Vache : 217]

Ce dernier verset à lui seul résume la réalité des rapports qui existent entre l'Islam et le kufr. L'attitude d'hostilité des mécréants d'occident à l'égard de l'Islam et des Musulmans est tellement évidente, et en particulier de nos jours, que soutenir le contraire relève de l'imaginaire. Si Ramadan ne croit pas à cette thèse, c'est que sans parler de sa lecture du Qor'an biaisée et superficielle, il vit dans un autre monde, ou alors il s'est enfouit la tête si profondément dans un trou qu'il n'entend même plus les plaintes déchirantes et les cris de douleurs des femmes Musulmanes dont on bafoue l'honneur, de leurs enfants que l'on affame, et de nos frères que l'on massacre et torture ! Que Ramadan se réveille donc un peu et avec lui tous ceux qui aiment à se complaire dans l'indifférence

face aux horreurs dont ont été et sont encore victimes les Musulmans contre lesquels est engagée une véritable croisade qui n'a véritablement jamais connu de trêve : Palestine, Bosnie, Tchétchénie, Kosovo, Philippines, Cachemire, Afghanistan, Irak, mais aussi moins médiatisés Erythrée, Somalie, Libéria partout dans ces pays et ailleurs dans l'indifférence totale, avec la complicité et le soutien des kuffars d'occident, quand ce n'est pas eux qui interviennent directement dans ces horreurs, c'est le sang des Musulmans qui coule à flot, ce sont leurs femmes qu'on viole et humilie, leurs richesses qui sont pillées et leurs terres occupées ! Et que l'on ne vienne pas nous dire que les occidentaux n'y sont pour rien ! Alors quand Ramadan vient nous dire qu'il n'adhère pas à la thèse du conflit Islam occident, qu'il nous donne à nous Musulmans, une bonne raison de croire que l'occident veut du bien à l'Islam et aux Musulmans ! Même la loi en France interdisant le voile et pour laquelle les médias et la presse, et toute la France, du président au dernier bouseux se sont mobilisés, en insultant et en se moquant ouvertement de notre Religion nous montre à quel point la haine de l'Islam est une réalité dans l'univers mental occidental. Il se trompe et il se leurre méchamment celui qui croit qu'en témoignant de l'affection ou de l'allégeance à ses ennemis, ces derniers en feront de même avec lui. Même bien pire que cela, il encourt la Colère et le Châtiment d'Allah –'azza wa jalla- celui dont le cœur est malade et qui donc penche vers les injustes et les méchants tandis qu'il se détourne de ses frères les Croyants, en se complaisant dans l'indifférence face à leur sort ou pire encore, en condamnant systématiquement chacune de leurs actions s'appuyant pour cela sur les arguments et les mensonges des kuffars !

Beaucoup trop de ceux qui de nos jours se revendiquent de l'Islam ont oublié que la Foi c'est avant tout aimer pour Allah –'azza wa jalla- et que l'amour sincère et véritable d'une chose implique de facto le désaveu, l'hostilité et la haine à l'égard de ce qui contredit ou s'oppose à cette chose. Semblables aux deux côtés d'un médaillon, l'amour et la haine sont deux sentiments qui dans le cœur de l'homme sont comme deux forces interactives et indissociables. Car aussi longtemps que les hommes possèderont une volonté et seront animés de désirs, l'amour et la haine les accompagneront, et les conflits et la lutte sont leur lot quotidien :

> ***« Descendez du Paradis, vous serez ennemis les uns des autres, et vous aurez sur terre un lieu de séjour et de jouissance passagers »*** [El Baqara : 36]
>
> ***« Et Nous avons certes créé l'homme pour une vie de lutte. »*** [La Cité : 4]
>
> ***« Oui, vos efforts sont divergents »*** [La Nuit : 4]

L'animosité et l'hostilité, les conflits et les guerres sont des réalités et le monde de paix universelle où les hommes marcheraient main dans la main, une fleur au bout des lèvres en chantant « peace and love » n'est pas pour demain. Il existerait effectivement un moyen de vivre plus ou moins « en paix » avec tout le monde et ce serait la retraite dans un sombre monastère à égrener des chapelets en pleurant sur le monde ou à chanter des mantras en se tortillant et en torturant son corps. Ou encore à la manière des derviches ou autres soufis adeptes de doctrines abâtardies, en se noyant dans des transes psychédéliques. Mais ni l'une, ni l'autre des attitudes n'est conforme à ce qui plaît à Allah –'azza wa jalla-, et ne possède en soi de mérite, car l'abandon et la lâcheté ne sont pas des

qualités de Croyant, ces attitudes ne sont ni conformes à la Loi, ni à la nature humaine. Et les Messagers d'Allah –'alayhim salat wa Salam- de Nôh à Muhammad nous ont montré la voie véritable de l'engagement pour le bien et du combat contre le mal, et en plus d'être des ascètes et des pieux, ils se sont avant tout érigés en adversaires inlassables et intraitables du mensonge et du mal. Et c'est ce qui d'ailleurs leur a valu l'animosité de leur peuple qui tantôt les calomnièrent, tantôt les chassèrent ou tantôt les tuèrent ou essayèrent de les éliminer. Ceci est la Voie des Envoyés d'Allah à tous les peuples et à toutes les époques et celui qui s'attend à ce que la Da'wa (la prédication) lui rapporte les éloges ou la reconnaissance des kuffars se leurre complètement. La vérité est que là où la véritable Parole d'Allah émerge elle ne peut que provoquer réticences et résistances, voir répressions et violences de la part de ceux qui ont choisi de suivre leurs passions, et qui représentent la majorité des hommes. Et Allah –'azza wa jalla- nous a bien fait part de cette réalité dans le Qor'an concernant Ses Prophètes, c'est à nous qu'il appartient de méditer ces versets

« Ainsi <u>Nous avons assigné à chaque Prophète un ennemi</u> : des diables parmi les hommes et les djinns qui s'inspirent trompeusement des paroles embellies. Si ton Seigneur l'avait voulu ils ne l'auraient pas fait. Laisse les donc et ce qu'ilsinventent. »
[Les Troupeaux : 112]

« C'est ainsi que <u>Nous fîmes à chaque Prophète un ennemi</u> parmi les criminels. Mais ton Seigneur suffit comme guide et comme soutien. » [La Distinction : 31]

Et dès lors que le Musulman a conscience des rapports conflictuels qui existent et perdureront jusqu'à la Fin des Temps entre les Alliés du Rahmân et les alliés du chaytân, il se doit d'agir en conséquence et de se prémunir contre ses ennemis qui eux ne manquent pas une occasion d'essayer de lui nuire. Et c'est dans cette perspective que le Qor'an et la Sunna nous enseignent à ne pas prendre pour alliés les mécréants et à ne pas leur faire allégeance, et même à nous désavouer d'eux, par nos croyances, nos actes et nos paroles afin aussi que la Voie Droite se distingue toujours de l'erreur. Ainsi un des piliers du Tawhid en Islam, une de ses conditions et de ses implications directes est ce que les Savants ont défini par **<u>« El Wala wal Bara »</u>**, l'allégeance ou l'alliance et le désaveu. Et c'est cette notion fondamentale que nous nous proposons de définir dans ce qui suit et que Ramadan, lui semble avoir rayé de son vocabulaire, lui qui va jusqu'à dire à la page 159 de « l'Islam en question » : *«La seconde nouveauté est <u>l'idée d'alliances **avec des forces non musulmanes**.</u> […]. Pendant longtemps, <u>le discours dominant fut que l'alliance avec des non musulmans n'était pas islamique</u>. Position appuyée sur une lecture de nos textes, le Coran et la Sunna, <u>non **seulement discutable mais surtout tronquée**. On s'est accommodé de cette pensée pendant des siècles. »</u>*

Il nous faut intervenir au sujet de cette autre affirmation, car elle contredit le fondement essentiel du « wala wal bara ». Un tel énoncé formulé de cette manière est une erreur et une source d'ambiguïtés et peut porter à confusion comme beaucoup d'affirmations de Ramadan.
L'emploi par Ramadan de l'expression *« alliances avec des <u>forces non musulmanes</u> »* ne nous permet pas de savoir exactement ce qu'il entend par *« forces non musulmanes »*. Fait

il allusion aux forces militaires, politiques ou autres ? Mais au vue de ce qui a été déjà développé concernant l'approche de l'Islam que Ramadan s'est maladroitement confectionné comme un mauvais artisan, nous sommes en droit de nous interroger ? D'ailleurs n'avons-nous pas précédemment aborder la question de sa défense des principes démocratiques qu'il voudrait voir mis en application chez les Musulmans, ou des prétendus droits de l'homme qui lui fait déplorer que le dialogue sur l'athéisme ne soit que marginal chez les Musulmans ? Or ceci est totalement incompatible avec le désaveu du kufr et des kuffars qui est une condition du Tawhid. En outre d'autres affirmations scandaleuses[77] de Ramadan, dont nous parlerons plus loin nous incite à penser que ce dernier est loin d'avoir cerné les implications et le sens de l'allégeance ou l'alliance envers les Croyants et du désaveu envers les mécréants et leur mécréance.
D'une manière générale, ce que nous pouvons dire, contrairement à ce que dit Tariq, est que l'alliance (en arabe « El Wala ») avec les kuffars est formellement interdite et dans certains cas elle est mécréance et apostasie flagrantes.

L'allégeance et le désaveu des kuffars et de leur mécréance sont une obligation, un pilier incontournable du Tawhid sans lequel la Foi n'est qu'une prétention mensongère. En voici la démonstration étayée par les Sources du Qor'an, de la Tradition, le tout commenté par les dires des Savants, dont la position est qualifiée par Ramadan de *« non seulement discutable mais surtout tronquée. »*. Mais comme l'a dit le Messager d'Allah –'alayhi salat wa Salam- :

« Si tu n'as pas de pudeur, fais ce que tu veux. »

L'allégeance ou l'alliance : Est une traduction en français des substantifs arabes **« El wala », « mouwâla ».** Ce terme donne également en arabe le verbe **« wâla »** qui signifie « aimer »[78]. Un autre dérivé est le mot **« wali »** qui signifie quant à lui la proximité, le wali d'un homme est son proche. **« El wilaya »** qui est en arabe un autre substantif a pour signification l'assistance, la protection et l'observance.
Du point de vue de la terminologie islamique, le **Wala** est l'allégeance à Allah et à Son Messager, se traduisant par l'observance de Ses Commandements et par l'amour envers Ses alliés parmi les Croyants.

Le désaveu : Est une traduction en français du substantif arabe « Bara » signifiant la « rupture ». Ibn el A'rabi[79] a dit : « Bariya » (verbe), signifie « se débarrasser de », « Bary-oun » (adjectif) signifie « innocent » ou de « celui qui est loin de… », il signifie aussi la « mise en garde »…

Du point de vue de la terminologie islamique, le **Bara** est l'éloignement et le rejet, l'adversité le tout se manifestant après la mise en garde. Se désavouer des kuffars signifie alors rompre les liens avec eux, ne pas leur faire allégeance, ne pas les aimer et ne pas se pencher vers eux ou demander leur soutien ou leur assistance.

---

[77] Ces affirmations sont entre autres sa critique odieuse et sa calomnie honteuse envers le Cheikh 'Omar 'Abd Rahmân actuellement emprisonné aux Etats-Unis, ainsi que son désaveu publique et sa stigmatisation à plusieurs reprises face aux kuffars des Talibans Musulmans.
[78] « Lisân el 'arab » Ibn el A'rabi
[79] Ce Cheikh n'a rien à voir avec le soufi hérétique Ibn 'Arabi.

Voici en ce qui concerne les définitions du « Wala » et du « Bara ».

Ces deux « statuts » inséparables et indissociables sont donc avant tout des attitudes du cœur mais donnent également naissance à un comportement et à des actes conformes à eux. Ainsi l'allégeance implique nécessairement le soutien, l'amitié, l'entraide alors que le désaveu peut se traduire, par exemple, par la Hijra[80] ou le Jihad…
L'allégeance et le désaveu est une implication directe, une condition et un pilier de notre profession de Foi : **« La ilaha ill Allah »**. Et les preuves tirées du Kitâb et de la Sunna, attestant de ce pilier, sont très nombreuses.

Voici quelques versets, à lire et à méditer, concernant **« El wala wal bara »** :

1-***« Que les Croyants ne prennent pas les mécréants comme alliés en dehors d'autres Croyants. Et celui qui agit ainsi ne fait pas parti de l'Alliance d'Allah, sauf pour celui qui cherche à se protéger d'eux. Et Allah vous met en garde contre Lui-même. »*** [La Famille de 'Imrân : 28]

Celui qui prend pour alliés les kuffars ne fait pas parti de l'Alliance d'Allah, et celui qui n'est pas l'allié d'Allah –'azza wa jalla- est l'allié du taghout et est donc un kâfir. Ainsi Allah –'azza wa jalla- a dit :

2-***« Allah est l'allié** (le protecteur) **des Croyants, Il les fait sortir des ténèbres vers la Lumière, tandis que les mécréants ont pour allié le taghout qui les fait sortir de la Lumière vers les ténèbres, et voici ceux qui seront les gens du Feu où ils demeureront éternellement »*** [La Vache : 257]

Et l'on sait que seul le kâfir demeurera éternellement dans la Fournaise de la Géhenne, et qu'Allah nous en préserve.

3-***« Dis : -Si vous aimez Allah suivez moi et Allah vous aimera et Il vous pardonnera vos péchés et Il est certes Ghafour** (Celui qui pardonne) **Rahîm** (Celui qui manifeste sa miséricorde aux Croyants)**. Dis : -Obéissez à Allah et obéissez au Messager, mais si vous vous détournez sachez qu'Allah n'aime pas les mécréants. »*** [La Famille de 'Imrân : 31-32]

Nous attirons l'attention sur la dernière partie du verset (celle qui est ici soulignée). Surtout l'attention de tous ceux qui se disent Musulmans et qui au nom de la « tolérance », de la « compassion » et de la « bonté » s'insurgent lorsqu'on leur dit que le Qor'an commande le désaveu envers les kuffars. Qui est plus compatissant qu'Allah –'azza wa jalla-, Lui qui dans Son Livre Révélé nous informe qu'Il n'aime pas les mécréants, alors qu'Il les a créé eux et leur kufr, et alors que ces derniers ne peuvent ni Lui nuire, ni Lui être utiles ?! Et qui est plus injuste que celui qui ne sait rien, ne peut rien et ne possède rien et veut s'ériger en adversaire de Son Créateur qui pourvoit à ses besoins sans compter,

[80] La Hijra pour résumer et simplifier, est entre autres, le fait d'émigrer de « Dâr el kufr » (la maison du kufr) vers « Dâr el Islâm » (la maison de l'Islam), afin de préserver son Din et ses mœurs. Son statut diffère selon les circonstances, mais la Hijra demeure jusqu'à la Fin des Temps une obligation pour tout Musulman craignant pour sa Foi et son Din. Encore faut il trouver la Maison de l'Islâm ?

l'a comblé de bienfaits sans retour, qui l'a mis en garde contre Son Châtiment et Sa Colère, et lui a promis une Fin Heureuse en lui exposant les Signes clairement dans Sa création et par la voix de Ses Messagers !? Mais seuls les gens doués d'intelligence se souviennent ! Et qui est plus menteur et hypocrite que celui qui se dit Musulman et Croyant et qui se veut le défenseur, le protecteur, l'intercesseur de ceux qu'Allah –'azza wa jalla- a maudit dans le Qor'an et auxquels Il a promis l'Enfer éternel s'ils meurent mécréants.

4-*« **Ils aimeraient vous voir mécréants comme eux-mêmes sont mécréants** : et vous seriez alors tous égaux. **Ne prenez pas d'alliés parmi eux** jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le Sentier d'Allah. »* [Les Femmes : 89]

5-*« O vous **les Croyants ne prenez pas les juifs et les chrétiens comme alliés**, car **ils sont alliés les uns des autres. Et celui qui les prend pour alliés est des leurs** et Allah ne guide pas le peuple injuste. »* [La Table : 51]

6-*« O vous qui croyez celui qui d'entre vous apostasie (sache) qu'Allah fera bientôt venir **des gens qu'Il aime et qui aiment Allah, ils sont humbles et doux envers les Croyants et durs et fiers envers les mécréants**, ils combattront dans la Voie d'Allah sans craindre le reproche de quiconque. »* [La Table : 54]

7-*« Tu **ne trouveras pas parmi ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier**, des **gens qui ont de l'affection pour ceux qui s'écartent d'Allah et de Son Messager** (les mécréants), **fussent ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou leur peuple**. **Allah a inscrit la Foi dans leur cœur et leur accorde Son Soutien**, Il les fera entrer dans des Jardins où coulent les ruisseaux où ils demeureront pour toujours. Allah est satisfait d'eux et ils sont satisfaits de Lui. Voici le parti d'Allah et ceux là sont ceux qui réussissent . »*
[La Discussion : 22]

Il est à noter que c'est simplement le témoignage d'affection (el woud, en arabe) qui est impossible pour le Croyant, il ne s'agit même pas d'amour (el houb). En outre, Allah dit que celui qui croit ne peut éprouver de l'affection envers ses proches qui eux sont mécréants. Que dire alors de celui qui témoigne son affection ou son amour envers les kuffars qui sont ses ennemis, et desquels il n'est pas à l'abri pour son Din, sa personne et ses biens ! Dans un autre verset Allah –'azza wa jalla- confirme ainsi :

8-*« O vous qui croyez ! **Ne prenez pas pour alliés vos pères et vos frères** s'ils préfèrent la mécréance à la Foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés…ceux là sont les injustes. »* [Le Repentir : 23]

9-*« Vous avez en **Ibrahim et ceux qui l'on suivi un exemple parfait** lorsqu'ils dirent à leur peuple : -**Nous vous désavouons vous ainsi que ce que vous adorez en dehors d'Allah, nous vous renions et entre vous et nous l'adversité et la haine sont déclarées** à jamais jusqu'à ce que vous croyez en Allah Seul. »* [L'Eprouvée : 4]

10-*« Ibrahim ne demanda pardon en faveur de son père qu'à cause d'une promesse qu'il lui avait faite. Mais dès qu'il lui apparut qu'il était un ennemi d'Allah il le désavoua. Abraham était certes plein de sollicitude et indulgent. »* [Le Repentir : 114]

11-*« O vous les Croyants ne prenez pas pour alliés ceux qui font de votre Din un sujet de moquerie et d'amusement, parmi les gens qui ont reçu le Livre avant vous et les mécréants. Et craignez Allah si vous êtes Croyants. »* [La Table : 57]

12-*« O vous qui croyez ne prenez pas mes ennemis et les vôtres comme alliés, leur témoignant ainsi de l'affection alors qu'ils ont mécru en ce qui vous est parvenu de Vérité. »* [L'Eprouvée : 1]

13-*« Ni les juifs, ni les chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi jusqu'à ce que tu les suive »* [La Vache : 120]

14-*« Tu en vois beaucoup parmi eux prendre pour alliés les mécréants. Comme est mauvais ce qu'ils font et qui leur fait encourir la Colère d'Allah et les précipitera dans le châtiment éternel. Et s'ils avaient réellement cru en Allah, au Prophète et à ce qui lui fut révélé, ils n'auraient pas pris les mécréants comme alliés. »* [La Table : 80/81]

15-*« Annonces aux hypocrites un douloureux châtiment, ceux qui prennent les mécréants comme alliés en dehors des Croyants. Est-ce la puissance qu'ils recherchent auprès d'eux ? En vérité la puissance appartient toute entière à Allah. »*
[Les Femmes : 138]

16-*« N'as-tu pas vu les hypocrites, dire à leurs frères mécréants parmi les gens du Livre : -Si vous êtes chassés, nous partirons avec vous, et nous n'obéirons jamais à personne contre vous, et si vous êtes combattus, nous vous soutiendrons. Mais Allah témoigne qu'ils ne font que mentir. »* [Le Rassemblement : 11]

Dans ce verset Allah –'azza wa jalla- a instauré la fraternité entre les Musulmans d'apparat et les kuffars. Il a fait d'eux des frères, donc tous des kuffars. La deuxième chose importante à faire remarquer est qu'Allah –'azza wa jalla- a qualifié ces hommes d'hypocrites et de frères des kuffars pour une simple promesse de soutien et d'assistance en cas de lutte contre les Croyants. Et enfin, la fin du verset nous apprend qu'Allah –'azza wa jalla- témoigne que ces faux Musulmans ne sont pas sincères dans leur promesse, et que ce ne sont que paroles mensongères. Si tel est le cas de celui qui fait une promesse mensongère de soutien envers les kuffars, que dire de celui dont l'allégeance envers les ennemis d'Allah est totale ou de celui qui appelle à l'alliance avec eux !! Mais seuls les gens doués d'intelligence se souviennent !

Ces quelques versets ne représentent qu'un échantillon concernant la question du **« Wala wal Bara »** dans le Qor'an. Les Textes sont tellement nombreux et clairs dans ce domaine qu'il est impossible qu'une personne qui lit le Qor'an en le méditant, comme il se doit, puisse passer à côté de cette notion. Et pour confirmer un peu plus cette réalité coranique indiscutable, nous allons dans ce qui suit citer quelques hadiths :

a)-D'après Jarîr ibn 'Abd Allah el Bajali qui dit que le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a reçu de lui l'engagement (serment d'allégeance) en ces termes : ***« Que tu sois sincère envers tout Musulman, et que tu te désavoues du mécréant. »***[81]

b)-Ibn Abi Chayba rapporte dans « El Imân » avec sa chaîne, que le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit : ***« Le lien le plus solide de la Foi c'est d'aimer pour Allah et de détester pour Allah. »***[82]

c)-Rapporté par Tabarâni dans « El Kabîr » d'après Ibn 'Abbas, le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit : ***« Le lien le plus solide de la Foi c'est faire allégeance pour Allah et désavouer pour Allah, c'est aimer pour Allah et détester pour Allah. »***[83]

Dans ce dernier hadith, comme l'a mentionné le **Cheikh Suleyman ibn 'Abd Allah ibn Muhammad ibn 'Abd el Wahhâb,** l'allégeance est la conséquence de l'amour et l'amour seul ne suffit pas, mais il doit être accompagné des actes qui témoignent d'une allégeance véritable et sincère et qui sont par exemple, le soutien, l'assistance, la générosité, le respect et l'amitié et l'alliance avec ceux qu'on aime. Quant à l'adversité, elle est une implication du sentiment de désaveu qui doit être présent dans le cœur de tout Croyant, à l'égard des kuffars. Et tout comme pour l'allégeance, cette adversité doit être accompagnée des actes qui y sont conformes et doit être apparente[84]. Et cette conclusion du Cheikh est appuyée par le verset (cité ci-dessus), citant Ibrahim –'alayhi salam- comme modèle pour les Croyants, en ces termes :

« Vous avez en Ibrahim et ceux qui l'ont suivi un exemple parfait lorsqu'ils dirent à leur peuple : -Nous vous désavouons vous ainsi que ce que vous adorez en dehors d'Allah, nous vous renions et entre vous et nous l'adversité et la haine sont déclarées à jamais jusqu'à ce que vous croyez en Allah Seul. » [L'Eprouvée : 4]

Ibn Kathir dit au sujet de ce verset dans son « Tafsir » : *« Allah dit à Ses serviteurs, auxquels Il a ordonné la fermeté et la dureté envers les kuffars ainsi que l'adversité, l'éloignement, la séparation et le désaveu :*

« Vous avez en Ibrahim et ceux qui l'ont suivi un exemple parfait… »

« …ceux qui l'ont suivi… » *Sont ceux qui ont cru avec lui.*

« …lorsqu'ils dirent à leur peuple nous vous désavouons… »*, C'est-à-dire, nous vous renions. »*

El Qourtoubi dit quant à lui dans son « Tafsir » : *« Allah ayant interdit l'allégeance envers les kuffars, Il a mentionné le récit d'Ibrahim. Et dans ce récit se trouve le désaveu des kuffars. Cela signifie qu'il faut suivre son exemple. »*

---

[81] Rapporté par Ahmed dans son «Masnad », hadith hassan, (volume 4 p. 357/358).
[82] Rapporté par Tabarâni également dans « El Kabîr » d'après Ibn Massoud, hadith hassan.
[83] Mentionné par Souyouti dans « El Jâmi' es saghîr », hadith hassan.
[84] Voir « Taysîr el 'Azîz el Hamîd interprétation du Kitâb et Tawhîd » page 422 du Cheikh Suleyman ibn 'Abd Allah ibn Muhammad ibn 'Abd el Wahhâb.

Et il ajoute toujours dans son Tafsir : *« Le dire d'Allah –ta'âla- :* ***-Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés,*** *signifie, celui qui les soutient contre les Musulmans est des leurs, et sa sentence (hukm) est la même que la leur. »*

Notons encore concernant ce verset que ***« …l'adversité et la haine sont déclarées… »,*** Et doivent donc être manifestes et apparentes ainsi que le suggère le mot employé dans le Texte du Qor'an qui est en arabe le verbe « bada » qui est synonyme de « dhahara » qui signifie en français : apparaître, être visible…

L'Imâm Tabari, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit dans son Tafsir concernant le verset 51 de la sourate El Maïda (Page 95 verset n°5) :
« Et la vérité, pour nous, concernant ce verset est de dire qu'Allah –que son Nom soit glorifié- a interdit à tous les Croyants de prendre les juifs et les chrétiens comme anssâr[85] *ou alliés contre ceux qui croient en Allah et à Son Messager et Allah nous informe que celui qui les prend comme anssâr ou allié ou wali*[86] *en dehors d'Allah, de Son Messager et des Croyants est des leurs à cause de sa prise de parti contre Allah, Son Messager et les Croyants, et que par conséquent Allah et Son Messager se désavouent de lui. ».*

L'Imâm Tabari a dit aussi concernant le verset 28 de la sourate Ali 'Imrân :

« Que les Croyants ne prennent pas les mécréants comme alliés en dehors des Croyants et celui qui agit ainsi ne fait pas parti de l'Alliance d'Allah. »

« Cela signifie, ne prenez pas –o vous qui croyez- les kuffars comme assistants et anssâr, faisant d'eux vos alliés dans leur din, ou en les soutenant contre des Musulmans en dehors des Croyants, ou en leur divulguant les secrets des Musulmans, car celui qui agit ainsi n'est en rien de l'Alliance d'Allah, c'est-à-dire qu'il a désavoué Allah et qu'Allah s'est désavoué de lui à cause de son apostasie et de son entrée dans le kufr. »

Le Cheikh Ibn Hazm, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit quant à lui : *« Il est vrai que le dire d'Allah –ta'ala- :* ***- Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés est des leurs****, est à prendre au sens apparent, et que celui-ci est donc un kâfir parmi les kuffars, et ceci est une vérité sur laquelle ne diverge pas deux Musulmans. »* [87]

Le Cheikh Ibn Taymiya, qu'Allah lui fasse miséricorde a dit concernant le verset :

« Tu en vois beaucoup parmi eux prendre pour alliés les mécréants. Comme est mauvais ce qu'ils font et qui leur fait encourir la Colère d'Allah et les précipitera dans le châtiment éternel. Et s'ils avaient réellement cru en Allah, au Prophète et à ce qui lui fut révélé, ils n'auraient pas pris les mécréants comme alliés. » [La Table : 80/81]

« Allah a mentionné un énoncé au conditionnel qui implique que la condition n'existe qu'en présence du conditionné introduit par « Si », […], Il a dit : ***« Et s'ils avaient***

[85] Mot arabe signifiant ici partisan, défenseur, protecteur, allié.
[86] Mot arabe signifiant ici protecteur, soutien, compagnon, camarade, ami
[87] « El Mouhalla bil athâr » volume 11 page 138.

réellement cru en Allah, au Messager et à ce qui fut révélé, ils n'auraient pas pris les mécréants comme alliés »*, ce qui prouve que la Foi est annulée par le fait de les prendre comme alliés et s'y oppose. Et la Foi et l'allégeance à leur égard ne peuvent se réunir dans le cœur. »*

Puis **Ibn Taymiya** ajoute *: « De même Allah a dit* ***« Ne prenez pas les juifs et les chrétiens comme alliés, ils sont alliés les uns des autres, et celui qui les prend comme alliés est des leurs. »****, Allah nous informe dans ces versets que celui qui fait d'eux ses alliés n'est pas Croyant, et que celui qui est leur wali est comme eux, et le Qor'an se confirme par lui-même. »*[88]

Le **Cheikh Muhammad ibn 'Abd el Wahhâb**, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit dans ses dix « Annulations de l'Islam » qu'il a recensé en s'appuyant sur le Kitâb et la Sunna : *« La huitième annulation de la Foi : -Fournir du soutien aux mécréants et les aider contre des Musulmans, et la preuve en est le verset :* ***-Et celui qui d'entre vous les prend pour alliés est des leurs. »***

Le Cheikh dit aussi : *« Les preuves qui attestent de la mécréance du Musulman lorsqu'il commet un acte d'idolâtrie, ou lorsqu'il se joint aux mécréants contre des Musulmans –et ce même s'il ne commet pas de chirk- sont tellement nombreuses parmi la Parole d'Allah, les dires de Son Messager et ceux des Gens de Science qui font autorité, qu'on ne peut toutes les recenser. »*

Un autre dire de Savant est celui du **Cheikh 'Abd Rahmân ibn Hassan**, petit fils du précédent, qu'Allah lui fasse miséricorde, auteur du fameux « Fath el Majid », interprétation du « Kitâb du Tawhid » (Livre de l'Unicité). Il dit concernant la question de ce qui exclut de l'Islam et fait entre dans le kufr par la « grande porte » :
*« La troisième chose est : l'alliance avec le mécréant, rechercher son appui, le soutenir et l'aider avec sa main, sa langue ou ses biens ainsi qu'Allah l'a dit : -****Et ne soutenez pas les mécréants. »***[89]

Les Commandements d'Allah –'azza wa jalla- sont le reflet de Sa Compassion qu'aucune compassion n'égale, mais aussi de Sa Sagesse qu'aucune sagesse n'égale. La haine et la méchanceté des kuffars à l'égard des Musulmans (nous le répétons) est une réalité mentionnée dans les Textes, confirmée par l'histoire et l'actualité, à partir de là, quoi de plus normal à ce qu'Allah –'azza wa jalla- attire l'attention de Ses serviteurs sur cette réalité incontournable, ce véritable danger et qu'Il nous apprenne aussi à nous prémunir contre les méfaits de nos ennemis afin que Sa Parole prévale toujours sur terre et que la Voie Droite se distingue à jamais de l'erreur.

> ***« Bon nombre des gens du Livre aimeraient, par jalousie, vous ramenez à la mécréance après que vous ayez cru. »*** [La Vache : 109]

---

[88] « Majmou' el Fatawi » volume 7 page 17
[89] « Majmou'ât er rassâîl wal massâîl » (4/291), (« Ensemble des traités et des question »)

« Et les mécréants parmi les gens du Livre et les associateurs n'aiment pas que soit descendu sur vous un Bien de la part de votre Seigneur, mais Allah réserve Sa Miséricorde à qui Il veut, et Il est le Détenteur de la Grâce immense. »
[La Vache : 105]

« O vous les Croyants ne prenez pas de confidents en dehors d'autres Croyants, car les mécréants ne cesseront de chercher à vous nuire, et ils aiment qu'un mal vous atteigne, la haine se manifeste par leur bouche, mais ce que contient leur cœur est bien pire encore. Nous vous avons exposé les Signes si seulement vous réfléchissiez. » [La Famille de 'Imrân : 118]

« Ils ne cesseront pas de vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous détournent, s'ils le peuvent, de votre religion. » [La Vache : 217]

Tous ces versets et bien d'autres de la même teneur ont pour finalité évidente de nous mettre en garde et constituent un avertissement de la part de notre Seigneur, contre nos ennemis, desquels Allah –'azza wa jalla- nous ordonne dans Sa Sagesse et Sa Bonté de nous protéger. D'où la nécessité de savoir faire la distinction entre ceux qui sont nos alliés et ceux qui sont nos ennemis.
Malheureusement bon nombre de ceux qui se disent Musulmans de nos jours, et même jusqu'à certains « prédicateurs » ou prétendus « savants » de l'Islam, manifestent ouvertement, sous une forme ou une autre, leur allégeance aux kuffars. Alors qu'Allah –'azza wa jalla- nous met en garde contre les conséquences d'une telle attitude :

« Et les mécréants sont alliés les uns des autres. Si vous n'agissez pas de même (en faisant allégeance aux Croyants et en rompant les liens avec les kuffars)***, il y aura la sédition (« fitna » en arabe) et un grand désordre sur Terre. »***
[Le Butin : 73]

Ainsi l'allégeance envers les ennemis du bien conduit inévitablement au renforcement et à l'expansion du mal. L'allégeance envers les kuffars conduit et a conduit comme chacun peut s'en rendre compte actuellement, à l'établissement du kufr ainsi qu'à son expansion et à son renforcement. Et dès lors la mécréance et le détournement des hommes de la Parole d'Allah qui n'est plus soutenue que par un petit nombre, ont fait du monde ce théâtre d'horreurs et de désordre sans précédent sans l'histoire des Fils d'Adam. Et qu'Allah affermisse nos pas dans la Voie Droite, et qu'Il nous accorde une Fin Heureuse.
L'alliance envers les impies, qui est donc interdite en Islam, contrairement à ce que dit Ramadan, peut revêtir plusieurs formes qui sont très répandues de nos jours chez un grand nombre de ceux qui se disent Musulmans. Dans ce qui suit nous en exposerons certaines caractéristiques et nous évoquerons des exemples concrets et d'actualité de ce que le Croyant ne doit pas faire en matière d'allégeance envers les kuffars. Nous parlerons de certaines prises de positions de Ramadan qui sont loin d'être conformes au principe du « wala wal bara ». Mais nous évoquerons également le cas de Qaradhawi au sujet duquel Ramadan dit dans « l'Islam en questions » page 159: *« L'émission hebdomadaire du cheikh Al Qaradawi est suivie par des millions de personnes à travers le monde.[…]. Son*

discours sur la femme, ***sur la démocratie dont il défend les principes en les inscrivant dans la philosophie politique de l'Islam** (sic !), apporte un souffle nouveau. Par son influence, il aura sans doute apporté plus que 'Abduh au début du siècle »*. Et ce n'est pas la seule fois où Ramadan fait l'éloge de Qaradhawi, qui récemment s'est lui aussi et une fois de plus déshonoré en émettant une fatwa immonde, de laquelle nous parlerons plus loin et dans laquelle il autorise et considère comme légitime et même obligatoire la participation de « Musulmans » engagés dans les troupes US, à la guerre contre l'Afghanistan !

Les formes d'allégeance envers les mécréants, et qui sont donc formellement interdites par Allah –'azza wa jalla- sont multiples, et nous nous proposons dans ce qui suit d'en évoquer certaines.

1-La première forme d'allégeance envers le kâfir est de ressentir à son encontre (à cause de son kufr) de l'agrément ou de la satisfaction. Cela consiste aussi, à la manière de beaucoup d'égarés « Musulmans », à ne pas admettre ou même à douter de la mécréance d'un kâfir[90]. Cette forme d'allégeance se manifeste également **par une attitude visant à faire l'apologie ou l'éloge des croyances, des idéologies ou des concepts des kuffars**. Toutes ces formes d'allégeance envers le kâfir annulent la Foi et font donc du Musulman un apostat[91]. Et rien ne peut mieux renforcer les rangs des kuffars et servir leurs intérêts et leur procurer plus de joie et de satisfaction que de se voir imités dans leur kufr. La croyance des Gens de la Sunna est que celui qui agrée ou aime le kâfir à cause de son kufr est lui-même un kâfir, et aucun Savant de l'Islam n'a divergé sur la question. Ibn Taymiya a dit : *« L'amour et la haine, la volonté et la répugnance, tout cela doit être total et résolu. Une faille dans ce domaine est une faille dans la Foi. Quant aux actes (du corps), ils dépendent eux de la capacité. Si la volonté du cœur et la répugnance sont parfaites et complètes et que les actes de l'homme, en fonction de ses capacités, y sont conformes alors il sera récompensé pleinement. Car il est des individus dont l'amour, la haine, le désir et la répugnance s'expriment en fonction de leurs intérêts personnels, et non pas par amour pour Allah et Son Messager ou par haine en Allah et Son Messager. Ceci est une forme de passion, et si l'homme la poursuit il ne fait que suivre ses passions :* ***« Et qui est plus égaré que celui qui suit ses passions sans être guidé par Allah. »*** *[El Qassas : 50] »*[92]

Combien est trop répandue, l'attitude défaillante et décadente qui consiste à faire l'éloge ou l'apologie des idéologies et des croyances des kuffars, et qui malheureusement est même encouragée par des pseudo prédicateurs réformistes ou certains « savants» médiatisés à l'extrême. Comme nous l'avons vu jusqu'ici, dans de nombreux exemples, c'est malheureusement le cas de Tareq Ramadan qui ne tarit pas d'éloges sur la laïcité,[93] la démocratie. L'attitude de Ramadan dans ce domaine appelle à toutes les interrogations concernant la Foi et la logique de cet homme. En effet, comment expliquer qu'un homme qui se revendique de l'Islam, et qui se présente régulièrement sur les plateaux de télé pour

[90] La situation est telle de nos jours que chez certains égarés il faut même s'abstenir d'utiliser le mot « kâfir ».
[91] « Nawâqidh el Islâm » dans « Majmoû'at et Tawhid » du Cheikh Muhammad ibn 'Abd el Wahhâb
[92] « Rissâlat el amr bil ma'rouf » (« Epître sur l'ordonnance du bien ») tiré de « Chadharât el balâtin » volume 1 p 354.
[93] Voir aussi les premières pages de « Les Musulmans dans la laïcité »

en discuter, qui multiplie les conférences et les cours sur le dogme, l'exégèse ou la jurisprudence islamiques, ose affirmer publiquement et sans sourciller : *« ce qui m'intéresse c'est de savoir avec qui travailler dans les pays musulmans pour instaurer la démocratie »* ?! A-t-on jamais vu ou entendu un démocrate d'occident faire l'apologie de l'Islam ou militer pour l'Islam ?! Mais ce n'est pas tout. Le plus grave est lorsque pour se mettre au diapason avec les kuffars, et défendre leurs concepts bidon Ramadan en arrive même à remettre en cause et à rejeter des fondements de l'Islam en se fabriquant de faux arguments. Ainsi c'est lui qui parle d'un moratoire sur les sanctions physiques (en arabe « houdoud ») de la Chari'a et remet en question le verdict de l'apostasie parce qu'il ne respecte pas la « liberté de conscience »…! Et c'est ainsi d'ailleurs qu'agissent les représentants les plus « éminents » de la mouvance dite progressiste et réformiste actuelle, et qui en réalité conjugue à elle seule toutes les déviances anciennes et récentes de l'Islam.

Le fameux Qaradhawi, grand gourou de la mouvance, est un des noms qui revient le plus souvent lorsque des Musulmans peu scrupuleux ont besoin d'un alibi pour s'autoriser ce qu'Allah –'azza wa jalla- et Son Messager –'alayhi salat wa Salam- ont interdit. Et c'est d'ailleurs ce dernier que Ramadan cite à plusieurs reprises dans « l'Islam en questions » comme une référence. A partir de là, rien d'étonnant à ce que son approche soit aussi scabreuse que celle de Qaradhawi, qui lui aussi est un farouche défenseur de la démocratie[94]. Et pas n'importe laquelle puisqu'il a osé, dans un sermon de la prière du vendredi, au Qatar, faire l'apologie de la démocratie israélienne en déplorant selon ses termes, que les pays « musulmans » n'en fassent pas autant dans leur respect des principes démocratiques ! Il est même allé jusqu'à dire, en parlant des résultats obtenus par les dictateurs arabes qui frôlent les 99% lors des « élections », et ce sur le Minbar le jour de la prière du Vendredi : *« Si Allah Lui-même s'était présenté aux hommes, Il n'aurait pas obtenu un tel score… »*[95] ! Ainsi parlent les « 'âlam star » du show bizz-din, qui par leur fréquentes apparitions sur les chaînes satellitaires se sont confectionné un véritable audimat qu'envieraient même les promoteurs des émissions poubelles telles que « Loft zbel[96]», ou « Fasq[97] academy ».

Qaradhawi a multiplié et continue d'émettre des opinions et des fatwas sur l'Islam qui sont indignes et inacceptables même de la part d'un petit étudiant en sciences religieuses ! Les réfutations à son encontre n'ont cessé de se multiplier, mais quand on prend goût aux feux des projecteurs, la remise en question devient difficile ! A ceux qui s'offusqueraient du fait que son éminence azharienne soit critiquée, et qui ont succombé dangereusement aux tentations sectaires, nous disons que les critiques à son égard sont totalement justifiées et qu'il est même du devoir de tout Croyant de mettre en garde ses frères contre les erreurs soutenues et répétées de cet égaré. Sans rentrer dans les détails nous pouvons citer comme preuves de sa déviance : dans le domaine de la 'aqîda (dogme) Qaradhawi ne connaît pas le « wala wal bara » (l'allégeance et la désaveu), il rejette

---

[94]Dans un article paru dans le numéro 53 de revue marocaine « Es Sahwa el Maghribiya » (« Le Réveil marocain ») Qaradhawi fait l'éloge et défend directement les principes démocratiques en essayant de manière peu habile de les revêtir de légitimité islamique. Son article fut l'objet d'une réfutation du Cheikh Muhammad el Fizazi, qu'Allah mette fin à son emprisonnement.

[95] Rapporté par Abou Bassir dans « Et Tarîq ila istinâf hayâtin islamiya wa qiyâm khilâfa râchida »

[96] Arabe dialectal : « déchet »

[97] Arabe littéraire : « débauche »

certains hadiths comme celui dans lequel le Messager dit que son propre père est en Enfer, ou celui dans lequel il est dit que les femmes sont « diminuées » dans leur raison et leur din, en osant dire que le Prophète plaisantait… Il a autorisé une femme convertie à l'Islam à demeurer avec son mari kâfir. En matière de fiqh, Qaradhawi a rendu licite l'intérêt si le taux est d'1 %, et il a également déclaré halâl les produits contenant des substances interdites en Islam telles que la viande non abattue et l'alcool, si ces substances sont présentes en petite quantité[98]. Qaradhawi considère comme licite la vente d'alcool et de porc aux kuffars. Il a aussi déclaré que la mixité était légale en Islam, tout comme le fait de serrer la main aux femmes ou de les laisser voyager seules à l'étranger. Toutes ces fatwas, et d'autres encore, ont été adoptées par Qaradhawi lors de l'assemblée du conseil européen de la recherche et de la fatwa qui s'est déroulé à Dublin (Irlande) en 1419 H[99]. Dans un de ses ouvrages intitulé « El Fatâwa » il dit *: « La musique n'est rien sinon une des bonnes choses de ce monde plaisante pour l'âme, bonne pour l'esprit, appréciée par le penchant (la fitra), et agréable à l'ouie »*. Il dit encore dans « La Fatwa entre l'exactitude et la permissivité » : *« Et il est d'autres qui veulent tout rendre illicite aux gens…le travail de la femme harâm, les chansons, la musique harâm, le cinéma harâm ».*
Nous aurions pu nous étendre encore sur plusieurs pages, à énumérer tous les avis et les conseils de jurisprudence de Qaradhawi qui décidément ne se bonifie pas avec l'âge. Les similitudes entre l'approche de ce prétendu savant et celle de tous les prédicateurs de la mouvance actuelle dite réformiste, dont fait partie Ramadan[100], sont évidentes. Tous rejettent et se détournent des Textes, que tantôt ils manipulent pour leur faire dire ce qu'ils ne disent pas ou que tantôt ils ignorent purement et simplement. Tous ont semble t il rayé de leur vocabulaire les expressions : « Tawhid el Hâkimiya »[101], « allégeance et désaveu » et « harâm ». Et tous prétendent au nom de la « raison », qui en fait n'est que leur penchant, qu'ils ont érigé en source de législation en dehors du Qor'an et de la Sunna, ou au nom d'une prétendue « masslaha » (intérêt général), moderniser l'Islam et le « rendre viable » et « l'intégrer » dans les sociétés des kuffars !

Nous espérons qu'avec ces quelques précisions, le lecteur comprendra mieux l'origine de la soi disant « prédication réformiste » de Ramadan, qui n'est en fait que le porte voix des élucubrations de certains savants d'obédience ach'arite, mutazilite dite « rationaliste », qui est le courant majoritaire de la fameuse Université Islamique d'El Azhar dont le Recteur n'est autre que Tantahoui, celui qui dernièrement a reçu pompeusement Sarkozy pour le « féliciter » de sa décision d'interdire le Hidjab en France !
Mais revenons au « wala wal bara » en Islam, et à une autre de ses manifestations interdites, qui est aussi un acte de mécréance faisant sortir de l'Islam et qui est :

2-<u>L'alliance avec des kuffars contre des Musulmans</u> :

---
98 Ces fatwas « réformistes » ont été émises par le « conseil européen de la fatwa » dont Qaradhawi est à la tête.
99 Rapporté de la revue « En Nour » publiée à Londres.
100 Les déviances reprises par Ramadan sont celles constatées également chez Qaradhawi, Muhammad Saïd el Boutih, Fahmi Houyaydi, El 'Awa et El 'Alwâni, d'ailleurs les trois derniers sont avec Qaradhawi membres du soi disant conseil européen de la recherche et de la Fatwa.
101 Pou résumer, expression employée par certains savants désignant la branche du Tawhid qui consiste à ne pas reconnaître et à ne pas avoir recours à aucune législation ou jugement autre que celui d'Allah –'azza wa jalla-.

Comme nous l'avons dit précédemment l'allégeance est interdite envers le kâfir et elle est obligatoire envers le Croyant. Ainsi que nous l'ordonne Allah -'azza wa jalla- dans le Kitâb :

-« Que les Croyants ne prennent pas les mécréants comme alliés en dehors d'autres Croyants. Et celui qui agit ainsi ne fait pas parti de l'Alliance d'Allah, sauf pour celui qui cherche à se protéger d'eux. Et Allah vous met en garde contre Lui-même. »
[La Famille de 'Imrân : 28]

-« Les Croyants et les Croyantes sont alliés les uns des autres, ils ordonnent le bien et interdisent le mal » [Le Repentir : 81]

-« Les Croyants sont frères » [Les Appartements : 10]

L'alliance avec des mécréants et leur soutien par la parole ou les armes ou les biens contre des Musulmans ou par une tout autre forme d'assistance qui permettrait d'aider et de renforcer les kuffars contre les Croyants, est un acte de « grand kufr » (en arabe, « kufr akbâr ») excluant de l'Islam. Nous avons déjà cité, dans les pages précédentes au début de ce chapitre, plusieurs sources qui condamnent ce type d'alliance. Tous les versets du Qor'an cités précédemment confirment l'interdiction de cette forme d'alliance. Nous en reprendrons certains ici en y ajoutant les commentaires d'Exégètes et Juristes de l'Islam.

-« O vous les Croyants ne prenez pas les juifs et les chrétiens comme alliés, car ils sont alliés les uns des autres. Et celui qui les prend pour alliés est des leurs et Allah ne guide pas le peuple injuste. » [La Table : 51]

L'Imâm El Qourtoubi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans son Tafsir concernant ce verset : *« Allah nous montre que sa sentence (celle de celui qui prend les juifs et les chrétiens pour alliés) est la même que la leur, c'est-à-dire que le Musulman n'hérite pas de l'apostat […], il est obligatoire de le désavouer comme de désavouer les kuffars, et le Feu lui est réservé comme il leur est réservé, il est donc des leurs, il est leur compagnon. »* Et il ajoute toujours dans son Tafsir : *« Le dire d'Allah –ta'âla- :* ***-Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés****, signifie, celui qui les soutient contre les Musulmans est des leurs, et sa sentence* (hukm) *est la même que la leur.* »

L'Imâm Ibn Jarîr Tabari a dit à propos de ce verset, dans son Tafsir : *« Celui qui prend pour alliés les juifs et les chrétiens en dehors des Croyants est des leurs. C'est-à-dire qu'il fait parti de leur din et de leur nation, car on ne prend comme allié que celui dont on est satisfait et celui dont on agrée le din et le mode de vie. Et dès l'instant où quelqu'un est satisfait de cet allié et de son din, il devient alors l'adversaire de celui qui s'y oppose et le déteste, et son verdict est le même que le verdict de son allié »*[102].
« Et la vérité, pour nous, concernant ce verset est de dire qu'Allah –que son Nom soit glorifié- a interdit à tous les Croyants de prendre les juifs et les chrétiens comme anssâr[103] *ou alliés contre ceux qui croient en Allah et à Son Messager, et Allah* nous informe que

[102] Volume 6, page 277
[103] Mot arabe signifiant ici partisan, défenseur, protecteur, allié.

celui qui les prend comme anssâr ou allié ou wali[104] *en dehors d'Allah, de Son Messager et des Croyants est des leurs à cause de sa prise de parti contre Allah, Son Messager et les Croyants et que par conséquent Allah et Son Messager se désavouent de lui. »*[105].

L'Imâm Tabari a dit aussi concernant le verset 28 de la sourate Ali 'Imrân :

« Que les Croyants ne prennent pas les mécréants comme alliés en dehors des Croyants et celui qui agit ainsi ne fait pas parti de l'Alliance d'Allah. »

« Cela signifie, ne prenez pas –o vous qui croyez- les kuffars comme assistants et anssâr, faisant d'eux vos alliés dans leur din, ou en les soutenant contre des Musulmans en dehors des Croyants, ou en leur divulguant les secrets des Musulmans, car celui qui agit ainsi n'est en rien de l'Alliance d'Allah, c'est-à-dire qu'il a désavoué Allah et qu'Allah s'est désavoué de lui à cause de son apostasie et de son entrée dans le kufr. »
Il dit aussi toujours dans son « Tafsir » au sujet du verset : *« Celui qui prend les mécréants comme alliés, qui les secourt et les appuie,* ***leur faisant allégeance dans leur din ou combattant à leur côtés contre les Musulmans*** *ne fait pas parti de l'Alliance d'Allah. C'est-à-dire qu'il a désavoué Allah et qu'Allah s'est désavoué de lui, en apostasiant et en entrant dans le kufr. « …sauf pour vous protéger.. », c'est-à-dire, sauf si vous êtes sous leur autorité et* ***que vous craignez pour vos vies****, dans ce cas il vous est permis de laisser paraître l'allégeance par votre bouche tout en dissimulant votre hostilité à leur égard,* ***mais ne les encouragez pas dans leur kufr et ne les aidez pas contre un Musulman par aucun acte. »***[106]

Ibn Hazm dit quant à lui concernant le verset 51 de la sourate El Mayda ***« O vous les Croyants ne prenez pas les juifs et les chrétiens comme alliés… »*** : *« Il est vrai que le dire d'Allah –ta'ala- : -…et celui qui les prend pour alliés est des leurs, est à prendre au sens apparent, c'est-à-dire que celui là est un kâfir parmi les kuffars et ceci est une vérité sur laquelle ne diverge pas deux Musulmans. »*[107]

Ibn Taymiya a dit : *« Allah nous informe dans ce verset que celui qui leur fait allégeance est des leurs, Allah nous dit aussi :*
- S'ils avaient cru en Allah et au Prophète et à ce qui lui fut révélé, ils ne les auraient pas pris comme alliés *(les kuffars).* [La Table : 81]
Ceci prouve que la Foi évoquée ici, s'oppose et contredit l'attitude qui consiste à les prendre comme alliés. Et la Foi et le fait de prendre les kuffars pour alliés ne peuvent être réunis dans le cœur. Le Qor'an se confirme lui-même. »[108]

Dans « A l'ombre du Qor'an » **Sayyîd Qotb**, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit : *« Il serait bon dans un premier temps de préciser que l'allégeance qu'Allah a interdite entre les Croyants et les juifs et les chrétiens signifie le secours mutuel et la coalition, ce qui n'a pas de lien avec le fait de les suivre dans leur din. Il est peu probable qu'il y ait parmi les*

[104] Mot arabe signifiant ici protecteur, soutien, compagnon, camarade, ami
[105] Tafsir Tabari volume 6 page 277.
[106] « Exégèse » de Tabari, volume 3, page 228.
[107] « El Mouhalla » volume 13, page 35.
[108] « El Imân » page 14.

Musulmans des gens qui penchent vers l'imitation des juifs et des chrétiens dans leur din, il s'agit donc d'une allégeance se manifestant par le soutien mutuel et la coalition ». En d'autres termes c'est l'engagement aux côtés des kuffars contre des Musulmans qui constitue en soi un acte de mécréance. Cette remarque a toute son importance.

Le **Cheikh Muhammad ibn 'Abd el Wahhâb**, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit dans ses dix « Annulations de l'Islam » qu'il a recensé en s'appuyant sur le Kitâb et la Sunna : *« La huitième annulation de la Foi : -Fournir du soutien aux mécréants et les aider contre des Musulmans, et la preuve en est le verset :* ***-Et celui qui d'entre vous les prend pour alliés est des leurs. »***
Le Cheikh dit aussi : *« Les preuves qui attestent de la mécréance du Musulman lorsqu'il commet un acte d'idolâtrie, ou lorsqu'il se joint aux mécréants contre des Musulmans –et ce même s'il ne commet pas de chirk- sont tellement nombreuses parmi la Parole d'Allah, les dires de Son Messager et ceux des Gens de Science qui font autorité, qu'on ne peut toutes les recenser. »*

Un autre dire de Savant est celui du **Cheikh 'Abd Rahmân ibn Hassan**, petit fils du précédent, qu'Allah lui fasse miséricorde, auteur du fameux « Fath el Majid », interprétation du « Kitâb du Tawhid » (Livre de l'Unicité). Il dit concernant la question de ce qui exclut de l'Islam et fait entrer dans le kufr par la « grande porte » :
« La troisième chose est : l'alliance avec le mécréant, rechercher son appui, le soutenir et l'aider avec sa main, sa langue ou ses biens ainsi qu'Allah l'a dit : ***-Et ne soutenez pas les mécréants. »***[109]

Une autre preuve coranique confirmant l'interdiction de faire alliance avec les mécréants est le verset suivant de la sourate « En Nissa », dans lequel Allah -'azza wa jalla- dit :

-« Ceux que les Anges font mourir en disant :-Quelle était votre situation ? *(Par rapport à l'Islam),* ***répondent : -Nous étions en position de faiblesse sur terre. Mais les Anges leur disent : -La terre d'Allah n'est elle pas assez vaste afin que vous y émigriez ?! Voici dont le refuge est l'Enfer et quelle détestable fin. »*** [Les Femmes : 97]

L'ensemble des exégètes ont affirmé que ce verset a pour cause de révélation le fait que certains Musulmans avaient préféré rester au milieu des kuffars de la Mecque au lieu d'émigrer à Médine avec le Prophète -'alayhi salat wa Salam-. Ils ont été alors contraints à se joindre aux idolâtres durant la bataille de Badr contre le Prophète et les Croyants. Certains parmi eux furent tués durant la bataille et c'est de ceux là dont il s'agit dans ce verset et ce sont eux qui se sont fait tort à eux-mêmes, car ils sont morts en état de mécréance[110].

Remarquons que l'excuse de la contrainte n'a pas été prise en compte pour ces derniers car ils ont refusé d'émigrer quand ils le pouvaient à cause de la crainte de perdre leurs biens ou d'être séparés des leurs et qu'avant d'être contraints à combattre les

[109] « Majmou'ât er rassâïl wal massâïl » (4/291), (« Ensemble des traités et des question »)
[110] Rapporté par Bokhari d'après Ibn 'Abbas, voir aussi Tafsir de Qourtoubi, volume 5, page 349.

Musulmans ils étaient en mesure de se soustraire à leur autorité alors qu'ils étaient en mesure de le faire.

Autre dalil du Qor'an : ***-« Et fais leur le récit de celui à qui Nous avions donné Nos Signes, mais qui s'en dépouilla et que le diable a entraîné dans sa suite et qui se joignit alors aux égarés. Et si Nous l'avions voulu, Nous l'aurions élevé par ces Signes*** *(enseignements)**, **mais il a préféré la vie de ce monde et a suivi ses passions. Il est semblable au chien qui halète quand tu l'attaques ou que tu le laisses. Ainsi est l'exemple de ceux qui traitent de mensonge Nos Signes, fais leur le récit peut être réfléchiront ils. »*** [El A'râf : 185/186]

Ce verset concerne un érudit des fils d'Israël qui vivait à l'époque de Moussa -'alayhi Salam- et dont le nom était Bel'âm ibn 'Awra. Mais il s'est dépouillé du savoir qu'Allah lui avait accordé et a apostasié en ayant manifesté son soutien aux mécréants de son clan, en faisant une invocation en leur faveur, contre les Croyants qui étaient avec Moussa -'alayhi salat wa salam-[111].

Si tel est le sort de celui qui fait simplement une invocation pour les kuffars contre les Musulmans, qu'en est il de celui qui prend les armes à leur côté contre les Musulmans ou que dire de ces états pseudo islamiques, ces monarchies du pétrole gouvernées par une bourgeoisie indolente et obèse qui ont fait des terres d'Islam des bases militaires pour kuffars desquelles décollent les avions qui bombardent nos frères et les tuent par milliers ! Il ne fait aucun doute que cela constitue des actes de kufr et d'apostasie flagrants, et le verdict de ces tyrans, même s'ils se font appeler « défenseurs des Lieux Saints » ou « Commandeurs des Croyants », est sans appel ! Que dire de ces ignobles traîtres qui non contents d'avoir abandonné lâchement les peuples de l'Islam (et en particulier les Palestiniens) à la merci des armées et de la répression impies, s'allient avec les américains et les européens pour verser le sang des Musulmans ! Kuwait, Qatar, Emirats arabes unis, Arabie Saoudite, Pakistan…tous, sans parler des autres, ont participé directement à la guerre contre l'Afghanistan, tous au nom de la guerre contre le terrorisme ou d'autres prétextes que leur enseignent leurs maîtres kuffars d'occident font la chasse et emprisonnent nos frères et nos sœurs. Qui protège et est un des plus fidèle allié des sionistes de Palestine occupée, sinon l'Egypte qui est le deuxième état à recevoir le plus de subventions de la part des Etats-Unis, après l'état de Sharon !

Et si Bel'âm ibn el 'Awra, l'érudit juif, auquel Allah avait donné Ses Signes est comparé au chien qui halète et si certains savants des gens du Livre sont aussi comparés par Allah dans le Qor'an à des ânes qui portent des feuillets, que dire de tous ces tartuffes enturbannés, qui se donnent les apparences de pieux savants et qui ne sont que des fonctionnaires du taghout dont ce dernier se paye les services pour légitimer sa tyrannie !
Dans tous ces exemples et bien d'autres encore, nous assistons à des formes d'allégeance et d'alliances avec les kuffars qui sont des manifestations de mécréance et d'apostasie flagrantes et toutes les sources du Qor'an et de la Sunna et les dires des Savants que nous venons de citer condamnent ces actes comme relevant du « kufr el akbar » (la grande mécréance).

---

[111] Voir « El jâmi' li ahkâm el Qor'an » de l'Imâm Qourtoubi et le Tafsir de Tabari.

L'interdiction de l'alliance avec les non Musulmans n'est donc pas, comme le dit Ramadan, le fruit d'une lecture discutable et tronquée. Ramadan s'égare à nouveau et c'est sa lecture à lui qui est plus que discutable et complètement erronée et infondée. Et puisque nous en sommes à évoquer les déviances concernant la question de l'alliance avec les kuffars, il est opportun d'attirer l'attention du lecteur sur une fatwa récente et scandaleuse qui prouvera à quel point la prédication des pseudo réformateurs, « rationalistes », « modérés » de l'Islam etc. est inacceptable. Il s'agit de la fatwa criminelle de Qaradhawi diffusée sur le site « Islamonline.net » dans laquelle cet égaré a autorisé les « Musulmans » engagés dans l'armée américaine à participer à la nouvelle croisade contre les terres d'Islam et en particulier l'Afghanistan !!! La raison de cet homme semble avoir chaviré pour de bon, lui qui dans d'autres fatwas appelle au boycott des produits israéliens et américains par solidarité (et donc par wala) envers nos frères palestiniens, tandis qu'il considère que la participation de soi disant « Musulmans » engagés dans l'armée US contre des pays musulmans est une bonne action voir dans certains cas une obligation !
Ainsi Qaradhawi[112], en réponse à un certain Muhammad 'Abd Rachid, un des représentants des « Musulmans » de l'armée américaine, qui l'interroge sur la légalité de participer à l'agression injustifiée et injustifiable contre l'Afghanistan, ose répondre :
« Ainsi nous considérons comme obligatoire de rechercher les vrais responsables de ces crimes[113] *ainsi que ceux qui y ont participé, […], et de les présenter devant des tribunaux équitables qui leur infligeront le châtiment qui convient*[114]*… »*

Puis la fatwa bidon se poursuit ainsi : *« Et la participation à tout ceci*[115] *constitue une obligation pour les Musulmans par tous les moyens possibles, conformément à la Parole d'Allah –ta'âla- :-Et entraidez vous au bien et à la vertu et ne vous entraidez pas au péché et à l'adversité. Cependant il y a une gêne occasionnée aux militaires musulmans*[116] *qui sont amenés à tuer d'autres musulmans, et qui est due au fait qu'il est difficile, voir impossible, de faire la distinction entre les vrais coupables visés et les innocents qui n'ont rien à voir avec l'évènement* (du 11 septembre). *Et ce, parce qu'il existe un hadith prophétique authentique dans lequel il est dit : -Lorsque deux Musulmans se font face par l'épée, et que l'un d'eux tue l'autre, les deux vont en Enfer. »*
Qaradhawi, ajoute alors :
« En réalité, ce hadith concerne la situation dans laquelle le Musulman ***est libre d'agir*** *en choisissant de combattre ou en s'abstenant de le faire, et cela ne concerne pas la situation dans laquelle* ***le Musulman est un citoyen et le soldat d'une organisation militaire*** *d'un état, au sein de* ***laquelle il doit obéir aux ordres*** *qui lui sont adressés sans quoi son*

112 La fatwa qui suit n'est pas l'œuvre de Qaradhawi seul, elle est également signée par Târiq el Bachri, Muhammad Salîm el 'Awa, Hayttham el Khayyât et Fahmi Houwaydi dont certains sont membres du conseil européen de la fatwa.
113 Allusion au prétendu attentat islamiste du 11 septembre dont jusqu'à présent aucune preuve n'a été fournie de l'implication de la fantomatique Qaïda ou d'Oussama Ben Laden ou de Mollah 'Omar. D'ailleurs ces deux derniers ont toujours nié avoir participé à cette action et le Cheikh Oussâma a déclaré que les conditions de son séjour en Afghanistan ne lui permettaient pas d'accomplir un acte d'une telle ampleur.
114 Comme les « tribunaux » de Guantanamo par exemple !
115 C'est-à-dire à l'agression contre l'Afghanistan sous prétexte de lutte contre le terrorisme, aux côtés des américains et des autres puissances occidentales qui se sont toutes liguées pour faire tomber l'Emirat islamique d'Afghanistan !
116 Notons qu'il s'agit des traîtres apostats engagés dans les armées de kuffars et notamment dans l'armée américaine et qui participent aux côtés des kuffars aux massacres des populations musulmanes !!

***allégeance à la nation devient suspecte**, ce qui peut alors lui occasionner de nombreux désagréments. »*

Pour commencer, le hadith auquel fait allusion plus haut Qaradhawi concerne le cas de deux Musulmans qui ont un litige quelconque qui n'est pas lié au Din. Il ne s'agit en aucun cas de la situation à laquelle nous sommes confrontés ici dans laquelle des prétendus Musulmans se sont alliés aux kuffars pour combattre d'autres Musulmans, ce qui est formellement interdit et constitue un acte de mécréance, excluant de l'Islam, et ce, quel que soit le motif ! Ce qui signifie que Qaradhawi considère ces militaires qui se revendiquent de l'Islam alors qu'ils sont enrôlés dans les armées des kuffars, comme des Musulmans à part entière bénéficiant des même droits qu'eux ! Ceci est déjà en soi la preuve du manque de jugement et de la déviance de cet homme dont les fatwas sont de véritables calamités. La réponse d'un véritable Savant de l'Islam, animé par la crainte d'Allah –'azza wa jalla- et respectueux du dépôt qui lui est confié, aurait été de réprouver sévèrement l'attitude de ce Muhammad 'Abd Rachid ainsi que de tous ceux qui comme lui ont revêtu l'uniforme de la honte et qui combattent aux côtés des mécréants contre des Musulmans ! Mais à la place de cela Qaradhawi, soutient que la participation à l'agression contre le peuple afghan musulman est une obligation pour les soi disant Musulmans de l'armée américaine. Et voici les justifications stupides que ce dangereux égaré prend en considération pour autoriser ce que le consensus des Savants de toutes les époques considèrent comme un acte d'apostasie : *« Il apparaît au vu de cela que **la gêne**[117] occasionnée par le texte de ce hadith authentique est alors soit dissipée ou pardonnée[118] à cause des autres nuisances qui pourraient atteindre les Musulmans de l'armée américaine et même les Musulmans d'Amérique de manière générale, **si leur allégeance à la nation dont ils portent la nationalité** et dont ils **jouissent des droits de citoyenneté, est mise en doute**. Ils doivent donc s'acquitter de **leurs obligations**. »* !!!

Ce discours est tout sauf celui d'un Savant de l'Islam digne de ce nom, ce n'est même pas le discours d'un Musulman, et même pas celui d'un homme sensé ! C'est pour éviter aux pseudo Musulmans de l'armée américaine, ainsi qu'au reste de la Communauté musulmane des états unis d'être soupçonnés ou accusés de non allégeance envers la nation américaine, que cet insensé de Qaradhawi a décrété obligatoire leur participation au massacre qui a coûté la vie à des milliers de Musulmans innocents en Afghanistan !!! Pour Qaradhawi l'allégeance qu'il faut à tout prix respecter, quitte à verser le sang d'autres Musulmans, est celle envers le pays dont on porte la nationalité, même s'il s'agit des états impies d'Amérique qui ont déclaré ouvertement la guerre à l'Islam et aux Musulmans !!! On est en droit de se demander si celui qui parle ainsi a jamais senti le parfum du Tawhid ou de la Foi !!! Cette revendication absurde de l'allégeance envers le pays dont on détient la nationalité, et dont le Musulman serait le citoyen à part entière, est également celle reprise par Ramadan qui parle même de *« double allégeance »* dans « l'Islam en questions » et qui accorde dans ses interventions une place privilégiée à la question de la citoyenneté, de l'engagement politique et social des Musulmans dans les sociétés

---

[117] Pour Qaradhawi que soit versé le sang de milliers de Musulmans innocents ne constitue qu'une gêne !
[118] Voilà Qaradhawi qui, à la manière des prêtres et des curés **donne l'absolution**, non pour le péché de gourmandise ou de la paresse, mais **pour un acte de mécréance !**

européennes islamophobes ! Et qu'Allah –'azza wa jalla- nous préserve de l'humiliation, de l'égarement et de la mécréance !

D'autres affirmations contenues dans la fatwa immonde de Qaradhawi et de ses sbires, sont tout aussi choquantes et exaspérantes. Ainsi il persiste dans son égarement manifeste en ces termes : *« Quant à la gêne occasionnée, due à l'impossibilité de distinguer entre les coupables et les innocents, il est indispensable que le Musulman*[119] *à travers sa collaboration dans cette guerre, ait pour intention de faire valoir la vérité et de dénoncer le mensonge*[120]*, et qu'il sache que son action* ***a pour but d'empêcher l'agression d'innocents***[121] *et de se saisir des* ***coupables***[122] ***afin de les faire comparaître devant la justice*** *».*

Dans ce passage nous atteignons le sommet en matière de kufr et d'hypocrisie, mais aussi d'incohérence. Non content d'encourager pour des motifs plus qu'aléatoires, l'allégeance et l'alliance militaire avec des mécréants contre des Musulmans, Qaradhawi réclame ici, que les « coupables » des attentats du 11 septembre, même s'il s'agissait de Musulmans, soient présentés devant les tribunaux des kuffars, qu'il ose dans son aveuglement appeler « justice » ! Le monde est témoin, ô Qaradhawi tartuffe enturbanné, assassin de tes frères, de ce qu'est le traitement réservé aux frères emprisonnés à Guantanamo qui en sont même à envier le sort du chien dans l'armée américaine ! C'est de cette justice là dont parle Qaradhawi et pour laquelle il a prôné la collaboration avec Bush ! Et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider ! Pour finir nous citerons un dernier passage de la fatwa sachant qu'elle en contient beaucoup d'autres inacceptables qu'il serait trop long de démasquer et de dénoncer ici. Ce tartuffe enturbanné de Qaradhawi conclut cette fatwa qui en réalité n'en est pas une, en ces termes :
« Et la conclusion est qu'il n'y a pas de mal –si Allah le veut- pour les soldats Musulmans [123]*à participer aux conflits contre* ***ceux que l'on croit être des terroristes*** *et ceux qui leur accordent refuge, les entraînent et les laissent partir de leur pays,* ***à condition que l'intention soit bonne*** *selon ce que nous avons exposé, et ceci afin de dissiper les doutes qui pourraient peser sur* ***eux quant à leur allégeance à leur nation****, et afin d'empêcher que ne les atteignent* ***les désagréments liés à ces soupçons****. Et ceci également conformément aux règles juridiques de l'Islam qui établissent que la contrainte permet la transgression de l'interdit et qui nous obligent à supporter un mal moindre pour repousser un plus grand mal. »*

Il serait impensable, impossible, inimaginable d'attribuer de tels propos à un petit étudiant en sciences islamiques de niveau élémentaire, et même le simple Musulman pour peu qu'il fasse preuve de sincérité et d'objectivité ne peut adhérer à de tels propos. Il est

---

[119] Ici il s'agit du soldat américain « musulman » !!!

[120] Car pour Qaradhawi l'intervention américano européenne contre le peuple afghan est totalement justifiée et est considérée comme une cause juste à laquelle doivent se joindre les autres Musulmans !

[121] Les innocents ici sont les victimes du 11 septembre, mais les afghans musulmans eux ne le sont pas !

[122] La fatwa a été rédigé aux lendemains du prétendu attentat du 11 septembre, jusqu'à aujourd'hui, en 2004, aucune preuve tangible n'a été fournie permettant de prouver l'implication du Cheikh Ben Laden ou des Talibans. De quels coupables parle Qaradhawi ! C'est toi Qaradhawi le coupable et un des complices de la tuerie qui s'est déroulé en Afghanistan et c'est toi qui certainement comme nous tous comparaîtra devant la Vrai Justice qui est celle d'Allah –'azza wa jalla- !

[123] Il s'agit là encore des traîtres apostats qui se disent soldats américains « musulmans » et qui se sont même désignés un mufti « musulman » de l'armée américaine !

important de faire remarquer dans un premier temps que la guerre vise ceux que l'on croit être des terroristes. C'est donc pour combattre des **terroristes supposés** que Qaradhawi rend obligatoire la participation à une guerre contre des Musulmans, et au sujet de laquelle il sait pertinemment qu'elle causera la mort de milliers de nos frères et sœurs innocents ! Alors que c'est le même Qaradhawi qui dans une autre de ses fatwas spectacle appelle les Musulmans à faire don de leur sang et des dons d'argent en faveur des victimes du 11 septembre ! Si au moins il avait proposé la même chose pour les victimes musulmanes d'Afghanistan, où le nombre de tués sous les bombardements de la coalition anti islamique (dans laquelle se trouvaient des soldats « musulmans »), est bien plus élevé que le nombre des victimes du 11 septembre ! Quant à l'argumentation pseudo juridique de Qaradhawi qu'il échafaude maladroitement pour essayer de donner un alibi à un acte qui nous le répétons est un acte de mécréance et de reniement de l'Islam, elle permet de nous rendre compte de l'étendue de la « science » de cet homme et de ses critères de jugement qui n'ont rien d'islamiques. Pour commencer, essayer de justifier l'allégeance et l'alliance avec des kuffars contre des Musulmans en invoquant la bonne intention est une absurdité non conforme aux Textes de l'Islam et aux enseignements des Savants. Aucun texte n'autorise la transgression sous prétexte de bonne intention, et encore moins si l'acte relève de la mécréance**.** ***« Les actes ne valent que par les intentions… »***[124] qui est un dire du Prophète –'alayhi salat wa salam-, n'a rien à voir avec « la fin justifie les moyens » de Machiavel.

En outre, un acte ou une parole faisant sortir de l'Islam n'est toléré qu'en cas de contrainte réelle et effective, ainsi que l'on définit les Savants de l'Islam.

« Celui qui a renié Allah après avoir eu la Foi, sauf celui qui y est contraint et dont le cœur est cependant plein de Foi, mais ceux dont le cœur s'ouvre délibérément à la mécréance, sur eux la Colère d'Allah et à eux un châtiment terrible. Voici car ils ont préféré la vie de ce monde à l'Autre, et Allah ne guide par le peuple mécréant. »
[Les Abeilles : 106-107]

« Que les Croyants ne prennent pas les mécréants comme alliés en dehors des Croyants, et celui qui agit ainsi contredit la Religion d'Allah, sauf si vous cherchez à vous protéger d'eux. Et Allah vous met en garde contre Lui-même et c'est vers Lui que se fera le retour » [La Famille de 'Imrân : 28]

L'Imâm El Baghawi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans son tafsir concernant ce dernier verset : *« Allah a interdit aux Croyants l'allégeance envers les kuffars et la conciliation et le rapprochement avec eux sauf dans le cas où ces derniers sont dominants lorsque le Croyant vit au milieu des mécréants et qu'il les craint.* ***Dans ce cas il les dupe avec sa langue pour se protéger tandis que son cœur est apaisé par la Foi, sans pour autant cependant rendre licite le sang et les biens d'autres Musulmans et sans divulguer leurs secrets****. Et la taqiya*[125] *n'est valable* ***qu'en cas de danger de mort*** *et*

[124] Voir l'explication de ce hadith et l'interprétation qu'en ont donné les Savants de l'Islam, par exemple dans « Jâmi' el 'ouloum wal hikam » (l'ensemble des sciences et des règles) de Ibn Rajab el Hanbali, dans lequel nous apprenons d'après les dires d'autres Savants qu'une action en Islam doit être accomplie selon une bonne intention mais doit aussi être conforme à la Loi et donc à la Sunna (volume 1, page 71/72)

[125] C'est une permission accordée par Allah –' azza wa jalla- au Musulman, lorsqu'il est dans un environnement hostile, qui l'autorise à ne pas divulguer sa Foi quand sa vie est en danger. Cela ne doit pas être un pilier et une

<u>accompagnée cependant d'une intention saine comme Allah dit : - …sauf celui qui y est contraint et dont le cœur est plein de Foi….</u> En outre, cela n'est qu'une permission, (autorisation, en arabe : « Roukhça »)*, et si l'homme patiente jusqu'à la mort il aura alors une très grande récompense. »*[126]

Ibn el Qayyîm el Jawziya, qu'Allah lui fasse miséricorde a dit concernant le principe de la taqiya énoncé dans le verset sus mentionné : *« Il est évident que la taqiya n'est pas l'alliance (ou l'allégeance), car Allah a interdit cela avec les kuffars ce qui implique de les prendre en adversité et de se désavouer d'eux en déclarant ouvertement cette hostilité dans toutes les situations <u>sauf dans le cas où les Croyants craignent les méfaits des mécréants</u>. Il leur est alors permis <u>d'user de la taqiya **sans que cela ne conduise à l'allégeance**</u>. »*[127]

Ibn Qayyîm dit aussi dans un autre ouvrage : *« La question de la taqiya est un point sur lequel chaytân intervient avec aisance en embellissant au faibles d'esprit et aux cœurs malades **le fait de pencher vers les ennemis d'Allah**. C'est pour cela qu'Allah dit tout de suite après la mention de la taqiya (dans le verset ci-dessus Ali 'Imrân : 28) : -Et Allah vous met en garde contre Lui-même, et c'est vers Lui que se fera le retour. C'est-à-dire qu'Allah **<u>vous met en garde contre le fait de prendre cette permission comme alibi, pour vous faciliter à vous-même ce grand péché –qui est l'allégeance envers les ennemis d'Allah-</u>** et Il vous avertit que le retour se fera vers Lui et que vous serez rétribués pour vos actes ici bas. Ne croyez donc pas qu'en vous rendant coupable d'un tel crime sur terre –en vous trompant vous-même ou en trompant les autres- que vous serez épargnés du châtiment d'Allah dans l'au-delà. »*[128]

Ibn Jarîr Tabari dans son tafsir s'exprime également clairement sur les limites de la taqiya, en disant au sujet du <u>verset 28 de Ali 'Imrân</u> : *« C'est-à-dire sauf lorsque vous êtes en leur pouvoir **<u>et que vous craignez pour vos vies.</u>** Dans ce cas alors vous pouvez leur manifester de l'allégeance par le langage <u>en conservant dans vos cœurs votre hostilité à leur égard, mais **ne les soutenez pas dans leur kufr et ne les aidez pas contre des Musulmans par aucun acte.**</u> »*[129]

Dans ces différentes citations **des véritables Savants de l'Islam**, et dans bien d'autres qu'il ne nous est pas permis ici de citer pour abréger, ce qui ressort de la lecture est la permission lorsque le Musulman est sous la domination des kuffars et qu'il craint leurs méfaits, o combien terribles, ignobles et impitoyables, de faire usage de la taqiya que nous avons définie en bas de page précédente. Et nous insistons sur le fait que la taqiya n'est en aucun cas la participation aux côtés des kuffars à la guerre contre d'autres Musulmans et ce n'est pas non plus faire l'espion pour leur compte. La mécréance en Islam n'est tolérée que lorsque le Musulman est contraint par la force à prononcer une parole ou accomplir certains acte de kufr alors que son cœur est plein de Foi, comme le

---

attitude systématique comme chez certains chiites (et notamment les « Râfidha »), chez les druzes ou certains khawârij qui ont fait de cette prescription un pilier central de leur dogme hérétique. <u>Ce n'est pas non plus dire le contraire de la vérité ou soutenir le faux pour faire plaisir aux kuffars ou pour des considérations mondaines</u>. Cela n'est autorisé et permis <u>que dans les cas de **contrainte réelle et effective**</u>. Ce n'est pas du mensonge, de la complaisance envers les kuffars et encore moins de l'hypocrisie opportuniste ou de la démagogie.

[126] Exégèse de Baghawi volume 1, page 336, voire aussi « Ahkâm el Qor'an » (Les règles juridiques du Qor'an) de El Jassâss volume 2, page 289.

[127] Ibn el Qayyîm « Badâ'i el fawâïd » volume 3, page 69.

[128] « Dirâsât Qor'aniya » (Etudes coraniques) pages 326, 327.

[129] Tafsir Tabari volume 3, page 228.

verset sus mentionné le confirme. Or, la contrainte a des conditions que nos chers Savants –grâce à Allah- n'ont pas oublié de définir précisément. Ainsi Ibn Hajjar el 'Asqalâni en cite quatre dans « Fath el Bâri » (interprétation du Sahih de Bokhari) :

1- Il faut que celui qui menace un Musulman pour le contraindre à la mécréance soit en mesure de porter sa menace à exécution, et que sa victime ne soit pas en mesure de repousser cette menace, même par la fuite.
2- Il faut que la victime ait la quasi certitude que l'agresseur portera sa menace à exécution, la contrainte doit donc être effective et non supposée ou fictive.
3- Il faut que la menace soit réalisée sur le champ et non dans un délai long.
4- Il ne faut pas que la victime dise ou commette ce qui ne lui est pas demandé et fasse plus que ce à quoi il est contraint, ce qui serait alors un indice prouvant que le cœur s'est ouvert à la mécréance et que la personne agit donc de plein gré.

Chez la majorité des Savants il n'y a pas de différence entre les paroles et les actes en matière de contrainte à l'exception du meurtre d'un autre Musulman qui est interdit même en cas de contrainte[130].
Nous pouvons ajouter comme conditions de la contrainte, ce que El Khâzan dans son tafsir a mentionné : *« Il faut que la contrainte qui autorise de prononcer une parole de kufr conduise à un châtiment qu'un homme ne peut supporter tel que la menace de mort ou être frappé violemment ou que lui soit infligé de graves douleurs telles que les brûlures ou autres. »*[131]

A partir de ces quelques éléments que nous venons de mentionner concernant l'interdiction de l'allégeance envers les kuffars, sur l'usage du principe de la taqiya et sur les conditions de la contrainte, il apparaît évident que la fatwa de Qaradhawi dans laquelle il a prétendu que combattre l'Afghanistan aux côtés des américains est licite, est une calamité pour son auteur et ceux qui le suivent. Rien ne peut justifier que des « Musulmans » de l'armée américaine, à supposer qu'il y en est parmi eux qui puissent être excusés, se joignent aux kuffars pour tuer d'autres Musulmans et détruire leur pays. Quelle est cette intention qu'invoque Qaradhawi et qui pourrait justifier le meurtre d'un Musulman dans ce cas ? Alors que le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit :
« Il n'est pas permis de verser le sang du Musulman, sauf dans trois cas : celui qui commet l'adultère, celui qui commet un meurtre et celui qui apostasie et qui abandonne alors la Jamâ'a. » (Rapporté par Bokhari et Muslim)

Quel est l'argument de Qaradhawi sur lequel il s'est appuyé pour rendre licite ici le sang non pas d'un ou deux, mais de milliers de Musulmans dont une majorité de femmes et d'enfants innocents ?! Si même une bonne intention ne suffit pas à rendre licite un acte illicite, que dire alors lorsqu'un acte qui est un acte de mécréance est rendu obligatoire (selon les propres termes de ce mufti de la fin des Temps), au nom d'une prétendue guerre contre le terrorisme dont l'étendard a été levé par les armées des croisés et des sionistes ennemis d'Allah, de Son Messager et des Croyants !! Et si Qaradhawi qui se joint sans retenue à la propagande mensongère des kuffars en taxant nos frères de terroristes, voulait

[130] Voir « Fath el Bâri » volume 12, pages 311/312)
[131] Tafsir de Khâzan volume 4, page 117

réellement comme il l'a montré à ses alliés mécréants, dénoncer le terrorisme et le meurtre des innocents, pourquoi ne délivre t il pas une fatwa contre les états unis eux-mêmes qui est le plus grand état terroriste que la terre ait jamais connu d'histoire d'hommes !! Et comme toujours chez ces pseudo musulmans réformistes on retrouve cette tendance décadente qui consiste à altérer le message divin dans ses fondements les plus importants à cause de motivations douteuses quand elles ne sont pas tout bonnement incompatibles et en opposition formelle avec les orientations générales de l'Islam, et donc contraire aux intérêts des Musulmans. C'est pour ne pas que les chefs des pseudo Musulmans de l'armée américaine n'en viennent à douter de leur allégeance envers les états unis, que Qaradhawi dans sa fatwa parle de la mort de milliers de Musulmans d'Afghanistan comme une simple « gêne » (toujours selon ses termes) qui est de toute façon dissipée et pardonnée à cause d'autres intérêts que lui considère bien plus importants que la mort de tous ces Musulmans et la destruction d'un Emirat islamique ! Quels sont donc ces nuisances et ces désagréments si terribles que Qaradhawi veut épargner aux soldats américains « Musulmans » et à la Communauté musulmane d'amérique, quitte à faire couler à flot du sang interdit ?! Aucune contrainte n'existe qui pèse sur ceux qui sont enrôlés dans les armées de kuffars et qui combattent à leurs côtés contre des Musulmans et leur sang est loin de valoir celui des Moudjahiddines d'Afghanistan ou celui des femmes et des enfants tués injustement ! Quand à la Communauté musulmane des états unis la préservation de leurs intérêts terrestres et mondains, leur travail, leur voiture et leur maison n'est pas au dessus de la préservation de la vie d'un Musulman à laquelle Allah a interdit de porter atteinte. Qaradhawi lui considère le kufr et la mécréance qui résulte de la participation à la guerre contre des Musulmans comme une simple gêne, alors que la préservation de la douniya des Musulmans des états unis est un impératif autorisant la transgression d'un interdit qui est ici la mécréance ! Voilà celui qui est présenté par certains ignorants comme un grand Savant, la référence moderne incontournable pour des millions de Musulmans, celui dont les dires ne sont pas à contredire, celui dont la critique est considérée par les ignorants sectaires comme un crime de lèse majesté !

Notons que suite à cette fatwa immonde plusieurs Savants ont réagi et l'ont condamné ouvertement ainsi que son auteur Qaradhawi qui a été l'objet de très sévères critiques qu'il a cependant rejeté en confirmant que sa position de départ est celle qui plaît à Allah –'azza wa jalla- !! Parmi les Savants qui ont condamné cette fatwa nous citerons :
-**Cheikh Hâmid ibn 'Abd Allah el 'Ali,** qui dit au début de sa réponse : *« Il n'est pas permis de soutenir les kuffars avec la parole, les actes ou tout autre type de soutien, en vue de combattre les pays musulmans et ceci constitue l'allégeance envers les mécréants contre des Musulmans, ce qui est une annulation de la Foi…* », Et il dit un peu plus loin avec justesse et clairvoyance, et qu'Allah le protège : *« La Chari'a interdit formellement le soutien aux kuffars dans la guerre à un pays musulman, visant à tuer des gens injustement ou par vengeance illégitime à cause d'un acte dont on ne connaît même pas les coupables. Et même si il était établi avec certitude qu'un groupe parmi le peuple afghan avait aidé ceux qui auraient causé du tort à ce pays de mécréants en les traitant de manière non conforme à la Loi –ce que les accusés ont nié formellement avoir fait-, ceci ne constitue pas selon la Chari'a un prétexte suffisant pour soutenir les kuffars dans le combat contre tout un peuple causant la mort de centaine de milliers d'innocents, et tout cela en se basant sur les législations inventées reposant sur le kufr, le crime et l'injustice. »* Concernant le dire de Qaradhawi de pourchasser les « coupables » de la

démolition planifiée des tours du WTC, et de les présenter à la justice, le Cheikh répond à cette énormité indigne d'un Musulman en ces termes : *« L'obligation est que soit présenté des preuves tangibles de l'implication de Musulmans dans l'attentat et que soit ensuite établi selon la Chari'a, qu'il s'agit vraiment d'un acte criminel, et qu'ensuite à partir de là, soit jugés les coupables, d'après la Chari'a islamique, par un juge Musulman et que soit punis les coupables conformément à la Loi islamique. Et ceci est l'opinion de l'ensemble des Savants toute école confondue et sans divergence, et seul un ignorant des règles juridiques de la Chari'a Parfaite et Pure ignore cela* ». Qu'Allah bénisse et protège les Savants et les Prédicateurs, courageux et lucides, de la Vérité !
-**Cheikh Hamoud ibn 'Ouqla Cho'aybi**, qu'Allah lui fasse miséricorde, puisqu'il est mort peu avant l'intervention américaine en Afghanistan dans des circonstances douteuses. Il dit dans sa fatwa après avoir exposé clairement les fondements de « l'allégeance et du désaveu » (El wala wal bara) :
« Quant à l'assistance et le soutien des kuffars contre des Musulmans cela constitue le kufr excluant de l'Islam chez tous les Savants de la Umma dont la parole est fiable, que ce soit de nos jours ou des temps passés » Il ajoute concernant le verdict lié à cet acte d'allégeance envers les kuffars : *« A partir de là, celui qui soutient les pays de mécréants contre les Musulmans et les aide contre eux, tel que les états unis et ses alliés est un kâfir apostat de l'Islam et ce, quelle que soit la forme d'allégeance envers eux qu'il manifeste. Car cette agression enragée à laquelle appelle le criminel de Bush et son compagnon dans le kufr et le crime le premier ministre Blair, qui prétendent combattre le terrorisme n'est rien d'autre qu'une croisade comme les précédentes contre l'Islam et les Musulmans, semblables à celles qui se sont déroulées dans le passé ».*
C'est au sujet de ce Cheikh et de sa fatwa le réfutant et le dénonçant, que Qaradhawi interrogé répond : *« Je ne connais pas ce personnage, quant à sa fatwa elle est extrémiste et sévère. Son verdict s'applique à celui qui soutient les kuffars contre des Musulmans à cause de leur kufr, mais celui qui les soutient pour d'autres considérations, comme par* ***exemple la peur d'être accusé de soutenir le terrorisme*** *ou à cause d'une ambiguïté, son verdict est autre que le kufr »*[132] !!! Sans commentaires.
Pour ne pas trop nous étendre, nous mentionnerons encore quelques noms de Savants qui ont condamné la fatwa criminelle de Qaradhawi sans les citer :

1- **Cheikh Suleyman ibn Nasser el 'Alwân,** qu'Allah le protège
2- **Cheikh 'Abd el 'Aziz ibn Sâlih el Jarboû',** qu'Allah le libère.
3- **Cheikh 'Ali ibn Khoudhayr el Khoudhayr,** qu'Allah le libère.
4- **Cheikh Abou Mohammad el Maqdissi**, qu'Allah le libère.

Ces quelques Savants ont tous directement condamné et réagi à la fatwa de Qaradhawi qui malheureusement pour lui et ceux qui le suivent aveuglément ne s'est pas rétracté ou même corrigé mais qui au contraire persiste et signe.
Nous avons insisté sur la fatwa de Qaradhawi, car elle est un exemple flagrant de ce à quoi peut conduire et conduit une approche déviante concernant le principe fondamental du « Wala wal Bara », et parce qu'elle illustre bien la tendance de ces pseudo réformistes de l'Islam pour lesquels la préservation des quelques avantages et du confort matériel que

[132] Cité par le Cheikh 'Abd el 'Aziz ibn Sâleh el Jarbou' dans sa réfutation de la fatwa de Qaradhawi, et qu'il a tiré d'un site Internet « Mouffakkirat el Islam » (les penseurs de l'Islam) dans la rubrique « rencontre avec Qaradhawi.

procure la vie en occident est une considération majeure plus importante que le Tawhid et que le sang du Musulman ! Il ne fait pas de doute que la participation à la guerre contre les Musulmans avec les armes est la forme la plus grave d'allégeance envers les kuffars, car celui qui prend les armes aux côtés des kuffars est prêt à mourir pour eux et prêt aussi à tuer des Musulmans pour eux ! Voilà pourquoi dénoncer sans réserve et sans retenue les propos de Qaradhawi au sujet de l'Afghanistan est du devoir de tout Musulman tout comme il est du devoir de tout Musulman de se désavouer et de démasquer ces pseudo savants, ces tartuffes enturbannés, ces 'âlam star du show bizz din ou tous les 'ulémas fonctionnaires[133] qui par leurs fatwas sont devenus les alliés et les complices de la tyrannie et de la barbarie des kuffars et de leurs alliés parmi les apostats qui gouvernent les terres d'Islam.
Qaradhawi dans cette fatwa s'est rendu coupable de trois annulations de la Foi :

1- Il a rendu licite ce qui est reconnu comme illicite en Islam par obligation et nécessité (« ma'loum min ed din bi dharoura » en arabe), à savoir le soutien des kuffars contre des Musulmans.
2- Il a mis en avant l'allégeance à la nation, au pays dont on porte la « nationalité » à l'allégeance dans la Foi et le Din, ce qui annule le principe du « wala wal bara » qui est un fondement du Tawhid
3- Et enfin il a déclaré licite le recours au jugement par une autre législation que celle d'Allah –'azza wa jalla- et le recours au jugement des kuffars, en préconisant d'arrêter les « coupables » des prétendus attentats du 11 septembre et de les présenter à ce qu'il appelle la justice !

Quelle sera ta réponse Qaradhawi, si tant est que tu puisses en fournir une en ce Jour, lorsque des milliers d'enfants et de femmes et de vieillards Musulmans afghans viendront devant le Juge des juges, le Juste des justes, te reprocher non seulement d'avoir permis et légitimé au kuffars de les tuer, mais aussi d'avoir autorisé et rendu obligatoire aux Musulmans de participer à ces crimes ??!!
Quelle sera la réponse de tous les hypocrites alliés des mécréants qui ont contribué et qui contribuent encore aujourd'hui partout chez les Musulmans, d'une manière ou d'une autre, à verser le sang musulman simplement pour ne pas être accusés de non allégeance envers les kuffars, ou simplement pour conserver les quelques avantages matériels mesquins contre lesquels ils troquent la vie de l'Au-delà et pour lesquels ils encourent la Colère d'Allah, et ont choisi de vivre humiliés, sous la domination et dans la crainte des mécréants.

Ce cas d'allégeance envers les kuffars est un cas grave et extrême. Mais tout aussi grave est l'attitude d'une autre catégorie de traîtres apostats, qui consiste à espionner et à collecter des informations pour le compte des kuffars. Cette forme d'allégeance entre aussi dans le cadre de l'alliance avec des mécréants contre des Musulmans, et sans les citer à nouveau, les sources mentionnées plus haut confirment également que celui qui fait la « balance », ou la « taupe » pour le compte des kuffars est lui-même un kâfir, et ce, même s'il prie, jeûne et a fait le pèlerinage à la Mecque ! Ainsi tout prétendu Imam de France ou

[133] D'autres pseudo 'ulémas appartenant à la mouvance dite « Salafiya » saoudienne, ont également émis des avis semblables à celui de Qaradhawi, tels que Sadlân, El Hîdân, ainsi que d'autres 'ulémas à Fahd, le taghout saoudien.

« indic » de Mosquée convoqué chez les RG, par exemple, chez lesquels il va régulièrement faire son rapport de ce qui se dit ou se fait chez les Musulmans est un kâfir apostat !

Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit :

« Celui qui mange au détriment d'un Musulman Allah le nourrira en Enfer, et celui qui revêt un vêtement au détriment d'un Musulman Allah le vêtira en Enfer »[134]

Ce hadith est une mise en garde contre celui qui pour quelques biens causera du tort à son frère. Or, le jâssouss (en français, l'espion) est celui qui vend aux kuffars ou au taghout des informations concernant les Musulmans. Combien sont nombreux ces traîtres sans scrupules, sans honneur, et sans dignité qui vendent leur âme au plus offrant à l'image de ces femmes aux mœurs légères qui arpentent les trottoirs le soir. Que de dommages, de nuisances et de souffrances sont infligés aux Musulmans par les kuffars et les apostats dans les pays dits musulmans parce ce qu'un de ces « vendus » à déployé sa langue de vipère contre ses « frères » ! L'espionnage et la délation dans tous les états du monde qui sont des états policiers (même les « libres » et les « démocratiques ») sont les piliers de la répression aveugle et injuste que subissent les Musulmans[135] dans les sociétés rongées par la psychose sécuritaire et où le Musulman est le nouvel ennemi à abattre. D'où l'intervention indispensable de ces « James Bond » d'opérette, de ces « chacals » aux abois qui pour un titre de séjour en pays de kufr, ou pour une prime de 300 euros ou une exonération de taxe d'habitation ou Allah sait quoi encore sont prêts à danser avec le diable lui-même ! Et qu'Allah nous fasse voir en ces exécrables « harkis » la manifestation de Sa Puissance !
Que les traîtres surtout ne se croient pas à l'abri de la ruse d'Allah –'azza wa jalla-, car seuls les perdants se croient à l'abri de la ruse d'Allah –'azza wa jalla-.
Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit :

« O Vous qui <u>croyez avec votre bouche alors que la Foi n'est pas entré dans votre cœur</u>, ne médisez pas les Musulmans et ne cherchez pas à divulguez leurs secrets, car celui qui cherche à divulguer leurs secrets, Allah dévoilera les siens, et celui dont Allah dévoile les secrets, Il l'humiliera jusque dans sa propre maison. »[136]

Et ainsi est le sort des traîtres et des judas, ils sont tôt ou tard démasqués et les biens et les avantages accumulés au service du taghout et de l'injustice ne lui sont plus alors d'aucune utilité et il souhaiterait même pouvoir en faire don pour racheter sa honte et son malheur. Et le châtiment de l'au-delà est bien plus dur encore et bien plus long.

Certains de ces vilains qui espionnent les Musulmans pour le compte des kuffars n'ont plus d'allégeance, si ce n'est l'allégeance pour l'argent ou pour un quelconque autre intérêt dans cette douniya, que ce soit une chaire « d'islamologue » dans une université, une fonction de mufti de la république ou même « d'Imam » d'une mosquée cave dans un

---

[134] Authentique, dans « El adab el moufrad » de Bokhari.
[135] Durant les deux ou trois derniers mois seulement, en France, au moins trois Imams de Mosquée ont été soit expulsés, soit révoqués, sans parler des autres interpellations et arrestations massives en Europe de Musulmans accusés de terrorisme. Il est évident que le rôle des indics et des balances est prépondérant dans ce genre d'affaires.
[136] Authentique, Sun nan Abou Daoud, n°4084

quartier ghetto. Ces derniers croient alors que le fauteuil sur lequel on les a fait s'asseoir, non pour leur compétences mais parce qu'ils sont des larbins, les autorise à parler sur leurs frères devant les kuffars, que se soit les journalistes ou la flicaille des RG, DST et compagnie.
Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit : ***« Celui qui protège un Croyant d'un hypocrite, Allah lui enverra un Ange qui le protègera du Feu de l'Enfer le Jour de la Résurrection. Mais celui qui accuse un Musulman de quelque chose pour le salir Allah le maintiendra sur un pont en Enfer jusqu'à ce qu'il se débarrasse de ce qu'il a dit. »***[137]

Si tel est le cas de celui qui accuse un Musulman uniquement pour salir sa réputation, que dire de celui qui accourt haletant, la langue pendante comme un chien aux abois vers ses maîtres kuffars ou apostats pour se rendre complice de l'arrestation de la torture ou du meurtre d'un Musulman !
Divulguer les secrets des Musulmans aux kuffars ou collecter des informations pour leur compte est un acte qui ne peut être l'œuvre que d'un hypocrite noyé dans la duplicité et la duperie. C'est pour cette raison que le verdict de l'Islam concernant ces traîtres est sévère.
D'après Salama ibn el Akwa', un homme parmi les hypocrites[138] se présenta auprès du Prophète -'alayhi salat wa salam- alors qu'il était en voyage. Il s'assis auprès de ses Compagnons un moment, puis se leva et partit. Le Prophète –'alayhi salat wa salam- ordonna alors ***: « -Rattrapez le et tuez le ! »***. Salama devança les autres Compagnons et le tua[139].

Le Prophète a agit de même avec la femme appelée Sara qui était chargée de transmettre la lettre écrite par Hâtib avertissant les kuffars de la Mecque de son entrée dans la Ville Sainte le Jour du Fath (de la victoire). Il ordonna même qu'elle soit tuée sans être appelée au repentir[140]. **L'Imâm Sahnoun**, Savant réputé de l'école mâlikite a dit : *« Celui qui écrit aux kuffars pour les informer est tué sans être appelé au repentir, et ses biens appartiennent à ses héritiers »*. **Ibn el Qâssim** a dit concernant le verdict du jâssouss (l'espion) : *« Il doit être tué et pour celui là il n'y a pas d'appel au repentir »*[141]. **L'Imâm Ibn Taymiya** dit quant à lui à ce sujet : *« L'Imâm Mâlek et une partie des compagnons de l'Imâm Ahmed ont émis l'avis selon lequel il est permis de tuer l'espion »*[142].

Certains seraient tentés de croire que le verdict d'apostasie qui vient d'être énoncé concernant l'espion n'est pas systématique puisque Hâtib, un Compagnon du Prophète qui avait écrit le courrier avertissant les kuffars de la Mecque de l'arrivée du Messager d'Allah dans la Ville Sainte n'a pas été exécuté et n'a encouru aucune peine.
L'acte de Hâtib est bien un acte de mécréance et d'hypocrisie, et cependant le verdict de l'apostasie et la sanction qui s'ensuit ne s'est pas appliqué à lui pour les raisons que nous verrons un peu plus loin. Mais avant, nous tenons à insister sur le fait que l'acte commis par Hâtib est bien en soi un acte de mécréance. Et la preuve en est que le hadith rapporté

[137] Sahih, Sunnan Abou Daoud n°4086
[138] L'hypocrite (mounâfiq) en Islam est celui qui dans ses actes et ses paroles est Musulman, mais qui cache par peur ou par opportunisme le kufr qui est dans son cœur.
[139] Hadith rapporté par Bokhari et Muslim.
[140] Hadith Sahih, rapporté par En Nassaï dans les « Sunnan »
[141] Tiré du livre « Aqdhiyât er Rassoul » (les décrets du Prophète) de Muhammad ibn Faraj
[142] « Majmou'at el fatawi » (l'ensemble des fatwas) volume 28, page 109

dans les deux Sahih relatant l'évènement fait mention d'une réplique de 'Omar ibn el Khattab présent lors de l'incident et qui dit s'adressant au Prophète –'alayhi salat wa salam- au sujet de Hâtib : *«…O Messager d'Allah il a trompé Allah, Son Messager et les Croyants…Laisses moi frapper la nuque **de cet hypocrite** ».* Or le Prophète n'a pas désapprouvé la démarche de 'Omar, et le fait qu'il ait qualifié Hâtib d'hypocrite en se basant sur son acte. Mais ce qu'il lui a interdit c'est d'appliquer sur lui la sentence qui aurait été requise pour quiconque autre aurait agit de cette manière en informant les kuffars des plans des Musulmans. Il s'est donc trouvé chez Hâtib des choses qui ont empêché que lui soit appliquée la peine prévue dans cette situation. La première est son erreur de jugement qui l'a porté à croire que son acte n'était pas un acte de trahison et d'apostasie à cause des relations particulières qu'il entretenait avec certains de ses proches mécréants qui protégeaient sa famille et ses biens. Ensuite, après que le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- lui ait accordé la parole pour s'expliquer sur les raisons de son acte, et que Hâtib lui ait assuré qu'il n'avait pas agi ainsi par mécréance ou par satisfaction du kufr après l'Islam, le Prophète –'alayhi salat wa salam dit : ***« Il est sincère, ne dites de lui que du bien. Il a participé à la Bataille de Badr, et Allah s'est penché sur ceux qui ont combattu à Badr et a dit : -Faites ce que vous voulez, car Je vous ai déjà pardonné ».*** Par ces paroles ***« Il est sincère »*** le Prophète –'alayhi salat wa salam- **guidé par la Révélation** a su que Hâtib n'était ni un hypocrite, ni un apostat. Et enfin, le fait qu'Allah –'azza wa jalla- dans Sa Miséricorde ait accordé le pardon aux combattants de Badr a également joué en la faveur de Hâtib. A partir des conclusions tirées de ce hadith[143], il apparaît que la seule excuse que pourrait faire valoir quelqu'un qui fait le jâssouss pour les kuffars de nos jours, tout en se prétendant Musulman, serait la première, à savoir l'erreur de jugement. Car pour la deuxième, la revendication de la sincérité de la Foi, cela ne peut plus être attesté par la Révélation et par la bouche d'un Prophète. Quant à la troisième, qui est la participation à la bataille de Badr…

Ce qui ne nous laisse plus que l'excuse de l'erreur de jugement. Il n'est pas à exclure qu'un Musulman se retrouve un jour dans une situation où son jugement est faussé, ou que son approche d'un évènement particulier le porte à accomplir un acte pouvant être interprété comme un acte de trahison ou d'apostasie. Cependant, il y a une différence évidente et indiscutable entre celui qui à l'image de Hâtib commet une erreur de jugement et celui pour lequel espionner les Musulmans pour le compte des mécréants est un métier ou une activité complémentaire. Il est important de faire cette distinction pour ne pas sombrer dans l'erreur.

Et pour conclure sur ce point. A tous les jâssouss qui espionnent et récoltent des informations pour le compte des kuffars d'occident, mais aussi à ceux qui le font pour les tyrans apostats, les dictateurs tortionnaires dans les pays arabes et musulmans : l'Islam et les Croyants se désavouent de vous, comme vous-mêmes avez désavoué l'Islam par votre trahison. Et les fatwas bancales et douteuses de certains égarés[144] qui n'ont que les

[143] Voir « Fath el Bâri » (-interprétation du Sahih de Bokhari) de Ibn Hajjar el 'Asqalani

[144] Beaucoup de ceux qui sont désignés comme savants à notre époque ont émis de telles fatwas dont : Muhammad Amân el Jâmi (mort) et Muhammad ibn Hâdi el Madkhali de la mouvance saoudienne, 'Ali el Halabi qui lui dans une cassette audio affirme qu'il est obligatoire (wâjib) de « balancer » les Musulmans qui ne font pas allégeance à son taghout de Jordanie, Muhammad ibn 'Abd Rahmân el Maghrâwi qui n'hésite pas à menacer ses dissidents parmi les autres prédicateurs et savants de référer leur cas au taghout marocain…

apparences du savant, ne pourront jamais légitimer ce crime ou vous fournir un argument de défense le Jour où ni les biens, ni les enfants ne seront d'aucune utilité.
Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit :

« Celui qui aide un injuste dans son injustice par laquelle il bafoue un droit, s'est écarté de la Protection (dhimma) ***d'Allah et de Son Messager. »***[145]

Quel sera alors le sort de celui qui pour quelques deniers contribue à l'arrestation, l'emprisonnement arbitraire, la torture, le viol, et l'exécution sommaire d'autres Musulmans et Musulmanes, en collectant des informations pour le compte des kuffars ou des tyrans apostats ?! Car voilà ce qu'est la tragique, l'infâme et impitoyable réalité à laquelle sont confrontés les Croyants qui par dizaines de milliers croupissent injustement et pour des décennies dans les geôles infectes du taghout, simplement pour avoir dit ***« Notre Seigneur est Allah »*** ou pour avoir dénoncé la tyrannie et l'injustice.
Que celui qui craint Allah –'azza wa jalla-, Sa Colère et Sa Malédiction prenne garde à ne pas devenir le complice de ces horreurs en devenant un espion, une « balance » ou une « taupe » pour les kuffars et les apostats.

Nous avons évoqué ici deux formes graves d'alliance et d'allégeance envers les kuffars qui sont toutes deux en elles mêmes des actes de mécréance pour lesquelles nous avons fourni les preuves tirées du Kitâb, de la Sunna et des dires des Savants de l'Islam. C'est le contexte de croisade anti islamique accompagné d'une perte des repères chez la majorité des Musulmans, ainsi que la conviction confirmée par les Textes du Kitâb et de la Sunna, de l'importance du sujet qui nous a obligé à insister tout particulièrement sur cette question cruciale.

Les deux aspects abordés ici de l'alliance avec les kuffars ne sont évidemment pas les seuls, mais constituent les formes les plus graves et manifestes de soutien aux kuffars contre des Musulmans. Ce qui signifie qu'il en existe d'autres que nous ne pouvons évidemment pas toutes aborder ici en détail. Cependant, nous ajouterons qu'il existe une autre forme d'alliance avec les kuffars qui consiste à renforcer leur puissance économique et donc politique et militaire qui leur permet d'écraser, d'exploiter et de dominer les pays musulmans. C'est en bradant aux occidentaux la matière première indispensable et irremplaçable pour leur économie et leur survie : le pétrole, que les sombres et sinistres imbéciles qui gouvernent les pays musulmans richement pourvus de cette richesse ont contribué à l'hégémonie du kufr dans le monde. L'enjeu que constitue le pétrole, qu'Allah –'azza wa jalla- dans Sa Bonté et Sa Sagesse a réparti généreusement dans les terres d'Islam[146], est tel qu'il suffirait à faire fléchir et courber l'échine à toutes les puissances occidentales pour lesquelles ce ne sont plus la morale, la justice ou le droit qui font la loi, mais les fluctuations du marché. La dépendance des kuffars d'occident vis-à-vis du pétrole est telle que les craintes suscitées par la diminution des réserves des états unis, par exemple, a conduit ce monstre aux appétits démesurés et insatiables, à s'engager dans des guerres coûteuses et interminables qui bientôt avec l'Aide d'Allah –'azza wa jalla- sonneront le glas de cette « superpuissance » ainsi que de l'europe vassale. Les

[145] Rapporté par Tabarani, mentionné dans « Es silsila es sahiha » (« la série des authentiques » du Cheikh el Albani, qu'Allah lui fasse miséricorde)
[146] Les pays arabes ne sont pas les seuls à posséder du pétrole en grosses quantités, les pays musulmans caucasiens aussi sont riches en or noir, tels que Turkménistan, Azerbaïdjan, Ouzbékistan…

monarchies du pétrole, par exemple, composées des états du Golfe sont dirigées par des « pantins » obèses, prêts à éclater de concupiscence, qui au lieu de servir, comme ils le devraient Allah –'azza wa jalla- et les intérêts de la Umma, avec compassion, humilité, modération et surtout ce qui leur fait cruellement défaut courage, ont remis entre les mains des insensés que sont les kuffars, les biens et les richesses de la Umma.

> ***« Et ne confiez pas vos biens aux insensés dont Allah a fait pour vous votre subsistance »***
> [La Femme : 5]

Ceci constitue sans nul doute une forme et une manifestation grave d'allégeance envers les kuffars qui ne pouvaient rêver mieux pour instaurer leur hégémonie impie dans le monde. Et on ne parle même pas des milliards issus des revenus du pétrole et dont ne profitent même pas les Musulmans dans le monde, car ils sont investis et placés dans les banques ou les entreprises d'europe ou des états unis etc.…Pendant que la majorité des populations musulmanes souffrent de la faim, de la pauvreté et de la misère qui les privent ainsi d'une vie dans la dignité, les seuls revenus du pétrole de la Libye, par exemple, permettraient de faire vivre toute la Umma de l'Indonésie au Maroc ! Mais la misère dans laquelle sont entretenus volontairement les peuples Musulmans par les tyrans (tawâghit pluriel de taghout) est bien utile pour détruire les mœurs, semer la corruption et maintenir ainsi leur joug !

Voici concernant certaines manifestations d'alliance avec des kuffars contre des Musulmans qui sont des actes d'annulation de la Foi. Et de manière générale nous pouvons ajouter que toute situation dans laquelle le Musulman se retrouverait à soutenir les kuffars dans leur kufr ou dans leurs intérêts qui, répétons le, ne s'accorderont jamais avec les nôtres est une situation qui est soit formellement interdite soit un acte de mécréance selon les cas.

Ainsi tout engagement des Musulmans dans une institution ou une organisation dirigée par des kuffars dont les visées sont ouvertement contraires à l'Islam[147] est un acte d'allégeance interdit dans la Religion d'Allah. Cela est sans ambiguïté concernant comme nous l'avons vu les institutions militaires, telles que l'armée, la police, les renseignements etc. Mais il existe aussi d'autres cas moins évidents pour beaucoup de Musulmans, mais qui sont tout aussi interdits. Combien de Musulmans occupent un emploi dans lequel ils fournissent aux kuffars ou aux apostats une contribution et un soutien important, quand ils ne participent pas tout bonnement à l'application de leurs lois[148]. Combien sont engagés dans des associations aux visées douteuses chargées de promouvoir la laïcité, la démocratie ou même l'émancipation des femmes ou autres délires. Et combien dans leurs commerces et leurs affaires préfèrent acheter chez le grossiste juif plutôt que de traiter avec un autre Musulman. On voit à travers ces quelques exemples à quel point la question de l'allégeance et du désaveu contient de multiples et diverses ramifications, ce qui confirme la nécessité d'accorder à ce sujet toute l'importance qu'il mérite.

---

[147] Parmi ces institutions, nous pouvons citer l'ONU, le FMI, l'OMC, la BM (banque mondiale) et autres institutions des kuffars servant les intérêts des riches et des puissants et opprimant les démunis et les faibles.

[148] Il aurait été intéressant d'aborder la question du vote et de l'entrée dans les parlements qui est un problème lié à la question du désaveu des kuffars, d'autant plus que cela constitue un cheval de bataille de la prêche décadente. Mais la question nécessite à elle seule, plusieurs développements préliminaires qu'il serait trop long d'aborder ici.

3-Il existe également <u>une autre forme d'allégeance interdite en Islam,</u> et qui est malheureusement trop répandue chez bon nombre de Musulmans. Elle consiste à cautionner systématiquement et à accorder du crédit aux dires des mécréants, surtout lorsque leurs propos concernent l'Islam et les Musulmans.

> « ***N'as-tu pas vu ceux qui ont reçu une partie du Livre, croire en le jibt*** *(sorcier, devin, charlatan…)* ***et le taghout[149] en disant aux mécréants : -Ces derniers sont mieux guidés que les Croyants. »*** [Les Femmes : 51]

Tout le monde sait ce qu'est un devin, un sorcier ou un charlatan. Et le véritable Croyant sait que ces catégories de personnes sont des menteurs et des fourbes qui exploitent la naïveté et la faiblesse des gens. C'est dans cette catégorie qui se placent tout naturellement la télévision, la presse et les médias occidentaux et occidentalisés qui par la manipulation par l'image et par celle du langage parviennent, et parfois de manière décisive, à influencer l'opinion et les croyances de ceux qui justement n'en ont pas. Car les médias, même dans les prétendues démocraties occidentales, sont exactement pour les pouvoirs en place ce que les sorciers égyptiens étaient pour Pharaon. Le rapport avec la question de l'allégeance et du désaveu est que bon nombre de ceux qui se disent Musulmans, et qui sont faibles d'esprit ou dont la Foi ne tient qu'à un fil, ont la fâcheuse tendance à cautionner et à accorder crédit sans discuter à tous les mensonges que balance Claire Chazal au journal de 20 heures, alors que d'un autre côté ils émettent toujours des doutes lorsqu'on leur mentionne une information émanant de leurs Frères et qui contredit la version officielle. Certains sont même dans un tel état avancé de conditionnement mental qu'ils en viennent à se désavouer et à insulter d'autres Musulmans à cause de l'emprise médiatique islamophobe qu'exerce les médias, sur leur esprit envoûté. Cette attitude est la conséquence d'une mauvaise approche de la question de l'allégeance et surtout du désaveu envers les kuffars que tout le monde sait être les plus grands menteurs qui soit et qui ont fait de la manipulation et du mensonge de véritables armes contre les Musulmans et pour l'assujettissement mental et moral (qui est le pire de tous les esclavages), du monde entier. N'est-ce pas Bush et son compagnon d'infortune Blair qui dernièrement ont été démasqués pour leurs mensonges concernant les soi disant armes de destruction massive irakiennes, n'est ce pas en présentant de fausses photos satellites à Fahd, que le père de l'actuel clown qui occupe la maison blanche a trouvé le moyen de coloniser l'Arabie et le Kuwait (dont les 2/3 du pays est occupé par l'armée américaine), n'est ce pas en faisant croire au monde entier (sans fournir la moindre preuve) qu'Ossâma Ben Laden du fond de sa grotte en Afghanistan a commis le plus spectaculaire attentat de l'histoire que les américains et leurs vassaux européens se sont lancés dans une nouvelle croisade contre l'Islam et les Musulmans, et à chaque fois ne sont ce pas les médias et ces maudits journalistes qui se font l'écho de tous ces mensonges, qui parfois sont tellement énormes, que même Claire Chacal doit déployer de grands efforts pour faire gober la pilule au pauvre imbécile vautré dans son canapé et à qui l'on fait croire que le bâton est un serpent.

Rien d'étonnant et d'anormal à ce que le kâfir moyen, le gros « vindiou » du coin se laisse leurrer par les tours de « passe passe » des médias et de la presse islamophobe, qui

---

[149] Ici, celui qui juge avec autre chose que ce qu'Allah a révélé, ou ce qui est pris comme guide qu'il s'agisse d'un homme ou d'une fausse divinité ou d'une idéologie quelconque, ou d'une institution…

ont même réussi à lui faire croire qu'une poignée de jeunes filles Musulmanes portant un carré de tissu sur la tête, représentait un danger suprême, une menace terrible pour la république française, et que ces filles en apparence innocentes sont en fait des agents double d'une obscure organisation secrète et internationale qui a pour but d'instaurer en France une « dawla islamiyya »[150]. Rien d'étonnant donc à ce que les kuffars marchent docilement dans la combine, après tout on leur a bien fait croire que le monde s'est créé tout seul et qu'ils sont des fils de singe. Le problème est lorsque ces mensonges éhontés sont repris et défendus par des Musulmans qui s'en servent même pour faire des reproches ou condamner leurs frères. Ainsi Ramadan, encore lui, en est l'exemple puisqu'il condamne systématiquement et à plusieurs reprises d'autres Musulmans qui ont entrepris une action (certes non conforme aux passions des kuffars et aux siennes), et ce, en se servant des arguments mensongers et malhonnêtes que les kuffars répandent. Il dit par exemple dans « l'Islam en questions » : *« L'application par le régime des talibans de prétendues lois musulmanes **est une horreur** : il n'y a presque plus d'écoles, plus d'hôpitaux pour les femmes. Il faut dénoncer ces pratiques **avec force et détermination**».*
Remarquez avec quelle intransigeance et quelle virulence il condamne facilement d'autres Musulmans et ce devant ces amis les kuffars, ce qui en soi est déjà déplorable. Mais pire, est le fait que sa conclusion ne respecte aucune éthique islamique qui interdit que l'on accuse ou condamne quiconque en se basant sur la propagande de personnes dont le témoignage serait de toute manière dans ce domaine irrecevable car ce sont des kuffars et donc des ennemis de l'Islam et des Musulmans. Cette regrettable attitude de Ramadan et de tous ceux qui comme lui s'empressent de condamner, de fustiger et de se désavouer de leurs « frères » (des Musulmans), en adoptant le point de vue des kuffars ne fait que traduire une absence totale ou de graves défaillances dans le devoir d'allégeance envers les Musulmans et l'obligation de désaveu des mécréants. Soutenir, propager et répandre les mensonges et la propagande des ennemis de l'Islam est une des plus grandes formes d'allégeance à leur égard, constituant un grand péché voir le kufr selon les cas. Mais si en plus, cela s'accompagne de la calomnie et de l'atteinte à l'honneur et à la réputation d'autres Musulmans le péché n'en est que plus ignoble et c'est à Allah –'azza wa jalla- qu'il appartient de rétribuer chacun d'entre nous. Celui qui craint réellement Allah devrait plutôt s'abstenir de condamner sans preuves et sans science véritable émanant d'Allah –'azza wa jalla- d'autres Musulmans qui endurent dans le Chemin d'Allah, alors que lui-même de son côté se promène et s'amuse au milieu des kuffars, se réjouit de leur compagnie et va même jusqu'à faire l'éloge de leur démocratie bidon et défendre farouchement leurs pseudo « valeurs ».
Comment un Musulman peut il accorder crédit sans discuter aux « informations » émanant des kuffars, alors qu'Allah –'azza wa jalla- nous dit :

« O vous qui croyez ! Si un pervers vous apporte une nouvelle vérifiez la, afin de ne pas porter atteinte à des gens sans savoir et qu'ainsi vous regrettiez vos actes. »
[Les Appartements : 6]

[150] République islamique. Voir le cas des deux jeunes filles, dont le père est un certain Lévy, converties et expulsées d'un collège à cause du voile et que les médias et la presse ont accusé d'être manipulées par des groupements islamistes. Et cette lubie dreyfusienne a même été reprise par des responsables d'établissements et par des politicards véreux.

Ibn Kathir dit concernant ce verset : *« Allah ordonne de s'assurer de la véracité de l'information émise par un fâsaq (pervers) par précaution, et ordonne de ne pas juger d'après ses dires alors qu'il peut mentir et se tromper, et dès lors celui qui jugerait (d'après ses dires) suivrait ses traces. Or, Allah nous interdit de suivre la voie de ceux qui sèment la corruption. »*
Ensuite **Ibn Kathir**, qu'Allah lui fasse miséricorde, évoque les circonstances de la révélation de ce verset que nous nous contenterons de résumer ici. Les exégètes ont dit que ce verset a été révélé au sujet de El Walid ibn 'Oqba lorsque le Messager l'envoya prélever la zakat chez les Bani Moustalaq. Ce dernier fut envoyé à El Hârith ibn Dharar el Khouza'i auprès duquel il devait trouver les biens de la zakat collectée. En route, El Walid, croyant que les Bani Moustalaq refuseraient de s'acquitter de leur engagement et s'en prendraient à lui, suite à une querelle qu'il eut avec eux du temps de la jahiliya, rebrousse chemin vers le Prophète –'alayhi salat wa Salam- et lui dit que les Bani Moustalaq ont refusé de verser la zakat et qu'ils ont même essayé de le tuer. Entre temps, El Hârith qui attendait le messager du Messager (c'est-à-dire El Walid) et s'inquiétant de ne pas le voir venir, décide alors de se charger lui-même du transfert de la zakat. Le Prophète -'alayhi salat wa Salam- s'appuyant quant à lui, sur les dires d'El Walid avait ordonné l'envoi d'une expédition contre les Bani Moustalaq qui trahirent leur engagement et cherchèrent même à tuer son émissaire.

Mais El Hârith arriva à temps auprès du Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam-. C'est suite à cet évènement que fut révélé le verset en question.[151]
Ce verset nous apprend plusieurs choses. La première est que le menteur est un pervers (fâsaq). La seconde est que dès l'instant où une information émane d'un menteur ou d'un fâsaq elle ne doit pas être prise pour argent comptant. La troisième est que celui qui ne prend pas ses précautions face à ce qui est rapporté par un pervers risque de faire du tort à autrui. Et la dernière chose que l'on peut déduire de ce verset et en s'appuyant sur un hadith du Prophète est que celui qui colporte le mensonge d'un menteur est lui-même un menteur[152].
Que dire alors de celui qui a toutes les preuves possibles que les médias et la presse des kuffars sont un ramassis de menteurs invétérés, d'opportunistes sans morale, de voyeurs sadiques et de marchands de sensations, et qui par-dessus le marché sait pertinemment qu'ils ne manqueront jamais une occasion d'essayer de salir les Musulmans et qui va, malgré tout cela, se joindre à eux dans le dénigrement, la stigmatisation, la condamnation et la calomnie envers d'autres Musulmans !? Qu'Allah rende la vue au cœur aveuglé de Ramadan, car en vérité, c'est le cœur et non l'oeil qui ne voit pas
Comme nous venons de le voir, croire sans restriction et sans réserve aux mensonges des kuffars concernant notamment l'Islam et les Musulmans est une transgression du principe de l'allégeance et du désaveu. Il aurait été plus judicieux de la part de Ramadan dont la langue, à la manière de celle des hypocrites, est prompte à lacérer les Musulmans :
« Et une fois la peur passée, ils vous lacèrent avec des langues affilées alors qu'ils sont avares en bien. » [Les Coalisés : 19], il aurait été plus salutaire pour lui, de vérifier et de s'assurer des accusations qu'il reprend ici, comme un de ces oiseaux de compagnie que l'on aime à maintenir en cage, qui ne parle que s'il est autorisé à le faire, et pour ne dire

[151] Rapporté par plusieurs dont l'Imâm Ahmed, voir aussi les Tafsir de Tabari, Qourtoubi et El Jalalayn.
[152] Le Messager d'Allah a dit : ***« Prenez garde à la conjecture, car c'est le plus mensonger des propos. »*** (Rapporté par Bokhari et Muslim)

que ce que son maître lui ordonne de répéter. Le meilleur moyen de connaître ce qui s'est passé en Afghanistan n'était il pas de recueillir le témoignage de personnes dignes de foi, à savoir les Musulmans vivant sur place, plutôt que de répandre les mensonges des kuffars d'occident pour lesquels le Musulman quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse est toujours coupable ?! Les accusations portées injustement et à la légère par Ramadan contre les Talibans, sont très graves. Non pas simplement parce qu'elles visent d'autres Musulmans, et les Talibans, nous devons le rappeler, sont bel et bien des Musulmans et n'en déplaisent à ceux qui seraient tentés de croire le contraire. Mais aussi et surtout parce qu'elles sont fausses, impartiales et tronquées sans parler du fait qu'un Musulman n'a pas à condamner ou à mettre en accusation d'autres Musulmans parce que cela arrange bien les kuffars ou par crainte d'être mis dans le même panier ! Car finalement, à bien y regarder, c'est la seule véritable motivation générale qui se dégage à chaque fois des propos tendancieux de ce prétendu prédicateur qui prêche tout, sauf l'Islam.

Avant d'aborder un peu plus sérieusement que ne l'a fait Ramadan le cas de nos Frères d'Afghanistan et qu'Allah leur vienne en aide et leur accorde la victoire, nous voudrions faire remarquer à quel point est grand le ressentiment de Tareq à l'égard de ces hommes de l'Islam, parmi d'autres, que sont les Talibans et desquels tout et n'importe quoi a été dit afin de les salir et de susciter chez les « moutons » le mépris et le désaveu. Sentiments que ne cache pas Ramadan à l'égard des Talibans, lorsqu'il dit dans « l'Islam en questions » à la page 194 : *« …**de prétendues** lois musulmanes est **une horreur**… »*[153]. Deux termes retiennent notre attention dans cette citation : « prétendues » et « horreur ». Le premier, « prétendues », fait allusion ici aux lois musulmanes appliquées par les Talibans. En lisant ces mots on a tout de suite l'impression que les Talibans sont des égarés qui ont une mauvaise approche de la Chari'a et que ce qui avait cours là bas de leur temps n'était pas conforme à l'Islam. Autrement dit les lois appliquées par les Talibans ne sont pas les lois islamiques. On ne sait au juste à quoi fait allusion ici Ramadan et il se garde bien de développer la question. Remet il en cause l'application par les Talibans de l'ensemble de la Chari'a ? Quoi qu'il en soit, il est désespérant de voir que c'est celui qui prêche la démocratie, fait l'apologie de la laïcité, remet en cause des principes et des verdicts de la Chari'a établis par le Consensus, ou qui parle même d'un moratoire pour les sanctions physiques de l'Islam, qui se permet en plus de cela, d'accuser les autres de non respect et de non-conformité à la Chari'a !!! Mais lorsqu'on est dépourvu de pudeur, on fait et l'on dit ce que l'on veut et surtout n'importe quoi ! Dans « Peut on vivre avec l'Islam ? », Ramadan parle même de l'application par les Talibans des lois islamiques et notamment des sanctions physiques comme d'une trahison et de dérives contre lesquelles il faut résister, il dit page 141 : *« Le débat sur les sanctions est un faux débat et commencer par les peines **est une trahison** comme de proposer une **alternative dictatoriale. Ni les talibans**, ni l'Arabie Saoudite, ni la Tunisie, ni la Turquie ne sont des modèles. Il faut condamner et résister à toutes ces dérives »*. Et dans « l'Islam en questions » il dit encore au sujet des Talibans à la page 194 : *« Il faut dénoncer ces pratiques **avec force** et détermination »*. Notez la virulence et la fermeté de ses propos lorsqu'il s'agit de condamner d'autres Musulmans, sans même leur accorder le bénéfice du doute ou des circonstances atténuantes. Alors que c'est le même Ramadan qui excuse

[153] Dans « Peut on vivre avec l'Islam ? » Ramadan taxe même le régime des Talibans de dictatorial et le met sur le même pied d'égalité que la Turquie et la Tunisie et l'Arabie dite saoudite. Voir page 48. Dans plusieurs interventions télévisées il a qualifié le régime Taliban « d'archaïque », et a affirmé que « ce n'était pas sa conception de la modernité » (sic !)

Salman Rushdie, qui condamne la réaction des Musulmans dans cette affaire, et qui dit de ce dernier *« …qu'il n'a fait qu'exprimer une opinion, et qu'il serait temps que les Musulmans apprennent à respecter l'opinion d'autrui »*[154]. C'est encore Ramadan qui dit au sujet d'un roman blasphématoire contre l'Islam[155] qui a provoqué des manifestations et de vives réactions chez les Musulmans d'Egypte lors de sa publication : *« Le livre de Haydar Haydar n'est finalement qu'un livre, et à mon sens il ne fallait pas intervenir contre sa publication et sa diffusion »*[156].

> ***« Muhammad est le Messager d'Allah, et ceux qui sont avec lui sont durs avec les kuffars, compatissants entre eux. »*** [La Victoire : 29]

Ramadan lui, est indulgent, conciliant voir complaisant avec les pires ennemis de l'Islam, mais il est dur et intransigeant avec les Musulmans dont il ne cesse de condamner et de dénoncer les démarches ou les actions qui ne s'inscrivent pas dans sa « philosophie » à lui, qui est celle de la décadence et de l'humiliation et de l'allégeance envers ceux, auprès desquels il croit trouver la puissance et la dignité, auprès de ceux dont il a adopté les idées douteuses qui exercent sur son approche toute personnelle de l'Islam, l'influence désastreuse que l'on sait.

> ***« Annonces aux hypocrites un châtiment douloureux. Ceux qui prennent les mécréants comme alliés en dehors des Croyants. Recherchent ils la puissance auprès d'eux ? En vérité la puissance appartient entièrement à Allah ! »***
> [Les Femmes : 138/139]

Ainsi les Talibans, parmi d'autres, ont été la cible de Ramadan[157], qui s'est une fois de plus joins à ses amis les kuffars d'occident pour critiquer méchamment nos frères d'Afghanistan. Et c'est mot pour mot le discours des médias et de la presse occidentale islamophobe et de toute façon partiale et malhonnête quand elle n'est pas elle-même manipulée, que l'on a pu entendre de la bouche de Tareq.
On a tout dit sur les Talibans, mais surtout et essentiellement n'importe quoi.
Dès l'émergence de l'Emirat islamique d'Afghanistan, à Kaboul le 27 septembre 1996, dirigé par ceux qui se sont fait appelé les Talibans, la machine de propagande anti islamique de l'occident s'est mis en marche pour critiquer, stigmatiser et calomnier ce mouvement.

La presse et les médias occidentaux, et dans leur sillage, les chaînes de télévision du monde « musulman », se sont tous joins de concert pour condamner et dénigrer sans réserve et sans retenue le régime le plus « barbare » et le plus « archaïque » de tous les temps ! A quelques rares exceptions près, toute la racaille journalistique s'en est donné à cœur joie pour essayer par tous les moyens et toutes les manipulations possibles, de salir

---

[154] Ces paroles on été entendu de sa bouche et sont enregistrées dans une de ses nombreuses cassettes audio.
[155] Il s'agit du roman d'un auteur syrien Haydar Haydar « Banquet pour les algues », sur lequel il n'est pas nécessaire de nous étendre
[156] Page 177 de « l'Islam en questions »
[157] Il est intéressant de faire remarquer que parmi ceux qui ont ouvertement et sévèrement condamné les Talibans, se trouvent aussi Fahmi Houwaydi, un de ceux qui ont signé la fatwa criminelle de Qaradhawi dont nous avons parlé plus haut, et Tantawi le Cheikh de El Azhar, le tartuffe enturbanné qui a délivré la « fatwa » à Sarkozy légitimant l'interdiction du voile !

les Talibans. Même les organisations humanitaires affiliées à l'ONU ou la croix rouge menacèrent à l'époque de suspendre leur soutien à la population démunie et décimée par des années de guerre, à cause du régime des Talibans !
Pourquoi un tel acharnement envers les Talibans, quelle est la raison d'un tel déploiement médiatique ? Que leur reproche t on exactement ? De quoi les accuse t on ?
Le premier prétexte, celui qui est le plus utilisé par les occidentaux pour attaquer l'Islam et les Musulmans, comme s'ils étaient des modèles dans ce domaine, est la fameuse question de la femme. Les Talibans ont été sévèrement critiqués pour leur « attitude ignoble » envers leurs femmes qu'ils privent d'éducation et même de soins médicaux, selon la propagande mensongère des kuffars reprise ici par Ramadan. On les a accusé également de contraindre leurs épouses à se camoufler derrière la « burka », et à ne plus sortir de chez elles.

A travers les quelques images éparses recueillies par ci et par là par des reporters et des journalistes peu consciencieux, le tout rassemblé en des montages rapidement bidouillés, tout le monde a pu, également, être témoin de la « barbarie » des Talibans, dont le sport favori est d'exécuter en série des hommes et des femmes sur les stades de foot ou en les pendant à des grues ! La calomnie est allée jusqu'à les accuser d'avoir eu recours au commerce, illicite en Islam, de stupéfiants, pour financer leur « petite guerre ». Ajoutez à cela le fait que les Talibans auraient fait de l'Afghanistan le bastion du terrorisme international, en accordant refuge à Ben Laden et aux membres de son organisation fantomatique mais supra tentaculaire : la « Qa'îda », et vous avez alors tous les ingrédients réunis pour déclarer les Talibans hors la loi.

Sauf que, comme toujours lorsque les kuffars, et surtout la presse propagande, fourre son nez dans les affaires des Musulmans, cela devient vite de l'acharnement médiatique incontrôlé guidé par les passions et les pulsions de haine envers l'Islam et les Musulmans, que les scribouilleurs véreux et les éboueurs de l'intox ne peuvent même plus contenir.

Ce qui est véritablement déplorable dans cette affaire, n'est pas la hargne inquisitrice à laquelle nous ont habitué la presse et les médias dès qu'il s'agit de traiter une question touchant de près ou de loin à l'Islam et aux Musulmans. Ce qui est attristant, c'est la réaction des Musulmans, qui en majorité se sont laissé manipuler par les médias islamophobes jusqu'à reprendre leurs accusations, et condamner les Musulmans d'Afghanistan qui ont œuvré, et qu'Allah les récompense, pour instaurer un Emirat islamique à une époque où toutes les nations du monde « musulman » plient sous le joug de la loi du taghout. A croire, que ces Musulmans préfèrent vivre comme des parias et des exclus dans les sociétés de kuffars, plutôt que de voir l'émergence d'un Etat islamique, régi par la Chari'a, seule garante de leur droits et de leur bien être. Sans parler du fait que la plus grande satisfaction du véritable Croyant sur cette terre, est celle de voir la Parole de son Maître élevée au dessus de toutes les autres, afin que les hommes entrent tous dans la Paix d'Allah, en se soustrayant de l'asservissement de l'homme par l'homme, et en devenant les Serviteurs de leur Créateur.

L'émergence du mouvement Taliban s'est faite dans un contexte bien particulier qu'il est nécessaire de connaître avant de s'autoriser à critiquer ou à condamner sans retenue.

L’Afghanistan est un pays de 23 millions d’habitants, répartis en plus de 300 tribus, composées de quatre ethnies principales de langues différentes qui sont : les Pachtounes qui représentent 85 % de la population globale, les Tadjiks, les Parsis et les Ouzbeks. La population est Musulmane sunnite, attachée à l’école hanafite, avec un faible pourcentage de chiites (5 %). Sa situation géographique en fait une zone de transit économique cruciale, dont l’importance a été renforcée à cause de l’existence de grandes réserves de gaz et de pétrole au Turkménistan, Ouzbékistan et au Kazakhstan. Ce qui a évidemment attisé la convoitise des nations de kuffars et notamment les américains qui pour faire main basse sur ces ressources et les acheminer à bon port n’on pas d’autres solutions que l’Iran ou l’Afghanistan. La solution la plus pratique politiquement et logistiquement pour les impérialistes pilleurs yankees restant ce dernier pays, le conflit avec l’Afghanistan était donc nécessaire. D’ailleurs les états unis étaient encore en négociations avec les Talibans peu de temps avant le prétendu attentat du 11 septembre. Il faut savoir également que l’état sioniste et les états unis ont des liens diplomatiques très forts avec l’Ouzbékistan dont ils convoitent également les importantes ressources d’hydrocarbures, qu’ils considèrent avec les autres pays du Caucase comme le nouveau pôle énergétique susceptible de remplacer celui du Golfe, devenu trop coûteux. Ceci pour résumer la complexité des enjeux économiques et stratégiques au milieu desquels se retrouve empêtrée l’Afghanistan, malgré elle, et qui ont donné naissance à tout un jeu d’alliance et de conflits d’intérêts impliquant les différentes nations présentes dans la région : Iran, Russie et Inde d’un côté qui ont pactisé avec Rabbâni et les milices de Dostom, le Pakistan qui un temps a soutenu Hekmatyar opposé au départ à Rabbâni et à Massoud et qui au début seulement, ont aussi soutenu plus ou moins les Talibans etc.

L’Afghanistan a été envahie par l’armée rouge en 1979. Suite à cette invasion, le peuple afghan a organisé sa résistance courageuse contre l’occupation étrangère, relevant avec honneur l’étendard du Jihâd, qui depuis n’a jamais été déposé. Cette résistance des Moujâhidîns afghans et avec eux, des autres Musulmans volontaires qui ont afflué des autres pays, a conduit, avec l’aide et le secours d’Allah –‘azza wa jalla-, à la chute de l’URSS en 1992, et à l’établissement d’une nouvelle donne géopolitique mondiale. Après le départ des diables rouges, les différentes factions de Moujâhidîns (et Allah sait qui combattait vraiment pour Sa Cause) ont commencé à se livrer une bataille féroce pour le pouvoir. Ces guerres intestines opposant les différents chefs de factions (Rabbâni, Massoud, Hekmatyar, Dostom) ont causé la mort de milliers d’Afghans et contribué un peu plus à la destruction du pays et à l’insécurité entretenue constamment par des bandes de brigands de grand chemin qui ont multiplié les pillages, les meurtres, les enlèvements et les viols. Sans parler de la prolifération du commerce des stupéfiants. L’insécurité à cette époque était totalement généralisée et incontrôlable dans tout le pays, où même des enlèvements de femmes et d’enfants avaient lieu, sans parler des nombreux règlements de compte qui coûtèrent la vie à de nombreuses personnes. En un mot, le pays atteint alors un niveau de corruption et d’insécurité sans précédent.

C’est dans ce contexte de tensions et de divisions extrêmes, qu’est apparu, à partir de 1995, le mouvement Taliban originaire de Qandahar, qui au départ s’est fait connaître comme une force nouvelle ayant pris le contrôle de certaines régions du sud de l’Afghanistan, en chassant les seigneurs de guerre et les mercenaires brigands. Dans les régions où s’exerçait leur autorité, les Talibans instaurèrent directement la Chari’a, **et cela**

se réalisa avec le soutien des populations locales qui n'opposèrent pas de résistance, voyant dans l'arrivée des Talibans un espoir qui pourrait mettre fin au désastre. En 1996, la progression fulgurante et surprenante des Talibans leur assure le contrôle de 96% du territoire afghan, contraignant les autres factions dissidentes à se réfugier dans la région de Mezari Charif, au nord, tandis que les chefs de ces factions en étaient réduits à faire alliance avec les ennemis d'hier, anciens communistes, ou à aller quémander le soutien des kuffars d'occident, qui déjà, voyait dans l'émergence du mouvement Taliban une menace pour leur colonialisme.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, la situation du pays avant l'arrivée des Talibans était sur tous les plans, catastrophique, et notamment sur le plan économique et sur celui de la sécurité. La misère, la destruction et l'insécurité régnaient sans partage dans ce pays qui venait juste, rappelons le, de sortir d'une guerre dévastatrice qui dura près de quinze ans et qui coûta la vie à plus de deux millions d'Afghans, en mutila des milliers d'autres et causa l'exil d'autres milliers. Suite à certains incidents parvenus à Qandahar, d'enlèvements de jeunes hommes et de femmes, et de viols perpétrés par les anciennes milices communistes et les brigands de grand chemin, quelques étudiants en science religieuse prirent l'initiative, encouragée par des 'Ulémas Afghans, de tenter par les armes de restaurer l'ordre. Le chef de ce petit groupe d'étudiants en science religieuse n'était autre que Mollah Muhammad 'Omâr qui deviendra par la suite l'Emir d'Afghanistan, qu'Allah le protège.

Ce qu'il est important de faire remarquer à ce niveau, est que la réussite rapide et encourageante des Talibans dans la restauration de l'ordre et de la sécurité, n'aurait pu se faire sans l'aide d'Allah –'azza wa jalla- en premier lieu, et ensuite si le soutien et l'accueil favorable de la population n'étaient pas avec eux[158]. Or, cet accueil favorable de la population est dû aussi à la bonne réputation dont jouissait les Talibans, qui sont des étudiants en science religieuse, qui bien qu'ils aient participé à la guerre contre les russes, ont refusé de participer aux batailles « fratricides » pour le pouvoir que se livrèrent les différentes factions, et s'en sont retourné dans leurs madrasas au Pakistan poursuivre leurs études. Mais voyant que la situation de leur pays ne faisait qu'empirer, un groupe d'étudiants (Talibans), se réunit autour de Mollah Muhammad 'Omar et après avoir consulté les 'Ulémas afghans, ils s'engagèrent pour la lutte en vue de restaurer l'ordre en Afghanistan. Voilà, la réalité sur l'origine de ces hommes de l'Islam, que certains parmis les Musulmans eux-mêmes ont accusé d'être des pions au service de la politique américaine, pakistanaise ou saoudienne !? Et à ces derniers qui répandent ces fables grotesques, nous disons que le rat ne peut engendrer le lion. Certes, comme nous l'avons évoqué plus haut brièvement, le Pakistan a au départ seulement, soutenu implicitement les Talibans. Mais ce soutien se limitait à la préservation des voies de communication, et l'ouverture des frontières qui permirent aux étudiants des madrasas de se rendre aisément en Afghanistan pour combattre aux côtés des Talibans. Le Pakistan qui subissait

[158] « El Mîzân li harakat et-taliban » (Le mouvement des Talibans sur la balance) est le titre de l'ouvrage sur lequel nous nous sommes entièrement appuyé et dont nous reprenons les témoignages de Savants ou de prédicateurs Musulmans ayant vécu sur place tels que Abou Mos'ab es Soury, et qui contient également différentes interviews et des lettres de Mollah Muhammad 'Omar lui-même ainsi que de personnalités du gouvernement de l'Emirat islamique s'expliquant et répondant aux accusations qui leur sont faites. Cet ouvrage a été préparé par le Centre des Etudes et des Recherches islamiques au mois de Ramadan 1422 H.

d'énormes pressions de la part des états unis, qui se traduisirent par l'instauration d'un embargo, et qui se sentait également isolé dans la région, entouré de son ennemi de toujours l'Inde, qui faisait bloc avec la Russie et l'Iran pour soutenir Dostom et Rabbâni, a cru voir dans le mouvement des Talibans un soutien, une carte à jouer qui lui permettrait de sortir de son isolement politique. Et surtout pour écarter la menace de voir l'Afghanistan, son pays voisin, tomber sous le contrôle de l'Inde avec laquelle elle est en conflit à cause du Cachemire entre autre, de la Russie et de l'Iran qui ont tous apporté un soutien non négligeable à Rabbâni, Dostom et Massoud. Le soutien superficiel et momentané du Pakistan aux Talibans, vite dissipé par les pressions américaines surtout après le 11 septembre, ne peut en aucun cas expliquer la réussite des Talibans en Afghanistan dans la restauration de l'ordre, de la justice, de la sécurité et de la paix. **La population était favorable aux Talibans** qui avaient pour ambition de restaurer l'ordre en appliquant la Chari'a. Le peuple afghan a également été touché par le désintéressement, le courage et la sincérité de ces étudiants en science religieuse qui avec l'aide d'Allah –'azza wa jalla- et malgré leurs moyens limités ont réussi là où leurs adversaires des autres factions soutenus ouvertement par l'Inde, l'Iran, la Russie, sans parler de certains autres pays d'Europe, ne sont parvenus à rien. Pourquoi le charismatique et très médiatisé Massoud, par exemple, n'a-t-il pas suscité parmi la population un tel engouement, une telle mobilisation ? Le régime des Talibans a été instauré au nom de l'Islam, et Mollah Muhammad 'Omar et ses suiveurs, ont réussi, secouru par Allah –'azza wa jalla-, à sécuriser la totalité du pays et à mettre fin au désordre qui menaçait l'intégrité du territoire afghan livré aux abus et aux lois injustes et criminelles des seigneurs de guerre et des bandes de brigands rivales. Pendant que les traîtres Dostom, Rabbâni et Massoud[159] qui sont allés faire alliance avec les ennemis d'hier livraient une bataille farouche pour le pouvoir. Ce n'est pas à Ramadan ou à Tantawi et encore moins aux mécréants arrogants et ethnocentristes d'occident à discuter de la légitimité du régime des Talibans. Légitimité qu'ils possèdent étant les seuls à avoir instauré véritablement la Chari'a dans ce pays Musulman, et à avoir fait de l'Afghanistan, pays rongé pendant près de vingt années successives, par la guerre et la destruction, un endroit où le Din, le sang, l'honneur et les biens ont été à nouveau préservés.

L'hostilité des kuffars envers l'Islam et les Musulmans n'est un secret pour personne. Les nations impies ne tolèrent des Musulmans aucune revendication allant dans le sens de l'application totale et véritable de l'Islam en tant que mode de vie à part entière englobant tous les aspects de la vie humaine. Et leur propagande, leurs calomnies et leurs mensonges pour tenter de dénigrer et de discréditer les auteurs de ces revendications, qui parfois sont des peuples entiers[160], est à la mesure de la terreur des kuffars, de voir émerger de véritables états Musulmans régis par la Loi d'Allah, qui débarrasseront enfin le monde musulman de la tyrannie, de l'oppression et de l'injustice dans laquelle il est emprisonné depuis déjà trop longtemps. Les Talibans n'ont pas échappé à la règle, ce qui n'a rien d'étonnant vu le contexte. Quoi de plus normal, à ce que les journalistes se soient

[159] Ce dernier est même venu en France en visite officielle, pour demander le soutien des kuffars contre la menace que représentait, selon lui, les Talibans pour le progrès de son pays !

[160] C'est le cas ici de l'Afghanistan, mais ce fut également le cas en Algérie avec les élections donnant la victoire aux « islamistes », et dans nombreux autres pays Musulmans. Et ces revendications existent encore de nos jours et toutes les tentatives, les machinations et les pressions qu'exercent les occidentaux pour repousser ce qu'ils craignent de voir arriver, à savoir la réinstauration du Califat, ne pourront dissiper ces revendications.

une fois de plus acharnés sur des Musulmans, sans respecter le moins du monde leur prétendue déontologie de façade. La faim aveugle toujours les chacals affamés. Qu'ils accusent ou qualifient les Talibans d'intégristes, de fondamentalistes, de religieux archaïques, de fanatiques sanguinaires ou même d'islamo terroristes, qu'ils aient diffusé en boucle des images ou des photos représentant des femmes en burka escortées par des barbus en kalachnikov, ou des reportages bidouillés dans lesquels on assiste à des applications de la Loi du Talion[161], que les commentateurs essaient de faire passer pour des exécutions sommaires, tout cela s'inscrit naturellement dans la logique de guerre livrée à l'Islam, dans laquelle la manipulation par l'image et la désinformation jouent un rôle prépondérant.

Ceci étant dit, la première critique de Ramadan lorsqu'il dit que *«l'application* ***de prétendues lois musulmanes*** *par le régime des Talibans* ***est une horreur*** *»,* ne fait que confirmer sa déviance et sa transgression flagrante du devoir d'allégeance envers les Musulmans. En outre, son attitude à l'égard des Talibans est assimilable à celle qui se résume au fameux adage biblique : « Pourquoi regardes tu la paille dans l'œil de ton voisin, alors que dans le tien se trouve une poutre». Qualifier l'application de la Chari'a, par les Talibans, de « prétendues lois musulmanes » est une grave accusation, qui signifie que ces derniers, qui rappelons le sont des étudiants en science religieuse, ont instauré un régime dont les lois ne sont pas islamiques. Mais la mauvaise foi de Ramadan, sa malhonnêteté et son ignorance ne se limitent pas à cela, puisque comme nous l'avons déjà cité, il va même jusqu'à mettre sur un même pied d'égalité l'Emirat islamique d'Afghanistan (aujourd'hui ex), avec la Turquie, la Tunisie et l'Arabie dite saoudite, accusant tous ces pays d'être des dictatures ! Pour commencer, comme nous venons de le souligner, l'accueil favorable de la population réservé aux Talibans a eu un rôle décisif dans l'instauration du régime. Plus important encore, les Talibans sont les seuls qui dans le monde entier ont instauré véritablement la Chari'a et qui ont essayé de mettre en place un modèle de société islamique dont les références, dans toutes les institutions sont le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager, loin des influences néfastes et pernicieuses de l'occident. Ce qui d'ailleurs, n'a pas manqué de provoquer la colère des kuffars qui sont les plus fervents défenseurs de la dictature quand cela sert leurs intérêts. Troisième point, les Talibans sont les seuls qui parmi les différentes factions en conflit pour le pouvoir, ont réussi à restaurer l'ordre et la sécurité dans le pays, à contrôler le territoire dans son ensemble et à rassembler le peuple, dans sa complexe diversité, sous une même bannière. Et enfin, point non négligeable, qui prouve de manière encore plus évidente l'attachement des Talibans aux valeurs de l'Islam : leurs relations avec les autres nations et notamment leur conduite digne, courageuse et honorable qui a consisté à refuser de se plier aux exigences des kuffars d'occident et du monde entier, à braver toutes les sanctions[162] et les

---

[161] A titre de rappel et d'exemple, la marionnette et le pantin qui sert de président aux états unis et qui a « ordonné » l'attaque sur l'Afghanistan avec le soutien de toute la communauté internationale, a, à lui seul, fait exécuter 10 hommes en janvier 2000, et 164 du temps où il était gouverneur du Texas, soit une exécution (parfois sans preuve de culpabilité, comme l'ont démontré certaines études) tout les quinze jours pendant six ans, période durant laquelle il a occupé cette fonction. A quand les sanctions économiques, les embargos, les bombardements et la guerre contre les états unis parce qu'ils ne respectent pas les soi disant « droit de l'homme » ?

[162] Les Talibans n'ont pas été, uniquement la cible de la propagande des kuffars, ils ont dû subir l'embargo, les pressions économiques, les bombardements et enfin la guerre post 11 septembre conduite par le pantin de Bush pour faire chuter ce régime dissident. Tout cela les Talibans l'ont enduré courageusement et dignement pour ne pas céder au diktat américain ! Aucune nation pseudo musulmane actuelle, toutes vassales de l'occident impie, n'a

menaces pour ne pas se ranger comme toutes les autres nations du monde, derrière l'étendard du nouveau désordre mondial orchestré par les américains. Ces quatre points que nous venons de citer sont entre autres les éléments à prendre en considération, d'un point de vue islamique, lorsqu'il s'agit de discuter de la légitimité d'un régime[163].

Autre indice de la fidélité des Talibans aux enseignements primordiaux de l'Islam : le dénigrement et l'hostilité déclarés qui se sont manifestés dans le monde entier de la part de toutes les nations mécréantes sans exception, mais aussi de la part de tous les gouvernements corrompus qui sévissent dans les pays « musulmans » qui tous ont rejeté la Chari'a pour imposer aux peuples musulmans les lois humaines forgées par l'occident[164]. Les inquiétudes des kuffars et des apostats face à l'émergence d'un régime véritablement islamique sont telles, que même les nations unies ont refusé de reconnaître le gouvernement Taliban, accusé, selon leur propagande, de porter atteinte aux droits de l'homme ! Comme si parmi toutes les nations représentées à l'assemblée de l'ONU, toutes étaient des modèles irréprochables de respect de leurs prétendus « droits de l'homme ». Sur la base du principe déclaré hypocritement par les occidentaux, de l'inaliénabilité des droits fondamentaux des individus, et en admettant naïvement que les nations unies soit réellement une institution veillant au respect du droit international, et faisant abstraction du fait que le seul droit légitime est celui d'Allah –'azza wa jalla-, nous pouvons facilement affirmer qu'un nombre très restreint de nations mériterait vraiment un siège à l'ONU. Et les premiers qui seraient susceptibles d'en être exclus et bannis sont précisément ceux qui ne cessent de prôner hypocritement le respect des droits, des libertés et des résolutions, avec en tête évidemment les états unis[165].

Mais revenons à Ramadan, et à ses dangereuses et graves accusations, selon laquelle les lois des Talibans ne sont pas musulmanes, et que l'application de ces lois en question est une vraie horreur. Nous avons déjà évoqué avant, la question de l'application ou du recours à une loi autre, que celle d'Allah –'azza wa jalla-. Et il a été établi par les Textes qui sont sans équivoques sur la question, que cela constitue le kufr excluant de l'Islam. Accuser les Talibans d'appliquer et d'avoir imposé aux Afghans une loi autre que celle

---

donné de nos jours un tel exemple, une telle leçon de Foi, de courage et de désintéressement telle que celle que nous ont donné ces hommes de l'Islam dénigrés et insultés par tous, même par des prédicateurs d'opérette comme Ramadan ou Houwaydi, ou des tartuffes enturbannés tels que Tantawi ou Qaradhawi, dont l'allégeance envers les kuffars et le désaveu des Musulmans est un pilier du Din qu'ils prêchent et qu'ils cherchent à faire passer pour l'Islam, alors que l'Islam et les Croyants sont innocents de leurs inventions !

[163] Tiré d'une fatwa rédigée par le Cheikh Hamoud ibn 'Oqla Cho'aybi, qu'Allah lui fasse miséricorde, datée du 2/9/1421 (octobre 2001) intitulée « Autour de la légitimité du régime des Talibans ».

[164] Et cette remarque s'applique aussi bien à la Turquie et à la Tunisie qu'à l'Arabie dite Saoudite qui est dirigée par un régime hypocrite qui cherche par l'application de quelques mesures coraniques et par le financement de quelques lieux de culte à se conférer au sein de la Umma une légitimité indiscutable. Quant à la Turquie et la Tunisie, leur désaveu, leur hostilité et leur rejet de l'Islam s'est depuis bien longtemps manifesté ouvertement avec notamment une politique de répression impitoyable et meurtrière envers les Musulmans. Sans parler du cas des autres pays arabes et « musulmans » où c'est à chaque fois le même schéma qui se reproduit depuis des décennies dans l'indifférence totale des pseudo organisations humanitaires. A titre d'exemple seulement, en 1984, Asad, l'ex tyran syrien, qu'Allah le rétribue comme il le mérite, a ordonné le massacre de plus de 20 000 personnes et la destruction du village de Hama, qu'il considérait comme un bastion de l'islamisme. Nasser lui aussi a en Egypte organisé une féroce répression contre les Musulmans qui conduisit à l'exécution de Sayyîd Qotb entre autres. Et la répression algérienne contre les sympathisants du FIS en est un autre exemple parmi des dizaines d'autres etc.

[165] Israël (ou plutôt, l'état sioniste pour ne pas mêler le nom d'un Prophète à un symbole de honte et d'injustice), est au monde, l'état contre lequel a été prononcé le plus de résolutions de la part de l'ONU : plus de 200 ! Et ce sont les états unis qui à chaque résolution ont déposé leur veto. Voilà un exemple parmi tant d'autres, pour ceux qui seraient encore assez naïfs ou de mauvaise foi pour croire à la légitimité ou à l'efficacité de cette institution créée, financée, contrôlée par les kuffars et qui sert donc leurs intérêts.

d'Allah –'azza wa jalla-, les ramène au statut des tyrans qui gouvernent les pays arabes et « musulmans », à savoir des apostats. En outre, qualifier l'application par les Talibans de la Chari'a d'horreur selon les termes de Ramadan, précipite ce dernier dans un autre gouffre, car si les Talibans ont réellement, de manière globale, mis en application la Chari'a, c'est alors cette dernière que Ramadan qualifie d'horreur !

« Un homme peut prononcer une parole avec négligence, qui lui fera alors accomplir une chute en Enfer durant soixante dix années »[166].

Par conséquent, Tareq Ramadan devrait posséder des éléments incontournables et indiscutables lui permettant de lancer de telles accusations. Sans quoi, il s'est une fois de plus placé dans une situation très compromettante, d'un point de vue islamique.
Ramadan reproche essentiellement deux choses aux Talibans. La première que nous analyserons est celle qui est mentionnée dans « l'Islam en questions » à la page 194 : *« …il n'y a presque plus d'écoles, plus d'hôpitaux pour les femmes »,* et la seconde, est l'application par les Talibans des sanctions physiques de la Chari'a (en arabe « houdoud ») qu'il qualifie de trahison. Ainsi dans « Peut on vivre avec l'Islam » il dit : *« Le débat sur les sanctions est un faux débat et commencer par les peines* ***est une trahison*** *comme de proposer une* ***alternative dictatoriale. Ni les talibans****, ni l'Arabie Saoudite, ni la Tunisie, ni la Turquie ne sont des modèles. Il faut condamner et résister à toutes ces dérives »*[167].
Selon Ramadan, les Talibans n'ont pas appliqué des lois musulmanes, et ce qu'ils ont mis en application que Tareq qualifie d'horreur, ne sont que des prétendues lois musulmanes. Nous rappelons qu'une telle accusation envers un Musulman est très grave, puisqu'elle implique que l'acte dont se seraient rendus coupables nos frères afghans, est un acte de mécréance. Elle doit donc être impérativement soutenue par des preuves et des arguments indéfectibles. Or, Tareq Ramadan, ose condamner publiquement sans la moindre réserve, d'autres Musulmans, sur la base de rumeurs et de calomnies propagées par la presse islamophobe. Bel exemple d'allégeance envers l'Islam et les Musulmans et de désaveu du kufr et des mécréants ?! Et bel exemple d'intégrité et de respect de l'éthique islamique !
Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, recueillir des informations de la part des kuffars concernant l'Islam et les Musulmans, sans les vérifier scrupuleusement est déjà en soi source d'égarement.

En outre, quand bien même ces commérages auraient eu un fond de vérité, condamner le régime des Talibans pour les raisons sus mentionnées, à savoir *« qu'il n'y a presque plus d'écoles et d'hôpitaux pour les femmes »*, n'autorise personne à en déduire que le régime des Talibans n'est pas un régime islamique, et donc à remettre en cause sa légitimité. Si Ramadan voit en cela une raison suffisante pour qualifier l'application des lois islamiques par les Talibans d'horreur, cela ne fait que confirmer une fois de plus la déviance et les incohérences dans lesquelles ce pseudo prédicateur de l'Islam s'est totalement fourvoyé.

Quand à l'accusation portée contre eux par les kuffars et reprise ici par Tareq, selon laquelle les femmes étaient interdites d'école et d'hôpitaux, ce ne sont que mensonges et tentatives malhonnêtes de travestir la vérité. Les Talibans n'ont jamais interdit aux

---
[166] Rapporté par Bokhari d'après Abou Horeira, « Riyâdh es sâlihin » hadith n°1515.
[167] « Peut on vivre avec l'Islam » page 141.

femmes de se soigner, et au nom de quoi le feraient ils ? Est il imaginable que des hommes qui ont combattu pour restaurer l'ordre dans leur pays, et pour la sécurité de leur peuple et au nom de l'Islam laissent leurs femmes, leurs sœurs, leurs mères mourir dans leurs maisons parce qu'ils auraient décrétés que la femme n'a pas le droit de se faire soigner !? Et comment faire le rapprochement entre ces calomnies et ces mensonges et les images que les kuffars eux-mêmes diffusaient un peu plus tard après ces rumeurs, dans lesquelles ont voyaient des femmes dans des hôpitaux, et une école de filles dont l'instituteur était une femme[168] ?! Il est vrai cependant, que certains cadres d'hôpitaux et certains professeurs (**hommes et femmes)** ont été exclus de leurs fonctions et certaines écoles ont été fermées. Ces établissements étaient dirigés par l'élite communiste. Ils ont donc été fermés par les Talibans et le personnel qui enseignait une éducation séculaire et communiste a été congédié. Ces mesures ne visaient pas les femmes, mais la nature et les méthodes d'enseignements prodigués dans ces écoles qui ne sont pas conformes à la Chari'a. Ce qui est tout a fait normal et même indispensable, pour bâtir une société sur des bases islamiques. Et du temps des Talibans, des écoles ont même été créées par des Musulmans, hommes et femmes, qui étaient même originaires d'occident, et dans lesquelles les enseignements et les méthodes respectaient les règles de l'Islam. Chaque pays, chaque régime, possède ses écoles, et les méthodes d'enseignements varient d'un pays à un autre. Pourquoi en serait il autrement avec l'Emirat islamique d'Afghanistan ou de manière générale dans un état islamique, surtout lorsque l'on connaît l'importance de l'éducation dans la formation des individus au sein de la société ? Tout ceci ne fait finalement que confirmer que les Talibans ont réellement œuvré en profondeur pour l'application des lois de l'Islam et pour l'établissement d'une société islamique.
La deuxième chose que Ramadan reproche au régime Taliban, est l'application des sanctions physiques. Or, ces sanctions (ou « houdoud » en arabe) sont belles et bien des prescriptions coraniques, établies par les Textes de manière indiscutable, et appliquées par le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- lui-même. Ramadan reproche t il donc aux Talibans de se conformer aux Commandements d'Allah –'azza wa jalla- et de suivre l'exemple de Son Messager –'alayhi salat wa salam- ? Qu'est ce qui autorise Ramadan à qualifier l'application par les Talibans, de ces peines coraniques, de trahison et de dérives qu'il faut condamner et contre lesquelles il faut résister[169] ?

Nous avons précédemment abordé l'approche scabreuse de Ramadan concernant la question des houdoud. Et nous avions repris certaines de ses affirmations bancales, à travers lesquelles se manifestaient l'ignorance, les déviances, les incohérences et les contradictions, que contiennent ses dires. Nous avions cité entre autres, le dire suivant de ce pseudo prédicateur de l'Islam : *« Ces peines sont inapplicables aujourd'hui pour **tous les peuples du monde**, la **chose est claire** »*[170]. A Allah nous appartenons et à Lui nous retournerons ! S'il est une chose claire et évidente qui se reflète à travers le discours de Ramadan, c'est bien sa propension au mensonge et à la déviance, le tout largement arrosé de vanité. Au nom de quoi, et sur quels critères est il permis à quiconque, de remettre en cause purement et simplement l'application des Commandements d'Allah –'azza wa jalla- dont le respect et la reconnaissance sont des conditions de la Foi ?! Qui en dehors d'Allah

---

[168] Images diffusées dans l'émission « Envoyé spécial » au mois d'octobre 2001.
[169] « Peut on vivre avec l'Islam » page 141.
[170] « Peut on vivre avec l'Islam » page 143.

–'azza wa jalla-, Lui-même, est autorisé à prononcer l'ajournement ou l'abrogation de Sa Loi ?! Ramadan puiserait il sa « science » dans un autre Livre Révélé postérieur au Qor'an ?! Et que signifient ces affirmations impérieuses et catégoriques qui dénient à quiconque, sur la Terre d'Allah, le droit d'appliquer les peines prescrites par la Chari'a ?! Et si les houdoud sont inapplicables, aujourd'hui, pour tous les Musulmans du monde entier, et donc même pour les Talibans, à quelles autres sanctions pénales auraient dû avoir recours ces derniers en attendant que les « conditions » inventées par Ramadan, soit enfin réunies pour l'application de la Chari'a ?! Si tant est que Ramadan songe même, sincèrement et véritablement à son application, ce qui est loin d'être évident à la lecture de ses dires. Voilà celui qui accuse les Talibans de n'avoir appliqué que des « prétendues lois musulmanes » et qui les accusent de « trahison » des enseignements de l'Islam, et les assimilent à des dictateurs tels que Fahd ou Ben 'Ali, tandis que lui déclare publiquement et sans détour que les houdoud, qui sont des lois islamiques ne sont pas applicables pour tous les peuples de la terre, et qui donc préconise nécessairement l'application d'autres lois que celles d'Allah –'azza wa jalla-. C'est en outre lui, qui soutient que l'application de ces sanctions divines doit être ajournée, car selon lui, *« respecter l'enseignement de l'islam, c'est promouvoir des réformes qui respectent quatre orientations fondamentales : justice sociale, participation du peuple et respect de ses choix, pluralisme et authentique Etat de droit »*[171]. Nous rappelons que Ramadan est censé parler ici au nom de l'Islam. La question qui se pose encore est de savoir où Ramadan, a trouvé dans les Textes du Qor'an ou de la Sunna, ou même parmi les dires de tous les Savants à toutes les époques, la mention ou même la moindre allusion aux quatre conditions qu'il mentionne ici et qu'il considère indispensables à l'application des houdoud ?! La réponse, évidemment, est : nulle part. Mais cela ne semble pas perturber Ramadan, qui manifestement s'est fait une idée toute personnelle de la fidélité et du respect aux enseignements de l'Islam. Ramadan aurait dû se rappeler ou apprendre s'il l'ignore, avant de parler comme il l'a fait, que le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit :

« Qu'en est il de personnes qui veulent imposer des conditions qui ne sont pas mentionnées dans le Livre d'Allah ? Toute condition qui ne figure pas dans le Livre d'Allah est nulle, même s'il s'agit de cent conditions »[172]**.**

En outre, les conditions dont parle Ramadan telle que la « justice sociale » ou comme il le dit, l'authentique « Etat de droit », sous entendrait que l'application de la Chari'a ne permettrait pas d'atteindre ces objectifs. Et encore faut il cerner la définition exacte que Ramadan, dont les références sont plus proches de la civilisation décadente de l'occident que de celles de l'Islam, confère à ces concepts flous.
Ajoutons que la mauvaise foi de Ramadan est écoeurante, car c'est lui qui aime à nous ressortir constamment son lancinant couplet sur la contextualité, et qui ici oublie étrangement, de prendre en compte le contexte de l'Afghanistan, pays ravagé, détruit par la guerre, rongé par l'insécurité depuis près de vingt ans quand les Talibans prennent le contrôle du pays. Pourquoi Ramadan, à l'instar de ses amis les kuffars, néglige t il de faire remarquer que l'instauration de la paix et de la sécurité dans ce pays ravagé, qui semblait

[171] « Peut on vivre avec l'Islam » page 141.
[172] Rapporté par Bokhari dans son Sahih, hadith n° 2671 et 2676 dans le « Livre des conditions », voir aussi Sahih Muslim hadith n° 3732.

alors une mission impossible, n'a pu se faire que par l'application de la Chari'a. Et la situation actuelle de l'Afghanistan, avec la tentative américaine d'instaurer « la justice sociale », « l'Etat de droit », et la « démocratie », ainsi que le préconise Ramadan, n'a fait que précipiter à nouveau le pays dans le chaos et l'incertitude. De quelle participation du peuple et de quel respect de ses choix parle Ramadan ici, alors que l'Afghanistan connaissait avant l'émergence du mouvement des Talibans, la situation que l'on connaît et que nous avons évoqué plus haut. Est-ce que l'on bâtit un palace sur un tas de cendres ? Où est la raison, la rationalité, le bon sens dans le discours de cet homme qui décidément, ne sait absolument pas de quoi il parle ?! Quand bien même il aurait été possible de le faire, en quoi l'organisation « d'élections démocratiques » dans un pays où la loi des chefs de guerre tribaux régnait, est elle prioritaire au rétablissement de l'ordre et de la sécurité indispensables à tout progrès social. Et cela sans parler à nouveau du statut de la démocratie en Islam, que prêche ouvertement Ramadan, tandis qu'il accuse sans vergogne, les autres, et notamment les Talibans, de ne pas respecter les enseignements de l'Islam !
Voilà en ce qui concerne les accusations mensongères et infondées que reprend Ramadan et dont il accable les Talibans qui ont combattu et combattent encore pour l'instauration et l'élévation de la Parole d'Allah –'azza wa jalla- dans leur pays, et qui résistent dans l'honneur et le courage à l'invasion des kuffars d'occident, alors que lui, leur manifeste une allégeance aveugle et inconditionnelle.

Les Talibans ont été la cible d'autres condamnations, surtout reprises par les médias, et toutes leurs actions ont été passé au filtre de la propagande occidentale, ce qui a suscité le désaveu et le mépris, même de la part de certains Musulmans victimes du terrorisme idéologique occidental et de leur ignorance.

On a accusé les Talibans de maltraiter les femmes, et notamment en leur imposant le port de la burka. Ce qui est totalement faux, puisque la burka était le vêtement traditionnel des femmes afghanes bien longtemps avant l'arrivée des Talibans. Ce mensonge n'a fait que confirmer la mauvaise foi et la malhonnêteté des médias occidentaux islamophobes, qui de toute manière, avec ou sans la burka, utilise toujours la question de la femme pour tenter de dénigrer l'Islam. Le Hijab est une prescription d'Allah –'azza wa jalla- pour les femmes Croyantes, qui en Islam ne sont pas autorisées à s'exhiber dans des tenues provocantes pour les hommes et avilissantes pour elles, ou à s'adonner à la surenchère du nudisme dégradant et bestial auquel on contraint les femmes « émancipées », et auxquelles la « mode » dicte la façon de se déshabiller, et les mensurations idéales qu'elles doivent avoir pour plaire aux hommes, pour lesquels les femmes ne sont plus que des objets de plaisir, voués à satisfaire leurs instincts lubriques exacerbés dans des sociétés où les frontières de la décence et de la pudeur ont été repoussées à l'extrême. La prostitution dans les sociétés occidentales est à tout les coin de rue. Elle est sur les panneaux publicitaires, chez ces femmes (et même chez les hommes) qui pour de l'argent ont fait de leur corps un argument de vente pour un produit quelconque, elle est chez toutes les femmes (et maintenant les hommes) qui font usage de leur corps pour s'attirer des avantages ou pour exister socialement, car en occident et dans les sociétés où le culte du corps a atteint des proportions effrayantes, une femme qui ne correspond pas au canon de beauté vit un Enfer. Ce n'est pas étonnant non plus, si l'industrie du « porno » en occident est une industrie des plus fructueuse. Et ce n'est pas non plus surprenant dans des sociétés où la vertu et la morale sont considérées comme des entraves et où l'esprit des hommes et des femmes est

assiégé en permanence par des visions de débauche et de luxure, si les crimes sexuels et la pédophilie sont en progression constante[173], sans parler de la banalisation des pratiques sodomites et lesbiennes et autres perversions sexuelles. Quel est le modèle, l'exemple que se proposent d'exporter dans le monde entier les kuffars d'occident qui ne tarissent pas de critiques envers le statut de la femme en Islam, alors que leurs sociétés sont régies par l'anarchie sexuelle, où le cocuage est une vertu, et où les jeunes filles à peine pubères se font déflorer à la sortie des night club sur les banquettes arrière des voitures, très souvent par des inconnus. Tout comme la drogue, l'alcool et autres artifices, le sexe reflète dans ces sociétés un désir d'évasion pour des gens dont la vie n'a plus de sens. En outre il faut rappeler que l'occident n'a rien à envier à quiconque en matière de mauvais traitements infligés aux femmes. Au Canada, par exemple, une femme est battue par son mari toutes les 15 secondes ! Et récemment la mobilisation des différentes organisations de protection des droits des femmes en France, pour dénoncer la recrudescence des actes de violence envers les femmes montre bien que dans le domaine de la maltraitance envers le sexe faible, les kuffars d'occident ont sûrement plus à se reprocher que quiconque. Pour nous Musulmans, déshabiller les femmes dans la rue et sur les affiches publicitaires ou les inciter à se livrer sans retenue à toutes les formes de débauche n'est pas un progrès et une marque de savoir vivre. Il est temps que l'occident comprenne que ses « valeurs » décadentes et ses mœurs disloquées ne sont pas un modèle pour tous. Et elles ne le sont pas pour les Musulmans, qui n'ont aucune leçon à recevoir de la part des kuffars, et surtout pas sur la façon dont doivent s'habiller ou se comporter leurs femmes qui ne sont ni des prostituées, ni des débauchées. Les prétendus mauvais traitements que les Talibans auraient infligés aux femmes sont un leurre sur lequel les médias occidentaux ont accentué leur guerre idéologique. Leurs rapports et leurs analyses sont basés sur certaines entrevues et certains témoignages isolés de femmes communistes. Et à travers ces quelques témoignages contestataires et parfois arrangés, on a tenté de faire croire à la masse, que les femmes afghanes rêvaient toutes de pouvoir un beau jour arpenter les rues de Kaboul à moitié nues, ou qu'elles vivaient toutes recluses, comme des captives et des esclaves, dans leur maison, desquelles elles ont lancé un appel au secours, à l'adresse des occidentaux, qui dans leur bienveillance et leur générosité, ont cru qu'il était de leur devoir d'aider les femmes afghanes à se soustraire du joug des Talibans. Et c'est ainsi que la propagande occidentale a aussi essayé de justifier la condamnation et les pressions exercées sur le régime des Talibans, accusés eux aussi de ne pas respecter les « droits de l'homme ». Mais ce n'est pas le seul prétexte forgé par les instruments de propagande des kuffars pour essayer de convaincre la masse et certains Musulmans qui se sont égarés en route, de la menace terrible que représentaient les Talibans pour la sécurité du monde.
On leur a reproché aussi d'avoir ouvert des camps de formation de « terroristes », et d'accorder refuge et de protéger Oussâma Ben Laden, l'ennemi publique numéro 1 des états unis et de l'occident, ainsi que d'autres « terroristes » arabes ou d'ailleurs.

La vérité est que les camps d'entraînement en Afghanistan, où les Musulmans se sont rendus pour apprendre le maniement des armes, ont permis à de nombreux Musulmans de

---

[173] Le nombre de viols recensés pour l'année 1995, aux états unis a été de 102 000 viols comme l'a écrit un expert économique américain, E. N. Luttwak dans « Le turbo capitalisme » à la page 86, il ajoute que « le FBI dénombrait un meurtre toutes les vingt deux minutes et un viol toutes les cinq minutes.». Il dit aussi que ces chiffres et d'autres de la criminalité aux états unis «… ont récemment augmenté dans la proportion également phénoménale de 6 à 10 % par an.».

s'acquitter d'un devoir islamique qui est celui de la préparation militaire (en arabe, « el 'oudda ») instituée comme une obligation par Allah –'azza wa jalla- qui dit dans le Qor'an :

« Et préparez contre eux, ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer ainsi l'ennemi d'Allah et votre ennemi, et d'autres que vous ne connaissez pas et qu'Allah Lui connaît » [El Anfâl : 60]

Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit concernant ce verset :
« La force est le tir, la force est le tir, la force est le tir ! »[174]

« Et s'ils avaient vraiment voulu partir au combat, ils s'y seraient préparés. Mais Allah répugna leur départ et Il les rendit paresseux. Il leur dit alors : -Restez avec ceux qui restent en arrière » [Tawbah : 46]

Ce verset concerne les hypocrites, dont une des caractéristiques, mise en évidence ici est la détestation du combat dans la Voie d'Allah et donc la préparation en vue de combattre, qui en est un préliminaire obligatoire. Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit également :

« Celui qui a appris l'art de tirer et qui l'a abandonné, n'est pas des nôtres [ou a désobéi] »[175]

El Imâm ibn Nahâss (mort en 814 de l'Hégire) a écrit : *« Allah a ordonné d'apprendre à tirer afin de se préparer au Jihâd dans Sa Voie. Certains Savants ont soutenu que cela est obligatoire en s'appuyant sur le dire d'Allah –ta'âla- : -**Et préparez contre ce que vous pouvez de force**, car la force ici fait référence au tir d'après le hadith recensé par Muslim, et rapporté par 'Oqba ibn 'Amir »*[176].

Ceux, parmi les Musulmans, qui sont passés par les camps d'entraînement en Afghanistan, ont accompli leur devoir, et ceux qui ont œuvré à l'ouverture de ces camps et ont aidé et encouragé cette initiative, ont agi pour le bien de la Communauté. La formation militaire de tout Musulman mâle, pubère, sain d'esprit et de corps est une obligation de l'Islam sans laquelle le devoir du Jihâd ne peut être mené à bien. Et ce qui permet l'accomplissement d'une obligation, devient en soi obligatoire[177].

L'origine de ces camps remonte à l'époque du Jihâd contre les soviétiques. Ils ont accueillis les Moudjahiddines qui affluaient du monde entier pour repousser l'oppression et la tyrannie communistes. Beaucoup de ceux qui sont passés par ces camps ont combattu et combattent encore en Afghanistan, en Bosnie, en Tchétchénie, au Kosovo, en Somalie, au Cachemire, ou en Irak… Et partout dans le monde où les Musulmans ont du subir et

---

[174] Rapporté par Muslim, d'après 'Oqba ibn 'Âmir.
[175] Rapporté par Muslim, d'après 'Oqba ibn 'Âmir.
[176] « Machâri' el achwâq ilâ massâri' el 'ouch châq », volume 1, page 441, formidable ouvrage d'Ibn Nahâss – qu'Allah lui fasse miséricorde , qui est une référence dans son domaine, consacré entièrement au Jihâd à son grand mérite et à ses vertus.
[177] En arabe la sentence : « mâ la ya timou el wâjibou illa bihi fa houwa wâjib », traduite ici, est une règle reconnue et utilisée par les juristes de l'Islam.

subissent encore, la barbarie et l'oppression impitoyables et sans relâche des kuffars, ces hommes, combattants de l'Islam, ont tout abandonné et se sont avancés pour secourir et aider leurs frères et sœurs, comme tout bon Musulman devrait le faire. Le contexte à lui seul justifie la nécessité pour les Musulmans de se procurer les moyens de défense adéquats, qui mettront fin ou au moins atténueront les dommages causés par les massacres répétés et meurtriers, les tortures et les humiliations dont sont victimes les populations musulmanes dans le monde entier. Aucun tyran dirigeant un pays arabe ou « musulman » n'a mobilisé son armée pour autre chose que pour mater sa propre population, ou pour participer aux côtés des kuffars américains ou européens à la guerre contre d'autres pays musulmans. Qui secourra alors les populations musulmanes du monde entier qui sont à chaque fois, abandonnées par leurs propres dirigeants qui ne sont que des pantins, des chiens dressés par l'occident, lâches et serviles face aux puissants, impitoyables et cruels envers le commun peuple qu'ils affligent ? Qui sont ceux qui ont secourus, parfois en donnant leur vie, les Bosniaques musulmans livrés en pâture aux serbes ? Qui sont ceux qui ont émigré et quitté leurs épouses et leurs enfants pour aller chercher le martyre aux quatre coins du monde musulman (Afghanistan, Tchétchénie, Irak, Cachemire, Philippines etc.) et qui sont devenus des apatrides parce que dans leur pays d'origine, les tyrans tortionnaires que sont les dictateurs des pays « musulmans » ont mis leur tête à prix ?! Celui qui se bat pour la Cause d'Allah, défend le sang, l'honneur, les biens et les terres des Musulmans est un Moudjahid. Les camps d'entraînement d'Afghanistan et d'ailleurs forment des Moudjahiddines, des Soldats d'Allah, des Combattants de la Foi, pas des terroristes.

Quant aux occidentaux qui balancent désormais des accusations de terrorisme à toutes les sauces, avec lesquelles ils arrivent justement à terroriser les faibles d'esprit, ils sont les seuls au monde à avoir illustré le mieux ce que signifie mettre la violence aveugle, la répression massive et la terreur au service de la politique ou des enjeux économiques.
Il est inutile de nous étendre à nouveau sur le sinistre palmarès et le bilan catastrophique et morbide du **terrorisme occidental**, qui n'a absolument rien à envier en matière de cruauté et de sauvagerie, à la plus barbare et la moins raffinée de toutes les civilisations passées et présentes. A partir des exemples qui s'accumulent au quotidien et qui ne font qu'illustrer chaque jour un peu plus, que le véritable visage de cette civilisation hypocrite, est celui de la mort et de la destruction, de la torture et des humiliations, les Musulmans qui sont une cible privilégiée de ces barbares, devraient tous commencer par comprendre que la première des choses contre laquelle nous devons nous prémunir de la part des kuffars sont leurs mensonges et leurs manipulations entretenus et organisés par leurs médias, leurs presses, leurs écoles et toutes leurs institutions qui participent tous de concert à la guerre idéologique et au terrorisme intellectuel auquel se livrent ouvertement les kuffars d'occident et leurs alliés, les apostats dans le monde « islamique », contre l'Islam et les Musulmans.

Ajoutons pour terminer sur ce point, au sujet duquel beaucoup de nos frères et sœurs se laissent facilement manipuler, à leurs dépens, au point de porter des jugements hâtifs et peu raisonnés, mais surtout émotifs, sur d'autres Musulmans, que la nouvelle accusation passe partout de terrorisme que les kuffars d'occident agitent sans cesse, visent essentiellement à assimiler le Jihâd à de la barbarie et les Moudjahiddines à des hors la loi. Nous aborderons plus loin la question du Jihâd, de manière plus approfondie, avec l'Aide et le Soutien d'Allah –'azza wa jalla-, ce qui nous dispense ici d'en parler. Nous

l'évoquerons dans le cadre de la réfutation de certaines autres affirmations déviantes de Ramadan concernant ce pilier de l'Islam que le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a qualifié de ***« la quintessence [le sommet, l'apogée] de l'Islam ».***
Il se dégage de la propagande orchestrée par les kuffars contre le régime des Talibans, que toutes les choses qui leur sont reprochées ne sont finalement que des preuves de l'attachement de ces derniers aux enseignements de l'Islam et des arguments en leur faveur.

Beaucoup d'autres éléments qui ont caractérisé le règne éphémère des Talibans appuient de façon probante, le fait que ces derniers étaient réellement animés par une volonté évidente de rester, envers et contre tous, fidèles avant tout à l'Islam. Toutes les mesures prises par eux, l'étaient après consultation des 'Ulémas et dans la perspective de la Chari'a. Et même si certains aspects de leur administration et certaines mesures semblent discutables[178], ils ont été et sont encore d'ailleurs, en cette époque troublée, et bien en avance sur tous les pays dits « musulmans », un exemple de fidélité aux enseignements fondamentaux de l'Islam, de désintéressement dans la lutte courageuse qu'ils ont mené face à toutes les forces de la mécréance pour l'élévation et la restauration de la Parole d'Allah sur terre.

Il suffit pour s'en convaincre, d'analyser les mesures qu'ils ont appliquées et leurs prises de position dans différentes affaires. Ainsi, en se basant, non sur la propagande des kuffars et leurs mensonges, mais en consultant plutôt l'ouvrage intitulé « Les décrets officiels de l'Emirat islamique d'Afghanistan »[179], traduit en plusieurs langues, contenant plus de 150 décrets et publié en 1422 de l'Hégire, celui qui cherche à se faire une opinion honnête sur le mouvement Taliban se rendra compte de leur intégrité. Parmi ces décrets nous citerons ce qui suit en guise de complément concernant le cas des Talibans, et pour de manière définitive démontrer comment tous ceux qui comme Ramadan ont accusé à tort ces derniers de déviance, leur ont causé du préjudice :

1-Décision du bureau de l'Emir des Croyants, de raser les idoles bouddhiques.
Qandahar, le 3/12/1421 H (26/2/2001),
« Conformément à la fatwa émanant de l'Assemblée des 'Ulémas d'Afghanistan et du Grand Tribunal, il est ordonné la destruction de toutes les statues et idoles érigées dans toutes les provinces afghanes, car elles ont été adorées par les kuffars et jouissent encore d'une certaine vénération parmi certains. Ce qui n'exclut pas un jour, de voir ces idoles adorées de nouveau dans le futur. Et dès lors que le Seul digne d'adoration est Allah, les fausses divinités seront détruites […] ».
2-Décision de l'Emirat islamique d'Afghanistan d'interdire la consommation et la plantation du haschich et de détruire les lieux de production.
Le 6/5/1420.

---

[178] Parmi les critiques constructives, basées sur le respect et la bienveillance, qui ont été formulées par certains contre les Talibans est l'interdiction au départ de l'enseignement des autres écoles juridiques en dehors de l'école hanafite et leur demande rejetée par l'ONU de siéger à l'assemblée qui est certes une grave erreur mais ne doit pas faire oublier les efforts des Talibans pour appliquer la Chari'a. En outre, concernant ce point les Talibans ont refusé et rejeté toutes les conditions que voulaient leur imposer les kuffars pour leur intégration au sein de cette institution bidon. Ce qui prouve que l'attitude de ces derniers n'était nullement orientée par une volonté de s'attirer les bonnes grâces des kuffars au détriment de leurs croyances.
[179] Ouvrage rassemblant plus de 150 décrets officiels mis en application par les Talibans, traduit en plusieurs langues et publié début 2001.

« L'usage du haschich est interdit et réprouvé en Islam, il nuit à la santé physique et mentale. En vue donc d'interdire cette mauvaise pratique, nous demandons au Ministère de l'Ordonnance du bien et de l'Interdiction du mal de faire détruire tous les lieux de stockage et de production de cette substance, dans le pays. »

Notons que les Talibans, sont les seuls au monde à avoir réussi sans le soutien d'aucune organisation et sans la moindre subvention extérieure à éradiquer complètement le fléau de la drogue et des autres substances illicites en Islam, dans un pays où le pavot fournissait une source de revenu à une grande partie de la population. Mais cela, la presse occidentale s'est bien gardée de le signaler. Ce décret et son application rapide et efficace ont conduit à la disparition totale de la culture de cette herbe nocive. A travers cela, se reflète entre autre également la volonté sincère des Talibans de mettre en application les mesures et les réformes salutaires. Alors que les gouvernements hypocrites d'occident et les grands groupes financiers (les banques internationales) encouragent directement la vente, ou tire profit, par le prélèvement des taxes ou le blanchiment d'argent (surtout pour la drogue), du commerce de substances ou produits qui « nuisent gravement à la santé », détruisent des vies et des foyers. Et après cela, ils imposent des décrets ridicules obligeant, par exemple, les buralistes à inscrire sur les paquets de cigarettes, en caractère de plus en plus visibles « FUMER TUE » ! Sans parler que dans certains pays d'Europe, on s'est simplifié la vie en légalisant directement certaines drogues.

Et pour terminer, nous attirons l'attention de nos frères et sœurs, sur une autre action et une prise de position qui a honoré les Talibans, et à travers laquelle ces hommes ont donné une autre édifiante leçon de courage et de désintéressement à tous les hypocrites apostats qui gouvernent le monde islamique, mais aussi aux dirigeants européens, que les Sharon, Bush et Blair tiennent en laisse. Il s'agit du cas du **Cheikh Oussâma Ben Laden**, que les Talibans ont refusé de livrer aux américains qui l'ont accusé d'être le commanditaire de « l'attentat du 11 septembre ». Malgré les menaces et les pressions qui pesaient sur eux, et qui ont remis en question la stabilité de leur pouvoir, les Talibans ont fait une fois de plus la preuve que leur seule motivation est respecter et faire respecter la Parole d'Allah –'azza wa jalla- et ce, quel qu'en soit le prix ! En effet, il est formellement interdit de livrer un Musulman aux kuffars, et ce pour n'importe quel motif. Cet acte est considéré selon la Chari'a comme un acte d'allégeance envers les mécréants qui annule la Foi. Quand bien même Oussâma Ben Laden aurait eu quelque chose à voir avec ce prétendu attentat, ce qui est loin d'avoir été prouvé et ce qu'il a toujours nié, les Talibans n'auraient pas été autorisés selon les Lois de l'Islam à remettre un Muslim aux kuffars, afin qu'il soit « jugé » par leur pseudo justice. Et les Talibans n'allaient sûrement pas obéir aux américains sachant qu'Oussâma Ben Laden n'avait pas pris part à cette mascarade du 11 septembre[180]. Par conséquent, ils ont agi comme agissent les Hommes de l'Islam : ils

[180] La version Ben Laden, concernant le « 11 septembre » est absolument intenable et complètement ridicule. Même techniquement un rapport rédigé par plus de 200 pilotes de l'armée et du civil américains explique que cette thèse est invraisemblable, pour diverses raisons dont voici les principales : 1-Une opération de cette ampleur ne pouvait être réalisée que par des pilotes hautement qualifiés pour suivre une trajectoire aussi rigoureuse à une vitesse de 1 mach (plus de 1000kms/h) et percuter avec une telle précision, un objectif qui à l'altitude de vol de ces gros engins présentait la taille d'un crayon. Comment des apprentis, qui auraient accompli un stage de pilotage de quelques mois auraient ils pu réussir une telle prouesse ?! 2-Une opération si parfaitement réussie suppose une connaissance des règlements, des interdits, des codes secrets dans un ciel dont chaque mètre carré est surveillé par la sécurité militaire et la CIA. Qui aurait communiqué ces informations ultra secrètes à Ben Laden caché dans sa

grotte d'Afghanistan, ou aux kamikazes dont on nous dit qu'ils ne connaissaient même pas leurs objectifs à l'instant où il grimpent dans les avions ?! 3-Aucun des services de sécurité n'est intervenu au cours de l'attaque : les avions de chasse en alerte constante pour un décollage immédiat, afin d'abattre tout avion suspect survolant le district de Columbia n'ont reçu aucun ordre. Or, il y aurait eu quatre avions impliqués dans l'attentat dont trois ont atteint leur cible, à des intervalles plus ou moins long, et cela sans la moindre réaction des services de sécurité. Est-ce imaginable ? 4- Dans le cadre des recherches faites par les américains pour combattre les détournements ou les piratages d'avions, les « amèresloques » disposent d'un système permettant de paralyser le plan de vol de l'appareil visé et de le télécommander, soit pour l'abattre, soit pour lui imposer un parcours. A partir de ce que l'on nomme un Awacs, toute l'opération aurait pu être chorégraphiée par télécommande, sans avoir besoin ni de pilotes, ni de pirates, ni de passagers. Conclusion : une telle opération implique nécessairement des hautes complicités dans le gouvernement, l'armée et la sécurité. Et ce n'est pas la première fois que des militaires de haut rang et des dirigeants politiques « américhiens » organisent des provocations pour se lancer dans des guerres à outrance (Exemple : le fameux épisode de la « baie des cochons » où les conspirateurs pour entraîner Kennedy dans une guerre contre Cuba ont organisé des provocations à Guantanamo, allant jusqu'à faire couler un de leurs propres navires de guerre). Il suffit d'un bon montage et les médias stupides et surtout corrompus font le reste. Une vingtaine d'islamistes tous fichés par les services de renseignements, font des stages pour piloter des petits avions de tourisme aux états unis. Sans éveiller le moindre soupçon de la part des services de renseignements les plus sophistiqués au monde, ils mettent en place et organisent l'attentat le plus spectaculaire de toute l'Histoire, récoltant, échangeant des informations ultra secrètes, et communiquant sans être repérés ! Puis le 11 septembre, tous ces hommes, environ une vingtaine, presque tous fichés comme islamo terroristes, se répartissent dans quatre avions de ligne intérieure, dans lesquels ils ignorent encore, toujours selon les journalistes, quel sera leur rôle. Ensuite, armés de cutters, ils terrorisent tous les passagers des avions (au moins deux cent personnes par avion), qui sont tous paralysés de peur devant ces dangereux fanatiques armés de cutters, au point que pas un n'essaie de les neutraliser, alors qu'ils courent tous, de toute manière, à une mort certaine. Certes les kuffars sont des lâches et des peureux, mais à ce point…! Le kamikaze chargé de prendre le contrôle de l'appareil est enfin informé (on ne sait comment), de son objectif, qu'il atteint du premier coup et en plein dans le mille ! Entre temps Bush, qui fait la causette à des gamins dans une école, est informé de l'attaque. Mais les intérêts de la nation qui vient d'être frappée comme jamais dans son histoire, peuvent attendre. Une demi heure plus tard le deuxième kamikaze, qui a pris le contrôle du deuxième appareil, fait mouche et percute de plein fouet l'autre tour ! Les avions de sécurité sont tous cloués au sol, aucun ordre n'émane, tout l'appareil sécuritaire américain est totalement paralysé, comme les passagers menacés par les cutters des terroristes. On vient chuchoter à l'oreille de Bush, qui raconte une histoire de chèvre aux gosses, le nouveau coup dur que vient d'essuyer l'Amérique, mais il reste zen, ou alors est il lui aussi paralysé comme les passagers et comme les services de sécurité ? Puis c'est le troisième avion qui tombe sur le Pentagone, plus d'une heure après le premier ! Laissons le quatrième de côté, puisqu'il n'a pas atteint sa cible qui aurait été le Capitole. Deux heures après ces attentats, les chaînes du monde entier passent en boucle les images de ces attaques horribles, en criant à l'attentat islamiste, inculpant, jugeant et condamnant Oussâma Ben Laden, alors que le sang des morts n'a pas encore séché. Bush crie lui à la vengeance et commence déjà à désigner les « coupables » et les futures cibles de ses expéditions coloniales déguisées en punitives. La police du FBI, trouve des preuves indiscutables : les kamikazes qui sont aller mourir pour la Cause d'Allah, laissent traîner négligemment des copies du Coran dans un véhicule loué qu'ils abandonnent devant l'aéroport, des manuels de pilotage **en arabe,** et même **le passeport de Muhammad Atta dans les décombres**, alors que les boîtes noires n'ont pas pu être récupérées. Juste après les attaques et comme par enchantement, toutes les preuves éclatent au grand jour, les noms, les conversations téléphoniques, les vidéos, les photos… C'est Oussâma Ben Laden et la qaïda, son organisation terroriste internationale, qui sont les responsables ! Le FBI et la CIA, qui officiellement n'ont rien soupçonné jusqu'au dernier moment, deviennent tout à coup très efficaces et déblaient totalement le terrain jusqu'à remonter toute la filière en quelques heures ! Inutile de s'étendre plus longtemps sur toutes les inepties, les incohérences et les invraisemblances qui se dégagent de cette sinistre machination machiavélique, et elles sont très nombreuses. Il n'est même pas utile, comme l'a fait Meyssan, d'essayer de rassembler des témoignages ou des preuves matérielles montrant que nous avons à faire à une nouvelle conspiration, l'analyse même rapide de la version « officielle » reprise par les médias est tellement bourrée de contradictions et d'invraisemblances, qu'elle est absolument intenable et indéfendable. Tant que la masse préférera se laisser bercer confortablement par les mensonges des médias, ces derniers pourront continuer tranquillement à prendre leurs auditeurs ou leurs lecteurs pour des imbéciles ! La propagande occidentale moderne n'a absolument rien à envier à celle de Goering, qui disait que si l'on répète et martèle sans relâche, une information, même si c'est un énorme mensonge, il finira par devenir une vérité indiscutable pour la masse décervelée. Or, depuis le 11 septembre 2001, il ne passe pas un jour sur la terre sans que ne soit mentionné cet incident, alors que le génocide, la destruction de la Tchétchénie ou de la Palestine qui se poursuivent depuis des décennies, n'a jamais suscité autant de mobilisation de la part des médias, qui ne sont

ont mis en avant leurs croyances, les valeurs et les principes de l'Islam, ignorant majestueusement les considérations matérielles ou les calculs politiques, et on rejoint les montagnes relevant à nouveau l'étendard du Jihâd, mais cette fois contre les impérialistes capitalistes. Et qu'Allah-'azza wa jalla- unisse leurs rangs, affermisse leurs pas et leur accorde une victoire fracassante sur les armées mécréantes et colonialistes.
Peu avant l'agression des forces de la coalition du diable, contre l'Afghanistan Mollah Muhammad 'Omar disait concernant l'affaire du Cheikh Oussâma :
« Notre position sur cette question, comme pour n'importe quelle autre, ***est basée sur la Loi islamique****, et nous* ***vous invitons tous à vous conformer à la Chari'a****. Il n'y a aucune possibilité de changer notre position sur ce sujet ».*
« Mais ***nous sommes disposés à juger Oussâma Ben Laden ou n'importe quel autre individu, <u>selon la Chari'a</u>, si <u>des preuves sont apportées pour justifier l'accusation</u>****. Par conséquent, c'est à l'accusateur* (en l'occurrence les états unis) *de fournir des preuves. »*
Il a également affirmé qu'extrader Oussâma Ben Laden, qui a participé au Jihâd contre les communistes équivaudrait à l'abandon d'un pilier de l'Islam[181].
Aucune nation actuelle, dite islamique, n'a donné un tel exemple de ce que signifie en Islam le principe de « l'allégeance et du désaveu », qui est un pilier du Tawhid. Même les pays qui se prétendent hypocritement attachés à la Chari'a, telle que l'Arabie dite saoudite sont les premiers à avoir ouvert leurs frontières aux armées impies, à les avoir autorisées à faire décoller leurs avions des bases installées sur leurs terres et à soutenir la prétendue guerre contre le terrorisme, en harcelant, interpellant, torturant et exécutant les Musulmans.

<u>Conclusion :</u> Ramadan a accusé les Talibans de déviances et a qualifié l'application de la Chari'a par ces derniers de « prétendues lois musulmanes » et « d'horreur ».
Si cette affirmation est juste, les Talibans ont appliqué et imposé en Afghanistan une autre loi que celle d'Allah –'azza wa jalla- et sont alors des déviants et des hypocrites apostats au même titre que les tawâghit[182] qui sévissent dans les pays dits musulmans. Mais pour être autorisé à soutenir une accusation aussi grave, il aurait fallu s'appuyer sur d'autres éléments que les deux ou trois mensonges forgés par la presse occidentale. Où sont ces éléments ? Ramadan s'est donc rendu coupable de calomnie à l'égard de tout un groupe de Croyants, il a cherché à salir leur réputation et leur honneur en se basant sur le « témoignage » des kuffars dont l'hostilité envers les Croyants n'est pas à démontrer.
Et ce, alors que les témoignages de **<u>Musulmans</u>**, ayant vécu en Afghanistan, confirment de manière indiscutable que c'était bel et bien l'application de la Chari'a qui avait cours dans l'Emirat islamique d'Afghanistan.
Et puisque que personne ne peut reprocher, de manière fondée, aux Talibans de ne pas avoir appliqué la Chari'a, que conclure des affirmations de Ramadan qui qualifie cela *« d'horreur »* et de *« trahison ».*

« C'est parce <u>qu'ils ont de la répulsion pour ce qu'Allah a révélé</u>, qu'Il a rendu vaines leurs actions. »(Muhammad : 9)

---

en fait, pour la plupart, que des instruments de propagande et des marchands de poison mental. Ce n'est pas pour rien que l'on vend les journaux dans les bureaux de tabac. La presse des kuffars tue.
[181] « El mizân li harakat taliban » (Le mouvement Taliban sur la balance).
[182] Les tyrans dirigeants et appliquant une autre législation que celle d'Allah –'azza wa jalla-.

« C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la Révélation d'Allah (aux kuffars) ***: -Nous allons vous obéir dans certaines choses. Allah connaît cependant ce qu'ils cachent ».*** (Muhammad : 26)

« Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah et qu'ils ont de la répulsion pour ce qui attire Son agrément, Il a donc rendu leurs actions vaines. » (Muhammad : 28)

Nous avons voulu rétablir la vérité concernant nos Frères d'Afghanistan, dont l'honneur et la réputation ont été bafoués et salis par des individus peu scrupuleux et malhonnêtes, pour ne pas dire plus. Les Ramadan, Tantawi, Houwaydi, Qaradhawi et autres égarés qui ont fait allégeance aux kuffars et se sont désavoués de leurs frères, sur des considérations douteuses, et se référant aux mensonges des mécréants qu'ils ont pris comme alliés en dehors des Croyants. Les dires, les fatwas les écrits de ces hommes sont l'antithèse même du Qor'an et de la Sunna du Messager d'Allah -'alayhi salat wa salam-, en matière d'allégeance envers les Musulmans, et sans parler du reste :

« Les Croyants sont frères » (El Houjourât : 10)
« Muhammad est le Messager d'Allah, et ceux qui sont avec lui sont durs avec les mécréants et doux avec les Croyants » (El Fath : 29)
« Humbles envers les Croyants, fiers face aux mécréants » (El Mayda : 54)
« Et ceux qui causent du tort aux Croyants et aux Croyantes qui sont innocents, se rendent coupables de calomnie et d'un péché évident. » (El Ahzâb : 58)
« O vous qui croyez, écartez vous de la conjecture, car une partie de la conjecture est péché. » (El Houjourât : 12)
« Ceux qui veulent que se répande la turpitude parmi les Croyants auront un châtiment douloureux dans ce monde et dans l'Autre. » (En Nour : 19)
« Et écartez vous du faux témoignage » (El Hajj : 30)

Le Messager d'Allah -'azza wa jalla- a dit :

« Le Musulman est celui qui épargne les Musulmans des méfaits de sa langue et de ses mains. »[183]
« Prenez garde à la conjecture, car la conjecture est le plus mensonger des propos. Ne rusez pas entre vous, ne vous espionnez pas, ne faites pas preuve de convoitise entre vous, ne vous jalousez pas, ne vous détestez pas, ne vous tournez pas le dos, et soyez Serviteurs d'Allah, des frères comme Il vous l'ordonne. Le Musulman est le frère du Musulman, il ne lui fait pas de tort, il ne l'abandonne pas et ne le méprise pas. La piété est ici, la piété est ici (en pointant son index sur sa poitrine)***. Tout chez le Musulman est harâm : son sang, son honneur et ses biens. Allah ne regarde pas vos corps ou vos apparences, mais Il regarde vos cœurs et vos actes. »***[184]
« Il suffit à un homme comme mal : le fait de mépriser son frère, le Musulman »[185]
« Celui qui prend les armes contre nous, n'est pas des nôtres »[186]

---

[183] Rapporté par Bokhari et Muslim.
[184] Rapporté également par Bokhari et Muslim
[185] Rapporté par Muslim
[186] Rapporté par Muslim

« La pire des usures est de déployer sa langue, injustement, contre l'honneur de son frère le Musulman »[187]
« Parmi les plus grands péchés il y a le fait de déployer sa langue sur l'honneur d'un Musulman injustement. »[188]

Et puisque nous en sommes à parler du devoir d'allégeance envers les Musulmans et de l'interdiction de les accuser à tort ou de salir leur réputation ou leur honneur, injustement et sans le moindre motif valable, nous sentons qu'il est de notre devoir de défendre l'honneur d'un autre Musulman qui a été la cible de Ramadan qui a osé déployer sa langue fourchue à son encontre de manière infecte. Nous le faisons pour défendre l'honneur d'un Musulman et pour dénoncer encore l'attitude de Ramadan envers ses « frères » en Islam. La personne visée par Ramadan cette fois ci, dans « l'Islam en questions » est le **Cheikh 'Omar 'Abd Rahmân**, qu'Allah le protège et le libère, au sujet duquel il dit :
« Des gens qui sont dans une posture de résistance surtout émotive, et donc peu politique, sont, dans leur ***radicalisme même, extrêmement manipulables****. Exemple : qui avait intérêt à l'attentat contre Sadate ? Quand on examine le parcours du Cheikh Omar 'Abd al – Rahman, savant de référence du groupe 'Al Jihâd', qui, après avoir été inculpé en Egypte (il avait émis la fatwa autorisant l'assassinat de Sadate), se retrouve finalement on ne sait trop comment aux Etats-Unis,* ***il y a lieu de se poser des questions. »***[189]

Le Cheikh 'Omar 'Abd Rahmân est un Savant ayant étudié à El Azhar. Il s'est fait connaître à cause de ses prêches en Egypte dans les localités de Fayoum, Giza, Le Caire et Alexandrie dans lesquels il a osé bravé le pouvoir en place en critiquant leur non respect des enseignements de l'Islam et leur attitude d'allégeance envers les américains et les sionistes. Cela lui a valu plusieurs procès et mises en accusation, et plusieurs séjours en prisons, à l'issue desquels, une fois sorti, il a condamné et dévoilé les pratiques inhumaines et honteuses dont sont victimes les Musulmans hommes et femmes emprisonnés dans les geôles des dictateurs tortionnaires[190]. Il fut également accusé d'avoir encouragé l'assassinat de Sadate. L'organisation « Al Jama'a el Islamiyya » dont il était un des leaders, a été déclarée hors la loi, par le pouvoir en place, et ses membres et dirigeants interpellés, arrêtés et persécutés. La prédication de ce Cheikh a toujours été et est sans équivoque. Il a prêché ouvertement, sans détour et en publique, sans avoir recours dans son discours à la langue de bois ou à la démagogie et le double langage, devenus les instruments privilégiés de prédication des nouveaux prédicateurs réformateurs à la mode. Sa da'wa axée principalement sur le Tawhid, a dénoncé la disparition dans les sociétés musulmanes de l'application intégrale et fidèle de la Chari'a, et de la référence islamique dans le domaine de la législation et du pouvoir, et qui a été remplacée par les dictateurs des pays arabes et musulmans, par les lois forgées par les kuffars. Le Cheikh 'Omar 'Abd

[187] Sunnan Abou Daoud hadith n°4872, d'après Sa'id ibn Zayid
[188] Abou Daoud,n°4873
[189] « L'Islam en questions » page 110.
[190] Plus de 70 000 Musulmans et Musulmanes sont emprisonnés par le pouvoir égyptien, le Cheikh 'Omar dans une de ses cassettes intitulée « Qui est le Croyant ? » rapporte même le récit de femmes Musulmanes épouses et sœurs de Frères emprisonnés qui ont été interpellées et ont subi des viols à répétition, commis par les forces de police du taghout. Et je vous passe les détails des tortures et traitements indescriptibles que l'on fait subir aux Croyants et aux Croyantes du monde entier dans les geôles des ennemis d'Allah et de Son Messager.

Rahmân s'est donc, comme on peut l'imaginer, attiré le mécontentement et la colère des tawâghit et des kuffars d'occident. Il est vrai que pour lui, il n'y a pas de compromis avec l'engeance maudite qui sévit dans les pays musulman, et son discours concernant les tyrans est sans concession et intransigeant. Mais celui qui connaît la nature meurtrière et inhumaine des régimes dont sont accablées les populations musulmanes ne peut que se joindre à la condamnation des dictateurs qu'ils se nomment Nasser, Sadate ou Moubarak… Ajoutez à cela que ces tyrans sont en train d'éloigner les Musulmans de leur Religion et donc du Salut, pour les précipiter dans la mécréance et l'apostasie, la dissolution des mœurs, la destruction des valeurs qui pendant des siècles ont préservé les populations musulmanes de la souillure de la permissivité, de la débauche, de la luxure et du matérialisme à outrance, et vous comprendrez que des hommes tel que le Cheikh 'Omar 'Abd Rahmân, tout comme avant lui Sayyîd Qotb, pour ne citer que lui, décident de ne pas se taire face à la tyrannie et à l'injustice. Si le Savant s'enferme dans le silence et cache sa tête dans les livres, comment les gens connaîtront ils alors la Vérité ?
Le Cheikh 'Omar est d'après Ramadan un radical, guidé par ses émotions, et ces individus sont d'après lui *« extrêmement manipulables »*. De quelle manipulation parle Ramadan ici ?

La théorie de Ramadan est que le Cheikh 'Omar ainsi que les différents groupes « radicaux » prônant la violence aveugle, selon lui, sont en fin de compte des pions sur l'échiquier de la politique étrangère américaine essentiellement. Pour lui, le Cheikh 'Omar, les Talibans, les groupuscules islamistes d'Algérie, par exemple, sont utilisés et infiltrés par les kuffars qui les manipulent à des fins politiques. Il dit par exemple :
« Regardez aussi ce qui se passe en Afghanistan : qui a soutenu les mouvements les plus radicaux ? Les Etats unis».

Nous ne pouvons nier qu'à certains moments les intérêts des états unis ou d'autres nations de kuffars aient convergés, en surface seulement, avec ceux des Musulmans, comme ce fut notamment le cas en Afghanistan pendant le Jihâd contre les soviétiques. Et il est évident que l'infiltration et la manipulation de certains groupes ou certaines Jama'ât, est une chose possible. Mais cela n'est pas systématique et cela n'autorise pas à émettre des doutes sur la fiabilité des personnes et des groupes ou la légitimité de leurs revendications. N'importe qui peut être utilisé à son insu, et Ramadan, surtout lui, n'échappe pas à la règle. Ce qu'il faut remarquer cependant, c'est qu'un vrai pion reste à sa place aussi longtemps qu'il ne dérangera pas ceux qu'ils l'ont placé, il sera médiatisé, soutenu et même courtisé par ceux qui se servent de lui. Quand à ceux dont les kuffars cherchent à se servir à leur insu, ils sont vite remerciés. C'est entre autres le cas du Cheikh 'Abd Allah Youssouf 'Azzâm, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui dès le début, s'investit beaucoup dans le Jihâd afghan, et qui à l'époque avait obtenu « l'autorisation » des états unis de prêcher et de collecter des fonds dans les Mosquées des états unis. Mais qui dès la fin de la guerre s'est fait assassiné à Peshawar lors de l'explosion de sa voiture qui contenait des dizaines de kilos d'explosifs. Et il ne fait aucun doute pour les Musulmans qui connaissent le contexte, que l'ombre des services secrets pakistanais et américains, voir même saoudiens, planent sur cet attentat.

Quant au Cheikh ‘Omar, il est en prison depuis 1993[191], détenu parce qu’il aurait encouragé le premier attentat du World Trade Center, auquel il a toujours nié avoir participé. Son procès est une véritable mascarade condamnée par plusieurs organisations humanitaires, qui dénoncent également des traitements humiliants et des sévices infligés à ce Cheikh âgé de 60 ans, qui est aveugle et diabétique et qui est maintenu dans un isolement total au pénitencier de Springfield dans le Missouri. Il lui est interdit de participer à la prière du Vendredi avec les autres détenus, ou à la prière en groupe. Il est maintenu dans l’isolement total et ne peut communiquer à personne, car pendant les débuts de son incarcération, il a converti deux douzaines de personnes à l’Islam. A chaque visite il est contraint par les gardiens de se déshabiller totalement, pendant que ces derniers se livrent sur lui, comme des chiens qu’ils sont, à des pratiques infâmes, à l’image d’ailleurs de ce qui s’est passé récemment avec les détenus des prisons irakiennes, et qui donnent une fois de plus un bel exemple de ce qu’est la civilisation occidentale et qui nous rappelle les douloureux souvenirs de toutes les guerres de colonisation menées par ces impurs de kuffars, au nom des « droits de l’homme » et de la « démocratie ». Un comité a été créé par les Musulmans des états unis, pour la libération du Cheikh dont le procès a été, selon eux, arrangé. Une organisation islamique des droits de l’homme appelée « Islamic Human Rights Commission », basée aux états unis affirme que la loi par laquelle a été condamné le Cheikh ‘Omar est une loi invoquée la dernière fois dans un tribunal américain lors de la guerre civile, qui est la loi dite de sédition. Aucun fait tangible ne lui a été reproché, ce sont les idées du Cheikh qu’il a ouvertement exprimé dans ses livres et ses cassettes qui ont été passé au crible par un expert des mouvances islamistes du FBI, appelé à la barre pour témoigner[192] ! Mais la question ici n’est pas de discuter de la culpabilité du Cheikh, ce n’est d’ailleurs pas ce qui intéresse non plus les kuffars. Ce dont se soucie ces derniers, est le fait que le Cheikh par sa prédication dérangeait, et qu’il devenait gênant. Le Cheikh ‘Omar qui est condamné à « plusieurs peines d’emprisonnement à perpétuité » (sic),selon le droit bidon de ces kuffars, n’est ni plus ni moins, dans le pays des droits de l’homme et de la « liberté d’expression », qu’un prisonnier à cause de ses opinions. Le Cheikh ‘Omar ‘Abd Rahmân, manipulable ? Ou Ramadan qui en 1995, se fait expulser à la frontière franco-suisse, et qui réapparaît quelque temps après avec un nouveau discours tout neuf, et qui passe son temps entre deux trains en Europe et ailleurs, à délivrer des pseudo conférences sur l’Islam, avec des discours tendancieux et de plus en plus laxistes ?! Ramadan qui prêche la reconnaissance et la légitimité des lois et des systèmes des kuffars, qui fait l’apologie de toutes les « ordures de la pensée humaine » pondues par les mécréants d’occident, tel que la démocratie, la laïcité, les droits de l’homme, les libertés individuelles et Allah sait quoi encore ?! Qui, les dirigeants et les autorités occidentales, ont-ils le plus intérêt à soutenir et à faire connaître parmi la jeunesse musulmane de France et d’Europe, afin de les empêcher de comprendre réellement ce qu’est l’Islam ? Ce sont des gens comme Tareq ou Iquioussen qui en France, par exemple, ont réussi à se forger une notoriété à partir de rien, et qui malgré leurs compétences de prédicateur, plus que discutables, jouissent au sein de la jeunesse musulmane d’une certaine aura. C’est à ces pseudo prédicateurs de l’Islam que les autorités françaises, qui censurent tout ce qui

[191] L’ouvrage “L’Islam en questions” a été publié en octobre 2000. Ramadan devait nécessairement connaître le sort du Cheikh ‘Omar ‘Abd Rahmân.

[192] Voir « Cheikh Omar Abd Rahman, prisoner of faith », http://www.aliasoft.com/themes/rahman.html, voir aussi « Conviction of blind Islamic Holy Man is a Travesty of Justice », http : //www.islam.co.za/saiin/adbulrahman.html..

touche à l'Islam[193], accordent le « privilège » de tenir des conférences et des assises d'enseignement islamique dans toutes les villes de France. Mais qui a entendu parler du Cheikh 'Omar 'Abd Rahmân, en France ou même dans le monde dit « musulman », avant les premiers attentats (?) du WTC en 1993, si ce n'est pour le désigner comme un dangereux fondamentaliste qui prône la violence ?

L'objectif de Ramadan, en soutenant des dires tels que : *« On doit, bien sûr, s'opposer au radicalisme des groupuscules islamistes, par exemple, en Algérie. Mais on sait qu'ils sont aussi manipulés et infiltrés »*[194], est clair. Il s'agit de remettre en question la légitimité des revendications de ces groupes, et de condamner leurs actions. Or, c'est précisément ce que les kuffars font également, lorsqu'ils évoquent des personnalités islamiques tels que le Cheikh 'Omar ou des groupes qu'ils qualifient tantôt d'islamistes et tantôt de terroristes pour mieux entretenir l'amalgame. Question judicieuse : -Qui donc a le plus intérêt à ce que la prêche citoyenne et respectueuse des valeurs démocratiques, de Ramadan se répande ? Ce sont évidemment les kuffars qui de toute manière ne permettront jamais à un « Musulman », même assimilé comme Ramadan, de leur donner des leçons sur la démocratie, le respect des droits de l'homme ou les libertés fondamentales, mais qui cependant, se servent volontiers de gens comme Ramadan pour introduire dans les esprits peu vigilants des jeunes musulmans de France et d'Europe, leurs déchets de la pensée.
Mais les niaiseries de Ramadan ne se limitent pas à cela, puisqu'il ajoute après avoir dit que les états unis ont soutenu en Afghanistan les mouvements les plus radicaux : *« Quant aux organisations plus politiques, plus réformistes, moins enclines à se vendre, on les diabolise »*. Il nous faut avouer qu'à la lecture de ce passage, il nous a été difficile de nous retenir de rire. Les organisations dont parle ici Ramadan, plus politiques, et plus réformistes sont, comme on peut se l'imaginer, celles dont il défend les principes et les positions. Ce qui déjà ne laisse envisager rien de bon sur les revendications et les principes que défendent ces pseudo organisations islamiques officielles de France et d'Europe. Mais le plus drôle est quand Ramadan dit que ces organisations réformistes sont moins enclines à se vendre (sous entendu, les « radicaux » eux se vendent plus facilement). Mais en vérité, quel véritable poids politique, ont ces organisations dans les sociétés occidentales, pour espérer proposer un deal ! En outre, les principes que défendent ces associations et ces congrès pseudo islamiques, sont avant tout le respect des idées et des concepts inventés par les kuffars. Et dès lors, il n'y a aucune raison pour ces derniers de négocier avec ceux qu'ils se sont dès le départ mis dans la poche. Autrement dit, les réformistes sont moins enclins à se vendre parce qu'ils sont déjà entièrement acquis à la cause de ceux qu'ils servent et pour lesquels ils veillent au grain. Et le meilleur moyen pour les kuffars de contrôler les Musulmans et d'empêcher les « dérives intégristes », est de surveiller leurs faits et gestes, par l'implantation des mosquées reliés en permanence à la cellule la plus proche des RG pas le biais des taupes, et ensuite en faisant en sorte que la prédication soit assurée par des larbins, qui au nom de l'Islam vont défendre des principes et des idées qui lui sont étrangères et qui vont appeler à la reconnaissance de la légitimité de l'autorité impie et donc à l'allégeance. Chacune de ces positions étant bien entendu en contradiction

[193] En 1994, le Cheikh Ahmed Deedat est expulsé du territoire français, à l'époque de Pasqua, même le livre de Qaradhawi « le licite et l'illicite en Islam », qu'il aurait d'ailleurs du intituler « le licite et le licite en Islam », a été censuré, et aujourd'hui la France en est à chasser des Imams qu'elle renvoie, quand cela est possible, dans leur pays d'origine, pour des motifs des plus douteux. A quand les camps de concentration pour Musulmans ?
[194] Page 111, de « l'Islam en questions », même passage que celui qui traite du Cheikh 'Omar

formelle avec l'Islam et mettant en cause directement ses fondements les plus élémentaires.

Avant de terminer ce chapitre sur les affirmations douteuses de Ramadan concernant notre **Cheikh 'Omar 'Abd Rahmân**, et qu'Allah lui vienne en aide et affermisse ses pas dans l'épreuve difficile qui est la sienne, et qui doit attrister tout Musulman, car c'est une autre voix de la Vérité qui est bâillonnée, alors qu'elles sont si peu nombreuses, nous concluons en disant que Ramadan, derrière ses apparences d'homme tolérant et défenseur des valeurs humanistes, semble faire bien peu de cas du sort et des difficultés qui affligent d'autres Musulmans. Que ce soit les Talibans, le Cheikh 'Omar ou tous les autres qu'ils condamnent dans « l'Islam en questions », surtout pour faire bien devant les kuffars, sa langue acerbe n'épargne pas les Musulmans, et son respect de l'éthique musulmane, qu'il revendique en façade, comme tous ces pseudo prédicateurs à la mode occidentale, a ses limites. Où est le devoir d'allégeance sinon de retenue envers les Musulmans, et l'obligation de désaveu des mécréants et de leur mécréance ?

Nous en avons terminé avec la forme d'allégeance envers les kuffars, consistant à cautionner leurs dires et à propager leur propagande et à se faire le porte voix de leurs mensonges. Nous avons essayé de montrer que reprendre les mensonges des mécréants répandus par leur presse et leurs médias ne s'accorde pas avec l'attitude de désaveu que doit avoir le Musulman envers ces derniers surtout lorsqu'ils traitent un sujet concernant l'Islam et les Musulmans. Nous avons évoqué les écarts de Ramadan qui parce que lui-même n'a pas respecté les fondements du wala et du bara dans ce domaine, et dans les autres, a lancé des accusations graves, et a condamné et dénigré d'autres Musulmans. Ce qui nous a contraint à reprendre ses accusations mensongères et ses contre vérités pour innocenter nos frères et défendre leur honneur, comme un Musulman a le devoir de le faire pour son prochain.

Et voici ce que nous pouvions dire concernant le principe de l'allégeance et du désaveu (« El Wala wal Bara ») en Islam, en relation avec certains dires et certaines positions de Tareq Ramadan qui transgressent ce fondement du Tawhid. Il existe d'autres manifestations d'allégeance interdites envers les kuffars que nous ne pouvons toutes évoquer ici en détail. Le but était principalement d'attirer l'attention du lecteur sur ce principe fondamental de l'Islam, dont on cherche à éloigner les Musulmans et sur lequel on veut les égarer à dessein.

Il nous reste désormais une notion importante à évoquer, et sur laquelle les affirmations de Ramadan et de certains autres égarés, liés plus ou moins à la mouvance décadente moderne, ont tenté d'accentuer le flou, déjà bien installé dans l'esprit des gens, chez lesquels l'ignorance s'est généralisée, et qui sont donc plus guidés par leurs passions, leurs émotions et la propagande des kuffars et de leurs alliés, que par la Révélation et la raison. Cette notion est liée à la question du Wala et du Bara, que nous venons d'évoquer. Elle s'inscrit dans la logique de ce fondement et représente même la plus grande manifestation de désaveu du kufr et des kuffars, puisqu'il s'agit du Jihâd.

Le Jihâd chez Ramadan :

-p.113 : *« Je ne suis pas d'accord avec cette lecture. Le concept de 'jihâd' n'a rien à voir avec la guerre sainte. Absolument pas. Le jihâd dans l'univers mental musulman n'est ni une lutte sacrée ni un combat pour l'expansion de l'Islam, même si certains groupuscules défendent cette interprétation. »*
« La notion de jihâd fait référence à l'effort spirituel et plus largement à la résistance. »
« C'est un travail de résistance contre ses propres colères, sa violence, sa cupidité. C'est aussi une résistance collective à la domination injuste et à l'oppression. »

Le Jihâd est un autre fondement de l'Islam sujet aux critiques des kuffars face auxquelles Ramadan, une fois de plus, n'a pas su faire face honorablement, et à cause desquelles il a du pour les satisfaire à nouveau, se perdre dans la compromission, le mensonge et la manipulation qui sont désormais ses seuls arguments. Et quels mauvais arguments que ceux là !

La définition qu'avance et soutient Ramadan, sur le concept du Jihâd, toujours aussi sûr de lui et catégorique, est celle réductrice et fausse que la propagande anti islamique voudrait imposer comme credo aux Musulmans.
Selon les affirmations de Tariq, le Jihâd n'a rien à voir avec ce qu'on appelle la « guerre sainte » ou un « combat pour l'expansion de l'Islam ». Ramadan réduit essentiellement la notion de Jihâd à un combat spirituel et à un effort de résistance morale.
Comme tous les fondements islamiques, le Jihâd pour être compris véritablement, doit être étudié et analysé à la Lumière des Textes qui sont à son origine, à savoir en premier lieu : le Qor'an et la Sunna. C'est ensuite la compréhension qu'en ont eu les disciples, élèves et Compagnons du Prophète qui nous permettra d'avoir une approche juste de la question. Après les Compagnons, ceux qui font autorité au sein de l'Islam, et qui ont œuvré pour la **transmission fidèle et la préservation des principes de notre Din** sont les Savants, et notamment ceux des premiers siècles, dont certains hadiths témoignent du mérite et de la prééminence sur leurs successeurs.

Des concepts tels que le Tawhid, El Wala wal Bara, la Chari'a ou le Jihâd ne peuvent être abordés pour être entièrement cernés et compris, qu'à partir des références islamiques elles mêmes, les plus établies. L'étude de ces notions ne peut se faire au gré des caprices et des fantaisies de chacun et comme le fait Ramadan en ayant une approche dans laquelle les Textes et les références de l'Islam sont traités avec légèreté, quand ils ne sont pas tout bonnement ignorés ou manipulés[195].

C'est donc en privilégiant toujours la fidélité aux Textes et aux enseignements originels du Qor'an et de la Sunna que nous aborderons la question du Jihâd en Islam, en demandant à Allah –'azza wa jalla- de nous aider à rétablir dans ces quelques pages un peu de Vérité. Nous essayerons notamment de réfuter la position erronée consistant à dire que le Jihâd ne sert qu'à la défense. Nous démontrerons en nous appuyant sur les Textes, l'exemple des Compagnons et les dires des Savants faisant autorité, que le Jihâd a aussi été institué pour l'expansion de l'Islam, contrairement à ce que dit Ramadan, et qu'il est une obligation individuelle dans certaines situations, pour tous les Musulmans, et que

[195] Voir par exemple ce qui a été dit, dans les pages précédentes, au sujet du verdict de l'apostasie et du hadith ahad.

l'abandon de ce pilier est une source de tourmente et d'humiliation pour notre Communauté. Et qu'Allah
–'azza wa jalla- fasse revivre dans le cœur de tous les Musulmans l'amour de ce pilier de l'Islam oublié et abandonné, et qui est pourtant, aujourd'hui plus que jamais, une voie de Salut pour notre Nation, déchirée et meurtrie par la coalition du mal.

Définition du Jihâd en Islam :

Le mot Jihâd est composé en arabe de « jim », « hâ » et « dal » trois lettres de l'alphabet qui assemblées forme la racine d'un mot qui fait référence à la difficulté, la gêne, la peine résultant d'un effort[196]. L'idée primordiale qui domine la notion de Jihâd est donc l'effort, la lutte.

Dans la terminologie islamique la notion de Jihâd est couramment liée à la lutte contre les kuffars[197] et contre ceux que la Chari'a considère qu'il est légitime de combattre[198].

Ibn Hajjar el 'Asqalâni, qu'Allah lui fasse miséricorde le définit aussi ainsi :
« Le Jihâd, avec la voyelle -i- pour le -j- signifie à la base la peine, la difficulté. Selon la Loi islamique, chez la plupart des juristes, le Jihâd est le combat du Musulman contre le kâfir, qui après avoir été invité à l'Islam ou à s'acquitter du tribut –jiziya, a refusé »[199].
Mais cette définition reconnue par tous les Savants de l'Islam, n'englobe pas tous les aspects du Jihâd. La définition la plus large du Jihâd est celle donnée par le **Cheikh de l'Islam Ibn Taymiya**, qu'Allah lui fasse miséricorde lorsqu'il écrit dans « Majmou' el Fatawi » : *« Le Jihâd consiste à déployer ses efforts pour atteindre ce qui plaît à Allah ».* Il dit également : *« Il en est ainsi, car le Jihâd est en réalité l'effort pour parvenir à ce qu'Allah aime de croyance et de bonnes actions, et pour repousser ce qu'Allah déteste, tel que le kufr, la perversité et la désobéissance »*[200].
Cette définition générale du Jihâd a le mérite de rassembler tous les aspects contenus dans la notion. Il s'en dégage que le Jihâd en Islam est un avant tout un état d'esprit, et nous rappelle que le Croyant vit sa vie dans un Jihâd permanent, dans lequel toutes ses forces, toutes ses capacités, tout ce qu'il possède en ce monde sont voués à la lutte contre le mal.

« Et certes Nous avons créé l'homme pour une vie de lutte » [El Balad : 4]
« Et ceux qui luttent pour Notre Cause, Nous les guiderons sur Nos Sentiers »
[El 'Ankabout : 69]

Le Jihâd est donc avant tout spirituel, même s'il ne se limite pas à cela. Le premier Jihâd et le plus important auquel est confronté le Musulman au quotidien est ce qu'on désigne en arabe par « Jihâd en nafs ».

---

[196] « Mou'jam maqâyiss el lougha » (1/486)
[197] « El moutla' 'ala abwâb el mouqna' » de l'Imâm El Ba'li el Hanbali qui a dit à la page 209 : « Dans la Chari'a le Jihâd fait référence au combat contre les kuffars en particulier »
[198] Voir dans « Fath el Bâri » de l'Imâm el 'Asqalâni (6/3), évoquant ces catégories d'individus contre lesquelles le Jihâd s'impose et qui sont entre autres : ceux qui se rebellent **contre l'autorité islamique,** les khawârij et les brigands de grand chemin et ceux qui sèment le **désordre dans l'état islamique** …
[199] « Fath el Bâri » (6/3)
[200] « Majmou' el fatâwi » (10/191-192)

A- Le Jihâd contre le nafs : (ou le Jihâd contre soi même)

Dans le Qor'an, Allah –'azza wa jalla- exhorte les Croyants ainsi :

« Et accomplissez pour Allah le Jihâd qu'Il mérite » [El Hajj : 78]

L'Imâm el Qourtoubi, qu'Allah lui fasse miséricorde, commente ainsi ce verset : *« Il est dit que ce verset fait allusion au Jihâd contre les kuffars. Mais aussi qu'il fait référence à l'obligation de se conformer à tous les Commandements d'Allah et l'interdiction de transgresser Ses Interdits. C'est-à-dire, combattez contre vous-même pour obéir à Allah et repousser vos penchants, et combattez le chaytân pour repousser ses suggestions, et luttez contre les injustes pour repousser leurs injustices et luttez contre les kuffars pour repousser leur kufr »*[201]

Cette idée du Jihâd contre soi même est confirmée par un grand nombre de références du Qor'an et de la Sunna. Parmi ceux-ci, se trouve ce hadith du Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- :
« …et le Moujahid est celui qui lutte contre son nafs pour la faire obéir à Allah. » [202]

Le Jihâd fait donc avant tout référence à un combat spirituel, qui est une obligation individuel pour tout Musulman qui veut se conformer à la Volonté d'Allah –'azza wa jalla-, et vivre en conformité à Sa Loi afin d'obtenir Son Agrément et Sa Satisfaction qui est le but que vise tout Croyant sincère. Aucun Musulman n'échappe à cette obligation quotidienne qui régente sa vie, durant laquelle l'homme est la proie de toutes les tentations et de tous les tentateurs. Sans ce Jihâd, cette lutte permanente pour résister à ses propres penchants et aux suggestions pernicieuses qu'insufflent le chaytân et ses alliés dans le cœur des hommes, les espoirs de l'homme d'accéder au Salut sont réduits à néant :

« Pensez vous entrer au Paradis sans qu'Allah ne distingue ceux d'entre vous qui luttent et qui sont endurants » [Eli 'Imrân : 142]

Ibn el Qayyîm el Jawziya, qu'Allah lui fasse miséricorde, a décomposé quant à lui le Jihâd en nafs en quatre degrés :
1-Le Jihâd contre soi même pour apprendre la Guidée et la Religion de Vérité
2-Le Jihâd pour agir en conformité à l'Islam après avoir appris
3-Le Jihâd pour transmettre et prêcher l'Islam et l'enseigner à celui qui ne le connaît pas
4-Et enfin le Jihâd pour endurer les peines et les difficultés liées à la mise en pratique de l'Islam et à la prédication pour Allah –'azza wa jalla-.
Le **Cheikh Ibn el Qayyîm**, qu'Allah lui fasse miséricorde, ajoute dans « Zâd el Ma'âd » : *« Si le serviteur complète ces quatre degrés, il fait partie des serviteurs doctes et pieux (Rabbâniyoun). Car les Salafs admettent de manière unanime que le Savant n'est considéré Rabbâni que lorsqu'il connaît la Vérité, qu'il agit conformément à cette*

[201] « el Jâmi' li ahkâm el Qor'an » [12/99]
[202] Rapporté par Ahmed dans « El Masnad » (6/21)

dernière, et qu'il l'enseigne à autrui. Et celui qui sait, qui pratique et qui transmet est appelé un Grand dans le royaume des Cieux »[203].

L'importance du Jihâd en nafs est donc évidente en Islam, et la notion de Jihâd est inévitablement et primordialement liée à un effort spirituel, à une lutte intérieure sans laquelle toutes les autres formes de Jihâd sont irréalisables. Le Jihâd avec la personne et les biens en est la conséquence ultime et sa plus grande manifestation. Car seul celui qui a réussi à vaincre son nafs, avec tous ses penchants et toutes ses illusions est en mesure de faire don de ses biens et de sa vie pour la Cause d'Allah.
Cet aspect du Jihâd est confirmé par les Sources, et nous pouvons même affirmer que l'objet essentiel du Qor'an et de la Sunna est cette âme humaine, à laquelle les Textes enseignent les moyens de se corriger et de se parfaire pour accéder à une vie heureuse en ce monde et dans l'Autre.

« A réussi certes celui qui la purifie [son âme], ***et est perdu celui qui la corrompt »*** [Ech Chams : 9/10]

« Je n'ai été envoyé que pour parfaire les mœurs »

Le Jihâd en nafs est une lutte permanente et sans répit, à laquelle tout Croyant désireux de préserver son âme dans un monde impitoyable de mécréance, de mensonge, de vice, d'injustice et de débauche, doit faire face et être d'une vigilance extrême. Le Jihâd en nafs est donc une obligation individuelle pour tout Musulman, homme ou femme, pubère et sain d'esprit, et celui qui s'en dispense, le fait à ses dépens, et ne peut s'en prendre qu'à lui-même, s'il quitte ce monde en ayant négligé d'accomplir ce devoir, vers lequel il est orienté par la Révélation pour son propre bien être en ce monde et dans l'Autre.
A partir de cette réalité coranique indiscutable, nous pouvons dire que tout Musulman est un Moujâhid, dès l'instant où il résiste aux tentations de son nafs et les rejettent pour se conformer à ce qui plaît à Allah –'azza wa jalla-. Et le Musulman qui n'est pas habité par cette notion de Jihâd, et qui considère, et en particulier à notre époque, que la vie n'est qu'un long fleuve tranquille, vit dans la plus dangereuse des illusions qui le prive de la Guidée :

« Et ceux qui luttent en Nous, seront guidés sur Nos Sentiers. Et Allah est avec les bienfaisants » (El 'Ankaboût : 69)

Cependant, la réalité qui concerne l'écrasante majorité des Musulmans de nos jours, est une indéfectible tendance au laxisme, et à l'insouciance le tout largement entretenu par l'ignorance et encouragé par les prédicateurs usurpateurs, qui sont même les premiers à inciter les Musulmans à la transgression et à une attitude laxiste.

Quand Ramadan évoque le Jihâd comme étant une résistance morale ou un effort spirituel, « *un travail de résistance contre ses propres colères, sa violence, sa cupidité* »[204] il ne fait

[203] « Zâd el ma'âd » volume 3, page 10.
[204] « L'Islam en questions » page113

qu'effleurer à peine la réalité que renferme la notion et le concept du Jihâd telle que le Qor'an, la Sunna et l'exemple des Compagnons et de nos pieux et valeureux prédécesseurs nous l'ont transmis ! Car il est évident que le Jihâd, au sens le plus large du terme et avec toutes ses variantes, dérange Ramadan tout comme il dérange, ses amis et alliés les kuffars. Et il est apparent que Ramadan n'a pas du tout cerné les implications et les étapes nécessaires d'un véritable Jihâd. Et voici pourquoi :

-Comme l'a dit le **Cheikh Ibn el Qayyîm el Jawziya,** qu'Allah lui fasse miséricorde, le premier stade du Jihâd en nafs est la **recherche de la connaissance de l'Islam**. Or, il ne peut s'agir que d'une connaissance véritable, juste et conforme car l'ignorance est la méconnaissance ou l'absence totale de connaissance. Où sont, pour commencer, la conformité et la justesse dans les propos de Ramadan lorsqu'il prêche l'Islam ? Ramadan parle du Jihâd en tant que résistance. Certes, le terme convient parfaitement, et entre en effet dans la définition du concept de Jihâd, mais la plus grande résistance et la plus primordiale, qui doit devancer toutes les autres formes de résistance, n'est elle pas celle qui consiste à résister justement aux clivages mentaux et à la souillure morale que les kuffars ont tenté d'installer dans nos esprits au moyen de leur système éducatif judéo maçonnique ? Où est cet exemple de résistance morale chez Ramadan lui même, alors qu'il ne cesse de se dresser, partout où l'entraînent ses passions et sans la moindre retenue, comme le plus farouche défenseur des inventions et des mensonges des kuffars ?! Et ce, au prix du rejet et de la remise en question des fondements les plus établis de notre Din, comme nous avons tenté de le démontrer jusqu'ici et tout au long de cet exposé.

L'approche que possède Ramadan de l'Islam ne lui permet en aucun cas de franchir le premier stade du Jihâd en nafs, car dès l'instant où il est incapable de résister au terrorisme intellectuel dans lequel on l'a cloisonné lui et ses pairs parmi ses suiveurs, atteints d'un sérieux complexe face aux kuffars, ou animés d'ambitions douteuses, le mot résistance dans sa bouche, comme beaucoup d'autres, sonne creux. Où est la résistance alors que Ramadan pour faire plaisir aux kuffars, a ouvert toute grande, pour lui-même et ses ouailles ensorcelées et ignorantes, la porte du chirk et du kufr en prônant ouvertement la démocratie, le respect des droits de l'homme à l'occidentale, et qu'il a fermé la porte du Tawhid dont l'application ne compte manifestement pas parmi ses priorités ! La première résistance et la plus essentielle, et à laquelle est lié le salut de tout homme en ce monde et dans l'Autre, et celle qu'Allah nous ordonne de livrer sans relâche, n'est elle pas la résistance au chirk, au kufr et à l'idolâtrie sous toutes leurs formes !

Mais au lieu d'appeler les Musulmans à l'observance et au respect de la profession de Foi de l'Islam (de la Chahâda), de ses conditions et de ses implications, Ramadan déclare ouvertement que ce qui l'intéresse c'est de savoir avec qui travailler dans le monde musulman pour accéder à la **démocratie**, il déplore que **l'athéisme** ne soit qu'une réalité marginale dans les sociétés musulmanes et il ajoute qu'il aimerait faire naître un dialogue sur ce thème. Il récuse et rejette tout ce qui dans l'Islam ne se concilie pas avec la civilisation impie et les mœurs disloquées des kuffars d'occident. Ainsi, il ose déclarer qu'il faut mettre en place un **moratoire** pour les sanctions physiques et notamment la lapidation en cas d'adultère, il rejette purement et simplement le verdict de l'apostasie car selon lui, il ne respecte pas la **liberté de conscience** (sic !), il prétend que les sanctions physiques de la Chari'a ne sont applicables nulle part dans le monde de nos jours, il

affirme que **l'alliance avec les kuffars** est autorisée en Islam, et ose soutenir que l'opinion contraire est basé sur une lecture tronquée des Textes…etc.
En résumé, il n'est pas une porte de la mécréance que les kuffars ouvrent à Ramadan en invitant ce dernier à la franchir, sans qu'il ne s'y précipite la tête en avant ! Et il vient nous dire ensuite que le Jihâd est avant tout une résistance morale contre ses colères et sa cupidité ! Alors qu'il appelle les Musulmans au chirk et au kufr et à mettre la parole des mécréants au dessus de celle d'Allah –'azza wa jalla- qui nous dit dans le Qor'an :

« Celui qui renie le taghout et qui croit en Allah, a alors empoigné la anse la plus solide » [El Baqara : 256]

Vois mon frère Croyant comment dans ce verset Allah –'azza wa jalla- a mis en avant le reniement du taghout avant même la croyance en Lui. Car la Foi de celui qui n'a pas renié et ne s'est pas désavoué ouvertement du taghout n'est que revendication mensongère.

« N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire en ce qui t'a été révélé à ce qui a été révélé avant toi, et qui veulent malgré tout prendre pour juge le taghout, alors qu'il leur a été ordonné de le renier. » [En Nissa : 60]

Ce verset concerne le cas de celui qui veut seulement rechercher le jugement du taghout et se détourne ainsi du Jugement d'Allah –'azza wa jalla- et de Son Envoyé –'alayhi salat wa salam-. Allah -'azza wa jalla-, a fait de la prétention à la Foi de cet individu, un mensonge et a démasqué sa mécréance et son hypocrisie. Car la Foi n'est pas conciliable avec le recours au jugement du taghout, et elle implique le reniement de tout ce qui est adoré, suivi, obéi dans ce qui est une désobéissance à Allah –'azza wa jalla- qui est l'Unique Créateur et donc l'Unique Juge.

Si tel est la situation de celui qui sur une affaire veut simplement rechercher la sentence du taghout, que dire alors de celui qui bafoue et rejette ouvertement les principes et les Lois les plus établis de la Religion d'Allah –'azza wa jalla-, et qui de surcroît, prône ouvertement les idéologies des kuffars et leurs concepts bidons forgés par les passions humaines et qui ne servent qu'à asservir les créatures d'Allah –'azza wa jalla- aux diables parmi les hommes et les djinns !? Que dire de celui qui agit ainsi et qui le fait au nom de l'Islam ? Il ne fait aucun doute pour quiconque possède, ne serait ce qu'une poignée de savoir et de sagesse, que celui qui agit comme le fait Ramadan se précipite de ses propres mains dans la perdition ! Et qu'Allah –'azza wa jalla-, aide tous nos frères et toutes nos sœurs à s'extirper de l'influence néfaste de ce prédicateur tyran et usurpateur.
Pour conclure sur la question du Jihâd en nafs selon Ramadan, nous ajouterons que ce dernier ne prêche aucune résistance, et aucun effort spirituel. Son travail consiste uniquement à faire en sorte que les Musulmans soient assimilés dans des sociétés qu'il considère lui-même comme étant des modèles à suivre, puisqu'il prêche leurs idées et défend leurs prétendues valeurs. Le seul Jihâd que prône Ramadan est **l'assimilation totale des Musulmans dans le système kufr mondial et l'altération des fondements de l'Islam** pour le rendre conforme à ce qui plaît aux kuffars.
Le premier des Jihâd que doit livrer le serviteur, aussi longtemps qu'il ne pourra se soustraire de sa condition de serviteur d'Allah –'azza wa jalla-, consiste à connaître Son Maître, et à connaître les moyens de se rapprocher de Lui et de Le servir. Et la première chose qu'Allah a ordonnée aux hommes est le **Tawhid** avec tout ce qu'implique ce

fondement de l'Islam sans lequel tous les actes des hommes ne sont que fétus de paille soufflés par le vent. Qu'Allah –'azza wa jalla- purifie nos cœurs et nos actes de toute forme de chirk et d'idolâtrie apparente ou cachée.

Même si en théorie seulement, Ramadan ne nie pas l'existence du Jihâd en nafs et même si sa compréhension de cet aspect du Jihâd en Islam est loin de satisfaire aux exigences des Textes, c'est surtout sur un autre aspect du Jihâd que Ramadan et ses pairs parmi les prédicateurs de la mouvance décadente, formulent des objections et répandent des innovations. Cet aspect du Jihâd est celui de la lutte armée, ou plus communément appelé la « guerre sainte ». La position de Ramadan sur la question, nous le rappelons est que le Jihâd « *n'a rien à voir avec la guerre sainte. Absolument pas. Le jihâd dans l'univers mental musulman n'est ni une lutte sacrée ni un combat pour l'expansion de l'Islam ».*
Certes, il admet également que le Jihâd peut aussi être une « résistance collective » à la domination et à l'oppression. Mais quant à savoir ce que seraient les moyens de cette « résistance collective »… ??? Toujours est il que d'après d'autres de ses affirmations nous pouvons être sûr que Ramadan ne considère pas la force, comme moyen légitime, même pour chasser un taghout, dictateur, qui « gouverne » et impose par le fer et le feu aux populations musulmanes une autre législation, et donc une autre religion, que celle d'Allah –'azza wa jalla-. La preuve se trouve dans ses dires à la page 112 : *« …, certains concepts peuvent être déformés et en ce sens légitimer des réactions violentes, telles la notion de jihâd ou celle de tâghout -le tyran, le despote, l' « usurpateur du pouvoir », etc. Certaines lectures radicales utilisent cette terminologie sans grand discernement pour justifier par les textes religieux la violence de leur engagement dans la lutte pour le pouvoir*[205]*. Mais il ne faut pas, à cause de ces agissements, dénaturer le sens réel de ces concepts ni les traduire à la lumière des comportements extrémistes de ces groupuscules qui restent tout à fait minoritaires ».* Et à la page 110, Ramadan dit concernant la rétribution méritée de Sadate, le tyran qui succéda au tyran Nasser, en 1970, et qui collabora avec les sionistes avec lesquels il signa le traité de Camp David en 1978 et de Washington en 1979 : « *Des gens qui sont dans une posture de résistance surtout émotive, et donc peu politique, sont, dans leur radicalisme même, extrêmement manipulables. Exemple : qui avait intérêt à l'attentat contre Sadate ?* ». Qui a intérêt à ce que les traîtres tortionnaires et les dictateurs collabos soit écartés du pouvoir dans les pays musulmans ? Qui a intérêt à ce que les apostats qui ont aboli la Chari'a et imposé aux Musulmans, les lois des kuffars par la force et la répression aveugle, soient éloignés et subissent le sort qu'Allah –'azza wa jalla- a prescrit à ces criminels apostats ?
A la page 111, Ramadan ajoute : *« On doit bien sûr, **s'opposer** au radicalisme des groupuscules islamistes, par exemple, en Algérie ».*
Toutes ces affirmations et bien d'autres confirment que Ramadan ne légitime en aucun cas l'usage de la force, même pour restaurer l'Islam, ou pour préserver les droits des Musulmans et pour les protéger contre l'injustice et la tyrannie. De quelle résistance collective parle t il alors, pour faire face aux horreurs et à l'oppression que les kuffars

[205] Notons que non content, une fois de plus, de remettre en cause un principe de l'Islam qui est l'obligation de se désavouer et de combattre le taghout, sujet que nous évoquerons plus loin, Ramadan accuse ceux qui s'acquittent de ce devoir, de nos jours, alors que l'écrasante majorité des Musulmans ont fui leurs obligations et ont préféré courber l'échine devant les apostats et l'injustice, d'utiliser des notions islamiques pour légitimer ce qu'il appelle « une lutte pour le pouvoir » !

d'occident et leurs alliés des pays musulmans, infligent à tous nos frères et sœurs dans le monde entier ? Ramadan croit il naïvement, stupidement ou lâchement pouvoir faire face à la barbarie des kuffars et des tyrans arabes et pseudo musulmans, de leurs armées et de leurs polices, à coup de colloques, de conférences ou de séminaires sur la démocratie, la laïcité ou le respect des droits de l'homme ?! Mais nous reviendrons plus loin sur ce point, si Allah le veut.

La notion de Jihâd est en fait chez Ramadan, comme chez bon nombre de prédicateurs de la mouvance décadente[206], totalement dénaturée, comme tous les concepts et les fondements islamiques qui dérangent et inquiètent les kuffars et qui représentent une menace à leur colonialisme. Et Tareq a une fois de plus adapté son discours à son auditoire afin de ne pas se faire taxer d'intégriste par les kuffars qui lui ont généreusement accordé l'autorisation de se livrer à quelques discours grandiloquents sans substance par ci et par là, qu'on appelle conférences.

Comme nous l'avons déjà démontré auparavant, les rapports qui régissent les relations entre l'Islam et le kufr, sont basés essentiellement sur l'hostilité, l'adversité et le désaveu. Le Qor'an lui-même, ainsi que la Sunna regorgent d'exemples montrant que la nature réelle des rapports en les Musulmans de tout temps et les kuffars sont des rapports conflictuels.
Quant à l'histoire et au contexte, ils ne font que confirmer ce que les Textes préfigurent de manière indiscutable et incontournable. Il n'est pas nécessaire de retracer les différentes étapes de l'apparition de l'Islam en détail pour savoir que dès le départ de l'émergence de la prédication du Sceau des Messagers –'alayhi salat wa salam-, l'hostilité des mécréants s'est manifestée farouchement envers la Religion d'Allah. Il n'est pas non plus nécessaire d'évoquer les nombreux exemples de l'histoire, qui démontrent que la Communauté de l'Islam, de Nôh à Muhammad –'alayhim salat wa salam-, a dû, de tout temps et depuis toujours, faire face à l'adversité et l'animosité sans répit des kuffars. Ainsi est la Sunna d'Allah dans Sa Création, et tu ne trouveras pas de changement dans la Sunna d'Allah – ' azza wa jalla-.

Le contexte actuel, qui s'inscrit dans la continuité de cette confrontation qui jusqu'à la Fin des Temps entraînera d'un côté les Alliés du Rahmân et de l'autre, les alliés du chaytân, dans une lutte sans merci, suffit à lui seul comme exemple pour confirmer que l'Islam et le kufr sont en guerre permanente. Que les kuffars de nos jours, prétendent hypocritement défendre les droits fondamentaux des hommes ou préserver la « paix » dans le monde, ne parvient pas à dissimuler leur haine et leur hostilité à l'égard de l'Islam et des Musulmans, qui sont victimes des pires atrocités et des pires horreurs perpétrés par les kuffars d'occident, directement ou par dictateurs interposés, et le tout sous l'intisgation, la complicité tacite et le couvert des nations unies, censées préserver la paix dans le monde ! Ces nations modernes et démocratiques, prônant le respect des droits de l'homme et

[206] M. S. El Boutih est un de ceux qui à notre époque soutiennent que le Jihâd ne sert qu'à la défense. Il est l'auteur d'un ouvrage traduit en français « Le jihâd, comment le comprendre et comment le pratiquer». Ce Boutih est un « Cheikh » syrien, qui s'est dernièrement distingué également en ayant fait l'éloge de Hafez el Asad, le taghout de Syrie lors de l'enterrement de ce dernier ! Ce qui est remarquable également est que ce Boutih, qui dans l'ouvrage cité soutient que le jihâd ne sert qu'à la défense, avait démontré exactement le contraire quelques années auparavant dans un autre ouvrage intitulé en arabe « Fiqh Sira », et qui est toujours en publication et qui est également traduit en français !?

accusant toutes les autres de barbarie, n'ont jamais cessé depuis des décennies[207] de se livrer à une course aux armements les plus meurtriers et destructeurs. Au point que leur armement et leurs technologies de guerre pourraient, si Allah –'azza wa jalla- le permettait, détruire plusieurs fois la terre. Et ce sont ces nations qui signent des traités de non prolifération des armes nucléaires, alors qu'eux même s'équipent et s'arment, et avec eux, l'état criminel sioniste[208], et tout état susceptible de servir leurs intérêts, comme s'ils étaient en situation de guerre permanente. Ce sont ces mêmes nations occidentales qui sous prétexte de vouloir préserver la paix mondiale (qui n'existe pas, et n'a jamais existé d'ailleurs), se permettent d'envahir et de faire la guerre à des pays « soupçonnés » de posséder des armes de destruction massive. Et ce sont ces nations qui ont fait et font usage des armes les plus destructrices et les plus meurtrières et qui sont même décrété interdites par leurs conventions bidon de Genève ou de Pétaouchnock ! Et ce sont ces nations qui voudraient contraindre les faibles de ce monde, soumis à l'oppression et à l'injustice, à une « paix » forcée, et à se soumettre à leur domination et à leur colonialisme meurtrier.
Que font l'ONU ou les nations d'occident, pour le peuple palestinien soumis à la folie meurtrière et à l'holocauste sioniste, eux qui s'autorisent à s'ingérer dans les affaires de n'importe quel autre peuple, et en particulier musulman, quand leurs intérêts l'exigent et pour poursuivre leurs politiques coloniales ? Pourquoi l'ONU qui a émis plus de 200 résolutions à l'encontre de l'état sioniste, est elle incapable d'en faire respecter une seule, alors qu'elle est prête à participer à la guerre contre l'Irak et à la destruction de ce pays, et à l'instauration d'un embargo qui a coûté la vie à plus d'un million d'enfants irakiens[209] ? Que faisaient les soldats de l'ONU pendant que les serbes massacraient sauvagement les habitants musulmans de Srebrenica ? Et pourquoi les voix de la paix et des droits de l'homme sont silencieuses face au génocide que Putin orchestre en Tchétchénie !? L'histoire se répète, et les atrocités d'hier sont les mêmes que celles d'aujourd'hui. Les siècles de l'hégémonie occidentale sont ceux de l'horreur et de la honte. Les guerres de colonisation de l'occident n'ont jamais cessé, et les Musulmans ont payé et continuent de payer le plus lourd tribut face au **terrorisme occidental** et face à l'hostilité et la sauvagerie de tous les kuffars de la terre : Afghanistan, Tchétchénie, Palestine, Cachemire, Philippines, Bosnie, Kosovo, Daguestan, Ouzbékistan, Chine (où dans certaines provinces les Musulmans ont subi une véritable épuration), Erythrée etc. Et nous ne parlons même pas du fait que toutes les dictatures des pays dits « musulmans » sont soutenues directement par les kuffars d'occident qui craignent comme la mort, de voir émerger de véritables états islamiques autonomes et fidèles aux préceptes de l'Islam, et qui pillent et disposent des richesses des Musulmans, avec lesquelles ils accentuent dans le monde leur emprise diabolique et sèment sur la terre d'Allah tous les vices et toutes les corruptions. Sans parler des guerres, massacres et génocides perpétrés pour la préservation de leur ordre inhumain et barbare.

---

[207] En fait la barbarie et le terrorisme occidental remonte même à plusieurs siècles.
[208] Nous rappelons que c'est la France qui a fourni la bombe A à l'état sioniste.
[209] Ces hypocrites d'occidentaux se sont tous plus ou moins réjouis des deux guerres contre l'Irak, sous prétexte qu'il fallait intervenir pour chasser un tyran qui menaçait la paix du monde. Certes Saddam est un taghout pour lequel aucun Musulman n'a de sympathie, mais depuis quand est il permis de massacrer des centaines de milliers d'innocents et de détruire tout un pays, pour les crimes d'un seul homme. En outre, les crimes de Saddam ne sont que peu de chose en comparaison à ceux des puissances occidentales et en particulier des états unis pourris d'Amérique. Et enfin, maintenant que le taghout de Saddam aurait été interpellé (?), qui continue à torturer et à massacrer les Irakiens ?

Après tout cela, est il permis de croire encore à la sincérité de ces mécréants lorsqu'ils agitent l'étendard de la paix et du respect des droits de l'homme ? Est il permis comme l'a fait Ramadan de dire que l'occident et l'Islam ne sont pas en conflit ?
Et si les kuffars se sont octroyés injustement le droit de faire la guerre, de tuer, de massacrer, de torturer, de violer, d'humilier, de piller et d'exploiter des nations entières au nom de leurs intérêts économiques ou de leur civilisation du culte de l'argent et de la débauche, sur la terre d'Allah –'azza wa jalla-, comment osent ils par-dessus le marché, dénier à tous les autres peuples le droit fondamental de se défendre ? Les Palestiniens résistant à l'armée de chacals sont des terroristes, ainsi que les Moudjahiddines afghans et de Tchétchénie qui sont des rebelles, de graves menaces pour la paix mondiale qu'il faut éliminer par tous les moyens !
Quel droit international dans un monde où c'est la loi du plus fort qui a toujours régné ? Et au nom de quoi, accorde t on le droit aux états unis et aux nations occidentales le droit exclusif de faire la guerre, et de développer des armes de destruction massive, et de les utiliser comme personne ne l'a jamais fait, sans respecter la moindre éthique et pour des motivations douteuses qui sont l'exploitation et l'oppression des peuples ? Si les kuffars considèrent qu'il est légitime pour eux d'aller bombarder et massacrer des civils par dizaines, centaines de milliers, pour s'emparer de leurs richesses, et leur imposer des dictateurs à leur solde comme dirigeants alors **il ne leur est pas permis de reprocher à quiconque de faire usage de la force.** Et encore une fois, **les Musulmans n'ont aucune leçon à recevoir de la part des mécréants dans ce domaine, comme dans aucun autre**.
Le droit international des kuffars, tout comme leur démocratie ou leur déclaration des droits de l'homme ne sont que de fausses idoles érigées pour asservir les autres peuples et pour satisfaire l'expansionnisme de la nouvelle religion des kuffars : la « mondialisation ».

> ***« Fi de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah ! Ne raisonnez vous donc pas ! »*** [El Anbiya : 67]

« Et le Jugement n'appartient qu'à Allah. Il vous ordonne de n'adorer que Lui. Voici le Din de la droiture, mais la plupart des hommes ne savent pas ». [Yusûf : 40]

Le Jihâd occupe une place prépondérante en Islam, au point que plus d'un tiers du Qor'an traite de cette question, sans parler de la Tradition du Sceau des Messagers -'alayhi salat wa salam- qui renferme un nombre incalculable de hadiths ayant trait au Jihâd, à sa philosophie, à son mérite et à ses règles. Que la majorité des Musulmans se soit laissé terroriser par la propagande des kuffars et des hypocrites et apostats, au point de ne plus oser, ne serait ce qu'en parler, n'y changera rien : le Jihâd demeurera sans interruption, et jusqu'à la Fin des Temps un pilier essentiel de l'Islam, un devoir, et le Chemin vers l'Agrément d'Allah –'azza wa jalla-, et n'en déplaise aux mécréants et aux hypocrites. Et dans ce qui suit nous essaierons avec l'aide d'Allah –'azza wa jalla- de lever le voile sur cette acte d'adoration, que le Messager d' Allah a qualifié de « dharwatou sanâm el Islâm » (le point culminant de l'Islam), et que l'on veut nous faire oublier à tout prix, pour nous maintenir à la merci de nos ennemis.
Pour commencer, voici quelques Textes montrant que le Jihad en tant que lutte armée est bien une prescription coranique incontournable :

« O vous qui croyez vous indiquerais un commerce qui vous sauvera d'un châtiment douloureux. Croyez en Allah et en Son Messager et combattez dans la Voie d'Allah avec vos biens et vos personnes. Voici ce qui est préférable pour vous, si seulement vous saviez. Allah vous pardonnera vos péchés et vous fera entrer dans des Jardins ou coulent des ruisseaux et dans de belles demeures dans les Jardins d'Eden et voici la grande réussite »
[Es Saff : 10 à 12]

« Les vrais Croyants sont ceux qui croient en Allah et en Son Messager sans douter, et qui combattent dans la Voie d'Allah avec leurs biens et leurs personnes, voici ceux qui sont sincères »
[El Houjourât : 15]

« Ceux qui étaient à l'arrière se sont réjouis de ne pas être partis au combat avec le Messager, ils ont répugnés à combattre avec leurs biens et leurs personnes dans la Voie d'Allah, et ils ont dit : -Ne partez pas au combat par cette chaleur. Réponds : -Le Feu de l'Enfer est plus intense encore, si seulement ils comprenaient »
[Tawbah : 81]

« Ceux qui ont cru et émigré et combattu avec leurs biens et leurs personnes dans la Voie d'Allah et ceux qui ont accordé refuge et assisté, voici ceux qui sont alliés les uns des autres. Quant à ceux qui croient et qui n'ont pas émigré, ils ne font pas partie de votre alliance, tant qu'ils n'ont pas émigré. Mais s'ils vous demandent secours au nom de la Religion, portez leur secours sauf contre un peuple avec lequel vous avez un pacte, et Allah voit ce que vous faites »
[El Anfâl : 72]

« Allah a acheté des Croyants leur âme et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans la Voie d'Allah, tuent et sont tués. Telle est la Promesse véridique d'Allah qui est faite dans la Thora, l'Evangile et le Qor'an. Et qui s'acquitte plus de ses engagements qu'Allah. Réjouissez vous donc de l'échange que vous faites, car voici la grande réussite »
[Tawbah : 111]

« Ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier, ne te demandent pas l'autorisation pour aller combattre dans la Voie d'Allah avec leurs biens et leurs personnes. Et Allah connaît ceux qui le craignent »
[Tawbah : 44]

« Légers ou lourds lancez vous au combat, et combattez avec vos biens et vos personnes dans la Voie d'Allah, voici ce qui est meilleur pour vous si seulement vous saviez »
[Tawbah : 41]

« Ceux qui croient et qui émigrent et combattent dans la Voie d'Allah avec leurs biens et leur personne jouissent des plus hauts degrés auprès d'Allah et voici ceux qui réussissent »
[Tawbah : 20]

« Ceux parmi les Croyants qui restent chez eux, alors qu'ils ne souffrent d'aucune infirmité, ne sont pas égaux aux Moujâhidouns dans la Voie d'Allah, qui luttent avec leurs biens et leur personne. Allah accorde plus de mérite à ceux qui combattent avec leurs biens et leur personne, qu'à ceux qui demeurent chez eux, et à tous Il promet cependant une Belle Rétribution. Et Allah accordera en plus aux Moujâhidouns une immense récompense »
[En Nissâ : 95]

« Et ne crois pas que ceux qui sont tués pour la Cause d'Allah sont morts. Non, ils sont vivants et auprès de leur Seigneur bien pourvus »
[Eli 'Imrân : 169]

« Et ne dites pas de ceux qui sont tués pour la Cause d'Allah qu'ils sont morts, non ils sont bien vivants, mais vous n'en avez pas conscience » [El Baqara : 154]

« Et combats dans la Voie d'Allah, tu n'es responsable que de toi-même. Et invites les Croyants au combat afin qu'Allah écarte de vous la violence des mécréants et Allah est plus redoutable en force et plus sévère en punition »
[En Nissa : 84]

« Tuez les mécréants partout où vous les trouverez, capturez les, assiégez les et guettez les dans toute embuscade. Mais s'ils se repentent, accomplissent la Salât, s'acquittent de la Zakât laissez les. Et Allah est Pardonneur et Compatissant »
[Tawbah : 5]

« Et combattez les (les mécréants), jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de chirk et que le Din entier soit consacré à Allah »
[El Anfâl : 39]

« Et lorsque vous rencontrez les mécréants, frappez leur nuque »
[Muhammad : 4]

« Combattez les ! Allah les châtiera par vos mains et les humiliera et vous accordera la victoire sur eux»
[Tawbah : 14]

« O vous qui croyez qu'avez-vous à vous appesantir sur la terre, lorsque l'on vous dit : partez combattre dans la Voie d'Allah ? Préférez vous donc la vie de ce monde à la Vie de l'au-delà. Mais la jouissance de ce monde n'est que peu de chose en comparaison à l'autre Vie. Si vous ne partez pas au combat Allah vous châtiera certes d'un châtiment douloureux, et Il vous remplacera par un autre peuple, et vous ne Lui nuirez en rien et Allah est Puissant sur toute chose»
[Tawbah : 38-39]

« Le combat vous est prescrit alors que vous l'avez en aversion. Mais il se peut que vous détestiez une chose alors qu'elle est un bien pour vous »
[El Baqara : 216]

***« Et si les mécréants vous combattent*, ils vous tourneront le dos, et ils ne trouveront aucun protecteur ou secoureur. Ainsi est la Sunna d'Allah depuis toujours, et tu ne trouveras point de changement dans la Sunna d'Allah »**
[El Fath : 22-23]

***« Combattez ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour Dernier* et qui ne rendent pas illicite ce qu'Allah et Son Prophète ont déclaré illicite, et qui ne prennent pas pour Din celui de la Vérité, parmi les Gens du Livre jusqu'à ce qu'ils donnent la jiziya[210] de main en main en étant rabaissés »**
[Tawbah : 29]

***« Et combattez tous les mécréants* comme ils vous combattent tous, et sachez qu'Allah est avec les Pieux »**
[Tawbah : 36]

***« Et s'ils voulaient vraiment combattre* dans la Voie d'Allah, ils s'y seraient préparés »**
[Tawbah : 46]

***« O vous les Croyants combattez les mécréants*, d'abord les plus proches, et qu'ils trouvent en vous de la dureté, et sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent »**
[Tawbah : 123]

« Que combattent dans la Voie d'Allah ceux qui ont échangé la vie de ce monde pour la Vie de l'au-delà.* Et celui qui combat dans la Voie d'Allah et qui est tué ou vainqueur recevra bientôt une grande récompense. *Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans la Voie d'Allah et des faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants qui disent : -O Seigneur fais nous sortir de cette cité injuste*, *et assigne nous de Ta part un allié et assigne nous un secoureur*. *Les Croyants combattent dans la Voie d'Allah, et les mécréants combattent pour le taghout. Combattez les alliés du chaytân et la ruse du chaytân est faible »
[En Nissâ : 74-76]

***« Et lorsqu'une sourate explicite est Révélée qui mentionne le combat,* tu vois alors ceux dont les cœurs sont malades, poser sur toi les regards de ceux qui face à la mort sont prêts à s'évanouir »**
[Muhammad : 20]

---

[210] La jiziya est le tribut dont doivent s'acquitter les juifs et chrétiens vivant dans un état musulman en échange de leur protection et du droit de demeurer en terre d'Islam sous certaines conditions définies précisément par les juristes de l'Islam. Ces gens du Livre accèdent ainsi au statut de dhimmi (protégés), qui n'a rien à voir avec le statut de citoyen à part entière, comme l'a prétendu Ramadan. Remarque : il est interdit aux gens du Livre, et encore moins aux autres kuffars, de séjourner dans toute la péninsule arabique, du Yémen au Châm, selon la dernière recommandation du Messager d'Allah -'alayhi salat wa salam-, faite sur son lit de mort **: *« Faites sortir les mécréants de la péninsule arabique »*** (rapporté par Bokhari). Et les fatwas des savants fonctionnaires de Fahd, ou autre taghout, qui ont autorisé l'occupation d'une grande partie de l'actuel Koweit et de l'Arabie dite saoudite, sont une déviance et une humiliation de plus à mettre à l'actif de ces pseudo 'ulémas à la solde des tyrans arabes et donc de la maison blanche.

Ces quelques versets qui ne représentent qu'un échantillon de ce que renferme le Livre d'Allah –'azza wa jalla- concernant ce pilier de l'Islam qu'est le Jihâd, constituent à eux seuls les meilleurs arguments contre les falsificateurs et manipulateurs de la mouvance décadente qui à l'image de Ramadan, guidés par leurs passions et dominés par leur complexe face aux kuffars d'occident, cherchent à réduire la notion de Jihâd à une prétendue « résistance morale » qui elle-même est soumise aux critères établis par leurs maîtres et alliés les mécréants, qu'ils soient défenseurs des droits l'homme, alter mondialistes, écologistes ou Allah –'azza wa jalla- sait quoi encore.
Les Sources de la Sunna sont également très nombreuses, concernant le Jihâd en tant que combat et lutte armée pour la Cause d'Allah –'azza wa jalla- qui démontrent également la place prépondérante et incontournable qu'occupe ce pilier dans la Religion d'Allah –'azza wa jalla-.

Comment se fait il alors que des prétendus prédicateurs de l'Islam, tels que Tareq Ramadan, qui passe même pour être un savant chez certains, en soit arrivés à la conclusion que le Jihâd *« n'a rien à voir avec la guerre sainte »* ou n'est *« ni une lutte sacrée ni un combat pour l'expansion de l'Islam »*[211] ? Si le Jihâd n'est ni une guerre sainte (selon l'expression d'usage), ni un combat, ni une lutte armée pour l'expansion de l'Islam, comment Ramadan interprète t il donc les Textes du Qor'an et de la Sunna évoquant le mérite du Combat dans la Voie d'Allah –'azza wa jalla- et incitant à la lutte armée pour que la Parole d'Allah soit élevée[212] ? La biographie du Prophète –'alayhi salat wa salam- est parsemée de récits de guerres et de batailles livrées au nom de l'Islam et pour son expansion. L'exemple des plus proches Compagnons du Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- et des pionniers de l'Islam nous révèle de manière indiscutable que le Jihâd armé a eu un rôle décisif pour l'expansion de l'Islam. Que signifient alors cet aveuglement ridicule, cette bêtise bornée et cette mauvaise foi intolérable qui conduit les prédicateurs de la mouvance décadente moderne à nier les évidences coraniques, de la tradition et mêmes historiques ?

Une étude plus sérieuse, que celle de Ramadan, sur la question du Jihâd, nous conduira, avec l'Aide et le Soutien d'Allah –'azza wa jalla-, à aborder dans ce qui suit, pour une compréhension juste et fidèle aux Sources, plusieurs points concernant le Jihâd :

1- Les différentes étapes de l'instauration du Jihâd, et la démonstration que dans la dernière étape de l'instauration du Jihâd se trouve son verdict ultime et définitif.
2- Démonstration que le Jihâd demeurera une obligation et perdurera jusqu'à la Fin des Temps sans interruption et que rien ne pourra l'abroger ou le remplacer
3- Les différents types de Jihâd : le Jihâd talabi (de « conquête »), et le Jihâd difâ'i (de défense), et leur verdict (hukm) respectif, ainsi que les différentes situations durant lesquelles le Jihâd devient une obligation individuelle (fardhou 'ayn).
4- Et nous conclurons, si Allah –'azza wa jalla- le veut en évoquant brièvement les conséquences néfastes liées à l'abandon de ce pilier.

---

[211] « L'Islam en questions » page 113
[212] Un homme demanda un jour au Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- : « Un homme combat pour le butin, un autre pour qu'on parle de lui et un autre pour qu'on atteste de son rang. Lequel de ces hommes combat dans la Voie d'Allah ? » Le Prophète –'alayhi salat wa salam- répondit : ***« Celui qui combat pour que la Parole d'Allah soit la plus élevée combat dans la Voie d'Allah »*** [Sahih el Bokhari, Livre du « Jihâd » chapitre 15]

Les différentes étapes de l'instauration du Jihâd :

Allah –'azza wa jalla- a certes envoyé Son Messager Muhammad –'alayhi salat wa salam- comme *« témoin, annonciateur de bonne nouvelle, avertisseur et prêcheur »*[213]. Et la Révélation qu'a reçu le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- constitue sans le moindre doute la Vérité au sujet de laquelle seuls les égarés et les aveugles errants dans les ténèbres à la poursuite de quelques illusions éphémères et trompeuses discutent et polémiquent. *« Et la majorité des hommes ne veulent qu'être mécréants… »*[214]. Le but de la prêche du Sceau des Messagers –'alayhi salat wa salam- est de faire sortir les gens des ténèbres et de les guider vers la Lumière, et de rendre ce Din apparent et victorieux sur toutes les autres religions, croyances et autres modes de vie forgés par les passions et les mensonges des hommes : *« C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la Guidée et le Din de* ***Vérité afin de le faire prévaloir sur tous les autres din****, et n'en déplaise aux idolâtres »*[215]. Pour la prédication de Son Messager, Allah –'azza wa jalla- a inspiré à ce dernier une méthode, une voie à laquelle Il lui ordonna de se conformer pour appeler les gens au Salut. La façon dont s'est déroulé l'apostolat du Prophète Muhammad –'alayhi salat wa salam-, ne résulte pas d'un ijtihâd personnel de sa part, mais est bien la mise en application stricte des Commandements d'Allah : *« Ceci n'est que Révélation inspirée »*[216]. C'est en se conformant aux instructions divines concernant sa mission prophétique que le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a pu mener à bien son oeuvre, transmettant le message, conseillant la Umma, démasquant les ambiguïtés, et combattant pour la Cause d'Allah par un Jihâd total jusqu'à sa mort…
Et voici dans ce qui suit les différentes étapes par laquelle est passée la Da'wa (la prédication) du Sceau des Messagers Muhammad ibn 'Abd Allah –'alayhi salat wa salam-. Le Jihâd a traversé quatre étapes principales avant d'avoir été instauré comme une obligation finale. Ces étapes sont :

1-Celle qui correspond au verset : ***« Abstenez vous de combattre »*** [En Nissa : 77], et qui englobe toute la période dite mecquoise durant laquelle les Croyants n'étaient pas autorisés à se battre, mais où il leur était enjoint de supporter et d'endurer avec patience les méfaits des kuffars, tout en continuant de prêcher, dénoncer le kufr et le chirk et d'appeler au Tawhîd. Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- encourageait ses Compagnons à endurer et à patienter pour la Cause d'Allah, et c'est d'ailleurs de cette période là que nous furent transmis les hadiths tels que :

« Patience ô famille de Yâsser, car votre lieu de séjour final est le Paradis »[217], ou encore, ***« Parmi ceux qui vous ont devancé, se trouvaient des Croyants, qui étaient torturés avec des peignes de fer, dans leur chair et leurs nerfs jusqu'à leurs os, et pourtant cela ne leur faisait pas renier leur Foi. Et Allah parachèvera cette œuvre (instaurera l'Islam), au point que le cavalier de San'a à Hadhramout, n'aura rien à craindre d'autre si ce n'est Allah et le loup pour son troupeau »*** [218]

---

[213] Sourate « Al Ahzâb »
[214] Sourate « El Fourqân » : 50.
[215] « Es Saff » : 9
[216] « En Najm » : 4
[217] « Sîra » de Ibn Hichâm, page 342
[218] Rapporté par Bokhari

Il est à noter que malgré les épreuves et les tourmentes que les kuffars faisaient déjà subir aux Croyants à cette époque, l'attitude du Messager qui était parfois même le témoin des tortures infligées à ses Compagnons était de les inciter à la patience et à l'endurance. Mais jamais le Prophète n'a abandonné et n'a appeler les Croyants à abandonner la Da'wa, ou n'a fait des concessions ou des compromis sur le Din d'Allah avec les kuffars ! Et jusqu'à ce que le Messager soit chassé de la Mecque, il n'a cessé malgré la situation de faiblesse des Croyants face aux idolâtres, de dénoncer le chirk et d'appeler au Tawhîd. Et c'est ainsi qu'est la Da'wa de tous les Prophètes d'Allah, loin de la prédication pleine de contradictions, de mensonges et de compromissions avec l'ennemi que les porte étendard de la mouvance décadente moderne répande, ceux qui prônent et militent pour la démocratie et la laïcité et autres souillures, alors qu'Allah –'azza wa jalla- a ordonné à Son Messager de dire aux idolâtres : ***« Dis (ô Muhammad) : Vous mécréants, je n'adore pas ce que vous adorez, et vous n'adorez pas ce que j'adore… »*** [El Kâfiroun] ! Où sont les contraintes, les tortures que subissent les prédicateurs de la décadence, qui les excuseraient de bafouer ouvertement et sans retenue les fondements les plus établis du Tawhîd ?

2-La deuxième étape débute par la Révélation du verset : « ***Autorisation est donnée de se défendre à ceux qui sont attaqués, car ils ont été lésés »*** [El Hajj : 39]. Ceci implique l'abrogation de la première étape durant laquelle il leur était ordonné de s'abstenir de combattre, sans pour autant qu'à ce stade, le Jihâd ne soit institué comme obligation. Il était simplement autorisé aux Croyants de repousser l'adversité et de se défendre.

3-La troisième étape est celle que le verset suivant inaugure : ***« Et combattez dans la Voie d'Allah, ceux qui vous combattent »*** [El Baqara : 190]. A ce stade l'obligation du Jihâd défensif est instaurée, uniquement contre ceux qui déclenchent les hostilités contre les Musulmans.

4-Et la dernière étape de l'instauration du Jihâd est celle à laquelle fait référence le verset : ***« Combattez les idolâtres sans exception, comme ils vous combattent sans exception »*** [Tawbah : 36]. Cette étape instaure de manière définitive le Jihâd contre tous les kuffars comme obligation, en commençant par déclarer la guerre à ceux qui sont les plus proches des Musulmans. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- lorsqu'il débuta le Jihâd contre les Arabes avant les autres peuples, et conformément à la Parole d'Allah –'azza wa jalla- :

« O vous qui croyez, combattez les mécréants qui sont les plus proches de vous » [Tawbah : 123]

Le **Cheikh Ibn Taymiya**, qu'Allah lui fasse miséricorde, a expliqué les différentes étapes de l'instauration du Jihâd. Il dit : *« …le Prophète –'alayhi salat wa salam- a au départ reçu l'ordre de combattre les kuffars avec sa langue et non ses mains. Il leur adressait donc des prêches et des sermons et discutait avec eux de manière douce, et leur livrait un grand Jihâd avec le Qor'an. Ainsi Allah –ta'âla- dit dans la sourât El Fourqân, qui est mecquoise :* ***« Et si Nous l'avions voulu, Nous aurions envoyé à chaque cité un avertisseur. N'obéis donc pas aux mécréants, et livre leur au moyen du Qor'an, un***

***grand Jihâd »**. Le Messager devait s'abstenir de les combattre, à cause de son incapacité et de celle des Musulmans à le faire.*
*Mais lorsqu'il émigra à Médine, et qu'il fut alors soutenu, il fut autorisé à faire le Jihâd. Ensuite, quand les Musulmans devinrent plus forts, le combat leur fut prescrit, mais non contre ceux avec lesquels ils étaient en paix, car ils ne pouvaient alors combattre tous les kuffars. A la prise de la Mecque, et lorsque le combat contre les Qoraych et les chefs arabes fut achevé et que toutes les tribus se rallièrent à l'Islam, Allah –ta'âla- ordonna au Prophète de combattre tous les kuffars, à l'exception de ceux avec lesquels fut conclu un pacte provisoire, **et Il lui ordonna de rejeter tout pacte définitif…** »*[219]
A partir de ce qui vient d'être exposé, il apparaît que le verdict définitif du Jihâd est l'obligation de combattre tous les kuffars jusqu'à ce qu'ils se convertissent à l'Islam ou au cas où ils refusent, qu'ils se soumettent à l'autorité islamique en versant le tribut et en s'interdisant d'œuvrer pour écarter les gens de l'Islam, ou en aidant les ennemis de l'Islam contre les Musulmans[220].

Ce verdict que nous venons d'évoquer concernant l'obligation de Jihâd envers les kuffars, est valable lorsqu'il s'agit d'une obligation collective[221]. C'est l'opinion la plus répandue parmi les Savants de l'Islam au point que **Ibn 'Attiya**, qu'Allah lui fasse miséricorde a dit : *« …le consensus s'est poursuivi selon lequel le Jihâd pour la Communauté de Muhammad **est une obligation collective.** Si un nombre suffisant de Musulmans s'en acquitte, les autres en sont dispensés… »* [222].
Ibn Hajjar el 'Asqalâni, qu'Allah lui fasse miséricorde, quant à lui, soutient que le Jihâd contre les kuffars est une obligation individuelle (c'est-à-dire, pour tout Musulman). Il dit dans « Fath el Bâri » : *« En réalité, le Jihâd envers les kuffars est une obligation individuelle pour tout Musulman : que se soit avec les mains, la langue, les biens ou le cœur »*[223].
Certains hadiths effectivement confirment que le Jihâd contre les kuffars est de toute façon une obligation pour tous les Musulmans, et ils sont nombreux. Nous n'en citerons que deux ici, qui appuient cette opinion :

-D'après Abou Horeira, le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit : ***« Celui qui meurt sans avoir combattu et qui n'a jamais entretenu en son for intérieur, l'idée du combat, meurt alors avec un trait caractéristique de l'hypocrite »***[224]

---

[219] « El jawâb es sahih liman baddala din el Massîh » (La vraie réponse à ceux qui ont changé la Religion du Messie) (1/74) d'Ibn Taymiya, mais voir également concernant cette question des différentes étapes de l'instauration du Jihâd « El Fatâwi » du même auteur (28/349), les dires de l'Imâm Châfi'i dans « El oumm » (4/169-168) et dans « Ahkâm el Qor'an » (2/9 à 20), la « Mouqaddimât » d'ibn Rochd, « Zâd el ma'âd » d'Ibn el Qayyîm el Jawziya, « Ahkâm el Qor'an » Ibn el 'Arabi, « El Mabsout » de Sarkhassi, « Ahkâm el Qor'an » de El Jassâss, « Moughni el mouhtâj » de Chirbini, « Hâchiyat » de Ibn 'Abidin etc. pour ne citer que ces Savants et qu'Allah leur fasse miséricorde à tous.
[220] « Min wasaïl daf' el ghourba » (parmi les moyens qui permettent de repousser l'isolement) de Salmân ibn Fahd el 'Ouda, page 24.
[221] « Fardh kifa-i » en arabe, qui signifie que si une partie de la Communauté s'acquitte de cette obligation de combattre les kuffars, les autres en sont dispensés. Mais si personne ne s'acquitte de l'obligation tout le monde est dans le péché et la transgression. Quant au « fardh 'ayn » obligation individuelle, elle concerne tous les Musulmans, et personne n'en est dispensé. En ce qui concerne le Jihâd seuls les estropiés, les aveugles et ceux qui sont dans l'incapacité physique et matérielle de combattre sont excusés. Nous verrons plus loin dans quel cas le Jihâd devient une obligation individuelle pour tous les Musulmans.
[222] « El mouharar el wajîz » (2/43)
[223] « Fath el Bâri » (6/38), Ibn Hajjar el 'Asqalâni
[224] Rapporté par Muslim dans son Sahih, hadith n°158, Ahmed dans son « Masnad » (2/374) et bien d'autres.

-D’après Abou Oumâma, le Prophète –‘alayhi salat wa salam- a dit : ***« Celui qui ne combat pas, qui n’équipe pas un combattant, ou qui n’aide pas la famille d’un combattant, Allah lui fera subir une calamité avant le Jour du Jugement »***[225]

La dernière étape de l’instauration du Jihâd est donc bien le combat armé et la lutte contre les kuffars avec les biens et les personnes. Et cette étape est l’étape ultime et le verdict final concernant le Jihâd, abrogeant et complétant les stades antérieurs de la prédication[226]. Cela ne signifie évidemment pas que la Da’wa par la parole n’est plus de rigueur. Car le Jihâd en tant que lutte armée contre les kuffars ne se fait qu’après avoir invité ces derniers à l’Islam, et suite à leur refus de se soumettre à la Loi d’Allah –‘azza wa jalla- pour les empêcher de semer la corruption et le désordre sur la terre d’Allah –‘azza wa jalla- et d’écarter les hommes de Sa Religion, comme c’est le cas de nos jours.
Cela signifie entre autre que le Jihâd contre les kuffars est une prescription définitive, qui demeurera jusqu’à la Fin des Temps, et que rien ne peut abroger ou retarder ce pilier, en dehors de l’incapacité car la responsabilité en Islam est liée à la capacité de s’acquitter d’une prescription conformément à la Parole d’Allah –‘azza wa jalla- :

« Allah n’impose à une âme que ce qu’elle peut porter »

Ceci nous amène à la démonstration suivante et qui est que :

Le Jihâd demeure une prescription d’Allah jusqu’à la fin des temps et rien ne l’abroge ou ne le remplace :

Ce principe repose sur de nombreux Textes et notamment les hadiths évoquant le « groupe secouru » (en arabe : Et tâ ïfatoul manssoûra), qui nous ont été transmis par plus d’une vingtaine de Compagnons du Prophète –‘alayhi salat wa salam-.
Parmi les Textes du Qor’an qui confirment la permanence légale du Jihâd nous pouvons citer, à titre indicatif et non exhaustif pour abréger l’exposé :

« Le combat vous est prescrit alors que vous l’avez en aversion. Mais il se peut que vous détestiez une chose alors qu’elle est un bien pour vous »
[El Baqara : 216]

Notons que la prescription du Jihâd ici s’est faite dans les mêmes termes que la prescription du Jeûne du mois de Ramadan dans la même sourate : ***« Le Jeûne vous est prescrit comme il fut prescrit à ceux qui vous devancés ».***

[225] Rapporté par Abou Daoud dans les « Sunnan » n° 2503, et Ibn Mâjah n° 2762 entre autres.
[226] Parmi ceux qui ont soutenu cette opinion parmi les Gens de Science : **Ibn Jarîr Tabari** qui rapporte ce dire de Ibn ‘Abbâs, de Qatada et de Rabî’ ibn Anas dans son Tafsîr ; **Ibn Kathîr** dans son Tafsîr qui rapporte aussi cela de Ibn ‘Abbâs ; **Ibn ‘Attya** dans son exégèse du verset dit de «l’épée » *: « combattez les mouchrikin partout où vous les trouverez… »* ; **Qourtoubi** dans son Tafsîr ; Ibn Hazm dans « El Mouhalla » ; **Ibn Taymiya** dans « El Fatawi », « Es siyâssa echar’iya » **; Es Souyouti** dans son Tafsîr du verset de l’épée. Notons également pour confirmer et dissiper les doutes que plusieurs Savants relatent le Consensus (Ijmâ’) concernant ce point : **Tabari** dans son Tafsîr, **El Jassâss** dans son Tafsîr, **Ech Chawkâni, Sadîq Hassan Khan**…

Et cependant personne n’a jamais osé remettre en cause ou essayé d’entretenir des polémiques stériles sur l’obligation du Jeûne comme le font les réfractaires au Jihâd, alors que dans les deux cas il s’agit bien d’une prescription et donc d’une obligation instaurée par Allah ?!

« Et combattez les (les mécréants), jusqu’à ce qu’il n’y ait plus de chirk et que le Din entier soit consacré à Allah »
[El Anfâl : 39]

Or, la disparition de la mécréance et du chirk sur la terre d’Allah –‘azza wa jalla-, ne se fera qu’à l’époque de la descente de ‘Issa ibn Mariam –‘alayhi salam-, selon l’interprétation des Sources de la Sunna faite par certains Savants, et Allah –‘azza wa jalla- est le plus Savant. Ceci implique que d’ici là et tant que la mécréance existera, le Jihâd demeurera une prescription et une obligation dont devront s’acquitter les Musulmans.

En ce qui concerne les hadiths prouvant la pérennité du Jihâd, ils sont également nombreux. Ces hadiths concernant notamment ce groupe de Croyants, Combattants de la Foi, établis dans la Vérité, seuls face à leurs ennemis, sont des preuves indiscutables que le Jihâd est une prescription jusqu’à la fin des temps.
Voici quelques unes de ces traditions prophétiques :

-« ***Ce Din demeurera établi, et un groupe parmi les Musulmans combattra*** *(« youqâtilou » en arabe verbe « qâtala » qui signifie le combat armé)* ***pour ce Din jusqu’à l’arrivée de l’Heure*** » [d’après Jâbir ibn Samra, rapporté par Muslim dans son Sahih chapitre 33 n° 172]

-« ***Il demeurera jusqu’au Jour de la Résurrection, un groupe de ma Communauté, vainqueur, qui combattra*** *(youqâtiloun, en arabe)* ***pour la Vérité*** »
[D’après Jâbir ibn ‘Abd Allah, rapporté par Muslim dans son Sahih chapitre 33, n° 173]

-« ***Il demeurera une partie de ma Communauté qui combattra pour la Vérité, vainqueur sur ceux qui s’opposeront à eux, jusqu’à ce que le dernier d’entre eux tue le messie imposteur*** *(dajjâl)* » [D’après ‘Imrân ibn Houssayn, rapporté par Abou Daoud dans le « Livre du Jihâd » chapitre : « La pérennité du Jihâd », n° du hadith 2484]

-Un homme dit un jour au Messager d’Allah –alayhi salat wa salam- : « O Messager d’Allah, les gens ont négligé les montures, déposé les armes et ont dit : -Il n’y a plus de Jihâd et la guerre a déposé ses fardeaux. L’Envoyé d’Allah s’est alors tourné vers lui et dit :
« ***Ils ont menti ! Maintenant, maintenant est venu le temps du combat*** *(el qitâl, en arabe désignant le combat)*. ***Et il demeurera une communauté dans ma Communauté qui combattra pour la Vérité, et vers lesquels Allah fera pencher les cœurs de certains, et qu’Il pourvoira par eux, jusqu’à ce que vienne l’Heure et que vienne la Promesse d’Allah. Et tant que les montures seront attelés*** *(pour le Jihâd)*, ***il y aura du bien jusqu’au Jour Dernier*** »
[D’après Salama ibn Nawfal el Kindi, rapporté entre autres, par Nassâï, Ahmed et Bokhari]

Ce ne sont là que quelques uns des hadiths les plus explicites traitant de la pérennité du Jihâd[227] qui ne peut se réaliser que par l'entremise d'un groupe, d'une élite de Croyants, combattants de la Foi, établis dans la Vérité, vainqueurs sur leurs ennemis et auxquels ne nuiront en rien ceux qui s'écartent d'eux. Voici les principales caractéristiques de ce « groupe secouru » qui se dégagent à la lecture des différents Textes de la Tradition. Et loué soit Allah –'azza wa jalla- pour cette bonne nouvelle, et pour cette preuve supplémentaire de la prophétie du Messager de l'Islam, dont les dires sont confirmés par l'histoire. Car en effet il ne s'est pas écoulé une période de notre histoire sans qu'au sein de la Umma ne se soit trouvé cette élite de Croyants, Combattants de la Foi. Et de nos jours encore, malgré l'hégémonie du système kufr mondial, et la démission et la passivité de l'écrasante majorité des Musulmans, des hommes de l'Islam secourus par Allah –'azza wa jalla- continuent de faire trembler les cœurs des ennemis de l'Islam aux quatre coins de la planète, et ont relevé l'étendard du Jihâd afin que la Parole d'Allah –'azza wa jalla- soit la plus élevée. Qu'Allah secourt tous nos frères Moujâhidin dans le monde entier, qu'Il unisse leurs rangs, affermisse leurs pas et leur accorde la victoire sur leurs ennemis.

L'Imâm Ahmed –comme l'a relaté Tirmidhi- disait concernant le hadith de Salama ibn Nawfal el Kindi, sus mentionné : *« Nous comprenons de ce hadith que le Jihâd perdurera jusqu'au Jour de la Résurrection avec le vertueux mais aussi le débauché »*
C'est ce qu'a compris également **l'Imam Bokhari** entre autres, puisqu'il a intitulé un chapitre de son Sahih : *« Le Jihâd perdurera avec le vertueux et le débauché »*. Tout comme l'a fait **Abou Daoud**, qui a intitulé un chapitre dans ses Sunnan : *« La pérennité du Jihâd »*. C'est également le cas de **Tirmidhi** et **Bayhaqi** par exemple.

Il ne fait donc aucun doute en s'appuyant sur les Textes qui sont clairs et établis, et sur la compréhension des Gens de Science, dont l'opinion est la même pour tous, que le Jihâd est une prescription « éternelle », et que dès lors, rien ne peut le remplacer ou l'abroger et celui qui affirmerait comme c'est le cas de certains prétendus prédicateurs ou penseurs de l'Islam de nos jours, que le Jihâd est abrogé ou n'est plus d'actualité renie donc un pilier de l'Islam et une prescription établie de façon indiscutable. Et nul n'est sensé ignorer que le reniement d'un fondement de l'Islam établi de manière indiscutable et reconnu comme faisant nécessairement partie du Din, est un kâfir apostat, ayant renié sa Foi.

La pérennité du Jihâd réfute les approches tendancieuses de différents groupes et jama'ât de l'Islam, ou associations qui de nos jours veulent faire adopter aux Musulmans la position selon laquelle le contexte et l'évolution des relations internationales (sic !) doivent conditionner notre approche concernant la question du Jihâd.
Ainsi, certains ont tout bonnement osé subordonner la Loi d'Allah –'azza wa jalla-, et la prescription du Jihâd aux législations mensongères et hypocrites forgées par les kuffars d'occident qui à travers leurs conventions ou leurs résolutions ont décidé que le droit de faire la guerre est un droit exclusivement réservé aux mécréants d'occident pour instaurer leur diktat mondial, et que le sang, les biens, l'honneur et surtout le Din des Musulmans ne jouissent d'aucune inaliénabilité, tandis qu'une pierre lancée par un gamin palestinien sur

[227] Voir l'ouvrage du Cheikh Salmân ibn Fahd el 'Ouda « Siffat el ghourabâ » chapitre de la « Tâïfa el manssoûra » dans lequel il mentionne près de vingt hadiths se rapportant au « groupe secouru », page 137 à 166.

un blindé sioniste est un acte de terrorisme ! Ainsi combien de fois et trop souvent n'avons nous pas entendu ces prédicateurs de l'humiliation et de la honte invoquer le respect du droit international et de la résolution n°254122566… de l'ONU (dont le fonctionnement est le même que celui d'un club de riches privé), pour condamner les actions violentes des groupuscules islamistes, fondamentalistes ou islamo terroristes, tandis que le bombardement massif, les massacres, les exécutions sommaires et les tortures, les arrestations et interpellations arbitraires, les spoliation des biens des Musulmans sans parler des atteintes répétées contre notre Religion, le tout perpétré par les kuffars d' occident depuis des décennies, très souvent sous l'égide de l'ONU, ne sont considérés que comme des épiphénomènes ou des actions pour préserver la paix du monde. Les plus grands criminels de guerre que la terre ait jamais porté sont précisément ces kuffars d'occident qui, comble d'hypocrisie et de supercherie, veulent apprendre aux autres ce qu'est, comme ils osent le dire, une « guerre propre ».
Invoquer le droit international des kuffars pour légitimer ou condamner le Jihâd est déjà en soi une grave bévue, et selon l'Islam un acte de mécréance, car c'est subordonner la Parole d'Allah, Créateur des Mondes, à la parole des hommes et qui plus est, celle des kuffars. Mais lorsque l'on connaît la réalité que ne dissimulent même plus ces organisations internationales fantoches, instruments de la politique coloniale occidentale, c'est en plus de la bêtise et de la déraison pure.

Les preuves tirées de la Sunna, que nous avons citées un peu plus haut, démontrent que le Jihâd est continu dans cette Communauté ce qui signifie que rien ne peut le remplacer ou l'abroger, et surtout pas la nouvelle donne internationale ou les réglementations, les résolutions et les chartes gribouillées par les kuffars !

Pour conclure sur la question de la permanence du Jihâd, ajoutons que cela n'est pas seulement une prescription légale, mais aussi une croyance qui doit habiter le cœur de tout Croyant et le réjouir de la Promesse d'Allah –'azza wa jalla- qui a promis de secourir et d'assister ceux parmi les Musulmans qui lutteront pour élever Sa Parole et répandre sur terre la Paix de l'Islam. C'est aussi une source d'affliction pour les kuffars, et notamment pour les forces mécréantes mondiales qui grâce à la promesse d'Allah –'azza wa jalla-, ne réussiront jamais et ce quels que soient les moyens déployés et les ruses et mensonges utilisés, à faire tomber l'étendard du Jihâd pour la Cause d'Allah !

« Et les mécréants dépensent leurs biens pour éloigner les gens du Chemin d'Allah. Ils dépenseront, mais ce sera pour eux objet de remords et ils seront vaincus. Et les mécréants seront rassemblés en Enfer » [Al Anfâl : 36]

Nous allons aborder désormais un point important concernant le verdict (hukm) du Jihâd en Islam.

Les différents types de Jihâd en Islam : le Jihâd talabi (de conquête) et le Jihâd difâ'i (de défense) selon la terminologie des fouqaha (jurisconsultes de l'Islam) :

Le Jihâd d'un point de vue légal, selon la Chari'a de l'Islam évidemment, est de deux types : Jihâd talabi ou Jihâd et talb (de conquête littéralement de demande) et Jihâd difâ'i ou Jihâd ed daf' (de défense).

Le Jihâd talabi consiste à livrer bataille à l'ennemi chez lui, et le Jihâd difâ'i consiste à combattre l'ennemi qui a déclenché les hostilités en combattant les Croyants[228].
Cette définition est celle qui est retenue par l'ensemble des fouqaha de l'Islam, toute obédiences confondues.
Voici les preuves concernant le Jihâd talabi :

***« Tuez les mécréants partout où vous les trouverez, capturez les, assiégez les et guettez les dans toute embuscade.** Mais s'ils se repentent, accomplissent la Salât, s'acquittent de la Zakât laissez les. Et Allah est Pardonneur et Compatissant »*
[Tawbah : 5]

« Combattez ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour Dernier et qui ne rendent pas illicite ce qu'Allah et Son Prophète ont déclaré illicite, et qui ne prennent pas pour Din celui de la Vérité, parmi les Gens du Livre jusqu'à ce qu'ils donnent la jiziya de main en main en étant rabaissés »
[Tawbah : 29]

Dans ces versets Allah –'azza wa jalla- a ordonné de partir au combat et d'assiéger les mécréants, et ces Textes sont décisifs puisqu'ils comptent parmi les derniers révélés dans ce domaine et rien n'est descendu après pour les abroger. De plus, le Prophète comme l'atteste l'étude de sa biographie, a mis en application ce Commandement d'Allah de son vivant, et ses Compagnons après lui, ce qui leur a permis, grâce à Allah –'azza wa jalla-, de répandre l'Islam de l'Orient à l'Occident, et de « faire sortir les hommes de l'adoration des créatures vers l'adoration du Créateur ».

Le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit également dans un hadith très connu, peu compris, et qui pourtant est très clair :

« Il m'a été ordonné de combattre *(en arabe : ouqâtil de qatala combattre avec les armes)* ***les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, et que Muhammad est le Messager d'Allah, puis qu'ils accomplissent la Salât et qu'ils s'acquittent de la Zakât, s'ils font cela leur sang et leurs biens sont préservés sauf dans le droit de l'Islam et leur jugement appartient à Allah »***[229]

L'Envoyé d'Allah –'alayhi salat wa salam- dit également :
« Combattez les idolâtres avec vos biens et vos personnes »[230]

Ce hadith évoque l'obligation de combattre les kuffars, même s'ils ne déclenchent pas les hostilités, car la raison du Jihâd, comme le confirme le hadith mentionné juste avant celui-ci, est le kufr.

Le Prophète d'Allah -'alayhi salat wa salam- dit aussi dans le hadith de Boreïda, rapporté par Muslim et Abou Daoud :

---

[228] Voir « Les choix juridiques » d'Ibn Taymiya page 309 édition « Dâr el ma'rifa »
[229] Rapporté par Bokhari et Muslim, d'après Ibn 'Omar
[230] Hadith sahih rapporté par Abou Daoud

« Lorsque le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- désignait un émir à la tête d'une armée ou d'une expédition, il lui recommandait avant tout, à lui ainsi qu'aux Musulmans qui étaient avec lui, la crainte d'Allah, puis il disait :
-Livres bataille au Nom d'Allah, combats ceux qui sont mécréants. Combattez et ne dérobez pas, ne trahissez pas, ne torturez pas et ne tuez pas d'enfants. Et si tu rencontres tes ennemis parmi les mécréants invite les à trois choses. Et acceptes d'eux celle à laquelle ils répondent et laisse les. Invite les à l'Islam, et s'ils répondent à ton appel, acceptes d'eux et ne les combats plus. S'ils refusent invites les à s'acquitter de la jiziya, s'ils répondent à cela, accepte d'eux et laisse les. Et s'ils refusent recherche l'Assistance d'Allah contre eux et combats les ! »

Nous voyons bien dans ce hadith, que le Prophète -'alayhi salat wa salam- a mis en application de manière stricte la Parole d'Allah –'azza wa jalla-:
« Combattez ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour Dernier et qui ne rendent pas illicite ce qu'Allah et Son Prophète ont déclaré illicite, et qui ne prennent pas pour Din celui de la Vérité, parmi les Gens du Livre jusqu'à ce qu'ils donnent la jiziya de main en main en étant rabaissés »
[Tawbah : 29]

Ces quelques Textes prouvent clairement que le Jihâd est également talabi et nous aurions pu citer un grand nombre de Sources l'attestant. Nous pouvons même affirmer qu'il n'existe pas un ouvrage de jurisprudence islamique (fiqh) qui ne fasse pas la distinction entre ces deux types de Jihâd : le talabi (de conquête) et le difâ'i (de défense)[231].
En outre, et pour dissiper totalement toute ambiguïté sur ce sujet, ajoutons et répétons que l'expansion de l'Islam du temps du Prophète avec le ralliement de toute l'Arabie sous la bannière de l'Islam s'est réalisé par le Jihâd, et la Vie du Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- est parsemée de batailles et d'expéditions militaires engagées au nom de l'Islam. Quelle interprétation donner alors à ces faits indiscutables relatés dans la Sira de Ibn Ishâq et de Ibn Hichâm et reconnus par toute la Communauté de l'Islam ? Qu'a fait Ramadan de l'Histoire glorieuse de nos prédécesseurs, Compagnons et Disciples du Prophète de l'Islam, qui au fil des foutouhât (conquêtes islamiques), ont élevé la Parole d'Allah sur celle de la mécréance, et ont fait sortir avec l'aide de leur Seigneur, les hommes de l'adoration des hommes vers l'adoration du Maître des hommes ?! Sont ils tous victimes d'une interprétation tronquée des Textes, ont-ils mal compris les enseignements de leur Prophète, ont-ils tous sombrés dans l'extrémisme ou se sont ils servi de la violence pour justifier leur course au pouvoir ?! Qu'Allah nous préserve de la mécréance !
Quelle nouvelle relecture de ces évènements historiques pourrait proposer Ramadan, quelle interprétation donnent ils à ces faits de guerre dont sont à l'origine les meilleurs Hommes de notre Communauté, à savoir les Compagnons du Prophète, et ceux qui suivirent leurs traces ? Qu'est ce qui a poussé les Compagnons et leurs descendants à

[231] Voir par exemple : « Ahkâm el Qor'an » (les verdicts du Qor'an) de Ibn el 'Arabi (qui n'est pas Ibn 'Arabi le soufi hérétique) vol.1 p.148 à 150 et p.154 ; « El Jâmi' li ahkâm el Qor'an » de Qourtoubi vol.2 p.236 ; « Bidayat el moujtahîd » d'Ibn Rochd vol.1 p.279 à 282 ; « El Moughni » de Ibn Qoudama vol.8 p.348 ; « Charh fath el Qâdir » de Ibn Hammam vol.5 p.441à 458 ; « El Mabsout » de Sarkhassi ; « El Oumm » de Châfi'i vol.4 p.239 ; « Es sîr el kabîr » de Muhammad Chîbani vol.1 p.88 ; « El Mouhadhab » de Chirazi vol.2 p. 231.

livrer sans relâche bataille aux mécréants byzantins, perses, berbères ou européens d'Espagne, de France ou d'Italie, et à chercher à étendre jusqu'à l'Asie les frontières de l'Empire islamique ?
La réponse est dans le Qor'an lui-même :

« Et Allah aime <u>ceux qui combattent pour Sa Cause en rangs serrés</u> tel un édifice renforcé » [Saff : 4]

<u>Remarques :</u>

1-Comme nous l'avons dit ce type de Jihâd est une obligation. Cependant il faut préciser que selon l'opinion la plus répandue parmi les Gens de Science, le Jihâd talabi (de conquête) n'est qu'une obligation collective (fardhou kifâ ï), ce qui signifie comme l'a défini **Ibn Qoudâma,** qu'Allah lui fasse miséricorde, pour ne citer que lui : *« c'est l'obligation qui lorsqu'elle n'est pas acquittée par un nombre suffisant de personnes tout le monde est dans le péché. Mais si un nombre de personnes suffisant s'acquitte de cette obligation, tous les autres en sont dispensés »*[232]

Le fardhou kifâ ï ne doit cependant pas être assimilé à l'acte surérogatoire qui lui, quelles que soient les circonstances n'est jamais obligatoire, alors que le fardhou kifâ ï est comme son nom l'indique en arabe, à l'origine une obligation pour tous jusqu'à ce que le nombre suffisant pour couvrir les besoins permettant l'acquittement de cette obligation soit présent.

2-Une autre remarque s'impose concernant le Jihâd talabi. Le contexte de la Umma, avec l'abolition et la disparition du Califat islamique authentique, et la mainmise par les kuffars et leurs alliés les apostats sur les terres d'Islam, ne permet évidemment pas aux Musulmans de s'acquitter de ce type de Jihâd. Et d'ailleurs comment le pourraient ils alors que leurs terres sont sous la tutelle plus ou moins directe des kuffars et de leurs alliés, et que leurs pays sont encore colonisés et certaines contrées occupées militairement par leurs ennemis. Dès lors l'application de ce type de Jihâd ne pourra se faire –si Allah le veut- que lorsque les pays musulmans auront retrouvé une véritable autonomie, qu'ils seront enfin débarrassés de la colonisation judéo-chrétienne et qu'ils seront régis par les enseignements de l'Islam. Car, comme nous le verrons plus loin et pour reprendre une parole du **Cheikh el Islam Ibn Taymiya,** qu'Allah lui fasse miséricorde : *« Rien n'est plus urgent après la Foi en Allah, que de lutter pour repousser l'ennemi dévastateur qui corrompt le Din et détruit la vie ».*

Ceci étant dit concernant le Jihâd talabi, il nous faut maintenant, pour compléter ce point, aborder l'autre type de Jihâd, dit : difâ'i ou de défense.

« O vous qui croyez lorsque vous rencontrez l'armée des mécréants en marche, ne leur tournez pas le dos » [el Anfâl : 15]

« Et combattez dans la Voie d'Allah, ceux qui vous combattent » [El Baqara : 190]

« Celui qui est hostile à votre égard, soyez hostiles à son égard d'une hostilité égale »

---

[232] « El Moughni » vol.10 p.364-365

[El Baqara : 194]

« Que combattent dans la Voie d'Allah ceux qui ont échangé la vie de ce monde pour la Vie de l'au-delà. Et celui qui combat dans la Voie d'Allah et qui est tué ou vainqueur recevra bientôt une grande récompense. Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans la Voie d'Allah et des faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants qui disent : -O Seigneur fais nous sortir de cette cité injuste, et assigne nous de Ta part un allié et assigne nous un secoureur. Les Croyants combattent dans la Voie d'Allah, et les mécréants combattent pour le taghout. Combattez les alliés du chaytân et la ruse du chaytân est faible »

[En Nissâ : 74-76]

Ces versets et bien d'autres sont des preuves de l'obligation de repousser l'hostilité et l'agression déclenchées par les kuffars.

Ibn Taymiya, qu'Allah lui fasse miséricorde a dit : *« Quant à la guerre défensive, elle constitue la plus grande défense face à l'ennemi dévastateur des choses interdites et du Din.* ***Elle est une obligation selon l'ijmâ*** (consensus). *Car rien n'est plus obligatoire après la Foi que de repousser l'ennemi dévastateur qui corrompt le Din et la douniya. Aucune condition n'est alors requise pour cela, l'ennemi doit être repoussé tant que cela est possible »* [233]

Remarques :

1-A la différence du Jihâd talabi le Jihâd difâ'i est fardhou 'ayn (obligation individuelle), ce qui signifie qu'il est obligation pour tout Musulman et que cette obligation comme l'a dit **Ibn Taymiya** et comme cela est confirmé par les dires des autres Savants, n'est subordonnée à aucune condition, si ce n'est l'absence d'infirmité empêchant l'acquittement de ce Jihâd, et la capacité financière ou autre. Certains Savants, dont **Ibn Hazm**, considèrent même que la femme Musulmane doit y participer si l'ennemi entre dans les maisons et s'en prend aux femmes.
Ainsi, pour le Jihâd difâ'i, contrairement au Jihâd talabi, les autorisations des parents et celle du créancier ne sont pas requises, et tant que l'ennemi n'est pas entièrement chassé des terres d'Islam, et même s'il reste un empan sous l'emprise des kuffars, le Jihâd doit se poursuivre et demeure une obligation pour tous les Musulmans vivant dans la contrée envahie et pour tous ceux qui les entourent si leur nombre ne suffit pas. Et il est une obligation pour tous les autres Musulmans qui le peuvent de soutenir ce Jihâd par tous les autres moyens, par la langue et les biens, en subvenant aux besoins des combattants mais aussi de leur famille.
2-Le Jihâd difâ'i, qui est donc une obligation individuelle a lieu dans trois cas[234] :
a) Lorsque l'ennemi envahit un pays musulman. Comme c'est le cas de nos jours dans de nombreux pays et terres d'Islam, au vu et au su de tous et dans l'indifférence et la passivité généralisée des Musulmans et qu'Allah nous vienne en aide.

[233] « El ikhtiyârât el fiqhiya » d'Ibn Taymiya page 309
[234] Voir « El Moughni » du Cheikh **Ibn Qoudâma** confirmant les trois situations durant lesquelles le Jihâd devient obligation individuelle pour tout Musulman ayant la capacité de le faire, volume 10 page 365-366

b) Lorsque le Chef des Musulmans (absent actuellement), appelle à la mobilisation pour le combat, ainsi qu'Allah le dit :

« O vous qui croyez qu'avez-vous à vous appesantir sur la terre lorsque l'on vous dit : partez au combat. Préférez vous donc la vie de ce monde à celle de l'au-delà. Et la jouissance de ce monde en comparaison à celle de l'au-delà n'est que peu de chose. Si vous ne partez pas au combat, Allah vous châtiera et vous remplacera par un autre peuple, et vous ne Lui nuirez en rien » [Tawbah : 38-39]

Et dans un hadith le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit :

« Il n'y a plus d'émigration (hijra) après la conquête de la Mecque (el fath), mais il y aura le Jihâd et la niya (l'intention). Et si on vous appelle à vous mobilisez pour le combat partez combattre »[235]

c) La troisième situation qui rend le Jihâd obligatoire est lorsque les soldats mécréants et les Combattants de l'Islam se retrouvent face à face. Dans cette situation il est interdit à tout Musulman se trouvant sur les lieux de fuir le combat, et de tourner le dos devant les kuffars. Allah a mis en garde contre une telle attitude en disant :

« O vous qui croyez si vous rencontrez les mécréants en marche pour le combat, ne leur tournez pas le dos. Car celui qui leur tournera le dos en ce jour, sauf par tactique de combat ou pour rallie un groupe, encourt la Colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer, et quelle mauvaise destination » [El Anfâl : 15-16]

Et dans un hadith d'Abou Horeira, le Messager de l'Islam a dit :

« Ecartez vous des sept péchés capitaux ! ». On lui demanda alors : « O Messager d'Allah, quels sont ces péchés ? ». Il répondit : « Le chirk, la sorcellerie, tuer sans droit la personne qu'Allah a interdit de tuer, la consommation du fruit de l'usure, la spoliation des biens de l'orphelin, tourner le dos au combat, et la calomnie envers les femmes Croyantes chastes et innocentes » [Rapporté par Bokhari et Muslim]

3-Il est une autre remarque importante à faire et qui est liée justement aux situations pour lesquelles le Jihâd devient une obligation individuelle (fardhou 'ayn), et qui est aussi en rapport avec certaines affirmations tendancieuses de Ramadan telles que : *« …, certains concepts peuvent être déformés et en ce sens légitimer des réactions violentes, telles la notion de jihâd ou celle de tâghout -le tyran, le despote, l' « usurpateur du pouvoir », etc. Certaines lectures radicales utilisent cette terminologie sans grand discernement pour justifier par les textes religieux la violence de leur engagement dans la lutte pour le pouvoir*[236]*. Mais il ne faut pas, à cause de ces agissements, dénaturer le sens réel de ces*

[235] Bokhari et Muslim d'après Ibn 'Abbas
[236] Notons que non content de remettre en cause un principe de l'Islam qui est l'obligation de se désavouer et de combattre le taghout, sujet que nous évoquerons plus loin, Ramadan accuse ceux qui s'acquittent de ce devoir, de nos jours, alors que l'écrasante majorité des Musulmans ont fui leurs obligations et ont préféré courber l'échine devant les apostats et l'injustice, d'utiliser des notions islamiques pour légitimer ce qu'il appelle « une lutte pour le pouvoir » !

concepts ni les traduire à la lumière des comportements extrémistes de ces groupuscules qui restent tout à fait minoritaires ». Ou, *«Des gens qui sont dans une posture de résistance surtout émotive, et donc peu politique, sont, dans leur radicalisme même, extrêmement manipulables. Exemple : qui avait intérêt à l'attentat contre Sadate ? ».* Et encore, *« On doit bien sûr, s'opposer au radicalisme des groupuscules islamistes, par exemple, en Algérie »*[237]. Rappelons tout de même que c'est le même Ramadan qui dit également que le Jihâd peut être aussi une résistance collective à l'oppression. Or, il n'est pas non plus sans ignorer qu'en matière d'oppression, les dictateurs tels que feu Sadate et ses compères actuels parmi la racaille de tortionnaires qui sévissent dans les pays musulmans, ont décroché la palme d'or bien en avance même sur certaines nations de kuffars ! La question est : quel type de résistance préconise ou suggère donc Ramadan, si tant est que son avis fasse autorité dans ce domaine ou dans un quelconque autre touchant à l'Islam, pour repousser la sauvagerie, et le mot est faible, des dirigeants apostats arabes et ceux des pays musulmans ?!

Quant au radicalisme supposé dont accuse Ramadan les *« groupuscules islamistes »* aux *« comportements extrémistes »*, il nous faut avant d'éclaircir cette mystification « ramadanesque », rappeler qu'en Algérie, puisqu'il cite cet exemple, ce radicalisme dont il parle, trouve avant tout son origine dans la répression et les injustices sans nombre et inqualifiables dont sont responsables les tyrans à l'encontre de la population, qu'on a muselée et bâillonnée et contraint à se soumettre à la dictature de la junte impie et mafieuse qui gouverne ce pays. Et comme nous l'avons dit précédemment, c'est le même schéma qui s'est reproduit ces dernières décennies dans toutes les terres d'Islam à chaque fois que les Musulmans ont voulu se soustraire à la tutelle des dictateurs apostats et ont réclamé légitimement l'application de la Chari'a. Au point que de nos jours la situation de ces pays est celle que chacun connaît mais que la majorité n'ose avouer : des terres dont les dirigeants sont des apostats endurcis, ennemis farouches de l'Islam, prêts à toutes les alliances et les compromissions avec l'ennemi, rendant licite ce qu'Allah a déclaré illicite, et illicite ce qu'Allah a déclaré licite, oeuvrant pour répandre dans les sociétés musulmanes tous les vices et toutes les débauches occidentales, éloignant les gens de leur Religion en censurant l'apprentissage de l'Islam et en s'assurant que la prédication est faite par leurs fonctionnaires de tartuffes enturbannés et en important dans les pays musulmans les méthodes et les programmes pédagogiques des kuffars, appauvrissant volontairement leurs populations pour les maintenir sous le joug de l'ignorance et pour faciliter la dissolution des mœurs tandis qu'ils bradent et mettent les richesses des Musulmans à disposition des kuffars d'occident qui en profitent pour asseoir leur domination et leur oppression sur les peuples de l'Islam… Et la liste est interminable de tous les crimes abominables et infâmes dont se rendent coupables les tawâghit[238], et qui

[237] « L'Islam en questions » pages 110-112

[238] Pluriel du mot arabe taghout, qui désigne tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, suivi dans la désobéissance à Allah, le chaytân, le sorcier, le devin mais aussi en ce qui nous concerne ici tout dirigeant, juge, tyran usurpateur du pouvoir qui a recours à une autre législation que celle d'Allah, pour trancher les différends des hommes. Ceci est la définition léguée par les véritables Savants de l'Islam, tels **que Ibn Taymiya**, **Ibn el Qayyim** pour ne citer que ces derniers. Et cette notion n'est nullement une invention de quelques groupes minoritaires ou groupuscules extrémistes comme cherche à le faire croire Ramadan. Et Allah –'azza wa jalla- Lui-même a nommé dans le Qor'an taghout, celui qui jugeait en dehors du Jugement d'Allah et de Son Prophète, ainsi Il dit :
«N'as-tu vu ceux qui prétendent croire en Allah et à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant, et ***qui veulent cependant avoir recours au jugement du taghout,*** *alors qu'il* ***leur fut ordonné de le renier*** *»* [En Nissâ :

sont des preuves flagrantes de leur apostasie, sauf pour celui qu'Allah –'azza wa jalla- a rendu sourd, muet et aveugle, ou qui a un quelconque intérêt à les défendre et à s'abstenir de se désavouer d'eux.

Partant de cette évidence, sur laquelle il serait trop long de nous attarder ici, il apparaît clair que les critiques de Ramadan à l'encontre de ceux qu'il qualifie d'extrémistes et de radicaux, à la manière de ses amis les kuffars d'occident, sont totalement injustifiées. Et même pire que cela. En effet ce prédicateur d'opérette ose dire : *« On doit bien sûr, s'opposer au radicalisme des groupuscules islamistes, par exemple, en Algérie »*. Pour quelle raison Ramadan veut il « s'opposer » à ces groupuscules ? Réponse : *« Certaines lectures radicales utilisent cette terminologie sans grand discernement pour justifier par les textes religieux la violence… ».*Ainsi ces groupes radicaux sont déclarés « hors la loi » par Ramadan parce qu'ils considèrent l'usage de ce qu'il appelle lui, la violence, comme légitime. Sur quoi s'appuie Tareq pour oser affirmer de manière toujours aussi catégorique : ***« On doit bien sûr**, s'opposer au radicalisme des groupuscules islamistes » ?*

Quelles sont les revendications de ces groupes ? Sont elles légitimes ? Quels sont les actions et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour parvenir à satisfaire ces revendications ? Et ces moyens sont ils eux aussi légitimes ? Voici les questions que Ramadan aurait du se poser et auxquelles il aurait du chercher une réponse, avant de condamner publiquement d'autres Musulmans. Mais comme nous l'avons vu précédemment et notamment pour le cas des frères Talibans, l'intégrité, l'honnêteté intellectuelle, l'objectivité ne comptent pas parmi ses préoccupations premières lorsqu'il s'agit d'autres Musulmans. On aurait pourtant apprécié qu'un homme auquel font cruellement défaut ses principes éthiques de base sache faire preuve d'un peu de retenue et d'humilité dans ses jugements d'autrui, surtout lorsqu'il s'agit de ceux qui ont renoncé aux biens de se monde et à ses illusions, pour se consacrer à la défense de l'Islam avec leurs biens et leurs personnes alors que Ramadan lui, se promène aux « states » où il travaille en collaboration étroite avec les kuffars pour la promotion d'un Islam moderniste, progressiste, avant gardiste mais surtout et réellement pour la promotion de l'hérésie et du kufr !

Ramadan semble avoir totalement négligé ces questions importantes et nous nous proposons donc avec l'Aide d' Allah –'azza wa jalla- d'essayer d'apporter quelques éléments de réponse sur les revendications de ces *« groupuscules minoritaires extrémistes »* selon les expressions d'usage dans la presse islamophobe et que Ramadan aime à reprendre pour qualifier « ses frères ».

La seule chose qui doit nous intéresser en tant que Musulman, est évidemment de savoir si les revendications et les actions de ces groupes sont **islamiquement légitimes** avant de pouvoir les condamner en bloc ou de porter un jugement valable.

Or, quelle est la revendication majeure de ces *« groupuscules islamistes »* et de ces *« mouvements radicaux »,* selon les formules des kuffars reprises par Ramadan ?

60]. Gare donc à la mystification et aux mensonges de ce prédicateur usurpateur qui sont une atteinte directe à la Religion de tous les Prophètes d'Allah –'azza wa jalla- qui dit : *« Et certes Nous envoyâmes à chaque peuple un Messager leur enjoignant : -Adorez Allah et **écartez vous du taghout** »* [En Nahl : 36].

On a tendance à vite oublier que la première et véritable revendication de tous ces « bataillons de l'Islam » dans le monde entier, et de ces Moujâhiddin (et nous les considérons comme tels sans vouloir faire leur éloge devant Allah –'azza wa jalla), **est l'application de la Chari'a dans les pays musulmans,** et le **retour au Kitâb et à la Sunna** et aux références islamiques comme **sources uniques des législations et des lois** pour trancher les différends des Musulmans. En fait, leur revendication est la mise en place **de régimes et de sociétés** qui soient **en accord avec les croyances, les mœurs, l'histoire du Peuple de l'Islam,** et le **rejet de toute influence étrangère** colonialiste essentiellement judéo chrétienne et maçonnique.

Mais on retient facilement, grâce au matraquage médiatique islamophobe, certaines images tirées de « montage » et certains prétendus « faits » relatés par les menteurs opportunistes que sont les journalistes. Ainsi, même un grand nombre de Musulmans s'est laissé embobiner jusqu'à s'imaginer que ces hommes dans la montagne ne sont que des assassins de femmes et d'enfants, des terroristes sans scrupules, des brigands de grand chemin et même des violeurs ! Tout le monde se souvient bien sûr des images terribles de corps d'enfants calcinés ou décapités, et les témoignages de femmes kidnappées faisant le récit des horreurs que les « terroristes islamistes » infligeaient aux innocents en Algérie. Personne ne s'est interrogé ou ne s'est même posé la question de savoir si tout cela était vrai, et si ces crimes, car il s'agit bien de crimes, étaient véritablement, comme aimait à le répéter la presse : « des attentats islamistes », « des incursions du GIA » ou autres…Et tout les Algériens ont d'un coup perdu la mémoire et ont oublié que les colons français de l'OAS, durant la guerre d'Algérie, provoquaient des attentats en Algérie et accomplissaient des actions violentes qu'ils attribuaient ensuite au FLN pour le discréditer. Et tous les Algériens ont oublié et oublient encore que ceux qui gouvernent l'Algérie sont des chiens dressés par la France. Du coup l'image du barbu brandissant une kalachnikov en lançant le takbîr est automatiquement et de manière pavlovienne associée au terrorisme et tout cela grâce à la contribution de la propagande orchestrée par l'état algérien en association avec les médias occidentaux.

Après cela, l'Algérie et le monde entier a souffert d'une « amnésie générale et collective » et ceux pour lesquels hier la population votait et auxquels elle accordait son soutien sans concession, sont devenus des criminels et des parias. L'interruption du prétendu processus démocratique pour empêcher l'arrivée au pouvoir des Musulmans[239], le choix du peuple bafoué et ignoré et même par les massacres infâmes perpétrés par les autorités, sévèrement sanctionné, les répressions, exécutions sommaires, disparitions de sympathisants de la Cause de l'Islam, les tortures, viols et emprisonnements qu'ont subi les Musulmans simplement pour avoir réclamé (de manière pacifique au départ, rappelons le) l'application de la Chari'a, tout cela s'est effacé de la mémoire collective au fil des mensonges et des images des horreurs dont fut victime ce peuple pour prix de son allégeance à l'Islam ! Et qu'Allah démasque et traite selon Sa Vengeance et Sa Justice les criminels apostats et tous ceux qui ont participé à l'infâme. Le peuple voulait l'Islam, et comme il n'était pas question de satisfaire le choix du peuple, il fallait alors changer le peuple ! Une décennie d'horreurs, d'isolement, de difficultés économiques, de répression

[239] Ceci ne signifie nullement que la participation du FIS aux élections était légitime d'un point de vue islamique. Mais nous citons ce fait pour démasquer l'hypocrisie du système démocratique dont le fondement premier serait en théorie le respect du choix du peuple et qui en réalité n'est qu'une dictature et une tyrannie de plus déguisée.

et de sanctions sans parler de matraquage médiatique et de censure et la ferveur islamique a vite été tempérée.
Quant aux frères victimes de la répression sauvage du gouvernement algérien au lendemain même de l'interruption du processus « démoncratique », ils ont rejoint le maquis pour certains, tandis que d'autres ont du faire un stage de reconditionnement mental dans le désert, comme à Ouargla par exemple, où encadrés par des « animateurs prédicateurs » salafiyoun saoudiens, ont leur a fait un lavage de cerveau pour les rendre plus dociles. Et puis il y a les autres, très nombreux, qui ont bénéficié du traitement de faveur : ils ont rejoint leur Seigneur, et qu'Allah –'azza wa jalla- accepte dans Sa Miséricorde sans fin, tous ceux de nos frères et sœurs qui sont partis pour Sa Cause et qu'Il incarne leur âme dans le corps des oiseaux verts du Paradis en attendant la Résurrection finale et le Jour où Allah –'azza wa jalla- rendra justice à ceux qui ont *« été chassé de leurs maisons simplement pour avoir dit notre Seigneur est Allah ».*
Il faut se rappeler que l'histoire récente de l'Algérie n'est pas un cas isolé, et que partout dans le monde musulman où **des groupes et des mouvements se sont dressés et se dressent face à la tyrannie et réclament, et en général avec le soutien du peuple, l'application de la Chari'a et le retour à l'Islam**, les tawâghit aidés et encouragés par les puissances coloniales occidentales impies, ne lésinent sur les moyens de répression et pour faire taire cette voix qui menace leur pouvoir. Voilà **ce que sont les revendications véritables de ces groupuscules**, et dire qu'ils sont minoritaires, comme le dit Ramadan, relève une fois de plus de la mystification et du mensonge, car au vu des évènements qui se sont déroulés ces dernières années dans les pays musulmans, cette revendication ne cesse de gagner en ampleur[240], et ce jusqu'à la victoire prochaine, si Allah –'azza wa jalla- le veut, des Musulmans sur les élites d'apostats à la solde des kuffars, qui sévissent et asservissent nos frères et sœurs en Islam depuis déjà bien longtemps.
La revendication de ces groupes est elle alors légitime ? Est-ce que réclamer l'application totale de la Chari'a, et non partielle et tronquée de certaines règles liées au mariage et au divorce dans les pays musulmans, n'est pas légitime ?
Personne ne peut répondre négativement à cette question sans faire la preuve de son ignorance totale de l'Islam ou de sa mécréance. Car il est établi et reconnu de **manière unanime chez les Savants que l'application et le recours à la Chari'a constitue une obligation de la Foi**[241].

Mais que connaît Ramadan des obligations de la Foi, et s'en soucie t il d'ailleurs, lui qui a qualifié l'application de la Chari'a par les Talibans en Afghanistan *« d'horreur »,* lui qui remet en cause des fondements et des règles établis et indiscutables de l'Islam ? Il est clair qu'un homme qui prône la démocratie et appelle de tous ses vœux à l'abrogation des peines et sanctions de la Chari'a telles que la lapidation et la peine de mort, ne peut être en accord avec les Croyants qui luttent pour la Cause d'Allah –'azza wa jalla- avec leurs biens et leurs personnes ! Et même si Tareq reconnaît que les dirigeants des pays arabes et musulmans sont de véritables dictateurs, cela ne l'empêche pas non plus de condamner et

[240] Ceci est non seulement confirmé par ce qui s'est passé en Iran, en Algérie, en Afghanistan, et d'autres pays où la lutte contre les dirigeants apostats se poursuit, mais aussi par les récents évènements en Arabie dite saoudite qui espérons le, si Allah le veut, sonnera le glas de la monarchie américano saoudienne, et annonce l'instauration d'un véritable émirat islamique indépendant.
[241] Nous avons abordé dans les pages précédentes ce qui confirme ce principe qui est qu'avoir recours à une autre législation que celle d'Allah constitue le kufr.

de chercher à discréditer ceux qui s'opposent à ces tyrans en les qualifiant *« d'extrémistes »* et de *« radicaux »*, qui se servent de certains concepts de l'Islam pour justifier ce qu'il appelle *« une lutte pour le pouvoir »*. La lutte est une lutte pour l'instauration de l'Islam, et les « bataillons de l'Islam », en quête du martyr ne sont pas des mercenaires et se moquent du pouvoir. Leurs revendications sont légitimes et claires contrairement à celles de Ramadan.
Quant au moyen que les Combattants de la Foi utilisent pour réaliser leur revendication de l'application de la Chari'a et qui est le Jihâd contre les dirigeants apostats et ceux qui les soutiennent, il est tout aussi légitime. En voici quelques preuves tirées du Qor'an, de la Sunna et des dires des Savants faisant autorité :

*« O vous les Croyants combattez les **mécréants, d'abord les plus proches,** et qu'ils trouvent en vous de la dureté, et sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent »*
[Tawbah : 123]

Ce verset est une prescription du Jihâd talabi contre les mécréants étant d'abord les plus proches des Musulmans, sans que ces derniers n'aient déclaré les hostilités. Partant de là, il est évident que le combat contre les apostats dirigeant les pays musulmans et imposant par la force et la répression des lois qui n'ont rien d'islamiques et qui s'opposent même à l'Islam, est une priorité. Car ces dirigeants par l'application et le recours aux lois inventées par les hommes, qu'ils imposent aux peuples musulmans, par leur allégeance inconditionnelle aux mécréants d'occident, par la répression sanglante à l'égard de ceux qui réclament parmi les Croyants l'application de la Chari'a ont prouvé de manière indiscutable leur mécréance. Et étant ceux qui dirigent les pays musulmans ils doivent être combattus en priorité car étant les plus proches ennemis des Musulmans.

« Et combattez les (les mécréants)*, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de chirk et que le Din entier soit consacré à Allah »*
[El Anfâl : 39]

Toutes les constitutions des pays dits musulmans statuent de manière claire et sans ambiguïtés possibles que les sources de la législation du pays ne sont pas seulement et exclusivement le Kitâb d'Allah et la Sunna de Son Messager, mais sont surtout le Parlement ou les Assemblées populaires et autres instances légales qui légifèrent en s'inspirant ou en plagiant les modèles législatifs occidentaux. De ce fait, les lois et législations sont en contradiction formelle et s'opposent ouvertement à la Chari'a dans tous les registres. Ceci implique que pour les dirigeants usurpateurs de ces états, et ceux qui les soutiennent ou ne se désavouent pas d'eux, le droit de légiférer n'est plus un droit exclusif d'Allah, conformément aux principes et fondements du Tawhîd, mais pour eux, d'autres se partagent cette prérogative et sont alors des divinités en dehors d'Allah –'azza wa jalla-. Ce sont donc des associateurs coupables de chirk et de vouloir imposer et instaurer un autre Din que celui d'Allah –'azza wa jalla- qui nous a alors ordonné de combattre ces mécréants comme il est dit dans le verset ci-dessus.

*« Combattez ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour **Dernier et qui ne rendent pas illicite ce qu'Allah et Son Prophète ont déclaré illicite**, et qui ne prennent pas pour Din*

celui de la Vérité, parmi les Gens du Livre jusqu'à ce qu'ils donnent la jiziya de main en main en étant rabaissés »
[Tawbah : 29]

Les gens du Livre sont des mécréants et parmi les caractéristiques de ces kuffars qui ont nié par orgueil la prophétie de Muhammad fils de 'Abd Allah –'alayhi salat wa salam-, se trouve ce qui constitue en Islam un autre acte annulant la Foi, à savoir : rendre licite ce qu'Allah a déclaré illicite, et illicite ce qu'Allah a déclaré licite.
Tout le monde sait que les législations inventées et en vigueur dans les pays musulmans rendent licite, voir encouragent la transgression des choses déclarées interdites par Allah, et interdisent beaucoup de ce qu'Allah a rendu licite aux hommes. A titre d'exemple et sans entrer dans les détails nous pouvons citer parmi les choses rendues licites par les lois des apostats : l'usure pratiquée ouvertement et encouragée par tous les gouvernements, la fornication, l'adultère qui ne sont plus réprimées, ni sanctionnées mais au contraire facilitées, la vente des substances interdites telles que l'alcool, le tabac, et dans certains pays la drogue, l'insulte, la moquerie et la dérision vis-à-vis de l'Islam à laquelle se livrent surtout les médias, la presse et ceux que l'on appelle les intellectuels, et d'une manière générale toute forme d'apostasie qui n'est plus sanctionnée, la disparition et l'abolition de toutes les sanctions et peines prescrites par la Chari'a…A titre d'exemple aussi, et sans entrer dans les détails, retenons en ce qui concerne les choses rendues illicites par les mourtaddin alors qu'Allah –'azza wa jalla- les a déclaré licites : la polygamie comme c'est le cas au Maroc avec le nouveau code de la famille (el moudâwana), s'installer dans n'importe quel pays musulman sans avoir à obtenir un titre de séjour, se réunir dans les mosquées et apprendre sa Religion librement, le port du voile dans certains pays et le port de la barbe pour entrer dans la « fonction publique » ou l'armée[242] dans presque tous les pays arabes…Et ce ne sont là que quelques exemples.

Si Allah –'azza wa jalla- a prescrit de combattre ceux qui parmi les gens du Livre ne rendent pas illicite ce qu'Allah a déclaré illicite, il ne fait pas de doute que celui qui dirige les Musulmans et agit de même que les juifs et les chrétiens et qui les devance même en matière de corruption, est plus enclin à ce que cette prescription s'applique à lui.
Voici d'ailleurs un dire de l'exégète et Savant du hadith **Ibn Kathir** confirmant la nécessité pour les Musulmans de combattre le dirigeant qui a apostasié par son recours et son application d'une autre Législation que celle d'Allah –'azza wa jalla-. Il s'agit de son commentaire du verset 50 de la sourate « El Maïda » :

« Est-ce le jugement de la jahiliya qu'ils désirent ? Mais qui est meilleur Juge qu'Allah pour un peuple convaincu ? »

Voici quelques passages du commentaire du **Cheikh Ibn Kathir**, qu'Allah lui fasse miséricorde, au sujet de ce verset :
« Allah <u>dénonce ici l'attitude de celui qui s'écarte de Son Jugement</u> irrévocable, contenant tout le bien et rejetant tout mal, <u>et qui se dirige ensuite en dehors de cela, vers les opinions, les passions, les concepts inventés par les hommes sans s'appuyer sur la Chari'a</u>

---

[242] Sachant évidemment qu'il est interdit de soutenir le taghout en s'engageant dans son armée ou sa police pour maintenir et protéger l'ordre des apostats. Cet acte est d'ailleurs un acte d'allégeance envers les kuffars, qui comme nous l'avons démontré avant, est un acte excluant de l'Islam.

d'Allah ». Ensuite, le Cheikh **Ibn Kathir** cite en exemple le cas des Tatars et des descendants de Gengis Khan, convertis à l'Islam, et qui pourtant avaient adopté le « Yâsaq » qui faisait office de constitution pour eux et qui était une compilation de diverses lois empruntées au judaïsme, au christianisme, et même à l'Islam, et à laquelle ils accordaient la préférence sur le Livre d'Allah et la Sunna du Messager d'Allah, pour juger. Il dit ensuite : *« Celui qui agit ainsi est un kâfir **qu'il faut combattre** jusqu'à ce qu'il retourne à la sentence d'Allah et de Son Messager et qu'il ne juge pas sans cela dans aucune affaire qu'elle soit grande ou petite »*[243].

Les termes employés par le Cheikh **Ibn Kathir** sont très clairs et sans équivoques. Et ils confirment que combattre un dirigeant musulman ou se revendiquant comme tel, qui manquerait à son obligation de mettre en application la Chari'a n'est pas une impossibilité, comme le croient certains égarés, mais constitue, bien au contraire, un devoir comme dans ce cas précis.
Dès lors donc que le dirigeant apostasie de manière flagrante, sont droit à exercer l'autorité sur les Musulmans lui est déchu car la tutelle du mécréant sur le Musulman est interdite, selon le consensus (ijmâ').

Ainsi dans le hadith de 'Obâdat ibn Sâmat rapporté par Bokhari et Muslim, il est dit : « Le Messager d'Allah nous a invité à lui faire serment d'allégeance. Et parmi l'engagement qu'il a reçu de notre part se trouve le fait de ne pas disputer le pouvoir aux dirigeants, ***sauf si se manifeste de sa part la mécréance flagrante à propos de laquelle il y a une preuve d'Allah*** ».

Ce hadith et d'autres de la même teneur, montre que le pouvoir d'un dirigeant qui se rend coupable de mécréance n'est plus légitime. Et le Prophète –'alayhi salat wa salam- nous oriente ici vers l'obligation de le combattre et de lui retirer le pouvoir qu'il n'a plus le droit d'exercer sur les Croyants à cause de son kufr. C'est ce qui se dégage de ces Textes de la Sunna et qui est confirmé par les dires des Savants dont en voici certains parmi les plus connus.
L'Imam **Ibn Hajjar el 'Asqalâni,** qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :
« Si le kufr apparent se manifeste de la part du sultan, il n'est plus permis de lui obéir. Au contraire il devient obligatoire de le combattre pour celui qui le peut »[244]

L'Imâm Nawawi, qu'Allah lui fasse miséricorde, rapporte un consensus mentionné par **El Qâdhi 'Ayâdh** en ces termes : *« Les Savants sont unanimes à dire que le kâfir ne peut être désigné comme Chef de la Communauté, et que si un Chef devient mécréant, il doit être destitué. Il en est de même s'il abandonne et n'ordonne pas l'accomplissement de la salat »*[245]

Le **Cheikh Ibn Taymiya**, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit quant à lui : *« Le simple attachement à l'Islam sans conformité par les actes à ses lois et règles ne dispense pas d'être combattu.*

---

[243] Voir Tafsîr Ibn Kathir
[244] « Fath el Bâri » (interprétation du sahih el Bokhari) volume 13 page 7
[245] Interprétation du Sahih de Muslim par l'Imam Nawâwi, volume 12 p.229

Car le combat est une obligation jusqu'à ce que le Din entier soit consacré à Allah et jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fitna (chirk). Si le Din est consacré à un autre qu'Allah, le combat est alors obligatoire.
*Si un groupe quelconque s'interdit l'accomplissement de certaines salat obligatoires, ou le jeûne, ou le hajj ou s'abstient de rendre interdits le sang, les biens des Musulmans, ou illicite l'alcool, la fornication, les jeux de hasard, l'inceste ou encore s'abstient de l'obligation de faire le Jihâd aux kuffars ou d'imposer la jiziya aux gens du Livre ou tout autre obligation et interdit de l'Islam pour lesquels personne n'est excusé en cas de reniement ou d'abandon, et pour lesquels celui qui les rejette est mécréant, alors ce groupe réfractaire doit être combattu pour cela même s'ils admettent que ces actes sont obligatoires. **Et cela fait partie des choses sur lesquelles je ne connais pas de divergence parmi les Savants** »*. Le **Cheikh Ibn Taymiya** a également écrit : *« Tout groupe qui se soustrait à une des Lois de l'Islam apparente et reconnue, doit être combattu **selon le consensus des Savants Musulmans**, même si les membres de ce groupe ont prononcé la chahâda.[…] Allah –ta'âla- a dit : -Et combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fitna et que le Din soit entièrement consacré à Allah, ainsi si une partie du Din est consacré à Allah et qu'une autre partie est à un autre qu'Allah, il faut combattre jusqu'à ce que le Din soit entièrement consacré à Allah »*[246]

Voilà quelques paroles de Savants réputés et dont l'autorité en matière de science n'est pas à discuter, et qui confirment que combattre le dirigeant qui a apostasié et manifesté ouvertement sa mécréance n'est plus en droit d'exercer une quelconque tutelle sur les Musulmans. Et dès lors il doit être combattu, dans la mesure du possible, jusqu'à sa destitution et son remplacement par un autre dirigeant Croyant. Le consensus sur cette question est rapporté par plusieurs Savants s'appuyant sur les Textes de la Tradition.

Ainsi, les dirigeants des pays arabes et musulmans, qui s'opposent farouchement à l'application de la Chari'a, et l'on remplacé par les lois françaises, britanniques ou américaines qu'ils imposent à leurs peuples par la force, qui font allégeance à toutes les nations de kuffars, ouvrant les frontières aux armées impies, ont manifesté de manière ouverte leur adversité et leur mépris de l'Islam et des ses règles. Et leurs « apparences », désormais quasi invisibles de Musulmans ne peuvent en aucun cas plaider en leur faveur. Rien dans tout ce qui émane de la part de ces tyrans despotiques, tortionnaires impitoyables, ne peut effacer leur mécréance qui se reflète de façon de plus en plus évidente de jour en jour, dans tous leurs actes et toutes leurs paroles. Seul celui qui est animé d'une mauvaise foi sans borne peut nier encore que ces prétendus dirigeants musulmans ne sont que des pions à la solde de l'occident, chargés de préserver les intérêts des kuffars dont le plus primordial est d'empêcher l'émergence d'états gouvernés selon la Chari'a, et libérés de l'hégémonie impie et de la tyrannie occidentale.

Ainsi donc, et selon l'opinion des Savants qui est sans équivoque sur la question, lutter contre les dirigeants apostats est non seulement permis en Islam, mais est une obligation, tant le mal et les conséquences de leur autorité sur la Umma sont néfastes et catastrophiques. Et nous adressant directement au cœur de tout Musulman sincère et aimant véritablement son Din et les membres de sa Communauté, la situation dont nous

[246] « Majmou' el fatawi » volume 28 pages 278, 279 voir aussi page 304 édition « Dar el wafa » 1998

sommes témoins de nos jours ne peut que nous remplir d'un sentiment de colère en Allah, pour ces ennemis de l'intérieur qui bafouent notre Din en toute impunité.
Mais plus grande encore doit être notre colère et notre incompréhension à l'égard de ces pseudo prédicateurs, qui à l'instar de Ramadan, en plus des déviances dont ils se font les porte parole, condamnent et dénoncent ceux qui courageusement ont refusé de courber l'échine face aux tyrans et ont relever l'étendard du Jihâd pour la Cause d'Allah !
Les revendications des Combattants de l'Islam sont des plus légitimes et leur Jihâd contre les tyrans apostats, ennemis d'Allah et de Son Messager, est des plus méritoire car il vise à purifier les terres d'Islam et les rangs des Musulmans de ces hypocrites pour lesquels l'allégeance envers les mécréants est le pilier de leur religion qui se nomme ridda (apostasie).

Quant à Ramadan, il s'est une fois de plus largement compromis en parlant de « *s'opposer à ces groupuscules radicaux et extrémistes* », selon ses termes, et dont il qualifie le Jihâd « *de lutte pour le pouvoir* ». Comme s'il avait été informé par inspiration divine des intentions et des motivations intimes de ces hommes dont la vie n'est que sacrifice pour la Cause d'Allah –'azza wa jalla- (et c'est ainsi que nous les considérons et nous ne cherchons pas à faire leur éloge devant Allah).
Ramadan semble avoir oublié l'essentiel lorsque l'on se propose de discuter de légitimité. C'est que la légitimité d'une chose n'est conférée que par la Loi. Et que la Loi qui confère la légitimité à un acte, une parole et même une croyance, pour les Musulmans, ne peut être que celle du Législateur Unique –'azza wa jalla-. Celui qui n'admet pas cela, et a donc recours au jugement des hommes (et surtout à leurs passions) en dehors de celui d'Allah, est aussi éloigné de l'Islam, que l'est le kâfir de la Miséricorde d'Allah –'azza wa jalla-.
Une fois de plus, les références de Ramadan concernant la question du Jihâd n'ont absolument rien d'islamique, et d'ailleurs chez cet homme l'approche des concepts de l'Islam qui dérangent les kuffars résulte d'un rejet systématique des Sources qui les établissent et les confirment. Cela n'est maintenant plus à démontrer.
Son opinion n'est même pas fondée sur une simple lecture des Textes, et elle est contredite par l'exemple du Prophète lui-même et celui des Compagnons, ainsi que par la compréhension qui nous a été transmise de la grande majorité des Savants de l'Islam.

Il est vrai que le thème du Jihâd est devenu chez beaucoup de Musulmans un sujet de controverses et de polémiques, et certains prédicateurs et penseurs de l'Islam y consacrent désormais des ouvrages entiers, dont la finalité à peine masquée est de dire aux Musulmans : -Soyez pacifiques, ôtez de vos esprits toute idée belliqueuse, et endurez l'adversité et l'hostilité de tous les kuffars le sourire aux lèvres. Soyez passifs, soyez lâches et traîtres et aidez même vos ennemis à infligez à vos frères et sœurs les pires tourmentes ! [247]. Si les chrétiens prêchent hypocritement de tendre la joue gauche à l'ennemi, nos prédicateurs de la honte et de l'humiliation eux les ont surpassés, puisqu'ils

---

[247] Les déviances concernant la compréhension du Jihâd en Islam sont relativement récentes, et se sont propagées sous l'instigation des nouveaux penseurs réformistes de l'Islam tels que Jamâl ed Din el Afghani, 'Abdou ou Ridha. La plus grande innovation a été de soutenir que le Jihâd ne servait qu'à la défense, ce qu'aucun savant de l'Islam avant eux n'a dit. C'est toujours par souci de réfuter les objections et les critiques des kuffars, et pour se justifier devant ces derniers que ces prédicateurs de la décadence, qui de plus, côtoyaient ouvertement la franc maçonnerie, du moins pour ce qui est des deux premiers, ont développé cette innovation contraire aux enseignements de l'Islam et qui est reprise par certains contemporains. Muhammad Sa'ïd El Bouti, que nous avons évoqué plus haut, Wahbat ez Zouhaïli par exemple sont de ceux qui de nos jours cherchent à faire dire aux Textes et aux Savants ce qu'ils n'ont pas dit pour appuyer l'idée selon laquelle le Jihâd ne sert qu'à la défense.

prêchent de tendre les deux joues en même temps et appellent même à la collaboration directe avec l'ennemi. Ceux qui entretiennent à dessein des polémiques stériles autour du Jihâd pour en éloigner les Musulmans, sont également ceux qui se dressent en adversaires farouches de ceux qui refusent de courber l'échine face à l'injustice et de devenir les esclaves du nouveau désordre mondial orchestré par les américains et leurs sbires européens et pantins apostats des pays arabes et musulmans ! Ces prédicateurs marionnettes sont les représentants officiels de l'Islam, dans les pays dirigés par les tawâghit auxquels ils ont fait allégeance en échange d'un poste de ministre ou de directeur d'institut, d'université, ou de membre du conseil de la fatwa ou autres instances fantoches, vers lesquelles se bousculent comme des ânes, ceux qui se servent de l'Islam pour acquérir quelques biens de ce monde contre lesquels ils troquent l'au-delà !

Leur appétit pour les biens de ce monde et pour la notoriété n'a d'égal que leur haine et leur mépris de tous ceux qui contrairement à eux, parmi les prédicateurs de la Vérité et nos frères Moujâhidouns, ont refusé la compromission avec les ennemis d'Allah et de Son Messager, et qui contrairement à eux, ne sont pas entrés dans l'alliance du véritable axe du mal. Ils ne sont en rien des réformateurs, puisqu'ils ne font qu'œuvrer pour préserver l'ordre établi dans lequel ils occupent un rang qui leur est cher. Et cette remarque s'applique tout particulièrement à Ramadan, et à tous ceux qui comme lui se permettent sans vergogne de critiquer les Combattants de l'Islam, de les qualifier de takfiriyoun, de propagateurs de fitna et de désordre, d'extrémistes radicaux, tandis qu'eux sont tous compromis par leurs discours remplis de déviances et d'innovations, et surtout par leur allégeance ouverte et totale aux kuffars ou aux apostats !

Ceux qui soutiennent que le Jihâd ne sert qu'à la défense sont précisément les mêmes qui se taisent face à l'injustice et aux horreurs que subissent les peuples musulmans dans le monde entier et qui ne soucient pas de leur sort. Pour eux le Jihâd n'existe nulle part, à croire que la situation de la Communauté est la même que celle du temps de la grandeur de l'Islam. Ils se contentent d'appeler les gens au bon comportement, à la tolérance et la bonté envers les kuffars et les ennemis de l'Islam, tandis qu'eux-mêmes font preuve de sévérité et de dureté voir de cruauté envers les Moujâhidouns et les défenseurs du Tawhid. Pourquoi les voix de ces pseudo prédicateurs ne s'élèvent elles pas en un appel unanime au Jihâd contre les nations impies qui engagées désormais dans une véritable croisade anti islamique, envahissent les pays musulmans, massacrent, emprisonnent et torturent par milliers des Musulmans hommes, femmes, enfants et vieillards ! Pourquoi ces voix ne se font elles entendre que lorsqu'il s'agit de condamner d'autres Musulmans, qui eux ont choisi de combattre quitte à mourir dans l'honneur et pour la Cause d'Allah –'azza wa jalla-, plutôt que de rester spectateurs passifs et indifférents des catastrophes quotidiennes qui s'abattent sur notre Communauté !?

Le désintéressement et la démission des Musulmans face à l'obligation du Jihâd entretenus par le terrorisme psychologique occidental, et l'encouragement par les kuffars et les apostats de toute prédication « anti tawhîdiste » et « anti jihâdiste » sont une triste réalité au sein de notre Communauté. Ce sont également une source d'humiliation et de châtiment, tels que la domination actuelle des kuffars et de leurs alliés apostats sur les terres et les peuples musulmans ! Et personne ne peut nier qu'à notre époque l'abandon du Jihâd est une des causes principales de notre décadence, et ceci est également confirmé par

les Textes, dans lesquels Allah –'azza wa jalla- nous enseigne les Sunna dans Sa Création. Ainsi Il dit :

« Si vous ne vous lancez pas au combat, Allah vous ***châtiera d'un châtiment douloureux*** *et vous remplacera par un autre peuple »* [Tawbah : 39]

« Dis : -Si vos pères, vos fils, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et le Jihâd dans la Voie d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son Ordre. Et Allah ne guide pas les pervers » [Tawbah : 24]

Selon les exégètes **Ibn Kathîr** et **El Qourtoubi**, l'Ordre d'Allah dont il est question dans ce verset est Son Châtiment et Sa Vengeance dans ce monde ou dans l'autre. Ce verset devrait nous inciter à la réflexion, surtout lorsque l'on sait que le Jihâd est de nos jours dans beaucoup de pays musulmans, si ce n'est dans tous, une obligation individuelle (fardh 'ayn) de laquelle ne sont dispensés que les femmes, les infirmes et les enfants ! Et la dernière partie du verset est la plus inquiétante puisqu'Allah qualifie ceux qui préfèrent les biens de ce monde à Lui même, Son Messager et au Jihâd qu'Il met sur le même rang, de pervers privés de guidée ! Si tel est le cas de celui qui abandonne le Jihâd, que dire de ceux qui le renie en tant que pilier de l'Islam et cherchent par des acrobaties verbales et la manipulation des Textes à le faire sombrer dans les oubliettes ? Et que dire de ceux qui cherchent à salir volontairement et sciemment la réputation des Moujâhidouns et qui déclarent illégitime leur action simplement pour se mettre au diapason avec les ennemis de l'Islam, alors que le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit :

« Prenez garde à ne pas causer de méfaits aux Moujâhidouns. Car Allah se met en colère pour les Moujâhidouns comme Il se met en colère pour les Prophètes et les Messagers. Et le soleil ne se lève ni ne se couche sur un homme plus honorable auprès d'Allah que le Moujâhid »[248]

Plusieurs hadiths confirment également que l'abandon du Jihâd est une source d'humiliation et de tourmente pour les Musulmans, dont en voici deux parmi les plus connus :

« Peu ne s'en faut que les nations ne s'unissent contre vous à la manière de mangeurs s'asseyant autour d'un même plat » a dit le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam. On demanda alors : « Serons nous si peu nombreux en ce jour, O Messager d'Allah ? »
« Vous serez nombreux en ce jour, mais semblables à l'écume de la mer charriée. On ôtera du cœur de vos ennemis la peur que vous leur inspirez et il sera déposé dans vos cœur le wahn (en français la négligence) » On demanda alors au Messager ce qu'est le wahn, et il répondit : ***« L'amour de ce monde et détester la mort »***[249]

[248] Rapporté par Youssouf ibn Ya'qoub d'après ses Cheikhs, et par Ibn 'Asâker selon une chaîne remontant jusqu'à 'Ali ibn Abi Tâleb
[249] Rapporté par Ahmed et Abou Daoud d'après Thawbân, sahih selon El Albâni

Qu'est ce qui encourage les nations de kuffars à notre époque à coloniser impunément et à dominer les pays musulmans, si ce n'est qu'ils croient que la résistance n'est pas de taille ? Et quelle meilleure arme possède un peuple sinon la peur qu'il inspire à ses ennemis et qui empêchent ces derniers de les attaquer ? Et qu'est ce qui effraie le plus nos ennemis sinon que l'étendard du Jihâd soit à nouveau dressé partout dans le monde où la Religion, les terres, le sang, l'honneur et les biens des Musulmans sont bafoués ! Par Allah Tout Puissant, ce n'est que le langage des armes que comprennent les kuffars ! **Et si une autre alternative était possible avec eux, c'est dans le Qor'an et la Sunna que nous la trouverions. Mais les Textes eux nous disent :**

« Et ils ne cesseront de vous combattre tant qu'ils ne vous aurons pas détournés, s'ils le peuvent, de votre Din » [El Baqara : 217]

Et le Prophète de l'Islam confirme par ces mots que l'abandon de la lutte contre nos ennemis ne se fait qu'à nos dépends :

« Lorsque vous ferez le négoce au moyen de l'usure, que vous empoignerez la queue des vaches, que vous vous réjouirez des moissons et que vous abandonnerez le Jihâd pour la Cause d'Allah, alors Allah vous infligera une humiliation qu'Il n'écartera pas de vous tant que vous ne retournerez pas à votre Din »[250]

Autrement dit, lorsque vous, Musulmans, combattants de la Foi, Soldats d'Allah, serez devenus une nation de marchands corrompus et que vous serez avides des biens de ce monde et que vous aurez abandonné le Jihâd, qui est la source de tout bien sur terre et le moyen d'accéder aux plus hauts degrés du Paradis, lorsque les richesses vous auront distraits de l'accomplissement de ce devoir, alors Allah vous humiliera et rien ne vous épargnera de ce châtiment si ce n'est le retour à ce qui est la cause de votre humiliation, à savoir le Jihâd. Et quelle plus grande humiliation que celle que connaît notre Nation aujourd'hui, dans le monde entier !
Il ne fait aucun doute que ces deux hadiths sus mentionnés s'appliquent parfaitement à la situation actuelle des Musulmans. Cela est évident pour quiconque possède un cœur, une ouie et qui est témoin.

D'autres hadiths sont clairs concernant la gravité et la menace qui pèse sur ceux qui abandonnent le Jihâd tels que :

D'après Abou Horeira, le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit : ***« Celui qui meurt sans avoir combattu et qui ne s'est jamais entretenu en son for intérieur de l'idée du combat, meurt alors avec un trait caractéristique de l'hypocrite »***[251]

Quel plus grave châtiment peut craindre un Croyant que celui d'être affecté dans sa Foi au point d'être assimilé à l'hypocrite.

---

[250] Hadith hassan rapporté par Abou Daoud d'après Ibn 'Omar, et déclaré sahih par El Albâni
[251] Rapporté par Muslim dans son Sahih, hadith n°158, Ahmed dans son « Masnad » (2/374) et bien d'autres.

-D'après Abou Oumâma, le Prophète –'alayhi salat wa salam- a dit : ***« Celui qui ne combat pas, qui n'équipe pas un combattant, ou qui n'aide pas la famille d'un combattant, Allah lui fera subir une calamité avant le Jour du Jugement »***[252]

-D'après Zayd ibn Aslam qui rapporte cela de son père, le Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- a dit : ***« Le Jihâd ne cessera jamais d'être doux et agréable tant que l'eau tombera du ciel. Mais il viendra un temps pour les hommes où certains lecteurs parmi eux diront :-ceci n'est plus l'époque du Jihâd. Celui qui atteindra cette époque sache que ce sera la meilleure époque pour le Jihâd »***. On demanda alors au Messager d'Allah –'alayhi salat wa salam- : « Se trouvera t il quelqu'un pour parler ainsi ? » L'Envoyé d'Allah répondit : ***« Oui, ceux qu'Allah, les Anges et tous les hommes ont maudit »***[253]

******

La dénonciation de Ramadan, de ses mensonges, de ses innovations et de ses mystifications s'arrête là, même si nous aurions pu la poursuivre sur des dizaines de pages encore tant les déviances de cet homme sont nombreuses. Si nous parvenons avec l'Aide d'Allah –'azza wa jalla-, à défaut de convaincre nos frères et sœurs abusés par cet usurpateur, à attirer l'attention et à faire réfléchir et à les pousser à approfondir ce débat et par là même leurs connaissances en Islam pour ne pas être toujours les proies faciles de ces prêcheurs aux motivations douteuses, alors nous louons Allah-'azza wa jalla- du début à la fin et nous Lui demandons d'aider tous nos frères et sœurs en Islam à trouver le Chemin qu'Il agrée. Amin.

En guise de complément, et pour conclure cet exposé, nous citerons d'autres dires de Tareq Ramadan tirés de diverses sources, et qui confirment de manière flagrante et sans équivoque que l'approche qu'a cet homme de l'Islam n'a justement plus rien d'islamique.

Ramadan et son approche douteuse des Textes :

-: *« Pour certains, comme tous les groupes que je viens de citer, il s'agit de se borner à ce que Dieu dit **sans médiation critique** ; pour d'autres, de l'école de pensée réformiste, au contraire, l'interprétation est importante et c'est à cette école que j'adhère. »* [L'Islam en questions, page 181]

Remarquez l'expression *médiation critique,* qui doit être un des nouveaux fondements de l'exégèse coranique selon Ramadan.
Nous pensons avoir réussi à démontrer que la seule école à laquelle adhère Ramadan est l'école déformiste.

---

252 Rapporté par Abou Daoud dans les « Sunnan » n° 2503, et Ibn Mâjah n° 2762 entre autres.

253 Rapporté par Ibn 'Asâker, ce hadith est également cité par Ibn En Nahhâss dans son fameux ouvrage sur le Jihâd et son mérite, « machâri' el achwâq », selon une autre version mais dont le sens est le même et dans lequel il est question d'un groupe de personnes qui à la fin des temps ne considèreront plus le Jihâd comme une obligation et qui seront maudits par Allah.

« Mais l'appliquer à la lettre (le texte coranique concernant la part de l'héritage dévolue à la femme)*, sans aucune mesure compensatoire, dans une société complètement déstructurée produit immanquablement une discrimination terrible. […]. La souveraineté, dans ce cas, appartient à la rationalité humaine : le texte visait la justice, son application aveugle peut devenir injustice, il faut donc revoir son application pour être fidèle au principe de justice. »*
[L'Islam en questions page 182]

« L'état de la société et des mœurs fait que la fidélité littérale aux textes est productrice de discriminations et d'injustices que l'on ne peut tolérer. » [Ibid.]

« L'application concrète et littérale des textes peut devenir, devient et est dans certains cas très discriminatoire ***. Elle est liée à des lectures très patriarcales****, très coutumières. »*
[L'Islam en questions page 189]

Ramadan fait allusion ici au statut de la femme sur lequel il a bien entendu une nouvelle vision avant gardiste et réformiste à proposer aux arriérés de Musulmans que nous sommes tous.

« Seuls sont entendus celles et ceux qui, formés et parlant de l'intérieur, ouvrent des espaces nouveaux d'interprétation, de compréhension et d'évolution » [Article tiré du site Oumma.com daté du 28/04/04, intitulé *A propos des femmes, du moratoire et de notre avenir*]

Premièrement ce qui intéresse Ramadan c'est d'attirer l'auditoire musulman qu'il sait être attaché aux Sources et aux valeurs de l'Islam. Et comment compte t il s'y prendre pour cela ? En parlant de l'intérieur, c'est-à-dire en se servant des Textes pour donner un semblant de conformité à l'Islam à ces paroles. Et à quelle fin ? Pour faire la promotion de ses innovations et de ses hérésies conformes au bon vouloir des kuffars qui en retour lui ouvrent quelques portes et lui en ferment beaucoup d'autres. Un autre passage du même article confirme cette approche déviante et intéressée qu'a Ramadan de la Da'wa et de l'Islam, et démasque ses ambitions douteuses :

« Les musulmans dans leur très grande majorité, n'accepteront les réformes religieuses que s'ils sentent qu'elles restent fidèles au message islamique »

Allahou akbâr ! Ramadan se dévoile enfin, et explique clairement que l'objectif est de faire passer des réformes et son outil pour cela, est la manipulation par laquelle il cherche à donner à ses inventions un semblant de fidélité et de conformité à l'Islam, afin de donner le sentiment aux Musulmans que ses innovations sont fidèles au message islamique.

Dans cet article d'ailleurs, on retrouve quelques expressions tristement amusantes, lorsque parlant de l'approche des Textes il emploie les expressions :

« L'exégèse contextualisée » ou *« l'approche historico critique »*

Il dit aussi dans cet article concernant le nouveau code de la famille marocain dans lequel, entre autres, la polygamie est rendue illicite, « El moudâwana » :

« Un code de la famille revu, des réformes profondes, une évolution qui respectent davantage le droit des femmes et qui surtout, ont reçu un accueil très favorable par l'ensemble de la société marocaine »

Sa boulimie de réformes conduit même Ramadan à dire :

« J'appelle avec ***force à un moratoire absolu sur tous les châtiments corporels****, la lapidation (qui ne concerne pas que les femmes dans les sources scripturaires) et la peine de mort »*

Réforme ou rejet ? Quel est le verdict de celui qui rejette les sentences divines et appelle à leur abrogation alors qu'il sait pertinemment qu'elles sont mentionnées dans les Textes, comme il le reconnaît lui-même ici ? Musulman ou kâfir ? Que celui qui cherche la réponse la trouve et agisse en conséquence en se dévouant de ceux qui veulent abroger ce qu'Allah a ordonné.

Quel est l'argument décisif sur lequel s'appuie Ramadan pour se permettre d'abroger ce qui est reconnu par l'unanimité des Musulmans comme faisant partie de l'Islam ? La réponse est dans ce dire du même article :

« Une majorité de ulémas sont d'accord pour dire que l'application des peines est aujourd'hui injuste, ou au moins « très problématique », et qu'elle ne répond pas à l'exigence de justice du message de l'islam. Prenons acte de ce consensus et exigeons « un moratoire absolu » sur leur application et l'ouverture d'un débat dans le monde musulman relatif aux versets et aux chapitres du droit qui concerne ces pratiques. La réforme ne pourra se réaliser et ces pratiques cesser définitivement (ce que j'ai dit être mon souhait et mon exigence), qu'après cette concertation de l'intérieur qui fera perdre à la lecture littéraliste radical et à la répression toute légitimité islamique »

Ce passage est intéressant sur plusieurs plans et c'est pour cela que nous nous y attarderons un moment. Il résume à lui seul l'approche déviante de Ramadan et nous éclaire sur les moyens que ce manipulateur menteur utilise pour répandre ses inepties.
Pour commencer de quelle majorité de ulémas parle ici Ramadan ? Si comme il le prétend une majorité de Savants avait osé affirmer que l'application des peines est aujourd'hui injuste, la réaction dans le monde islamique face à cette affirmation, qui en soi est une parole de kufr, aurait été telle que personne ne l'aurait ignorée ! Voyez simplement ce que fut la réaction des Musulmans lorsque le tartuffe enturbanné de Tantawi a félicité Sarkozy pour la loi d'interdiction du voile ! En outre quand bien même une majorité de Savants aurait soutenu un tel dire, leur parole ne constituerait en rien un alibi valable pour proposer carrément une abrogation des sanctions de la Chari'a, ce qu'aucun homme sur terre n'est autorisé à faire même pas le « très docte » et « très cultivé » Ramadan ! Ensuite notre pauvre Tareq noyé dans la contradiction se reprend un peu et dit que cette majorité de Savants, dont il ne mentionne pas un nom, alors que l'affirmation qui leur attribue est très grave, admet que l'application des peines est *au moins très problématique.* Puis il réitère et

affirme à nouveau que l'application de ces peines n'est pas conforme aux exigences de justice du message de l'Islam. Injuste, problématique et à nouveau injuste, finalement quelle est l'opinion exacte de ces Savants inconnus sur l'application des peines aujourd'hui ?
Mais ce qui suit est pire encore, lorsqu'il dit : *Prenons acte de ce consensus et exigeons un moratoire absolu sur leur application* ! A Allah nous appartenons et à Lui nous retournerons !

L'opinion qui est que l'application des peines de la Chari'a est injuste est qui rappelons le est une parole de kufr, et qui serait selon Ramadan celle d'une majorité de Savants, dont pas un n'est cité, se transforme à la phrase suivante en **consensus** ! Or, Ramadan n'ignore certainement pas que **la majorité ne signifie pas le consensus**. Et que le consensus en Islam tel qu'il est défini dans les ouvrages des fondements du droit ne peut se faire qu'à partir des Textes et il ne peut exister de consensus, quand consensus il y a, sur une question qui n'est pas appuyée par un Texte[254]. Comment pourrait il donc y avoir un consensus soutenant que l'application des peines de la Chari'a est injuste et qu'il faut les **abroger définitivement**, alors que cette affirmation constitue le kufr et la négation des Commandements d'Allah !

Et c'est à partir d'un tel raisonnement aussi scabreux que Ramadan se permet de dire ensuite ***exigeons** un **moratoire absolu*** pour que ces *pratiques cessent **définitivement**, ce qui est son **souhait** et son **exigence*** !
Pour qui te prends tu Ramadan pour **exiger** quoi que ce soit, toi qui a bafoué les fondements de l'Islam, toi qui côtoie les ennemis d'Allah devant lesquels tu fais le larbin et te comportes comme le plus vil des indigènes colonisés. De quelle autorité dispose un individu de ton espèce pour **exiger l'abrogation définitive des Commandements d'Allah**, ce que même un Prophète n'est pas autorisé à faire ! Où est ta raison Ramadan et surtout qu'as-tu fais de ta Foi ?

Dans **« Peut on vivre avec l'Islam »,** ouvrage dans lequel Ramadan essaie en vain de répondre aux critiques injustifiées que fait un kâfir (Jacques Neirynck) à l'Islam, on retrouve également des propos étranges indignes d'un Musulman. En voici quelques exemples :

J.N. (le kâfir sus mentionné) : *En résumé on pourrait dire **que la shari'a occupe la même position,** par rapport au droit tel qu'il est pratiqué en islam, **que la Déclaration des droits de l'homme** par rapport au droit civil ou au droit pénal dans les pays occidentaux. **C'est une déclaration d'intention**, c'est un ensemble de grandes orientations* ?
T. R. (Tareq Ramadan) répond ainsi : ***Il s'agit de la référence effectivement qui oriente** la pensée et l'intelligence humaine à un travail permanent de lecture, d'application, de prolongement et d'adaptation.* [Page 133]

Le statut du dhimmi chez Ramadan est en opposition totale avec les Textes et celle de l'ensemble des Savants de l'Islam. Ainsi Ramadan fait du dhimmi (membre des communautés juive et chrétienne vivant en terres d'Islam) **un citoyen à part entière…** Ce qui n'est que pure invention de sa part. Il dit :

[254] Voir par exemple, «El wajîz fi oussoul el fiqh » de Wahbat Zouhaïli ou « 'Ilm oussoul el fiqh » de Muhammad Khallaf ou « Majmou el fatawi » d'Ibn Taymiya volume 19 page 145/146

Le statut du dhimmi, du « protégé », qui est l'autre appellation pour les non musulmans vivant dans les sociétés musulmanes, n'a pas toujours été identique : ***on l'a parfois élevé au rang de vrai citoyen, ce qui est l'orientation islamique,*** *et parfois on en a donné* ***une lecture restrictive et clairement discriminante, ce qui en est la trahison.*** [Page 134]

Des siècles de présence juive et chrétienne en terre musulmane en témoignent et leur ***engagement, aujourd'hui, à des postes clefs du pouvoir, des administrations et de la sphère économique*** *le prouve malgré les manquements qu'il faut également reconnaître et dénoncer.*
[Page 134]

Comme si les sociétés pseudo islamiques d'aujourd'hui étaient une référence en matière de Droit islamique ? Et Ramadan n'est pas sans ignorer que les lois de ces pays n'ont rien d'islamiques. Une fois de plus on a affaire ici à la mystification et au mensonge qui sont des instruments de prédilection de Ramadan quand il veut faire dire aux Textes ce qu'ils ne disent pas.

Voilà ce que préconise Ramadan et qu'il prétend être la position véritable de l'Islam concernant le statut du *dhimmi,* s'opposant ainsi et une fois de plus aux Sources de l'Islam les plus établies du Qor'an, de la Sunna et de l'exemple des Compagnons et de leurs Suiveurs biens guidés, auxquels il oppose ceci :

…*mais il y a des principes inaliénables : respect de la personne et de sa pratique, accès à une* ***citoyenneté égalitaire et équitable****…* [Page 134]
Ramadan concernant le **hadith authentique rapporté par Bokhari et mis en application par 'Omar ibn el Khattab du temps de son Califat** et qui commande de faire sortir tous les kuffars de la Péninsule arabique a dit aussi :

Le ***seul énoncé de ce texte*** (il s'agit ici d'un hadith authentique) ***ne peut faire oublier les principes supérieurs de l'islam*** *qui sont le respect de la foi d'autrui, sa liberté de conscience et de pratique et le refus de toute contrainte en matière de religion. S'il est clair que l'on n'imagine pas* ***une église*** *à La Mecque ou à Médine proprement dites parce que ce sont des espaces musulmans portant une dimension sacrée par nature,* ***il n'en est pas de même des autres villes et régions du pays***. [Page 135-136]
Vois cher lecteur la légèreté dont fait une fois de plus preuve cet égaré face aux Textes et face à ce hadith authentique dont le sens est sans équivoque et qui ordonne de manière claire l'expulsion de tous les kuffars de la Péninsule arabique et que 'Omar et les Califes biens guidés après lui ont appliqué scrupuleusement. Alors que Ramadan lui autorise carrément la **construction des églises en Arabie** !

C'est toujours dans cet ouvrage qui est du point de vue islamique, une véritable horreur, et un argument contre son auteur, que Ramadan remet en cause encore et toujours les concepts de « Dâr el Islam » (Maison de l'Islam) et « Dâr el Harb » (Maison de la guerre) dont il a remplacé ce dernier par une nouvelle notion de sa propre invention qu'il appelle « Dâr ech chahâda » (Maison du témoignage).

C’est aussi dans ce torchon exaspérant qu’il dit concernant le cas du Musulman qui serait polygame et qui vivrait en France :

S’il est déjà engagé*, comme dans votre exemple* ***dans une vie polygame****, il doit soit faire le choix de ne pas s’installer en France,* ***soit clarifier sa situation pour être en règle avec le droit du pays où il réside*** [Page 205]

C'est-à-dire que ce Musulman doit divorcer de ses autres épouses s’il en a plusieurs et les abandonner pour être en règle avec les lois des kuffars ! Sachant que la polygamie est autorisée en Islam, et que le divorce est une chose détestée d’Allah, que prouve cette fatwa de Ramadan, sinon que son auteur est dans un égarement lointain !

Quels commentaires pourrait on ajouter de plus à cette démonstration flagrante, faite par la bouche même de Ramadan qui témoigne ici de son propre égarement et de son penchant évident pour la mystification et la manipulation. Qu’Allah –‘azza wa jalla- ramène Tareq Ramadan à l’Islam et qu’Il préserve tous nos frères et toutes nos sœurs abusés par les discours déviants et incohérents de cet homme, d’emprunter les voies tortueuses vers lesquelles cherchent à les entraîner Tareq Ramadan, ce prédicateur de la décadence. Mais que Tareq se souvienne, et nous tous avec lui, que les portes du repentir demeurent ouvertes et que celui qui marche vers Allah, ‘azza wa jalla, **sans rien lui associer**, Allah –‘azza wa jalla- s’empressera vers lui…

وصلى الله على محمد النبي الأمي وعلى آله وصحبه وسلموآخر دعوانا أن الحمد لله رب العالمين

SOMMAIRE